

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36° SEANCE

Séance du Lundi 5 Décembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS

1. — Procès-verbal (p. 3736).

2. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3736).

Urbanisme et logement (p. 3736).

MM. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement; Charles Beaupetit, rapporteur spécial de la commission des finances; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (logement); Maurice Janetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (urbanisme); Pierre Matraja, Jean Cluzel, Amédée Bouquerel, Mme Monique Midy, MM. Emile Didier, Marc Bœuf, Jean Arthuis, François Collet, Georges Dagonia.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

3. — Candidature à un organisme extraparlamentaire (p. 3750).

4. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3750).

Urbanisme et logement (suite) (p. 3750).

MM. le ministre, Amédée Bouquerel.

Crédits des titres III, IV et V. — Rejet (p. 3754).

Crédits du titre VI. — Rejet au scrutin public (p. 3754).

Crédits du titre VII. — Rejet (p. 3754).



(1 f.)

Industrie et recherche (p. 3754).

MM. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche; Jean Auroux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche (énergie); Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances (Section commune et industrie); Pierre Croze, rapporteur spécial de la commission des finances (Recherche); Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Recherche scientifique et technique); Jacques Valade, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Recherche scientifique); Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Industrie); Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Energie); Daniel Hoeffel, Christian Poncelet, Mme Danielle Bidard, MM. Hubert Martin, Jean Béranger.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Pierre Noé, Jean-Marie Rausch, Raymond Dumont, Jean-François Pintat, Robert Laucournet, Guy de La Verpillière, Mlle Irma Rapuzzi, MM. le ministre, le secrétaire d'Etat, Christian Poncelet.

Sur les crédits du titre III (p. 3789).

M. Jean Arthuis.

Amendement n° 198 de la commission des finances. — MM. Pierre Croze, rapporteur spécial; le ministre, Jacques Valade, Michel Darras. — Rejet.

Rejet des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 3791).

Amendement n° 171 de la commission des finances. — MM. Jean Chamant, rapporteur spécial; le ministre, Christian Poncelet, Michel Darras. — Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

Sur les crédits du titre V (p. 3792).

Amendement n° 173 de la commission des finances. — MM. Jean Chamant, rapporteur spécial; le ministre. — Adoption.

Amendement n° 172 de la commission des finances. — MM. Jean Chamant, rapporteur spécial; le ministre. — Rejet.

Rejet des crédits modifiés.

Crédits du titre VI. — Rejet (p. 3792).

Art. 109. — Adoption (p. 3793).

5. — Nomination à un organisme extraparlamentaire (p. 3794).

6. — Ordre du jour (p. 3794).

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS, **vice-président.**

La séance est ouverte à neuf heures cinquante.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du samedi 3 décembre 1983 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [(N° 61 et 62 (1983-1984).]

Urbanisme et logement.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'urbanisme et du logement.

La parole est à M. le ministre.

M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, pour la première fois devant vous, j'ai l'honneur de présenter mon projet de budget. J'ai conscience, à cette occasion, de défendre un projet de budget un peu particulier : particulier, car il a des répercussions dans chaque foyer, dans la vie quotidienne de tous ; particulier, car il est marqué, plus que tout autre, sans doute, par la grande entreprise de décentralisation, cette grande entreprise qui est vécue très profondément par les élus et l'administration.

Ce projet de budget n'échappe pas, bien entendu, à l'empreinte de la crise économique. C'est pourquoi l'Etat a fermement tenu à lui donner de fortes priorités, des priorités qui influent directement sur le redressement de notre économie et le développement de la justice sociale.

Mais un budget n'est pas un ensemble figé et j'ai l'intention de donner au mien la plus grande efficacité économique et sociale possible.

Depuis la discussion de ce projet de budget à l'Assemblée nationale et depuis mon audition par votre commission des affaires économiques et du Plan, d'importants dossiers de mon ministère ont sensiblement évolué. Certaines questions qui restaient en suspens ont trouvé des réponses satisfaisantes, il y a trois jours à peine, et je suis heureux de pouvoir les confirmer dans cette enceinte. Il s'agit, vous l'avez compris, de l'évolution des loyers et d'un certain nombre de mesures d'ordre financier, qui, bien que très techniques, n'en sont pas moins fondamentales pour le double objectif que je me suis fixé : l'accès au logement pour le plus grand nombre et la relance du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Je n'oublie pas pour autant cette grande tâche à laquelle nous travaillons quotidiennement, élus, Gouvernement et administration : la décentralisation, et plus spécialement celle de l'urbanisme.

Au centre de mes préoccupations figurent donc la possibilité pour toutes les catégories de se loger et la nécessaire relance du logement.

L'intervention de mon ministère dans cette direction est clairement inscrite dans le projet de budget qui vous est soumis : malgré la rigueur des temps, 70 000 prêts locatifs aidés, 150 000 prêts aidés pour l'accession à la propriété et 160 000 prêts conventionnés seront financés en 1984, soit un niveau équivalent à celui de 1983.

Un sort particulier est réservé à l'amélioration de l'habitat, dont l'enveloppe progresse encore : au titre des primes à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale — P. A. L. U. L. O. S. — les crédits concernent 114 000 logements, non compris les 300 millions de francs de la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux ; au titre des primes à l'amélioration de l'habitat — P. A. H. — 512 millions de francs sont dégagés au lieu de 400 millions de francs en 1983, auxquels il faudra ajouter les 150 millions de francs de la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux.

A cette occasion, permettez-moi de revenir un instant sur le chemin déjà parcouru. Quand j'entends dire, ici et là, que le Gouvernement ne considérerait plus le logement comme une priorité, je m'étonne.

N'est-ce pas ce gouvernement qui a arrêté la chute vertigineuse de la construction sociale depuis 1974 en rajoutant 50 000 logements sociaux au collectif budgétaire de 1981 ?

N'est-ce pas ce même gouvernement qui a conservé ce rythme en 1982 et en 1983 et qui fera de même, comme je viens de l'indiquer, en 1984 ?

N'est-ce pas encore ce même gouvernement qui a doublé les aides à l'amélioration des logements entre 1981 et 1984 et qui tiendra les mêmes engagements sur les cinq ans du IX^e Plan, qui prévoit, en effet, de réhabiliter 700 000 logements du secteur H. L. M. ?

N'est-ce pas, enfin, ce même gouvernement qui, en 1983, a pris une série de mesures significatives ? J'en citerai quelques-unes : la baisse du taux des P. A. P. au 1^{er} janvier et au 1^{er} août ; la possibilité de louer les logements financés à l'aide de P. A. P. et non commercialisés ; la baisse du taux des prêts complémentaires aux P. A. P. et des prêts conventionnés ; la majoration des plafonds de ressources donnant accès aux P. A. P. ; une dotation, en août, de 1 700 P. L. A. supplémentaires ; la majoration de l'enveloppe pour surcharge foncière en centre-ville ; l'extension des prêts conventionnés pour économies d'énergie ; la majoration des prix plafonds dans la réglementation sur les prêts conventionnés.

J'arrête là cette longue énumération pour en venir aux mesures nouvelles qui viennent d'être arrêtées et dont vous avez certainement entendu parler.

En effet, je considère que le soutien au secteur de la construction passe aussi par une meilleure efficacité économique et sociale de l'ensemble des aides au logement.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de prendre plusieurs mesures que j'ai annoncées vendredi dernier, à l'occasion d'une réunion tenue conjointement avec le ministre de l'économie et des finances et en présence des dirigeants des banques nationales.

Première mesure : la quotité des prêts aidés pour l'accession à la propriété est fortement augmentée de façon à permettre aux ménages d'accéder à la propriété dans de meilleures conditions tout en favorisant l'activité des entreprises.

Je précise que l'augmentation de la quotité est modulée en fonction des ressources de l'accédant : en secteur diffus, le prêt forfaitaire est majoré de 20 p. 100 pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 70 p. 100 des plafonds de ressources réglementaires ; il est majoré de 10 p. 100 pour les autres. En secteur groupé, la quotité est portée respectivement de 80 p. 100 à 85 p. 100 et de 70 p. 100 à 75 p. 100 du prix de vente des logements pour ces deux mêmes catégories de ménages.

Deuxième mesure : le taux des prêts complémentaires aux P. A. P. va de nouveau être prochainement abaissé, ce qui permettra aux accédants de « boucler » leur plan de financement beaucoup plus facilement.

Troisième mesure : les prix plafonds relatifs aux constructions réalisées à l'aide de prêts conventionnés sont majorés de 15 p. 100 ; cela permettra sans nul doute d'engager de nouvelles opérations dans les grandes villes et dans leurs banlieues.

Quatrième mesure : les travaux d'amélioration continueront à pouvoir être financés au moyen de prêts conventionnés après le 31 décembre 1983, de façon à satisfaire une importante demande ; cela ne manquera pas d'avoir des effets positifs sur l'activité des petites entreprises.

Cinquième mesure : le dispositif de l'épargne-logement en vigueur depuis juin 1983 sera prorogé après le 31 décembre 1983 ; les souscripteurs pourront donc envisager d'accéder à la propriété en bénéficiant des conditions très favorables de ce type d'épargne.

Sixième mesure enfin : des prêts variables seront expérimentés, dès le début de l'année 1984, dans le secteur de l'accession aidée par l'Etat ; les accédants qui choisiront cette formule pourront bénéficier ainsi directement de la politique de réduction de la hausse des prix engagée par les pouvoirs publics.

Voilà six mesures dont l'importance ne vous a probablement pas échappé et qui manifestent bien la priorité donnée par le Gouvernement à la relance du bâtiment.

Mais d'autres efforts doivent être engagés pour préparer l'avenir ; je pense à la recherche, à la formation des hommes, à la modernisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics ; ce sont là les enjeux de demain.

En matière de recherche, le développement des techniques nouvelles, que ce soit dans la production des matériaux ou dans leur mise en œuvre, sera aidé par l'Etat. Le budget de recherche de mon ministère connaît ainsi, comme en 1982 et 1983, une augmentation importante : il progresse de près de 8 p. 100 pour atteindre 180 millions de francs en dépenses ordinaires et 130 millions de francs en autorisations de programme. Ces crédits doivent notamment permettre de donner l'impulsion décisive à deux programmes interministériels — « urbanisme et technologie de l'habitat » et « génie civil » — qui ont été lancés au cours de l'année 1983 en collaboration avec le ministère de l'industrie et de la recherche. Les actions pourront aussi bien porter sur les économies d'énergie que sur l'amélioration des conditions de travail, ainsi que sur les diverses techniques de construction.

Il ne fait pas de doute que les résultats obtenus dans ces domaines contribueront à conforter la position des entreprises françaises dans la compétition internationale.

En matière de formation, mon prédécesseur, M. Roger Quilliot, avait tracé les deux axes de cette politique.

Il avait, d'une part, engagé un effort nouveau de recherche et d'expérimentation portant sur la revalorisation des métiers du bâtiment ; c'est devenu un des programmes du plan « construction ». Il s'agit à la fois de tester de nouveaux modes d'organisation du travail et d'aider à la définition des besoins en formation de demain.

Il avait, d'autre part, prévu la mise en place d'une politique sectorielle de formation continue, pour laquelle les crédits ont été multipliés par six entre 1981 et 1983.

Je tiens, aujourd'hui, à confirmer ces orientations et à leur donner une nouvelle impulsion ; le projet de IX^e Plan prévoit, d'ailleurs, d'accorder une priorité toute particulière à la formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics, puisque 950 millions de francs y sont réservés.

Pour ma part, je viens de décider de proposer aux partenaires sociaux et professionnels d'établir, en matière de formation, un programme d'action de cinq ans. Je leur ai suggéré, dans un premier temps, d'établir le constat de la situation actuelle et de faire des propositions pour préparer l'avenir.

En matière de modernisation des entreprises de bâtiment et de travaux publics, je reste persuadé qu'il s'agit d'une action fondamentale pour l'avenir. Les entreprises doivent pouvoir être en mesure de faire face aux défis lancés par l'introduction de nouvelles techniques — je pense notamment à l'informatique et à la productique. Le secteur du bâtiment est de moins en moins abrité et la compétitivité des entreprises ou des concepteurs s'évalue de plus en plus par comparaison avec la concurrence internationale.

Ce panorama rapide de notre action en faveur du secteur du logement et de l'industrie du bâtiment et des travaux publics me semble éloquent. Il constitue, en tout cas, une réponse à tous ceux qui auraient cru discerner un moindre intérêt du Gouvernement pour ce secteur essentiel de l'activité économique et sociale de notre pays.

D'autres décisions ont été prises, vous le savez, en matière de loyers, pour répondre aux attentes des propriétaires et des locataires.

Le Gouvernement a choisi, pour ce faire, une voie difficile et que j'estime courageuse, parce que c'est une voie qui concilie à la fois la lutte indispensable contre l'inflation, la volonté de donner aux propriétaires les moyens d'entretenir le parc locatif et la nécessité de contenir les hausses dans des limites supportables par les locataires.

Le Gouvernement n'a pas recouru aux solutions de facilité et a respecté ses engagements en appliquant la loi du 22 juin 1982, élaborée par mon prédécesseur et adoptée, je le rappelle s'il en était besoin, à l'unanimité par la Haute Assemblée.

Ces mesures, qui doivent faire l'objet de décrets, étendent les accords qui ont pu être conclus et établissent les hausses pour les autres secteurs dans la limite de 80 p. 100 de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette règle s'applique aux contrats en cours pour l'ensemble des secteurs, ainsi que pour les propriétaires sociaux non H.L.M. et les petits propriétaires.

De plus, les quelque 2 300 000 petits propriétaires pourront, sous certaines conditions, en particulier l'information de la commission départementale des rapports locatifs, reconsidérer les loyers sous-évalués à l'occasion de l'installation d'un nouveau locataire. La réévaluation se fera à partir des prix de locaux comparables loués depuis plus de trois ans. En cas de contestation, le locataire aura la possibilité de saisir la commission de conciliation, dans les conditions prévues par la loi.

Au chapitre des travaux, l'accord conclu dans le secteur H.L.M. sera étendu. Il s'agit d'une majoration supplémentaire de 10 p. 100 du montant des travaux plafonnés à 4 000 francs, plus 1 000 francs par pièce. Les deux autres accords portant sur les travaux et concernant la société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et le secteur des investisseurs institutionnels privés seront également entérinés.

Ce nouveau dispositif ne saurait faire oublier les différentes solutions que nous nous efforçons d'apporter au difficile problème du logement. Je veux parler, par exemple, de la formule de la location-accession, attendue, me semble-t-il, par beaucoup de propriétaires et de locataires. Le texte a reçu un très bon accueil de la part de l'Assemblée nationale puisqu'il a été adopté à l'unanimité. Je souhaite qu'il rencontre un succès similaire auprès de vous lorsqu'il viendra en discussion devant le Sénat.

D'ailleurs, j'aurai certainement l'occasion de répondre à vos questions concernant le logement, tout à l'heure, après avoir écouté les rapporteurs et les intervenants de chaque groupe.

Je voudrais maintenant aborder l'autre grande tâche de mon ministère : l'urbanisme et les conséquences de la décentralisation.

La mise en œuvre de la décentralisation marque profondément le budget de l'urbanisme et des paysages pour 1984.

Comme vous le savez, la loi du 7 janvier 1983 offre, notamment à chaque commune, la possibilité de maîtriser l'utilisation de son sol.

La commune se voit reconnaître, depuis le 1^{er} octobre, l'entière responsabilité de conduire l'élaboration de son plan d'occupation des sols en y associant l'Etat qui porte à sa connaissance les prescriptions, les servitudes d'utilité publique et les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des projets d'intérêt général. De plus, toutes les communes ayant approuvé un P.O.S. instruiront et délivreront, à partir du 1^{er} avril 1984, en leur nom, les permis de construire et les autres autorisations d'utilisation des sols.

Le plan d'occupation des sols est donc la clef de la décentralisation en matière d'urbanisme. Toutefois, je voudrais insister sur le fait que, la situation des communes étant très variée, la loi a prévu d'adapter les modalités du transfert de compétences aux différents cas.

Ainsi, le P.O.S. n'est pas obligatoire : il n'est pas partout indispensable, notamment dans les petites communes où son élaboration représente parfois une lourde charge, alors que la pression foncière est faible et que les nouvelles constructions sont rares.

Les communes ont également beaucoup de souplesse ; à tout moment elles peuvent décider de prescrire un P.O.S. et, six mois après l'approbation de celui-ci, le maire délivrera le permis de construire au nom et sous la responsabilité de la commune.

Enfin, la commune peut adapter le contenu de son P.O.S. à ses besoins : elle peut ainsi se limiter au minimum obligatoire, c'est-à-dire à l'élaboration d'un plan de zone et à la fixation des règles précisant la nature et la destination des constructions autorisées.

En fait, chaque commune examinera, en liaison avec les services de l'Etat qui sont à sa disposition, les raisons qu'elle a de faire ou de ne pas faire un P.O.S., et les règles de constructibilité limitée ne s'appliqueront strictement que lorsque le contexte local, le nombre de demandes de permis de construire ou la présence de sites fragiles le justifieront.

Les nouveaux rôles et les nouvelles responsabilités des communes supposent, bien entendu, de nouveaux moyens. La loi, vous le savez, est très claire sur ce point : tout transfert d'une compétence s'accompagne du transfert ou de la mise à disposition des moyens correspondants.

Tout d'abord, en ce qui concerne les moyens humains, les directions départementales de l'équipement seront mises gratuitement à la disposition des communes qui le souhaitent pour leur permettre d'exercer pleinement leurs nouvelles compétences.

Mais je crois qu'il faut aller encore plus loin et profiter de la décentralisation pour améliorer la qualité du service rendu par l'administration aux élus et aux usagers.

Ainsi, en matière de permis de construire, nous avons recherché tout à la fois à simplifier les démarches dès le dépôt de la demande — un seul modèle de demande, un seul guichet de dépôt : la mairie de la commune où l'on construit — et à réduire les délais d'instruction en rapprochant le maire, l'usager et le service instructeur.

A cet égard, le budget pour 1984 permettra de développer cette politique grâce à la mise en œuvre d'une série d'actions visant à moderniser et à améliorer les conditions de fonctionnement des services.

Tout d'abord, un crédit de 35 millions de francs sera réservé à l'équipement des services en moyens bureautiques et informatiques, tels que les micro-ordinateurs. J'ai pu constater, voilà peu de temps, la performance de tels outils lors d'un récent voyage dans le Tarn, plus particulièrement à la subdivision de Graulhet.

Par ailleurs, un crédit de 5 millions de francs servira à former les personnels aux nouvelles tâches résultant du partage des compétences en matière d'urbanisme et à l'utilisation de l'informatique.

Enfin, un crédit de près de 10 millions de francs permettra de développer les actions d'hygiène, de sécurité et de prévention sociale en faveur du personnel.

Toutes ces mesures, qui visent à accroître l'efficacité globale de l'administration et à améliorer la situation des personnels permettront au ministère de l'urbanisme et du logement de contribuer, à concurrence de 1 154 emplois budgétaires, à la politique de redéploiement des effectifs de la fonction publique, engagée par le Gouvernement, qui s'effectuera — je tiens à le souligner — sans qu'aucune situation individuelle ne soit directement affectée.

Le budget pour 1984 poursuivra aussi l'œuvre de titularisation des personnels entreprise depuis 1983 et favorisera l'amélioration de la qualification des agents pour mieux répondre aux besoins nouveaux.

En ce qui concerne les moyens financiers, les études d'urbanisme, qui jusqu'à présent étaient financées par l'Etat et les collectivités locales, seront désormais intégrées dans la dotation générale de décentralisation — D.G.D. — destinée à assurer la compensation intégrale des charges résultant des compétences transférées.

Les modalités de répartition de ces crédits, qui feront l'objet d'un concours particulier, ne sont pas encore définitivement arrêtées : nous devons, en effet, tenir compte de l'avis émis récemment par le comité des finances locales, mais je puis d'ores et déjà dire que la répartition par le commissaire de la République se fera en concertation avec les élus, qu'une certaine priorité sera accordée aux communes qui ont des P.O.S. et des schémas directeurs en cours ou qui subissent des pressions foncières importantes — je pense, notamment, aux communes du littoral, aux communes de montagne ou aux communes situées à la périphérie des agglomérations — et, enfin, que des dispositions transitoires éviteront tout effet de rupture avec la situation actuelle.

Jusqu'à présent, mon ministère consacrait 47 millions de francs à ces études d'urbanisme. Or il apparaît au vu de plusieurs enquêtes, dont notamment celle qui a été conduite par l'association des maires de France, que de nombreuses communes ont l'intention de se doter, peut-être plus rapidement qu'elles ne l'avaient prévu auparavant, d'un plan d'occupation des sols.

Dans ces conditions, le montant de 47 millions de francs risque de se révéler insuffisant, et je cherche actuellement les moyens d'accroître cette dotation de façon à pouvoir faire face aux demandes exprimées par les collectivités locales.

La mise en œuvre de ce grand mouvement de décentralisation de « l'urbanisme au quotidien » ne signifie cependant pas que l'Etat abdique cette responsabilité. Bien au contraire : le Président de la République a clairement fixé le niveau de nos ambitions dans ce domaine lors d'une récente intervention télévisée.

Ainsi, en ce qui concerne l'organisation et la protection de l'espace, l'Etat conserve les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions qui continuent à lui être dévolues : association à l'élaboration des documents, prescriptions particulières, zones sensibles.

Par ailleurs, l'Etat maintient son aide aux agences d'urbanisme, qui représentent le trait d'union entre la politique de l'Etat et les pratiques locales mises en œuvre quotidiennement par les collectivités. A cet égard, les 25 p. 100 de crédits bloqués jusqu'à présent sur la gestion de 1983 sont disponibles, et un amendement majorant de 12,15 millions de francs les crédits pour 1984 a été voté, vous le savez, par l'Assemblée nationale lors de l'examen du budget en seconde délibération.

En ce qui concerne la protection du patrimoine, qui demeure une prérogative de l'Etat, les dotations progressent de près de 25 p. 100 de façon à assurer, notamment, la poursuite des travaux nécessaires au maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Enfin, dans le domaine de l'aménagement et de la promotion du cadre de vie urbain, où les subventions versées jusqu'à présent au titre de l'action foncière ou du fonds d'aménagement urbain sont progressivement transférées à la dotation globale d'équipement, le Gouvernement étudie actuellement la mise en place d'un mécanisme de « majoration urbaine de la D.G.E. ». Ce mécanisme devra aider les villes qui agiront préventivement lorsqu'un quartier commencera à se dégrader ou qui réaliseront, dans le cadre d'une politique globale d'aménagement, des investissements exceptionnels.

Les communes trouveront également des moyens plus efficaces pour maîtriser leur développement dans les nouvelles dispositions législatives à l'étude concernant l'urbanisme opérationnel.

Un projet de loi sera — vous le savez peut-être — prochainement déposé sur ce sujet. Il améliorera les moyens juridiques mis à la disposition des collectivités locales, et il comportera une remise en ordre des moyens financiers de l'urbanisation.

A partir de là, l'Etat concentrera son aide directe sur les interventions au profit des villes confrontées à des phénomènes de dégradation sociale et urbaine particulièrement menaçants. Je pense à celles qui ont été retenues par la commission nationale pour le développement social des quartiers, présidée par M. Pesce.

L'Etat maintiendra aussi à un niveau élevé son action en faveur de la résorption de l'habitat insalubre : un amendement adopté par l'Assemblée nationale a ainsi majoré ces crédits de 60 millions de francs en autorisations de programme et de 25 millions de francs en crédits de paiement.

Enfin, l'Etat soutiendra l'innovation, l'expérimentation et les initiatives locales exemplaires en appuyant, par exemple, la démarche de l'architecte Roland Castro sur les banlieues.

Dans toutes ces situations, l'intervention de l'Etat sera bien évidemment souple afin de s'adapter à des réalités extrêmement diversifiées.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous vivons — chacun d'entre nous en est sans doute convaincu — une période exigeante. Mon discours et mon action ne seront, à cet égard, ni fatalistes, ni complaisants.

J'ai conscience des difficultés que rencontrent les différents intervenants et les différents acteurs dans le secteur du bâtiment et des travaux publics : difficultés du petit entrepreneur face à la crise, difficultés du salarié qui veut garder son emploi, difficultés du locataire à la recherche d'un logement, difficultés du propriétaire qui souhaite entretenir son patrimoine, difficultés enfin de l' élu local ou de l'administration à s'adapter à la décentralisation.

Je crois sincèrement — je me suis efforcé de vous le prouver — que nous avons beaucoup avancé dans la résolution de ces problèmes cruciaux.

Mais une politique responsable dans le domaine du logement et de l'urbanisme doit savoir s'élever au-delà des difficultés de l'heure, sans les oublier, bien entendu, pour préparer l'avenir. L'évolution de notre société depuis plus d'un siècle s'est faite autour du développement des villes. Nous serons jugés par les générations futures sur notre capacité à en faire véritablement des lieux de rencontre. Trop souvent, les rues de nos villes ne sont aujourd'hui que des lieux de passage et de consommation, lorsqu'elles ne sont pas des lieux d'affrontement.

Le Président de la République disait, voilà quelque temps : « Il faut organiser la civilisation de la ville, et quand on aura répondu à cette question, on aura fait avancer la civilisation tout court. »

Cet objectif est probablement ambitieux mais sans ambition, mesdames, messieurs les sénateurs, peut-on véritablement préparer l'avenir ? (Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, vous avez répondu par avance à un certain nombre de questions que je souhaitais vous poser. Je serais donc bref pour vous présenter les approbations ou les appréhensions de la commission des finances.

S'agissant tout d'abord du logement, je dirai qu'il représente 66 p. 100 des crédits de paiement et 97 p. 100 des autorisations de programme du budget de votre ministère qui correspond à 4,5 p. 100 du budget de l'Etat.

La commission des finances est consciente de l'effort consenti, mais elle s'interroge sur le point de savoir si les attributions prévues pour mener votre politique du logement social visent bien les bons objectifs. Les prévisions sont de 70 000 P.L.A., 150 000 P.A.P., 160 000 prêts conventionnés, 205 000 logements aidés, dans le cadre de l'amélioration du parc ancien, sous de multiples formes d'interventions, vous l'avez rappelé tout à l'heure.

Les organismes sociaux ou les promoteurs accumulent depuis deux ans un stock de logements, en accession à la propriété invendus, qui se détériorent inexorablement.

La transformation des P.A.P. en P.L.A., prévue par le décret du 5 juillet 1983, crée une passerelle d'accès et semble recueillir un avis favorable. Bien sûr, une étude doit être menée et approfondie cas par cas pour démontrer que les loyers qui en résulteront et, par voie de conséquence, l'A.P.L. ne seront défavorables ni pour les occupants, ni pour les organismes, ni pour l'Etat qui devra, sous une forme ou sous une autre, en financer les différences. Vous venez d'en parler, monsieur le ministre.

Sur le principe, nous sommes favorables à cette mesure pour plusieurs raisons : d'abord, la mise à disposition immédiate d'un parc existant et de qualité à une époque où la conjoncture a une incidence sur l'emploi et exige une indispensable mobilité, donc plus de locatifs au détriment, provisoirement, de logements en accession à la propriété ; ensuite, l'occupation par des locataires qui, dans l'optique d'une future accession à la propriété désormais permise par la loi, seront plus attentifs au bon entretien de leur logement — dont ils peuvent espérer être propriétaires — et de leur environnement si leurs conditions sociales et la sécurité de l'emploi le leur permettent.

Donc, si nous sommes déjà obligés de résorber un stock, peut-être est-il plus convenable de mettre à la disposition des constructeurs moins de prêts aidés pour l'accession à la propriété et plus de P.L.A., le chiffre de 70 000 pouvant être considéré comme un minimum. Il est vrai qu'un logement locatif coûte en moyenne à l'Etat trois fois plus qu'un logement en accession à la propriété, ce qui est un obstacle non négligeable.

La mauvaise consommation des prêts d'accession à la propriété en 1983, malgré l'abaissement du seuil de l'apport personnel, le recul global de la construction en logements neufs depuis trois ans — 399 500 en 1981, 343 400 en 1982 et 320 000 à 325 000 sans doute en 1983 — prouvent qu'un redéploiement des crédits est nécessaire.

Vous avez annoncé vendredi, monsieur le ministre — je ne dispose donc que des informations que j'ai pu lire dans la presse — six mesures nouvelles. La commission des affaires économiques et celle des finances faisaient remarquer depuis plusieurs années que la marge était étroite entre le plancher du minimum de recettes exigibles et le plafond ; la majorité des candidats se trouvait donc exclue. Faute de mieux, la commission proposait un redéploiement de crédits. Mais la conjugaison que vous venez de proposer de l'abaissement de la participation personnelle, de la majoration du volume des prêts forfaitaires en secteur diffus, privilégiant le secteur groupé, et de l'abaissement des taux des prêts complémentaires, ne peut trouver qu'un écho favorable auprès des parlementaires ; je n'exprime là, bien sûr, que mon avis personnel, la commission n'ayant pu être consultée.

Mais comment allez-vous financer ces mesures complémentaires avec un budget aussi serré ? C'est la question que je vous pose.

J'en viens aux remarques ou suggestions présentées par la commission des finances.

Les taux d'intérêt étant trop élevés, il faut accroître la solvabilité des ménages par une diminution de ces taux, ce qui est déjà proposé à ce jour pour tout un secteur.

Pour tenir compte des nombreux logements sociaux restant inoccupés pour des raisons d'environnement et d'une baisse très sensible de la natalité qui aura une forte incidence sur la demande dans quelques années, il faudrait concentrer plus

de crédits en faveur de l'amélioration de l'habitat en centre-ville et, plus particulièrement, en faveur du parc locatif social et de son environnement.

L'effort de l'Etat est indéniable en ce qui concerne le logement. Il ne faut pas oublier cependant l'effet multiplicateur des crédits et le retour, par le biais de la fiscalité — T.V.A. par exemple — dans les caisses de l'Etat.

Cela me permet d'exprimer nos regrets quant à l'annulation des crédits de la prime à l'amélioration de l'habitat ; mais vous avez dit tout à l'heure que vous en aviez reversé une partie en 1983 et que l'Etat n'y aurait donc rien gagné.

Les occupants des logements n'ont pas trouvé le confort attendu et les artisans du bâtiment ont encore perdu des marchés importants.

L'aménagement d'une passerelle entre prêts d'accession à la propriété et P.L.A., souhaitable pour résorber les stocks, l'est aussi pour permettre la pleine consommation des crédits. La commission, qui avait déjà présenté cette remarque l'an dernier, s'est demandée si les crédits n'étaient pas inscrits « en réserve à ne pas consommer ». Les mesures que vous proposez semblent lever cette ambiguïté.

S'agissant des difficultés financières des organismes d'H.L.M., je partage l'avis exprimé par les rapporteurs à l'Assemblée nationale. Vous en connaissez les causes mais j'en citerai tout de même quelques exemples : le blocage des loyers, qui a pour corollaire la diminution du volume budgétaire des grosses réparations ; le pourcentage plus important retenu dans le cadre des réparations revenant aux locataires ; le laxisme de certains responsables à l'égard des associaux — peu nombreux il faut le reconnaître — qui ne règlent pas leur loyer et qui sont maintenus dans les lieux par la passivité des autorités mais qui vident ainsi — ce sont des conséquences insidieuses très graves — une cage d'escalier. Il ne faut pas confondre ce problème avec les cas sociaux, et encore les collectivités ne mettent-elles en place qu'avec beaucoup de lenteur les commissions et les aides indispensables, ce qui influe par la négative sur la trésorerie des organismes, et des offices en particulier, qui remplissent leur mission sociale. S'ils logent dignement les immigrés, par exemple, ils n'en sont guère récompensés dans le cadre des décisions de l'A.F.I.C.I.L. et se trouvent souvent, outre le départ des locataires autochtones, devant des départs inopinés, face à des logements délabrés et des déclarations en non-valeurs.

Nous ne tiendrons plus, monsieur le ministre, notre équilibre budgétaire. Nous verrons le patrimoine se délabrer. Il faudra à nouveau construire pour loger des « mutants » excédés de payer pour les autres, alors que de 5 p. 100 à 20 p. 100 des logements restent vides dans certains immeubles. Les conseils d'administration, composés de bénévoles, se sentent abandonnés et méritent plus de considération ; en effet, s'ils ont accepté ces fonctions, c'est bien pour défendre les locataires, quels qu'ils soient.

Qu'allez-vous faire pour tenir l'équilibre des budgets des organismes, monsieur le ministre ?

La possibilité de cessions pour accession à la propriété accordée par la loi, ou qui va l'être très prochainement, est une mesure louable. Mais dans l'état actuel des choses, elle ne concernera que les logements les plus récents et, par définition, ni les logements vides, ni les logements contigus. A terme, elle augmentera les difficultés financières des organismes, après avoir illusoirement participé au maintien de la trésorerie.

L'Etat et les collectivités doivent donc s'attendre sur ce front à de nouvelles difficultés et essayer d'y faire face.

L'observation la plus importante concerne l'unification du régime des aides, car les aides aux personnes représentent 47 p. 100 du budget du logement. Vous savez quelles sont les réticences des locataires concernant le conventionnement, car, sur le parc ancien, toute opération, pour réussir, nécessite une étude sociale approfondie ; or cette étude n'est valable que pour le présent ; telle est l'observation qui nous est présentée d'une façon permanente, l'évolution dans le temps créant obligatoirement une amélioration de la situation familiale ou du niveau de vie — sauf, bien sûr, pour les chômeurs, les malades ou les handicapés.

Donc, nous souhaitons que vous puissiez nous apporter des informations, quant à l'unification des aides, sur les résultats des premiers tests des propositions Badet et Bonin.

Les occupants sont très sensibilisés par chaque changement brutal apporté au financement ou aux aides, à chaque nouveau règlement qui crée des charges nouvelles aux organismes constructeurs. Il est donc important de prévoir une mise en œuvre progressive d'un système d'aide unique et simplifié ; pourtant — cela peut sembler contradictoire — il faudrait

prendre en compte, pour ne pas créer d'injustices et donc de ségrégation par groupe d'immeubles, des caractéristiques telles que l'ancienneté des logements, le lieu d'implantation, le type d'aide à la personne en fonction de ses revenus, l'importance des travaux de réhabilitation, les charges diverses et sans doute bien d'autres qui devront être utilisées au fur et à mesure que vous aurez progressé dans les simulations. Nous pensons donc que, si l'on fait preuve de volonté, l'année de mise en œuvre de cette action, prévue en 1985, peut être une bonne période. Faute de certitudes, il vaudra mieux surseoir.

Enfin, la commission des finances regrette vivement trois points qui sont furtivement évoqués dans le rapport et qui nuisent grandement à la confiance que peuvent accorder les collectivités locales et le Sénat à la sincérité du budget.

Tout d'abord, je rappellerai que, l'an dernier — vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre — après un rapport et un vote favorables, malgré un accord avec M. Quilliot, une deuxième lecture demandée par M. le ministre des finances a supprimé le versement de 25 p. 100 des taxes produites par le dépassement du plafond légal de densité au profit du fonds d'équipement des collectivités locales. Les départements les plus défavorisés ont ainsi perdu 1 million de francs chacun, qui ne seront pas compensés par la D.G.E. et qui seront donc perdus pour les petites communes de ces départements. Je n'ai personnellement pas approuvé cette action dissimulée au sein d'un article rattaché.

En outre, l'article 13 du budget général — ce n'est pas de votre fait — prévoit la suppression de l'exonération fiscale sur les propriétés bâties de quinze ou vingt-cinq ans, sauf pour les H.L.M., et la réduction de quinze à dix ans pour les logements en accession à la propriété.

Bien que l'article modifié par l'Assemblée nationale ait ramené les exonérations à quinze ans et maintenu celle des logements en accession à la propriété à dix ans, la commission a considéré que toute rupture de contrat par l'Etat concernant le logement est très préjudiciable à la confiance qui pourrait lui être accordée. Dans la conjoncture actuelle, le bâtiment n'avait pas besoin de ce mauvais coup. Le Sénat a d'ailleurs voté la suppression de ces dispositions.

Enfin, nous avons relevé dans le « bleu », au sujet du financement des primes à la construction, au chapitre 65-41, un fonds de concours de 2 120 millions de francs ; construction et amélioration des logements sociaux, chapitre 65-44, fonds de concours, 229 millions de francs ; constructions et acquisitions foncières, chapitre 65-46, fonds de concours, 1 780 millions de francs ; bonification d'intérêts des prêts H.L.M., chapitre 44-91, fonds de concours, 1 571 millions de francs ; bonifications diverses, chapitre 44-91, fonds de concours, 1 700 millions de francs ; soit, au total, 7 400 millions de francs.

Cela constitue, certes, un ballon d'oxygène pour votre budget. Mais il faut savoir — vous vous en êtes expliqué devant l'Assemblée nationale — que ces fonds de concours sont prélevés sur le fonds de garantie des caisses d'épargne, ce qui, sur le plan juridique, suppose, d'abord, la ratification par le Parlement des fonds de concours prévus par le présent projet de loi de finances, ensuite, un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts pour modifier les articles 52 et 53 du code des caisses d'épargne. La commission des finances vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir vous expliquer sur ce point et regrette, de toute façon, cette mesure, qui met en péril la capacité de garantie du réseau des caisses d'épargne.

Ce budget du logement subit les contraintes de la conjoncture en matière d'investissements ; il tend à être socialement bon dans les aides apportées à la pierre, à la personne et dans la recherche d'une unification adaptée de celles-ci. Mais on y utilise des méthodes de financement que nous ne saurions approuver dans la crainte que ce ne soit interprété comme valant tacitement autorisation de prélèvement sur les fonds de garantie des caisses d'épargne.

En ce qui concerne l'urbanisme, ce secteur représente 1,5 p. 100 du budget, soit plus 5 p. 100 en crédits de paiement, moins 37 p. 100 en autorisations de programme, en raison de crédits transférés en dotation globale d'équipement. Mais on note avec une satisfaction mitigée les transferts de crédits votés par l'Assemblée nationale pour majorer le chapitre 65-20 au titre des agences d'urbanisme.

Nous notions, en 1982, 46 millions de francs et, en 1983, 54 millions de francs ; pour 1984, sont inscrits 48,6 millions de francs pour les agences métropolitaines seulement.

L'amendement adopté par l'Assemblée nationale en deuxième délibération prévoit 63 840 000 francs, incluant les agences métropolitaines et les départements d'outre-mer. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous donner une explication à ce sujet ?

La commission a admis cette rigueur, car il est évident que c'est avant de construire qu'il eût fallu établir des règles d'urbanisation strictes. Il est très souhaitable, mais pas certain, que les collectivités prennent la responsabilité de donner des coups d'arrêt en raison de certaines situations acquises et qui sont de mauvais exemples. La loi est la loi ; nous souhaitons donc que toutes les collectivités prennent en charge avec lucidité la gestion de leur aménagement avec l'aide de vos services dans le cadre de la décentralisation.

Toutefois, je rappelle que de nombreuses communes ont établi des cartes communales très élaborées ou des Z.E.P., des zones d'environnement protégé, approuvées après enquête, très proches du P.O.S. simplifié. Nous n'avons pas compris le refus du Gouvernement de les assimiler aux P.O.S. lors du vote de la loi. Comme le Sénat le souhaite, la commission désire que vous puissiez, dans le cadre d'une révision, remédier à cette erreur et nous vous demandons ce que vous en pensez.

Dans mon département, 120 P.O.S. avaient été présentés voilà sept ans par un préfet fougueux, mais plein d'illusions. Quinze sont aujourd'hui approuvés. Croyez-vous que les services vont avoir acquis, en aussi peu de temps, la compétence et le dynamisme nécessaires pour faire face à la demande, comme vous le souhaitez ? Je sais que vous avez dernièrement réuni les responsables des directions départementales de l'équipement et les architectes des bâtiments de France pour exprimer vos intentions et assurer une meilleure coordination entre ces services, dont les opinions sont souvent contradictoires, concernant les certificats d'urbanisme et les permis de construire. J'ignore si vous y avez convié les directions départementales des affaires sanitaires et sociales, qui ne manquent pas d'inventer des obstacles et sont souvent en contradiction avec la responsabilité que doivent prendre les maires eux-mêmes sur leur territoire. Je souhaite donc que vous y pensiez, monsieur le ministre.

Nous souhaitons, en tout cas, une attitude ferme, sans laxisme, mais que la tutelle ne soit ni livresque, ni aveuglement têtue, car les hommes de terrain que sont les élus des petites villes ou communes ne comprendront pas, et la décentralisation de l'urbanisation aura échoué. Nous l'avons — je suis mal placé pour penser le contraire — dans tout un arrondissement, réussie depuis cinq ans grâce à la déconcentration de la délivrance des permis de construire, mais cela a demandé un gros travail de persuasion. Il n'y a aucune raison pour que la même réussite ne soit pas généralisée, mais il faut tout faire pour que cela réussisse.

En ce qui concerne les espaces verts, certains collègues souhaiteraient que le plancher de la taxe, fixé à 1 p. 100, puisse éventuellement être abaissé afin de laisser plus de liberté aux collectivités locales, qui n'osent pas l'établir du fait de son montant.

Enfin, les actions concernant l'architecture et les paysages ne représentent malgré leur importance qu'une partie infime du budget. Les crédits de paiement sont en augmentation de 7,2 p. 100, les autorisations de programme en baisse de 16,60 p. 100, diminution qui concerne essentiellement les crédits immobiliers pour création d'écoles. La commission a noté avec satisfaction l'intérêt que vous portez à la régulation des effectifs d'étudiants en architecture et aux perspectives de débouchés. Il est certain malheureusement que tous les éléments défavorables sont rassemblés contre cette profession en crise depuis plusieurs années.

La commission est consciente des bons résultats obtenus grâce aux interventions expérimentales des architectes conseils et par les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, mais s'inquiète quant à la survie de ces derniers en raison des difficultés financières.

En effet, l'effort des départements — 22 millions de francs en 1982 pour 83 départements, 17 millions de francs pour 54 départements en 1983 — plus l'effort de l'Etat devaient être relayés par le produit de la taxe de 0,3 p. 100, mais ce produit se révèle déjà très inférieur aux prévisions en raison justement de la crise du bâtiment et de la baisse de la construction. Il est donc souhaitable que l'Etat puisse continuer à apporter son soutien aux départements les plus défavorisés par la décentralisation, surtout pendant les quelques années de la période transitoire.

Les diverses actions rattachées au budget de votre ministère concernent le bâtiment et vos moyens sont faibles. Seuls des investissements massifs pourraient procurer les emplois nécessaires à la profession du bâtiment et des travaux publics. Tout ce que nous avons cité concernant le logement neuf, la mise en sommeil des grosses réparations, l'attitude réservée des promoteurs, d'une part, la conjoncture générale, la période de transition de la décentralisation, qui gèlent les possibilités d'action des communes, d'autre part, font que les entreprises sont toutes en difficulté et que l'artisanat commence lui-même à souffrir après

avoir épuisé la réserve de ses carnets de commande. Heureusement, il peut être constaté une percée assez spectaculaire vers l'exportation des grandes entreprises et la balance 1983 de ce secteur peut s'avérer très bonne. Les mesures annoncées hier, si vous en trouvez le financement, pourront influencer dans un sens positif l'orientation du marché national.

Dans le chapitre des actions horizontales, la commission a relevé au budget de l'institut géographique national pour 1983 le fait que la contribution de l'Etat de 265 millions de francs environ est supérieure au chiffre d'affaires, soit 200 millions de francs, les frais de personnel étant, eux, de 329 millions de francs. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, qu'un rapport nous éclaire sur cette situation qui semble totalement anormale, même si elle ne date pas d'aujourd'hui.

Enfin, vous gérez les moyens des services de l'équipement, où nous pouvons constater la poursuite des titularisations des cadres A et B, qui sont 650, ou C et D, 370, la titularisation d'agents contractuels ayant de l'ancienneté, le statut des personnels auxiliaires, la diminution de 1 p. 100 des effectifs, mais aussi le souci d'adaptation du personnel à de nouvelles tâches et d'une autre façon.

Je citais à l'instant la décentralisation de l'urbanisme...

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président.

Je rappelle le sous-emploi constaté d'un certain nombre d'agents dans les D. D. E. et surtout les subdivisions territoriales, du fait de la pénurie financière dans laquelle se trouvent plongés les départements et les communes. La déconcentration dans certaines subdivisions des permis de construire prouve que, pour certaines tâches, le personnel s'est rapidement adapté. Il peut en être de même pour le personnel technique de haut niveau dans les directions départementales concernant de grands dossiers, comme les P. O. S. ou S. D. A. U., après des stages de formation. Ce redéploiement n'est pas impossible et il intéressera directement, d'une part, les agents qui participeront à la prévision des aménagements qu'ils auront plus tard à réaliser dans le cadre de leurs tâches habituelles, et les maires, d'autre part, qui auront ainsi des interlocuteurs habitués au terrain et auxquels ils sont eux-mêmes habitués. Je crois que cette formule intéresse déjà un certain nombre de directeurs départementaux.

Telles sont donc, monsieur le ministre, les observations présentées par la commission des finances et les réflexions du rapporteur, qui regrette que diverses mesures financières obscures puissent nuire à la confiance des candidats constructeurs ou des épargnants et, de ce fait, directement à l'industrie du bâtiment et des travaux publics, qui déjà souffre de la pénurie, mais va partir en lambeaux en jetant sur le marché de l'emploi des milliers de nouveaux chômeurs.

Je souhaite vivement que les dernières mesures proposées participent à une amélioration de cette situation.

La commission des finances a décidé à une grande majorité de ne pas approuver ce budget. Dans l'impossibilité de la consulter en cette fin de semaine sur les nouvelles mesures prises, je ne puis que confirmer cette attitude. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Laucournet, rapporteur pour avis.

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Logement). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme je le fais chaque année depuis un certain nombre d'années, je ne veux pas reprendre, vous le comprenez, les mêmes préoccupations que celles de notre collègue M. Beaupetit, rapporteur spécial de la commission des finances, qui, dans sa présentation, a très bien défini, après l'exposé du ministre, les structures du budget du logement pour 1984.

Mon rapport écrit auquel vous pourrez vous reporter traite en détail des problèmes de l'heure : l'activité de la construction dans une industrie de crise face à des mutations techniques et juridiques qui la secouent, le financement du logement neuf — prêts locatifs aidés et prêts pour l'accession à la propriété — l'évolution du parc existant et la situation préoccupante des gestionnaires de logements sociaux en face des impératifs financiers qu'ils subissent dans la période de rigueur nécessaire que nous traversons, enfin les aides à la personne : allocation de logement, aides personnalisées au logement et aides aux locataires en difficultés.

Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, je voudrais, monsieur le ministre, dans le temps qui m'est imparti, vous indiquer les inquiétudes de nos collègues à l'aube de l'année 1984 et aussi, il faut le dire, leurs espérances, confortées par un certain nombre de décisions prises récemment par le Gouvernement ou annoncées, quelques-unes dans les dernières quarante-huit heures et dont vous avez d'ailleurs longuement parlé dans votre intervention liminaire.

Votre audition devant la commission et les questions qui vous avaient été posées à cette occasion vous avaient permis, il y a trois semaines, de saisir ces inquiétudes. J'ai ressenti les mêmes inquiétudes lorsque j'ai présenté mon rapport, le 17 novembre dernier, devant la commission, laquelle, à la majorité, a décidé de s'en remettre à la sagesse pour le vote des crédits que vous demandez au Sénat.

J'examinerai tout d'abord les inquiétudes. La crise que traverse l'industrie du bâtiment et des travaux publics, que nous ressentons dans les indicateurs régionaux, devrait trouver rapidement des remèdes par une meilleure programmation des logements autorisés et commencés.

Une industrie qui représente plus de 6 p. 100 de la population active et 23 p. 100 des effectifs globaux au travail a besoin d'être confortée le plus vite possible dans le sens que vous-même et votre collègue de l'économie, des finances et du budget avez indiqué lors de la discussion de la première partie de cette loi de finances.

Il faut que vous soyez en contact permanent avec la fédération du bâtiment pour seconder, pour épauler les entreprises qui souffrent et qui sont surtout les grandes et les moyennes entreprises.

Mais, je vous l'ai dit en privé, vous avez aussi à examiner un autre problème : dans certaines régions, des entreprises moyennes hésitent à recruter du personnel dans l'incertitude de leur charge de travail. Elles préfèrent finalement payer des pénalités de retard à l'expansion de leur entreprise. Je crois qu'il faut tenir un discours à la profession pour supprimer ces freins qui sont, en définitive, préjudiciables à l'économie nationale et régionale.

La deuxième préoccupation pour les hommes de terrain que nous sommes, pour la plupart, dans cette Assemblée, c'est l'engagement rapide des aides publiques directes : prêts locatifs aidés et prêts pour l'accession à la propriété. Les 70 000 P. L. A., les 150 000 P. A. P., les 160 000 prêts conventionnés doivent être programmés et dotés aux régions le plus rapidement possible pour permettre à l'industrie du bâtiment de s'organiser, aux promoteurs publics et privés de préparer leurs dossiers, leurs permis de construire et leur financement, aux collaborateurs, tels les architectes et les bureaux d'études, de ne pas envisager, comme c'est le cas actuellement, la réduction et le licenciement de leurs effectifs.

Rien n'est plus détestable que l'incertitude de l'avenir ; rien n'est plus démobilisateur que cette absence de calendrier. Nous devons d'ici à la fin de l'année savoir ce que sera notre plan de charge en 1984 et son déroulement.

Cette action volontariste d'entraînement, vous l'avez réellement commencée, monsieur le ministre, mais il faut absolument la poursuivre pour donner confiance à ceux qui ont la responsabilité de l'acte de bâtir.

Mon troisième sujet de réflexion semble revêtir une grande urgence : il faut que vous redonniez confiance à vos assistants naturels que sont les responsables du logement social dans ce pays.

Je sais que nous allons évoquer ensemble ces problèmes cette semaine à Rouen, à l'assemblée de la fédération nationale des offices. Des solutions sont attendues de votre part, en ce qui concerne les difficultés financières des offices qui sont menacés dans leur vocation sociale, leur équilibre d'exploitation qui est de plus en plus difficile à réaliser en raison du blocage rigoureux de leurs recettes et de la croissance prévisible de leurs charges. Le devenir du logement locatif social doit être mieux assuré par un partage équitable du coût de la gestion et une évolution mieux maîtrisée du patrimoine.

Cela veut dire : politique des loyers, rénovation du parc existant, statut des personnels dans la politique de la fonction territoriale, formation professionnelle et équilibre des relations avec les locataires et les collectivités locales.

Vous en avez parlé dans votre propos liminaire et vous avez bien fait car c'est une de nos préoccupations communes.

Je ne méconnaissais pas tout ce qui a été fait depuis deux ans, tout ce qui est fait actuellement, ni votre volonté de dialogue, mais c'est pour nous une des facettes des principales actions dans lesquelles la commission souhaite que vous vous engagiez délibérément.

Enfin, si je puis dire, le problème de la répartition de l'effort public entre l'aide à la pierre et l'aide à la personne est, pour nous, au cœur du débat sur le logement depuis plusieurs années et est une de nos grandes préoccupations, à travers le conventionnement, les réunions de groupes de travail, la commission Badet, les travaux du IX^e Plan, le rapport Bonin sur l'établissement d'une aide unique à la personne combinée avec une remise en ordre des loyers.

Il est certain que les contraintes budgétaires liées au pari d'une inflation maîtrisée en 1984 ne se prêtent pas facilement au lancement d'un projet aussi ambitieux.

Monsieur le ministre, l'expérience que vous voulez engager en ce sens intéresse particulièrement notre commission qui sollicite de vous une analyse approfondie de vos intentions.

Telles sont nos inquiétudes et nos préoccupations. Elles sont sérieuses. Cependant, en ma qualité de rapporteur, je n'ai pas caché à la commission les raisons que j'avais d'espérer dans la réussite de la politique que conduit le Gouvernement en matière de construction et de logement.

Ces espoirs résident dans les textes récemment votés ou en cours de discussion devant le Parlement. Il s'agit tout d'abord de la loi sur la vente des logements H.L.M., votée à l'unanimité il y a un mois par le Sénat ; elle va donner vie à la loi de 1965 qui s'était révélée inapplicable et elle permettra de dégager un créneau original de développement. Il s'agit ensuite de la loi sur la location-accession à la propriété immobilière, votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 18 octobre 1983 et dont je souhaite l'examen par le Sénat avant la fin de la présente session. Je sais que tel est également votre vœu, monsieur le ministre. C'est une loi de portée à la fois sociale et économique, parce qu'elle aura un impact positif sur l'activité du bâtiment et permettra de loger nos jeunes concitoyens en leur offrant des moyens de financement appropriés.

Une politique de programmation concertée et décentralisée sous la forme de contrats Etat-régions, appliquée au logement, nous semble également une excellente chose pour l'avenir.

Le conseil régional du Limousin, dont je rapporte le budget, négocie actuellement avec l'Etat un contrat de plan portant sur la rénovation, la réhabilitation, l'aménagement du parc existant et comportant des efforts spécifiques en matière de logement social et d'habitat des personnes âgées. Là encore, ces initiatives, si elles sont suivies et accompagnées, devraient déboucher sur une facette sociale et sur une facette économique liées à l'activité des entreprises.

Enfin, et on ne peut pas être plus à l'écoute de l'actualité, nous avons enregistré l'annonce, connue samedi dernier, de l'intention du Gouvernement de procéder à une vaste réforme du financement, par le moyen de décrets et de trois arrêtés qui devraient paraître rapidement.

Réduire l'apport personnel en matière d'accession à la propriété, réduire le taux des prêts complémentaires, mettre en place de nouvelles dispositions concernant les prêts conventionnés, tout cela me semble de nature à apaiser l'inquiétude dont je me faisais l'écho au début de mon rapport, et vous avez, ce matin, au Sénat, monsieur le ministre, une bonne tribune pour préciser la politique à laquelle vous avez l'intention de vous attacher aussi délibérément.

Je conclurai après avoir tenu ma promesse de me limiter aux idées, puisque la commission des finances, s'étant chargée de l'étude des chiffres, avait très clairement et très objectivement fait le travail d'analyse du budget.

L'assurance d'un programme identique à celui de 1983, auquel il faut ajouter les enveloppes budgétaires de l'amélioration de l'habitat — P.A.L.U.L.O.S. et P.A.H. — la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux avec l'annonce faite par M. le Président de la République d'une troisième tranche en 1984, et la progression des crédits de l'aide à la personne nous confirment que, dans un contexte économique et financier exigeant, ce budget marque la volonté du Gouvernement de soutenir l'activité du secteur du logement.

J'avais proposé à la commission d'émettre un avis favorable sur ce budget. Cependant, marquant ses préoccupations, mais aussi ses espoirs, elle m'a chargé de manifester devant vous son avis définitif, c'est-à-dire de s'en remettre, dans le vote qui interviendra à la fin du débat, à la sagesse de la Haute Assemblée. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. Bouquerel applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Janetti, rapporteur pour avis.

M. Maurice Janetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (urbanisme). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est un domaine où la décentralisation est véritablement entrée dans les

faits, c'est bien celui de l'urbanisme, puisque la loi du 7 janvier 1983, complétée par la loi du 22 juillet 1983, a transféré aux communes les compétences en matière d'élaboration des plans d'occupation des sols, de délivrance des permis de construire, d'autorisations de lotissements, donc de la planification.

Cette réforme est entrée en application le 1^{er} octobre 1983 et vous venez de nous dire, monsieur le ministre, qu'il est prévu de compléter le dispositif actuel en donnant également aux communes la liberté de mener leurs opérations d'aménagement.

Dans ce nouveau contexte, le budget de 1984 doit répondre à deux exigences : d'abord, mettre les collectivités locales en mesure de faire face à leurs responsabilités et, ensuite, permettre à l'Etat d'exercer les responsabilités qui lui sont propres, vous venez de le rappeler, monsieur le ministre, dans votre exposé introductif.

En ce qui concerne la première de ces exigences, je voudrais retenir plus particulièrement trois points.

D'abord, la dotation générale de décentralisation : pour compenser les charges résultant du transfert de compétences en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, les crédits que l'Etat consacrait jusqu'alors à cette tâche doivent être transférés aux collectivités locales. C'est pourquoi une dotation de 47 millions de francs figure dans le budget pour 1984 du ministère de l'intérieur. Mais, compte tenu de l'accélération de la demande de planification qui devrait résulter de l'entrée en vigueur de la décentralisation, ces crédits risquent de ne pas être suffisants. Cette dotation devrait donc — c'est une suggestion — être majorée, voire doublée. Je souhaite que vous soyez d'accord avec moi pour répondre aux besoins exprimés et pour considérer que cette prétention n'est pas exagérée.

En ce qui concerne la dotation globale d'équipement, les subventions spécifiques que l'Etat accordait en matière d'aménagement urbain — programmes d'action foncière, fonds d'aménagement urbain, espaces verts — vont disparaître. A ce titre, 70 millions de francs ont été transférés à la dotation globale d'équipement en 1983 et 132 millions de francs le seront en 1984. Les dotations qui demeurent inscrites sous ces rubriques en 1984 disparaîtront complètement en 1985. D'ores et déjà, il apparaît que le mécanisme de la dotation globale d'équipement prend imparfaitement en compte les besoins importants des communes urbaines, tant pour la création de quartiers nouveaux que pour la revitalisation de quartiers existants. Dès lors, il est vivement souhaitable, monsieur le ministre, notamment pour lutter contre l'extension excessive des espaces péri-urbains, de donner à ces collectivités les moyens de mieux maîtriser l'urbanisme sur leur territoire. Vous avez d'ailleurs souligné devant la commission des affaires économiques et du Plan qu'elles devraient disposer d'une ressource supplémentaire, ne remettant pas en cause — je l'espère — les principes de la décentralisation, pour des investissements commandant le développement de l'urbanisation dans le cadre d'opérations intéressant l'ensemble d'une agglomération.

J'en viens aux agences d'urbanisme. L'Etat doit maintenir, en 1984, l'aide qu'il apporte au fonctionnement des vingt-huit agences d'urbanisme d'agglomérations existant en métropole, ainsi qu'aux quatre agences des départements d'outre-mer.

Je pourrais me livrer à un long développement sur ce point, mais après le vote qui est intervenu à l'Assemblée nationale au chapitre 65-20 « Urbanisme et paysages, subventions d'équipement », 12,15 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre des agences d'urbanisme ont été rajoutés. La dotation du chapitre 65-20 — article 30 — devrait donc passer de 51,65 millions à 63,80 millions de francs, ce qui est une excellente chose.

En ce qui concerne la deuxième exigence, c'est-à-dire l'exercice par l'Etat des responsabilités qui lui sont propres, je voudrais rappeler que les tâches dont l'Etat continue d'assurer la maîtrise d'ouvrage sont normalement financées sur le titre V du budget. C'est le cas pour la protection des sites et des abords des monuments historiques, pour l'innovation, la recherche et l'expérimentation, et pour la lutte contre les inégalités sociales de l'habitat.

Sur ce dernier point, la responsabilité de l'Etat est directement engagée dans la lutte contre l'insalubrité de l'habitat et dans la conduite des actions de solidarité à mener dans les grands ensembles et les banlieues défavorisées.

Les actions de ce type pourroient être financées en 1984, notamment dans le cadre de contrats Etat-régions, au moyen des crédits restant disponibles sur le chapitre 65-23 de l'article 20.

Mais cette ligne devant disparaître dans la dotation globale d'équipement et les financements des actions de ce type devant être élargis et diversifiés, il apparaît souhaitable de créer un fonds interministériel d'intervention pour la qualité de l'urbanisme et de l'habitat.

Ce fonds, qui pourrait fonctionner de manière analogue au F.I.A.T. — fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire — rassemblerait les moyens financiers que l'Etat entend consacrer aux actions relevant de la fonction de solidarité. Il permettrait également de soutenir les actions les plus significatives d'une nouvelle approche des opérations d'urbanisme par le développement des projets de quartiers et l'élaboration de projets locaux de l'habitat.

J'en ai terminé avec ce que j'ai appelé le préambule et qui, globalement, se présentait comme une critique constructive de votre budget, monsieur le ministre.

Je voudrais aborder maintenant quelques points concernant les nouvelles modalités de la planification territoriale, les moyens de l'urbanisme décentralisé et l'aménagement de l'espace.

Sur le premier point, je rappellerai simplement que près de 11 000 communes, soit en moyenne plus d'une centaine par département, pourraient demander aux services de l'Etat une intervention en matière de planification, ce qui implique une participation non accrue, mais plus attentive encore de l'ensemble de vos services, monsieur le ministre, à cette demande instantane de planification.

Plus de 6 000 communes ayant déjà un plan d'occupation des sols seront visées. A ces communes viendront s'ajouter rapidement les quelque 2 000 communes actuellement dotées d'un plan d'occupation des sols publié après qu'elles aient procédé à son approbation. Ultérieurement, les 4 000 communes dont le plan d'occupation des sols prescrit est en cours d'étude, ainsi que les communes ayant élaboré une carte communale, après remplacement de celle-ci par un plan d'occupation des sols, pourront user de cette procédure.

Cette réforme implique une modification des conditions de fonctionnement des directions départementales de l'équipement. Dans l'immédiat, elle n'entraînera pas une diminution de la charge de travail en raison des responsabilités de l'Etat dans la mise en œuvre de la décentralisation et du maintien de la compétence de l'Etat pour la délivrance de certaines autorisations d'occupation des sols.

De plus, l'Etat conserve, et c'est important, une fonction de contrôle de la légalité des actes. Dans les directions départementales de l'équipement qui en seront chargées, compte tenu de leur compétence en la matière, il y aura lieu, monsieur le ministre, de veiller à ce que l'organisation et le fonctionnement des services — les hommes eux-mêmes en étant fort capables — permettent d'éviter toute confusion entre cette tâche de contrôle de légalité et l'instruction des autorisations pour le compte des communes, dans le cadre de la mise à disposition prévue par la loi régissant les transferts de compétences. Les maires de nos communes de France y sont très attachés, monsieur le ministre, c'est pour eux une question de dignité.

J'en viens maintenant aux moyens de l'urbanisme décentralisé.

Donner aux communes de nouvelles compétences est un progrès incontestable ; encore faut-il que celles-ci disposent de moyens suffisants pour les exercer. Ne vous attendez pas, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce que je me livre ici à des lamentations.

Le ministère de l'urbanisme et du logement considère que, dans un premier temps, bon nombre de communes recourront à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat tant pour l'élaboration des plans d'occupation des sols que pour la délivrance des autorisations d'occupation des sols. Cela implique un redéploiement important des moyens, compte tenu des fortes réductions d'emplois liées à la décentralisation — le projet de budget pour 1984 propose un solde négatif de 1 071 emplois — que votre commission des affaires économiques ne peut qu'approuver.

Si cette solution était infirmée par la pratique, on pourrait s'interroger sur le montant des crédits transférés. Les financements nécessaires à la mise en place de nouveaux services communaux cumulés excéderont vraisemblablement le montant actuel des crédits budgétaires affectés à cette tâche. Pour conclure sur ce chapitre, je dirai que la démocratie a un coût qui doit être pris en compte et que l'on ne peut pas se contenter de transferts financiers strictement arithmétiques.

S'agissant des institutions locales, je vous demanderai simplement, monsieur le ministre, si, pour 1984, l'effort de l'Etat en faveur des C. A. U. E. sera du même ordre de grandeur qu'en 1983. La commission des affaires économiques souhaiterait en effet connaître — c'est une question qu'elle n'a pas pu vous poser lorsque vous êtes venu devant elle — le montant exact des crédits budgétaires qui seront attribués aux C. A. U. E. en 1984.

Il importe d'assurer une certaine continuité de financement à des institutions relativement jeunes dont le dynamisme doit être préservé au moment crucial de la mise en œuvre de la décentralisation.

Je vous demanderai en même temps de nous préciser, monsieur le ministre, quels sont, pour l'avenir, les intentions du Gouvernement à l'égard des C. A. U. E.

La réforme de l'architecture dépasse le cadre des moyens de la décentralisation, mais elle devrait contribuer à faciliter l'exercice des nouvelles compétences communales en matière d'urbanisme.

La commission des affaires économiques a estimé que la clarification des missions de l'institut français d'architecture devrait permettre à celui-ci de mieux répondre à la demande des élus et des professionnels.

Pour ce qui est de la réforme même de l'architecture, la commission approuve les orientations retenues par le Gouvernement. Bien que cette réforme suscite des réserves de la part d'un certain nombre de professionnels, nous considérons qu'elle va dans le bon sens.

En matière d'aménagement de l'espace, je rappellerai que l'élévation des seuils du plafond légal de densité opérée par la loi de finances pour 1983 devrait faciliter la mise sur le marché d'un plus grand nombre de terrains en centre-ville. Il est encore trop tôt pour apprécier l'effet de cette réforme.

D'autre part, le Gouvernement s'était engagé à présenter au Parlement un rapport exposant, d'une part, la possibilité et les conditions d'une meilleure prise en compte des ressources des redevables dans l'assiette de la taxe d'habitation et, d'autre part, les conditions d'une amélioration de l'assiette des taxes foncières.

Comme l'année précédente — j'insiste sur ce point — la commission des affaires économiques et du Plan réitère sa proposition de constituer par voie contractuelle des servitudes de droit privé permettant aux collectivités de s'assurer une maîtrise de l'utilisation du sol sans supporter le coût d'une acquisition.

S'il est un domaine où la décentralisation est franchement engagée à travers des actes ou des gestes quotidiens, c'est bien celui de l'urbanisme. S'il est une administration qui, par son quadrillage territorial, la qualité de ses fonctionnaires, leurs contacts permanents avec les élus locaux est bien placée pour faciliter la procédure de décentralisation, c'est bien la vôtre, monsieur le ministre.

Avec un budget de rigueur, certes, mais ouvert sur la décentralisation, nous avançons en souplesse vers l'exercice véritable des libertés communales. Telle est essentiellement la raison pour laquelle la commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption des crédits affectés à l'urbanisme dans le projet de loi de finances pour 1984. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : dix-huit minutes ;

Groupe socialiste : dix-huit minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : quinze minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : dix minutes ;

Groupe communiste : six minutes.

La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le budget qui nous est proposé aujourd'hui, nous constatons que le nombre de prêts directement aidés par l'Etat sera inférieur de 20 000 unités à celui de 1983, celui des prêts conventionnés devant être contenu dans la limite de 160 000, contre une enveloppe « désencadrée » de 140 000 prêts conventionnés en 1983.

L'accession à la propriété par l'intermédiaire des P. A. P. verra son montant moyen augmenter de 6 p. 100. A ce sujet, je constate que le caractère diffus de ces prêts oblige à présenter les dossiers coup par coup. Il y a perte de temps, d'énergie et parfois rupture des transactions en raison de la longueur des démarches. Ne pourrait-on accentuer l'effort accompli en vue d'un regroupement des P. A. P. ?

Il est tout à fait nécessaire d'aider les constructeurs privés en allégeant le mécanisme sans, pour autant, perdre de vue l'importance du rapport qualité-prix de vente.

Le regroupement des P. A. P. permettrait, en outre, une meilleure utilisation des terrains. En effet, le constructeur se lancera dans la construction d'appartements utilisant peu de terrain, ou dans celle de maisons individuelles avec jardins. Il évitera de se lancer dans la construction de villas sur grands terrains ayant une trop forte incidence sur la situation foncière de la région. Ainsi, la diffusion des P. A. P. entraîne un trop grand gaspillage de terrains en « mitant » les paysages ?

Dois-je également vous dire, monsieur le ministre, que, dans le département des Bouches-du-Rhône, tous les P.A.P. disponibles n'ont pas été complètement utilisés en 1983 ?

Notons aussi qu'au cœur des préoccupations des organismes H.L.M. s'inscrit la politique de sauvegarde du patrimoine dans son ensemble. Les grandes lignes en ont été posées par les conclusions de la commission Badet sur l'unification des aides personnelles, confirmées par les travaux du groupe Bonin sur le financement du logement social.

Dans le cadre du IX^e Plan, il faudra effectivement envisager, dès 1984, la construction de 70 000 logements, en tenant compte des accords intervenus localement entre les représentants des H.L.M. et ceux des usagers relativement au taux d'effort supportable pour ces derniers, et au niveau des loyers définis en fonction du service rendu. En cas de désaccord, il est indispensable que les pouvoirs publics assurent un arbitrage au fond afin d'éviter le blocage du processus.

Nous savons que les offices d'H.L.M. ne peuvent pas refuser de prendre leur part de l'effort national de redressement et de rigueur ; mais ils ne veulent prendre que leur part. Les plafonnements anormalement bas des ajustements annuels des loyers ne peuvent, à eux seuls et sur plusieurs années, servir de compensation à la hausse des prix. Il y va de la vie des offices, de la sauvegarde du patrimoine H.L.M. qui est un patrimoine national ; il y va du cadre de vie des 3 millions de ménages et des 12 millions de personnes qui vivent dans ces habitations.

Dois-je vous indiquer, monsieur le ministre, en tant qu'administrateur de cet organisme, que l'office public d'aménagement et de construction des Bouches-du-Rhône, qui gère quelque 30 000 logements, se trouve, actuellement, devant un déficit structurel de 20 millions de francs ?

Notre conseil d'administration a certes approuvé un plan de redressement de trois ans qui doit permettre d'en combler la moitié, le reste ne pouvant être trouvé que dans une hausse des loyers dont la décision échappe à notre conseil d'administration en l'état actuel des choses. Nous ne pouvons attendre que notre établissement soit en état de cessation de paiements pour obtenir les aides et les autorisations nécessaires car nous ne saurions continuer à répondre longtemps à notre vocation sociale avec un compte d'exploitation en déséquilibre.

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des appréhensions que nous éprouvons.

Cela ne nous empêche pas de constater les efforts envisagés à travers le IX^e Plan qui prévoit la réhabilitation de 700 000 habitations H.L.M.

Mais, pour être tenus, ces engagements devront compter sur des crédits budgétaires supplémentaires prenant le relais pour les années à venir. Il est évident que les aides substantielles et nécessaires en faveur des grands ensembles dans les quartiers dégradés ne peuvent pas faire oublier les besoins normaux de l'ensemble du patrimoine H.L.M. qui demande une politique globale à caractère préventif et non pas seulement curatif.

Monsieur le ministre, le projet de majoration de la dotation générale dans les zones urbaines, projet que vous avez soutenu auprès du ministre des finances, constitue un dispositif essentiel. S'il n'aboutit pas, ou bien les collectivités n'engageront plus d'opérations d'aménagement trop coûteuses, ou bien elles en répercuteront le coût sur les charges foncières, ce qui rendra encore plus inaccessible la construction de logements sociaux en centre urbain. Il faudra donc trouver les moyens de poursuivre l'encouragement accordé à la coopération intercommunale.

Néanmoins, globalement, les efforts du Gouvernement sont sincères. Aussi, tout en rappelant le souci des administrateurs d'H.L.M., je mentionnerai ce que vous avez dit, monsieur le ministre, à savoir que, dans le grand défi qui nous est lancé, l'Etat n'est qu'un partenaire, et que vous serez aux côtés de ceux qui se tourneront vers l'avenir.

Aussi, au nom du groupe socialiste, je vous indique que nous voterons le projet de budget de l'urbanisme et du logement car nous sommes, avec vous, résolument tournés vers l'avenir. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est loin le temps des promesses ! Pour la deuxième année consécutive, le Sénat est amené à examiner un budget de l'urbanisme et du logement placé sous le signe d'une amère rigueur.

Il est loin le temps, et pourtant il date de moins de trois ans, où l'ambition affichée en matière de logements se situait à hauteur de 550 000 mises en chantier par an et de 50 000 emplois à créer dans le bâtiment !

Vos ambitions, monsieur le ministre, sont devenues plus modestes puisque vous envisagez la construction de 380 000 logements en 1984. Je ne reprendrai pas l'ensemble des chiffres de votre

budget car ils viennent d'être présentés avec une grande clarté par nos excellents rapporteurs. Il serait intéressant toutefois de connaître quel a été, d'une façon exacte, le nombre de mises en chantier réalisées en 1983, afin de savoir si vos prévisions pour 1984 sont susceptibles ou non d'être réalisées.

Je ne fais pas de procès d'intention, ce n'est ni dans ma manière ni dans ma méthode, mais il s'agit d'être bien d'accord sur des chiffres aussi importants, à la fois pour l'habitat et pour la construction, c'est-à-dire pour les familles et pour les travailleurs du secteur professionnel considéré.

Les réalités ont, en effet, leur éloquence, même lorsque celle-ci est amère : la construction et le logement n'ont pas connu, depuis la Libération, une situation aussi préoccupante ; l'industrie du bâtiment traverse une crise sans précédent. Même si cette dernière ne date pas de mai 1981, elle a été considérablement aggravée par un ensemble de mesures prises depuis 1981 non pas par votre ministère seul, mais par l'ensemble du Gouvernement, et c'est sur ce point que je fais porter ma critique.

Tous les jours, des entreprises disparaissent, l'on recense environ 4 000 faillites par an, soit la suppression de 70 000 emplois dans le bâtiment ; on évalue le nombre de licenciements dans ce secteur à dix fois celui qui est envisagé par le groupe Peugeot-Talbot ; les ménages sont dans une situation d'attente.

A cet égard, monsieur le ministre, je n'évoquerai que l'émission *Droit de réponse* de samedi dernier, que vous avez peut-être suivie — pour ma part, je l'ai fait de bout en bout — au cours de laquelle les réactions des propriétaires, des locataires et des professionnels ont été intéressantes à écouter.

La crise actuelle, aggravée, s'explique par des raisons simples : l'immobilisme des locataires, le gel des logements par les propriétaires, les dispositions d'une loi Quilliot trop rigoureuse, cette loi Quilliot dont vous rappelez tout à l'heure, à juste titre, que le Sénat l'avait votée à l'unanimité ; mais, acceptant notre part de responsabilité, je voudrais en tirer les conséquences en ajoutant tout simplement que lorsqu'on s'aperçoit qu'une politique n'a pas donné les conséquences qu'on en attendait, on en change ! Mettons-nous donc d'accord, Gouvernement et Parlement, pour modifier en tant que de besoin les textes législatifs en question !

Il est évident que la situation du logement en France met en cause l'ensemble de la politique fiscale du Gouvernement. A trop charger l'animal, on ne lui permet plus d'avancer, et c'est ce qui se passe actuellement !

Je passerai sur la situation financière des investisseurs sociaux. Vous avez dit, monsieur le ministre, que des mesures venaient d'être prises. Je vous en donne acte après mes collègues et je vous en félicite, car ces mesures vont effectivement dans le bon sens en associant l'action de votre ministère et celle du ministère de l'économie et des finances. C'est une petite amélioration par rapport aux inquiétudes qui sont les nôtres.

Si votre budget demeure l'un des premiers budgets civils et s'il présente, sous certains aspects, des mesures dignes de notre approbation, la politique générale du Gouvernement ne va toutefois pas assez loin et ne répond pas aux besoins d'habitat des familles ni aux possibilités de construction des entreprises. Ainsi se trouvent organisées — peut-être malgré vous, mais nous sommes bien obligés de le constater — tantôt la pénurie, tantôt la rareté. Bel exemple, n'est-il pas vrai, d'échec politique !

Vous ne tirez pas les leçons du passé récent : les P.A.P. n'ont pas connu le niveau de consommation souhaité en 1983. Il faut donc aider les ménages par une baisse des taux d'intérêt — vous venez de le faire et je vous en donne acte. Mais il faudrait instituer des prêts à taux variable, ainsi que le recommande le rapport Bonin.

Ces mesures seront-elles suffisantes ? C'est une question que nous devons loyalement nous poser. En tout cas, il nous paraît nécessaire de modifier les conditions d'obtention de ces prêts, puisque 75 p. 100 des Français intéressés par un P.L.A. — prêt locatif aidé — ne remplissent pas les conditions pour l'obtention d'un P.A.P.

En ce qui concerne les prêts conventionnés, nous attendons la publication rapide de la norme d'encadrement pour 1984 afin d'éviter les phénomènes de blocage rencontrés en 1982 et 1983.

Espérons — tous mes collègues en ont exprimé le souhait — que les dotations de 30 millions de francs prévues pour le fonds spécial de grands travaux compléteront ce dispositif et atténueront nos critiques.

Ce survol rapide de l'action de l'Etat doit s'accompagner de l'observation que les investisseurs privés ont été découragés ; et voilà, semble-t-il, l'essentiel du problème !

Parmi les 100 000 logements qui nous manquent chaque année, il est évident que la plus grosse part provient de ce secteur privé qui a été découragé d'investir. Et là, bien évidemment, l'ensemble de la fiscalité se trouve mis en cause. Il s'agit d'un problème de politique générale qui dépasse effectivement votre propre secteur ministériel, monsieur le ministre, mais nous devons vous le poser en raison des conséquences qu'il a sur une profession et sur un secteur dont vous êtes le premier responsable.

En réalité, tout peut se ramener à ce simple constat : les Français ont peur de l'avenir. Tant que les pouvoirs publics n'auront pas démontré, par des mesures simples et concrètes, qu'ils ont pris l'exacte mesure de la situation dramatique de l'habitat et de la construction dans notre pays, nous serons condamnés à intervenir à cette tribune en énumérant des chiffres qui seront ceux des faillites et des pertes d'emploi. Triste bilan en vérité ! Nous ne voudrions pas être de nouveau confrontés au terrible marasme que nous avons connu dans ce secteur entre les deux guerres.

La situation est telle que nous devons vous poser la question : quelle est vraiment, au-delà des chiffres concernant votre ministère, la politique du Gouvernement pour l'habitat et pour la construction, c'est-à-dire pour redonner confiance au secteur privé, pour faire en sorte que le secteur privé recommence à construire ?

Puissiez-vous, monsieur le ministre, trouver dans les observations du Sénat — faites toujours avec courtoisie et sérénité, mais aussi avec lucidité — la justification des orientations qui vous permettront de construire ce qu'un de vos prédécesseurs appelait « les pierres de l'avenir ».

Il ne s'agit pas d'un vœu, mais d'une incitation pressante et solennelle d'élus qui, chaque semaine, reçoivent dans leur permanence soit des entrepreneurs qui connaissent de grandes difficultés, soit des ouvriers licenciés par vagues dans ce secteur professionnel. Croyez-le, cette situation ne saurait durer sans risque pour notre pays. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bouquerel.

M. Amédée Bouquerel. Monsieur le ministre, le budget du logement et de l'urbanisme que vous nous avez présenté traduit, par l'insuffisance notoire des crédits qui y sont inscrits, une réduction importante des activités de votre ministère.

Je ne m'attarderai pas sur l'urbanisme. Je rappellerai simplement que la dotation globale est — vous l'avez admis — notoirement insuffisante. Vous avez également reconnu l'insuffisance des crédits prévus pour financer les transferts de charges résultant de la décentralisation. Les élus locaux, il faut le savoir, se trouveront dans l'impossibilité de faire face à ces charges, et ce sont les maires qui devront supporter, en 1984, l'impopularité des difficultés qui ne manqueront pas de surgir.

Je voudrais surtout m'attacher à l'examen de la politique du logement, du logement social en particulier, et à l'analyse rapide de quelques chapitres de votre budget.

Les prêts pour l'accession à la propriété s'élevaient à 170 millions de francs en 1983 ; ils ne sont plus que de 150 millions de francs en 1984. Il s'agit là d'une réduction importante, à laquelle il y a plusieurs causes.

Tout d'abord, et bien que l'on prétende que le chômage soit stabilisé, la situation de l'emploi s'aggrave, et il est évident que l'augmentation du chômage limite le nombre des candidats à l'accession à la propriété.

La deuxième cause est la dégradation de la situation financière des candidats par la réduction de leur pouvoir d'achat.

La troisième cause est le manque de confiance dans la politique pratiquée depuis trois ans. Certains, en effet, hésitent à prendre des risques financiers que le budget familial ne pourrait pas supporter. C'est si vrai que, si j'ai bien compris les informations toutes récentes qui nous ont été données, les prêts consentis actuellement vont bénéficier de conditions d'attribution et de remboursement bien meilleures afin qu'ils soient plus attractifs.

La pression des familles qui restent attachées à la réalisation de leur principale aspiration — devenir propriétaire de leur logement — est toujours aussi forte, mais le nombre de ceux qui peuvent réaliser leur projet diminue.

Cette situation très alarmante a conduit M. Denvers, député socialiste et président de l'union nationale des H. L. M., à déclarer tout récemment : « Il n'est pas admissible que les P. A. P. ne puissent pas être consommés en 1983 ». Pour la région Picardie, par exemple, 150 millions de francs de crédits P. A. P. ne sont pas utilisés cette année.

La politique actuelle d'accession à la propriété est un échec.

Le patrimoine immobilier des H. L. M. doit être entretenu et modernisé ; les crédits P. A. L. U. L. O. S. ont été prévus à cet effet. Ils sont, cette année, sensiblement égaux à ceux de 1983. Si l'on tient compte de la hausse des prix prévisible pour 1984 et 1985, ils seront nettement inférieurs à ceux de 1983, qui étaient déjà insuffisants. La situation ne va donc pas s'améliorer en 1984, bien au contraire, et la dégradation du patrimoine H. L. M. va se poursuivre.

Mais que dire des crédits prévus pour la construction neuve dans le domaine des habitations à loyer modéré ? Ceux qui sont mis à votre disposition pour 1984 sont sensiblement égaux à ceux de l'année 1983, qui — tout le monde l'a reconnu — étaient notoirement insuffisants. Si l'on considère que la hausse des prix au cours de l'année 1984 se situera entre 9 et 10 p. 100, il est clair que l'on construira beaucoup moins de H. L. M. en 1984 qu'en 1983.

Il ne faut donc pas que nous nous étonnions d'assister à une nouvelle crise du logement.

Ce budget ne répond pas à l'espoir des jeunes ménages. Pour le seul département de l'Oise, 3 500 demandes à l'O. P. A. C. — office public d'aménagement et de construction — restent actuellement insatisfaites. Cet organisme, entre 1970 et 1980, a construit, en moyenne, 850 logements par an. Les prêts locatifs aidés accordés n'ont permis de réaliser en 1981 que 218 logements ; en 1982, 286 logements ; en 1983, 152 logements ! A la cadence actuelle, il faudra plus de quinze ans pour satisfaire les besoins immédiats.

Combien de logements pourront être construits en 1984, lorsqu'on constate la misère de votre ministère en ce qui concerne ces crédits ?

Du point de vue économique, lutter contre la crise du logement, c'est lutter contre le chômage. Nos entreprises du bâtiment et des travaux publics connaissent des difficultés très graves, provoquées précisément par un ralentissement sans précédent des ouvertures de chantier.

Ces entreprises, qui emploient plus d'un million de salariés et qui constituent la première industrie française, attendent l'établissement d'un important programme de travaux pour enfin sortir de cette situation intolérable, où la menace de la faillite est permanente.

J'évoquerai enfin la politique des loyers, plus particulièrement dans le secteur H. L. M.

Comme vous le savez, aux termes de la loi Quilliot, la hausse des loyers doit être négociée à l'échelon national. Les négociations entreprises en 1982 et 1983 n'ont pas abouti. C'est l'échec, et le ministre a dû fixer d'une manière autoritaire les hausses, qui ne correspondent d'ailleurs, pour les offices, à rien.

En outre, la charge qui pèse sur les loyers du fait de l'application de l'impôt foncier sur les propriétés bâties conduit à elle seule à une majoration d'un point de la hausse annuelle des loyers pour les immeubles du secteur H. L. M. ayant quinze à vingt ans d'âge.

Le vieillissement du patrimoine, qui conjugue ses effets avec la situation financière délicate des organismes d'H. L. M., entraînera également à moyen terme la nécessité d'une majoration des loyers. Si l'on voulait rétablir une situation financière saine des offices au niveau des dotations aux comptes de provisions et des amortissements techniques, il serait nécessaire de majorer immédiatement les loyers de plus de 12 p. 100.

J'ajoute que, pour l'année 1984, la hausse des loyers n'est pas encore connue et que les offices publics d'aménagement et de construction, qui doivent voter leur budget pour le 1^{er} décembre, ne sont pas aujourd'hui en situation de le faire car ils ne connaissent pas le montant de leurs ressources, qui proviennent essentiellement du recouvrement des loyers.

M. Laucournet nous a signalé, dans son rapport, que les impayés des loyers dans les offices se situaient entre 2,5 p. 100 et 3,5 p. 100 ; cela correspond à des sommes considérables et c'est une des causes du déficit des budgets des offices. Puisqu'il s'agit là d'une réduction autoritaire des ressources, l'Etat va-t-il prendre en charge ces déficits par les subventions d'équilibre, qui vont devenir absolument indispensables ?

Évoquant ici l'intervention de notre rapporteur, je voudrais relever une de ses remarques : il qualifiait tout à l'heure la loi relative à l'accession à la propriété de 1965 d'inapplicable. Cette loi a été appliquée. Dans le département de l'Oise, nous avons vendu plus de 500 pavillons. Je vous invite monsieur le ministre, à aller voir ce que sont devenus ces pavillons qui ont été cédés aux locataires.

Pour éviter aux offices de connaître une situation financière insurmontable à très brève échéance, il faudrait, monsieur le ministre, redéfinir une nouvelle politique des loyers — cela a déjà été dit à cette tribune.

C'est M. Badet, député socialiste et président de la fédération des offices d'H.L.M., qui, dans le rapport qui porte son nom, constate : « Pour faire face à l'appauvrissement des organismes d'H.L.M. et éviter le délabrement des immeubles, il faudrait augmenter les loyers de 30 p. 100 et, en corollaire, aménager les aides personnelles pour les locataires les plus défavorisés ».

C'est M. Lair, président de la fédération des sociétés anonymes d'H.L.M., qui, dans une récente conférence de presse, déclare : « Devant le dilemme : augmentation des dépenses et diminution des recettes, il y a le risque du dépérissement des logements H.L.M., la dégradation du patrimoine et, au bout, la colère des locataires ».

Les bons locataires, c'est-à-dire ceux qui payent régulièrement leur loyer et entretiennent correctement leur logement — ils sont la grande majorité — n'accepteront pas indéfiniment l'augmentation de leur loyer pour compenser un déficit provenant en partie de locataires qui non seulement ne payent pas leur loyer, mais, généralement, dégradent l'appartement qu'ils occupent.

Il y a là une situation conflictuelle que votre budget ne semble pas prendre en considération ; aucune solution ne se dégage dans votre politique du logement, qui devrait tendre vers l'assainissement rapide de la situation actuelle des offices d'H.L.M. si vous voulez éviter la faillite de ces organismes qui ont pourtant si bien servi la cause du logement social.

Ce budget, monsieur le ministre, est un mauvais budget, et mes collègues du groupe du R.P.R. et moi-même ne pourrions pas le voter. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à Mme Midy.

Mme Monique Midy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'en tiendrai à quelques remarques que m'inspire le projet de budget du logement.

Je voudrais, d'abord, réaffirmer l'urgence de la réforme de la loi de 1977 sur le financement du logement, dont les effets néfastes font encore des ravages aujourd'hui malgré de sérieuses améliorations apportées depuis 1981. Cette loi se heurte à la volonté gouvernementale de donner un nouvel élan à la construction locative sociale. Dans le domaine de la réhabilitation également, l'application de cette loi conduit à des augmentations de loyers trop importantes. Sa nature profondément inflationniste et ségrégationniste a abouti aux résultats que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire une demande croissante pour l'habitat social locatif, une chute considérable de la construction de logements sociaux au profit de la spéculation immobilière et une crise importante dans l'industrie du bâtiment. En effet, en dix ans, de 1970 à 1980, le nombre des constructions locatives sociales, pour une population accrue de 600 000 habitants en région parisienne, a chuté de 40 000 à 15 000, d'où une disparition importante de 400 000 emplois dans le secteur du bâtiment.

Injuste socialement, inefficace économiquement, cette loi de 1977 demeure donc un frein à l'avancée de la politique gouvernementale, malgré une augmentation sensible des crédits.

Nous apprécions l'ensemble des mesures prises depuis mai 1981, que ce soit la loi réglementant les rapports entre propriétaires et locataires, l'augmentation de la construction sociale, l'écoute attentive apportée aux associations de locataires, la démocratisation des processus de décision ou les actions engagées dans les quartiers dégradés.

Mais pour donner toute leur ampleur à ces mesures nouvelles, il est indispensable — je le répète — de mettre un terme aux effets néfastes et à l'inefficacité de cette loi de financement du logement. Je sais, monsieur le ministre, que vos services y travaillent et je m'en réjouis. Par ailleurs, nous prenons bonne note des six mesures que vous avez confirmées ce matin.

Les parlementaires communistes maintiennent leurs propositions, qui rejoignent, pour une part, celles des commissions de travail présidées par MM. Badet et Bonin. Il nous semble nécessaire, ainsi que vous l'avez vous-même souligné lors de la présentation de votre budget à la presse, de rendre plus efficace l'emploi des crédits publics.

Nous sommes favorables à la politique d'aide aux catégories les plus défavorisées, notamment à l'expérimentation prévue, tendant à instaurer, dès 1984, une aide unique à la personne. Nous pensons toutefois que cette expérimentation, pour être totale, devrait laisser le choix aux organismes concernés et aux locataires de bénéficier ou non du tiers payant, comme le permet l'article 14 de la loi de 1977.

L'effort en faveur de la réhabilitation des cités et des travaux d'économie d'énergie doit se poursuivre à un rythme soutenu. Il est vrai que ces travaux ont été doublés depuis le chan-

gement de politique. Compte tenu de l'état de dégradation auquel a abouti la politique précédente, cet effort devra être amplifié : notre parc locatif ne doit pas continuer de se détériorer.

A propos des crédits alimentant le fonds de grands travaux, ne peut-on imaginer qu'une partie serve à assurer « le clos et le couvert » à certains locataires sans pour autant engager une opération lourde de réhabilitation par les P.A.L.U.L.O.S. ?

Nous proposons également de substituer aux subventions au logement social une formule de prêt à annuités variables avec un système de bonifications d'intérêts, ce qui permettrait de construire des logements à des loyers plus accessibles.

Certes, nous avons conscience que si cela règle le problème du budget de l'Etat, il faut, parallèlement, dégager une masse monétaire plus importante. Plusieurs pistes pourraient être explorées.

Je présenterai une première suggestion. Pourquoi ne pas faire supporter aux organismes bancaires la part des taux d'intérêt versée aux titulaires d'un compte d'épargne logement, actuellement prise en charge par l'Etat ? Ma collègue, Mme Adrienne Horvath, a cité devant l'Assemblée nationale des chiffres particulièrement significatifs du coût, supporté par l'Etat, de placements dont les organismes bancaires retirent tous les fruits.

Deuxième suggestion : une utilisation des nouvelles formes d'épargne, telles que le livret d'épargne populaire, peut être recherchée.

Troisième suggestion : chacun sait aujourd'hui qu'un certain nombre de P.A.P. ne sont pas « consommés » — on parle de 20 000 pour 1983. Ne serait-il pas judicieux de transformer ces financements en location-accession ?

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la relance de l'industrie de la construction dans notre pays, car je rappelle que la construction d'un logement crée deux emplois. S'il est vrai que nous sommes le troisième exportateur mondial, cette place internationale s'est faite pendant des années au détriment des marchés français, dans le cadre d'une politique de déclin industriel menant à la crise aiguë de l'industrie du bâtiment que nous connaissons aujourd'hui.

Nos propositions s'inscrivent également dans une nouvelle logique de financement, d'une meilleure efficacité des crédits budgétaires, question qui, je le sais, vous tient à cœur, monsieur le ministre.

Tels étaient les quelques éléments dont je voulais vous faire part, au nom du groupe communiste. Ce budget nous apparaît, dans l'ensemble, positif et nous le voterons, en souhaitant que nos réflexions et nos suggestions fassent l'objet d'un examen attentif. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Didier.

M. Emile Didier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera, d'abord, sur les problèmes du financement de la construction neuve que posent les dispositions de la loi de finances pour 1984, dans le domaine du logement social locatif.

En ce qui concerne les logements locatifs financés sur les P.L.A. — prêts locatifs aidés — mon inquiétude est double : d'une part, ces logements continuent à supporter un financement trop cher et, d'autre part, leur nombre effectif risque d'être inférieur à celui qui avait été annoncé.

Le financement est trop cher par rapport à la baisse du taux d'inflation et rend impossibles les équilibres de gestion des programmes ainsi financés. Pourtant, les loyers pratiqués sont souvent au niveau maximum autorisé et à la limite extrême de la capacité des usagers à revenus moyens ; ou alors, ils entraînent une aide personnalisée au logement — A.P.L. — très lourde pour l'Etat, en faveur des ménages à très faibles revenus.

Or, lorsque le décret du 28 décembre 1981 avait relevé les taux d'intérêts et la progressivité des annuités des prêts locatifs aidés, c'était par référence au coût des ressources finançant les P.L.A., c'est-à-dire par référence à la rémunération des livrets A des caisses d'épargne, eux-mêmes relevés pour compenser un fort taux d'inflation.

Au premier trimestre 1983, la baisse du taux d'inflation a permis de réduire à la fois la rémunération du livret A et le taux des prêts à l'accession à la propriété. Mais rien n'a été fait en faveur des P.L.A., qui conservent un taux actuariel de 7,09 et une progressivité d'annuités de 4 p. 100 qui sera insupportable si le taux d'inflation doit être ramené à 5 p. 100 en 1984.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de prévoir, le plus rapidement possible, une diminution de ce taux et de cette progressivité.

Par ailleurs, en complément de cette action, se pose le problème du volume physique effectif des logements qui pourront être financés par les crédits inscrits au budget de 1984. En effet, le relèvement du prix de référence, limité à 5 p. 100 pour 1984, conformément à l'hypothèse budgétaire générale, apparaît peu réaliste lorsque l'on constate qu'il aboutit à un prix moyen de 435 000 francs pour toute l'année 1984, alors que le prix moyen effectif financé par la caisse de prêts aux H. L. M. avoisine déjà, pour les sept premiers mois de 1983, 340 000 francs.

La diminution du taux d'intérêt d'un point et le maintien effectif du volume physique de logements financés en P. L. A. à 70 000 unités nécessitent une utilisation différente des aides budgétaires, dont le volume est globalement limité par des impératifs nationaux qui ne sauraient être discutés ici.

Je rappellerai que lors de son dernier congrès, à Lille, en présence du Premier ministre, le mouvement H. L. M. a proposé des solutions à ce problème, notamment la transformation en bonifications d'intérêts de la part de subvention contenue dans l'aide de l'Etat aux P. L. A., formule qui allège et étale dans le temps l'effort budgétaire de l'Etat. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir faire étudier très sérieusement cette proposition qui, à ma connaissance, ne se heurte pas à de réels obstacles techniques ou financiers.

La deuxième partie de mon intervention portera sur les problèmes de l'accession à la propriété. Les P. A. P. — prêts à l'accession à la propriété — prévus au budget de 1984 doivent permettre la réalisation de 150 000 logements, alors que le budget pour 1983 assurait le financement de 170 000 logements qui, malheureusement, ne pourront pas être réalisés.

La baisse du taux d'intérêt décidée au mois de juillet n'a pu relancer à temps la demande. Pour les trois premiers trimestres, 96 000 prêts seulement ont pu être autorisés, ce qui ne permet d'escompter, en année pleine, qu'environ 135 000 prêts.

Par ailleurs, le coût et les difficultés d'obtention des prêts complémentaires et des fonds constituant l'apport personnel ont découragé de nombreux candidats à l'accession à la propriété, dans une conjoncture économique générale difficile pour tous.

En outre, il faut déplorer la décision prise par le ministère des affaires sociales d'interdire aux caisses d'allocations familiales d'accorder des prêts individuels aux familles, comme elles le faisaient dans le passé.

Enfin, ne doit-on pas s'inquiéter d'un trop gros succès des Codevi — comptes pour le développement industriel — qui, selon de récentes statistiques bancaires, semble se faire au détriment de l'épargne logement ?

On peut craindre que les formules nouvelles et intéressantes — prêts à taux variable, location et accession sans apport personnel initial — ne soient pas suffisantes pour relancer un secteur qui est apparu particulièrement déprimé, en 1983, alors qu'il s'était bien maintenu en 1982.

Des mesures anticipant sur la baisse de l'inflation, en 1984, et abaissant le taux des prêts complémentaires seraient nécessaires pour soutenir la demande. J'espère que le Gouvernement pourra faire des propositions dans ce sens.

Monsieur le ministre, c'est parce que je suis président de l'association régionale des organismes d'H. L. M. de la région Provence-Côte d'Azur que je me suis permis de prendre la parole aujourd'hui. Certes, les organismes d'H. L. M. ne peuvent pas refuser de prendre leur part dans l'effort national de redressement et de rigueur, mais ils ne veulent prendre que leur part.

Les plafonnements anormalement bas des ajustements annuels de loyer ne peuvent, à eux seuls et sur plusieurs années, servir de compensation aux baisses du pouvoir d'achat général des ménages. Il y va de la vie des organismes, de la sauvegarde du patrimoine des H. L. M., qui est un patrimoine national, et du cadre de vie de trois millions de ménages, de douze millions de personnes qui habitent en H. L. M.

Ces observations, monsieur le ministre, n'empêcheront pas la formation des radicaux de gauche du Sénat de voter le budget qui leur est proposé. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. Monsieur le ministre, par votre budget, vous avez surtout manifesté la volonté du Gouvernement de préserver l'acquis que représente pour le logement la forte progression des crédits intervenue dès l'été 1981 et consolidée à partir du budget de 1982.

J'ai noté avec satisfaction que les engagements pris pour réhabiliter 700 000 habitations à loyer modéré pendant le IX^e Plan étaient rassurants. Ces engagements ne pourront cependant être tenus que si la troisième tranche du fonds de grands travaux est bien assurée pour 1984 et si des crédits budgétaires supplémentaires prennent le relais pour les années à venir.

Mais les aides nécessaires en faveur des grands ensembles situés dans les quartiers dégradés ne doivent pas faire oublier les besoins nouveaux de l'ensemble du patrimoine H. L. M. Je dis oui à une politique de caractère curatif, mais il ne faut pas négliger pour autant les actions de caractère préventif. On peut même se demander si, dans certains cas, sauver des H. L. M. vétustes et inadaptées aux besoins actuels n'est pas remettre à plus tard une solution pure et simple de démolition, car nous souffrons actuellement des conséquences d'une politique qui a été menée d'une manière anarchique pendant de nombreuses années.

En ce qui concerne les logements locatifs, le maintien d'un volume de 70 000 logements P. L. A., identique à celui de 1983, apparaît comme un minimum face à des besoins qui s'accroissent de nouveau. Force est de constater que de nombreux candidats à l'accession à la propriété ont dû renoncer à leur projet en raison de la conjoncture.

Le mouvement H. L. M. a demandé, à plusieurs reprises, que soit abaissé le taux des P. L. A., comme l'a été celui des P. A. P., dans les mêmes proportions que la baisse de rémunération des livrets A de la caisse d'épargne, qui a été d'un point, je le rappelle, l'été dernier, à la suite de la réduction du taux d'inflation. Cette demande est d'ailleurs conforme à l'esprit du décret du 28 décembre 1981 qui a lié les nouvelles conditions de financement des P. L. A. à cette rémunération des livrets A.

Cette mesure est d'autant plus nécessaire que le taux d'inflation rend maintenant impossibles les équilibres des gestions des programmes financés aux conditions actuelles, et que les limitations des hausses de loyers à un taux sensiblement inférieur à celui de l'inflation, d'une part, rend les systèmes de péréquation à l'intérieur du patrimoine des organismes de moins en moins efficaces et, d'autre part, met l'équilibre financier d'un certain nombre d'organismes d'H. L. M. en difficulté.

L'application des lois de décentralisation entraîne un désengagement inévitable de l'Etat. C'est logique, car c'est la contrepartie des responsabilités nouvelles assurées désormais par les collectivités locales et les collectivités territoriales.

Mais il faut faire preuve de vigilance et éviter les effets pervers de ce désengagement, notamment vis-à-vis des collectivités ayant lancé ou allant engager des opérations d'aménagement urbains jusque-là aidées par les F. A. U. Je crains que les nouveaux financements par la dotation globale d'équipement ne tiennent pas compte de ces charges particulières inhérentes à des actions en profondeur de restructuration des centres-villes ou d'aménagement des proches banlieues.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous vous remercions de soutenir le projet de majoration de la D. G. E. auprès du ministère de l'économie, des finances et du budget. Si ce projet n'aboutit pas, les collectivités n'engageront peut-être plus d'opérations d'aménagement, ou bien elles en répercuteront le coût sur les charges foncières, qui seront encore plus inaccessibles pour les constructeurs de logements sociaux en centre-ville.

En outre, il serait bon de trouver les moyens de poursuivre l'encouragement à la coopération intercommunale. Il serait nécessaire d'inciter les collectivités locales à signer des chartes intercommunales prévues par la loi de décentralisation. De même, les agences d'urbanisme d'agglomération ne devraient pas être abandonnées à elles-mêmes.

Enfin, en marge de ce budget se pose aussi la politique de sauvegarde du patrimoine des H. L. M. dans son ensemble. C'est certainement un débat qu'il serait intéressant d'ouvrir dans les prochains jours.

En conclusion, vous avez montré, monsieur le ministre, dès votre arrivée au ministère du logement et de l'urbanisme, votre intention de relancer la construction de logements locatifs neufs et de faire ainsi de ce secteur une priorité nationale. C'est une des raisons pour lesquelles le groupe socialiste votera votre budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Arthuis.

M. Jean Arthuis. Monsieur le ministre, l'affirmation selon laquelle le secteur du logement est en crise est devenue si banale qu'elle paraît constituer une fatalité. Il est vrai que les propositions et les mesures dont vous venez de nous donner connaissance visent à infléchir cette tendance. Je ne doute pas de votre sincérité et je me réjouis de ces ouvertures.

A cet égard, la situation jugée assez catastrophique de la région parisienne est parfois opposée au calme serein de la province. Durant les quelques minutes qui me sont attribuées, j'évoquerai, d'une part, la situation de la Mayenne, département que j'ai l'honneur de représenter à la Haute Assemblée, et je reprendrai, d'autre part, quelques-unes des préoccupations du mouvement H. L. M.

Dans mon département, le rythme de la construction neuve a chuté au cours des trois dernières années de 23 p. 100, et si les logements individuels, groupés et collectifs se sont presque maintenus, les logements individuels ont décliné de 33 p. 100. De 1976 à 1979, il se construisait jusqu'à 2 500 logements par an pour une population de 270 000 habitants. En 1982, dernière année connue, il n'en a été construit que 1 800.

Dans la période allant de 1980 à 1983, le nombre d'entreprises employant plus de dix salariés a baissé de 10 p. 100. Les entreprises artisanales ont également chuté de façon significative. Corrélativement, les effectifs salariés ont été réduits de près de 15 p. 100.

Il est inutile, je pense, que j'insiste sur les conséquences dramatiques qu'entraînerait la poursuite de cette crise du bâtiment. Les dépôts de bilans et les liquidations d'entreprises ont des effets dévastateurs pour l'ensemble de l'environnement économique et social.

La chute de la construction neuve est due essentiellement au ralentissement de l'accès à la propriété. Les causes de ce phénomène sont diverses, et il ne semble pas qu'il s'agisse d'une insuffisance de financement aidé. Au 30 septembre 1983, la direction départementale de l'équipement ne comptait qu'un nombre infime de demandes non satisfaites. Les causes sont plutôt à rechercher dans les mesures fiscales, qui ont créé un climat peu compatible avec l'investissement à long terme. En outre, l'accroissement du coût du crédit, la remise en cause des incitations fiscales, comme je viens de le dire, le sentiment d'insécurité économique ont découragé les initiatives. La décision d'accéder à la propriété de son habitation est pour un ménage l'expression de sa confiance en l'avenir.

Les ménages connaissent une « désolvabilisation » qui trouve ses raisons dans la crise économique.

La construction de logements locatifs sociaux a connu également une rupture dans son rythme d'évolution depuis 1980. La situation semble s'être stabilisée mais le niveau atteint est loin de satisfaire la demande. Un besoin réel, et de plus en plus pressant, existe en matière locative, qu'il s'agisse du secteur social ou du secteur privé.

Les exigences de rénovation sont également importantes. Dans mon département, plus de 60 000 logements, soit environ 60 p. 100 du parc, ont plus de vingt ans et nécessitent souvent d'importants travaux d'amélioration destinés parfois à n'apporter que les éléments les plus essentiels du confort. Le secteur public, surtout par l'intermédiaire des organismes d'H.L.M., a fait dans ce domaine de gros efforts et a largement utilisé les primes P.A.L.U.L.O.S. ainsi que les sommes affectées au fonds spécial de grands travaux.

L'amélioration du parc privé contribue pour sa part au maintien en activité des petites entreprises artisanales. Mais nous constatons que les aides publiques, à savoir la prime à l'amélioration de l'habitat, ont considérablement diminué depuis 1980. A la fin du mois de septembre 1983, à peine 40 p. 100 des demandes ont pu être satisfaites par la direction départementale de l'équipement. En revanche, et malgré le caractère incitatif des aides de l'A.N.A.H., les propriétaires bailleurs montrent un intérêt limité pour l'amélioration de leur patrimoine. Il y a donc lieu de mettre en œuvre des incitations plus claires et, sans doute, comme l'a suggéré tout à l'heure M. Cluzel, de modifier les dispositions de la loi Quilliot.

Le département de la Mayenne, dont je viens d'évoquer les difficultés, n'est pas un cas isolé. Aussi ai-je le sentiment qu'il convient d'accentuer l'effort en faveur du logement dans trois directions principales. J'ai noté, monsieur le ministre, que vous êtes disposé à œuvrer en ce sens.

Il convient d'accroître les dotations des primes à l'amélioration de l'habitat qui permettent de moderniser les logements souvent vétustes et d'assurer un niveau de travail satisfaisant pour les artisans dans le secteur du bâtiment.

Il est nécessaire aussi d'accroître les dotations en prêts locatifs aidés, de façon à satisfaire une demande croissante en logements sociaux.

Si nous voulons éviter les concentrations urbaines, nous devons également penser à la satisfaction des besoins qui s'expriment dans le monde rural, dans les villages.

Enfin, la réhabilitation du patrimoine des offices d'H.L.M. revêt aujourd'hui un caractère prioritaire. Les engagements pris tendant à la réhabilitation de 700 000 H.L.M. pendant le IX^e Plan sont une orientation intéressante, mais ils dépendent de l'engagement de la troisième tranche du fonds spécial de grands travaux et de crédits budgétaires supplémentaires. Ils sont également insuffisants par rapport aux besoins. Un effort particulier doit être fait dans ce domaine, car les actions à caractère préventif, moins onéreuses que des opérations curatives, permettent d'éviter une dégradation irréversible du patrimoine H.L.M.

Malheureusement, mon souhait risque de n'être que partiellement satisfait. La plupart des offices ne peuvent même plus assumer les dépenses qu'occasionnent des réhabilitations minimales. Si des aides substantielles ont été prévues en faveur des grands ensembles dans les quartiers dégradés, il conviendrait de ne pas oublier la lente mais continue dégradation de ce parc immobilier.

Une véritable politique sociale de l'habitat se doit de prendre en considération ce problème. De la même façon, les déterminations des hausses annuelles de loyers devraient être plus proches de l'évolution du coût de la vie. Les plafonnements anormalement bas des ajustements annuels de loyers pénalisent, à terme, les locataires et constituent une politique sociale illusoire.

J'ajoute, enfin, que le maintien d'une année sur l'autre de 70 000 logements P.L.A. apparaît comme insuffisant en face des besoins en locatif qui s'accroissent à nouveau du fait du découragement qui gagne d'éventuels accédants à la propriété. Les P.L.A., qui paraissent maintenus au même niveau qu'en 1983, connaissent en réalité une légère baisse, car ils sont calculés sur la base d'un taux d'intérêt et d'une progressivité d'annuités inchangées qui laissent à l'Etat le bénéfice de la baisse du taux de rémunération des dépôts des livres A qui alimentent les P.L.A.

Le mouvement H.L.M. a demandé, à de nombreuses reprises, que soit abaissé le taux des prêts locatifs aidés dans les mêmes proportions que la baisse de rémunération des livrets A qui a été de un point l'été dernier à la suite de la réduction du taux d'inflation. Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de me faire connaître les suites que vous réservez à cette demande insistante.

En ce qui concerne les logements en accession à la propriété, le mouvement H.L.M. a demandé que soient mises en place rapidement les formules actuellement à l'étude pour relancer la demande des ménages, telles que les prêts à taux variables et la location-accession sans apport personnel. Seules des mesures de cette nature peuvent aujourd'hui vaincre les réticences des ménages. Vous nous avez indiqué que vous veniez d'arrêter ces mesures. Nous en prenons note avec satisfaction.

Au terme de cette intervention, axée, d'une part, sur des problèmes locaux et, d'autre part, sur le secteur social du logement, je tiens à vous redire, monsieur le ministre, mon extrême préoccupation devant une situation qui ne cesse de se dégrader. Les rapporteurs ont excellemment analysé votre projet de budget ; aussi n'ai-je pas cru utile d'y revenir. Je partage leurs interrogations et m'associe à leurs inquiétudes.

Dans la conjoncture présente, l'enveloppe des crédits en faveur du logement m'apparaît insuffisante et mal orientée. La demande, du fait de la conjoncture, se porte sur le secteur locatif ; il importe à la fois de satisfaire les besoins et de retrouver un niveau d'activité en deçà duquel le pire est à redouter pour les entreprises du bâtiment et pour l'emploi. Il faut construire à la fois des usines et des maisons, encourager la reprise des investissements, satisfaire la demande sociale et restaurer la confiance en l'épargne privée.

Le logement n'est pas un investissement improductif. Pour l'immédiat, nous considérons qu'il est urgent d'inscrire un volume significatif de crédits en faveur de l'habitat locatif neuf et de l'amélioration de l'habitat ancien et d'ajouter à votre projet de budget une dotation exceptionnelle à ce titre. (M. Cluzel applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Collet.

M. François Collet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plutôt que de reprendre tel ou tel point de la loi de finances déjà analysé par les rapporteurs, il me paraît utile, à l'occasion de la discussion budgétaire, de constater qu'une certaine politique du logement est en train de prendre fin et que de nouvelles règles d'action vont maintenant nécessairement s'imposer à l'action gouvernementale.

En 1981, la première volonté du Gouvernement a été d'accroître le pouvoir d'achat des ménages en allégeant pour eux la charge du logement. De fait, vous avez majoré de 50 p. 100 l'allocation de logement et l'aide personnalisée au logement ; vous avez ainsi privilégié la consommation sur l'investissement.

Le 22 juin 1982, vous avez promulgué une loi dont la vocation profonde était de faire entrer tout le logement dans un secteur d'économie sociale. Le propriétaire était dessaisi de ses droits et de ses attributs traditionnels et l'on s'en remettait à une sorte de cogestion, dont le domaine s'étend jusqu'à la fixation des loyers. Il n'existe nulle part ailleurs, dans l'économie, un tel mode de détermination du prix des services.

Mais, dans le même moment, des nécessités financières et monétaires impératives vous obligeaient à rompre avec vos propres intentions pour privilégier un seul souci : limiter l'inflation, dont les dépenses folles de 1981 étaient en partie la cause.

Hélas ! comme le déclarait l'union des H.L.M., « une politique de l'indice n'est pas une politique du logement ». Les conséquences, tant de mes collègues parlementaires, tant de journalistes les ont déjà décrites, qu'il n'est plus nécessaire de vous en rebattre les oreilles : pénurie sur le marché locatif, crise majeure de l'industrie du bâtiment et de l'emploi, dégradation des immeubles.

On aurait pu penser que la préparation du IX^e Plan aurait été l'occasion propice d'une réflexion en profondeur sur les actions récemment conduites et sur les dispositifs de remplacement à prévoir. J'ai attendu. Je suis déçu.

A ma grande surprise, le gouvernement socialiste ne s'est pas saisi du logement comme d'un thème central de ses politiques économique et sociale. Bien plus, la loi du 3 janvier 1977, qui commande le financement du logement aidé, que les membres du Gouvernement avaient vitupérée lorsqu'ils étaient l'opposition, maintenant qu'ils sont le pouvoir, ils la défendent et ils la conservent, au grand étonnement des députés qui vous soutiennent à l'Assemblée nationale ou plus simplement de l'orateur du groupe communiste qui m'a précédé à cette tribune.

En fait de logement, le changement n'a pas eu lieu. Vous vivez sur l'héritage, mais en le dilapidant.

Monsieur le ministre, vous êtes nouveau dans le Gouvernement. Vous êtes ainsi non pas le fils prodigue, mais le fils d'un père prodigue. Les autorisations de programme sont, pour la première fois depuis bien longtemps, en diminution d'un exercice sur l'autre. Les crédits de paiement ne sont couverts que par une ponction exceptionnelle sur le fonds de garantie des caisses d'épargne, opération que l'on ne saurait approuver.

Pour sauver les immeubles, si j'ose dire, vous vendez le mobilier.

Combien de temps cela pourra-t-il durer ? Très peu de temps, vous le savez. Vous serez contraint à une autre politique.

Deux données vont s'imposer à vous.

La première est que la rigueur budgétaire, récente découverte de vos amis, sera une nécessité de longue durée : même la crise économique une fois estompée, la volonté du Président de la République sera de privilégier la réduction des prélèvements obligatoires sur l'accroissement des dépenses publiques.

Le Gouvernement consacrera donc un effort financier toujours moindre au logement. Il a commencé de le faire en 1984 et il continuera dans les années à venir. Le temps n'est plus où il pourra multiplier les aides à l'envi : aide à la pierre pour financer les immeubles, aide à la personne pour aider les locataires, aide à l'entretien pour obvier à l'insuffisance des loyers.

Vous devrez admettre que le secteur privé doit concourir réellement et puissamment au logement des Français. Quand le marché est sain, il est également fluide ; il est abondant. Mais, pour que le marché soit sain, il est indispensable que les prix soient adaptés et non pas arbitrairement fixés par l'Etat.

Rappelez-vous les propos récents du Président de la République sur les excès de l'Etat : « La tentation est toujours la même : décider de tout et pour tout. Les tendances bureaucratiques, c'est un risque toujours présent. Il faut nous méfier de nous-mêmes. » Voilà une déclaration que je ne peux qu'approuver.

Méfiez-vous donc de vous-même, monsieur le ministre, ainsi peut-être que de votre collègue de la rue de Rivoli ! Rendez la liberté au secteur privé du logement ! Alors la confiance renaîtra, les agents économiques rempliront leur fonction. Les clients seront satisfaits.

Cette méfiance des excès de l'Etat, vous devrez aussi en faire profiter le secteur social. Non pas que les pouvoirs publics puissent concéder aux organismes qui la mettent en œuvre une liberté totale. Ce serait contradictoire avec leur nature. Mais que la fixation d'objectifs se substitue à la fixation de moyens ! Que les organismes ne soient plus, ou qu'ils ne soient pas, corsetés dans des règles qui les empêchent de désigner leurs propres locataires, de moduler leurs loyers, d'engager les travaux d'amélioration nécessaires !

Votre tutelle, comme, avant la vôtre, celle de vos prédécesseurs, font des organismes d'H.L.M., en même temps que des géants économiques, des nains financiers. Dans la détresse budgétaire de l'Etat, vous devez les inciter à mobiliser leur ardeur.

C'est à eux que, pour une bonne part, il appartient de prendre, sous votre contrôle, le relais de la puissance publique. L'Etat n'a pas un intérêt politique, il n'a plus les moyens financiers de s'interposer entre les bailleurs et leurs locataires.

Vous accepterez plus ou moins spontanément les évolutions que je vous prédis, mais elles sont inscrites inéluctablement dans la nécessité des choses.

Je ne doute pas que votre bonne foi vous interrogera sur les conséquences sociales de ces nouvelles orientations. Je me suis moi-même posé la question et j'y ai répondu par l'affirmative, à l'aide de chiffres incontestables se rapportant à une période récente, dont vous dénoncez pourtant l'injustice.

Selon une récente enquête de l'I.N.S.E.E. sur le logement, les quittances de loyer des Français, charges comprises, ont évolué moins rapidement que l'indice général des prix et donc que celui des revenus entre 1973 et 1980.

Selon les statistiques officielles de la Communauté européenne, la dépense des Français sur les postes cumulés du logement, du chauffage et de l'éclairage se situait dans la moyenne occidentale : environ 16 p. 100 du budget familial.

Monsieur le ministre, la victoire la plus difficile est celle que nous devons remporter sur nous-mêmes pour lutter contre nos erreurs et contre nos préjugés, surtout s'ils sont chaleureux. (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.C.D.P.)

M. le président. La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. Monsieur le président, brièveté et concision sont les deux termes qui caractériseront mon intervention.

A l'occasion de l'examen de votre premier budget, monsieur le ministre, permettez-moi de vous saluer. Je tiens à vous soumettre trois remarques et une suggestion s'agissant du logement social et des P.L.A.

Premièrement, votre projet de budget me laisse le sentiment que le besoin de logements locatifs n'est ressenti, d'une manière prioritaire, que dans les zones urbaines ou périurbaines. Cette interprétation doit être corrigée d'une certaine manière, car la crise du logement frappe davantage les populations et surtout les jeunes ménages dans les communes rurales. Ici, les maires font des efforts pour les accueillir avec le souci de protéger leur commune, d'une part, et dans l'optique de favoriser le développement endogène, d'autre part, afin de mettre fin à l'exode rural, qui commence à devenir crucial.

Deuxièmement, nos zones rurales connaissent un vieillissement moyen de la population lié au « retour au pays », pour employer une expression consacrée, à l'allongement de la durée de la vie dû aux énormes progrès réalisés par la médecine et aussi à une volonté accrue du maintien à domicile.

La conjugaison de ces phénomènes plaide en faveur de la promotion d'un habitat adapté : locatif regroupé dans les bourgs ou collectif dans le cadre des foyers pour personnes âgées.

Troisièmement, la demande de logement locatif s'accroît au détriment de l'accession à la propriété.

Aussi suggérerais-je, monsieur le ministre, d'une part, que vos moyens en P.L.A. puissent être revus et, d'autre part, qu'une certaine flexibilité régionalisée puisse être retenue, ce qui permettrait de substituer aux P.L.A. des P.A.P.

J'ajouterai par ailleurs — je ne vous apprendrai rien — que, dans les départements d'outre-mer, le problème du logement est si grave qu'il a sensibilisé le Gouvernement à tel point que M. le Premier ministre a chargé M. le député Bertile, de la Réunion, d'en faire une étude détaillée. Un rapport substantiel doit, dans quelques jours, être remis au Gouvernement.

En attendant, je me permets d'appeler votre attention sur la diminution de la construction dans ces départements, alors que le nombre des demandeurs augmente. C'est grave, car cela a des répercussions importantes sur l'emploi d'un département où le chômage crée déjà un certain nombre de ravages. Je pense qu'il faudrait jeter un regard tout particulier sur la promotion des logements très sociaux, les L.T.S., afin de permettre aux plus déshérités d'être logés décemment.

Il faut également que vous sachiez, monsieur le ministre, que le coût de la construction outre-mer est beaucoup plus élevé que dans la région parisienne, par exemple. Il faudrait accorder une attention toute particulière à l'octroi d'une allocation de logement plus solvabilisatrice qu'elle ne l'est actuellement, surtout pour les logements très sociaux et les logements locatifs de bas de gamme.

Par ailleurs, je voudrais vous sensibiliser à un problème spécifique à l'outre-mer. Les fonctionnaires mutés outre-mer éprouvent les pires difficultés à trouver à se loger tant dans le domaine du secteur locatif que dans celui de l'accession à la propriété. Cette situation nous pose un problème préoccupant.

J'espère, monsieur le ministre, m'être fait entendre. Dans ces conditions, je voterai votre budget. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures. (Assentiment.) La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

CANDIDATURE A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la nomination de l'un de ses membres pour le représenter au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac, pour l'année 1984.

La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation a fait connaître à la présidence qu'elle propose le renouvellement de M. Michel Manet au sein de cet organisme extraparlémentaire.

Cette candidature a été affichée; elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 61 et 62 (1983-1984).]

Urbanisme et logement (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'urbanisme et du logement.

La parole est à M. le ministre.

M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord remercier très vivement les rapporteurs que nous avons entendus ce matin sur le budget de l'urbanisme et du logement, MM. Beaupetit, Laucournet et Janetti. J'ai pu apprécier leur travail et leurs commentaires qui seront très utiles à la mise en œuvre de ce budget dont j'ai la responsabilité.

Je voudrais également remercier tous les sénateurs qui sont intervenus ce matin pour les propos intéressants qu'ils ont tenus sur ce budget, propos qui témoignent de la sagesse bien connue du Sénat et de votre volonté de dépasser les polémiques stériles, malheureusement trop fréquentes sur ce sujet si important pour la vie économique et sociale de notre pays.

Je m'efforcerai de répondre aux différentes interventions de ce matin et je regrouperai les différents thèmes abordés en plusieurs rubriques. Je parlerai tout d'abord des mesures récentes annoncées vendredi dernier et sur lesquelles vous avez été nombreux à revenir. Je répondrai à une question posée par M. Beaupetit concernant la relance de l'accession à la propriété. Pourquoi relancer ce secteur de préférence, semble-t-il, au locatif? J'interviendrai aussi sur le logement social qui a justifié plusieurs de vos interventions, fort justement d'ailleurs. J'évoquerai plus longuement les questions posées par M. Janetti dans son rapport sur l'urbanisme. Je n'oublierai ni l'architecture, ni la modernisation du bâtiment et des travaux publics.

Tout d'abord, en ce qui concerne les problèmes de la construction neuve, je voudrais tenter de répondre à tous les intervenants et en premier lieu à M. Beaupetit qui, après avoir déploré la sous-consommation des prêts aidés à l'accession à la propriété, a regretté qu'il n'y ait pas dans le budget pour 1984 plus de 70 000 prêts locatifs aidés. M. Beaupetit m'a notamment demandé comment seront financées les mesures nouvelles annoncées vendredi dernier. C'est une sage question, effectivement. Je répondrai que c'est précisément — comme certains d'entre vous l'ont fait remarquer — parce qu'il y a eu sous-consommation des P.A.P. qu'il y a, aujourd'hui, pression sur le locatif et qu'au plan budgétaire des sommes sont disponibles. Elles vont justement être utilisées pour financer les mesures de relance annoncées et qui seront valables jusqu'au 1^{er} juillet prochain.

Pourquoi relancer l'accession à la propriété et non pas le locatif, monsieur Beaupetit? Tout simplement parce que la relance du secteur locatif social est déjà intervenue en mai 1981. Je vous rappelle que l'on ne finançait, auparavant, que 50 000 logements, alors que nous en sommes, aujourd'hui, à 70 000. Par ailleurs, en matière d'amélioration du parc locatif social, vous n'ignorez pas que la consommation réelle des crédits a été multipliée par quatre depuis 1980.

Par ailleurs — certains d'entre vous l'ont dit et je veux le répéter — l'accession à la propriété est, indéniablement, une aspiration commune à de nombreux Français. Mais, au-delà de cette aspiration qui n'est pas un phénomène nouveau au demeurant, relancer aujourd'hui l'accession à la propriété permettra également de faire baisser la pression qui pèse sur le parc locatif, lequel, comme vous l'avez souligné, monsieur Beaupetit, coûte au plan budgétaire presque trois fois plus cher.

Quelles sont ces mesures? Je vous les rappellerai en reprenant les termes du communiqué de presse que j'ai diffusé vendredi après-midi. L'ensemble du dispositif que j'ai arrêté en accord avec M. Delors s'articule autour d'une idée force: il faut parvenir à une meilleure efficacité économique et sociale de l'ensemble des masses financières destinées au logement.

Comment? Il s'agit de rendre plus facile l'accession à la propriété pour les familles à revenus modestes, grâce à la baisse des mensualités. Je tiens à votre disposition un calcul qui montre que les nouvelles dispositions permettront un abaissement, en moyenne, de 15 p. 100 des mensualités pour les prêts aidés. Par conséquent, c'est une baisse importante qui correspond pour les accédants à la propriété à une augmentation d'environ 5 p. 100 du pouvoir d'achat.

Ces mesures permettront également la réalisation en centre ville d'un plus grand nombre de programmes immobiliers d'accession à la propriété, grâce au relèvement des prix plafonds des prêts conventionnés, qui sont augmentés de 15 p. 100. Ces six mesures que j'ai rappelées ce matin, ont été arrêtées jusqu'au 1^{er} juillet 1983; je voudrais vous les commenter brièvement.

La quotité des P.A.P., c'est-à-dire la partie du prix du logement couverte par le prêt aidé, est fortement augmentée, je vous ai donné les chiffres ce matin.

La seconde mesure est la suivante: les taux des prêts complémentaires aux P.A.P. vont être abaissés. Le ministère de l'économie et des finances va inviter, d'une part, les caisses d'épargne à accroître sensiblement les disponibilités dans ce secteur, d'autre part, les banques à abaisser significativement le taux de ce type de prêt. L'objectif est de rapprocher dans un très proche avenir le taux des prêts complémentaires de celui des prêts conventionnés.

La troisième mesure concerne les prix plafonds applicables en matière de prêts conventionnés. Je vous l'ai dit, ceux-ci sont majorés de 15 p. 100. Cette disposition devrait donc favoriser la relance des opérations de promotion publiques ou privées, notamment dans les centres-villes.

J'en arrive à la quatrième mesure, toujours en matière de prêts conventionnés. Il a été décidé de financer les travaux d'amélioration, afin de favoriser une demande qui est importante — vous le savez — et qui présente des aspects positifs pour les petites entreprises.

Ces mesures seront-elles suffisantes pour atteindre le niveau de mises en chantier nécessaire en accession à la propriété, comme l'ont souhaité MM. Arthuis et Bouquerel? Personnellement, je le pense. Combien y aura-t-il eu de mises en chantier en 1983? Entre 320 000 et 330 000. Pour 1984, le chiffre sera du même ordre de grandeur et même supérieur, du moins je l'espère.

Je dirai à M. Cluzel que si le nombre total des financements prévus s'élève à 380 000, il ne faut pas confondre ce nombre avec celui des mises en chantier, car une part importante des opérations d'acquisition-amélioration, qui se sont très fortement développées d'ailleurs, ne sont pas comptabilisées dans les mises en chantier. M. Cluzel souhaitait que nous soyons clairs sur les chiffres; je pense l'avoir été.

Je regrette que notre système statistique ne permette pas de comptabiliser tous les crédits destinés à l'entretien et qui sont importants. J'ai demandé à mes services de mettre au point un indicateur d'activité de l'entretien et de la réhabilitation qui montrera toute l'importance de l'action menée par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Je voudrais maintenant parler brièvement de la loi qui porte le nom de mon prédécesseur et qui a été évoquée à plusieurs reprises ce matin dans cette enceinte. Si j'en juge par la lecture de la presse, il n'y a d'ailleurs pas qu'ici qu'elle l'a été.

Je rappelle à ceux qui étaient ici au moment du vote de la loi du 22 juin 1982 que, à ma connaissance, pas une voix ne s'est élevée au Sénat pour voter contre cette loi. J'ai cru discerner ce matin dans quelques propos un soupçon de regret. Certes, les sénateurs, comme tous les êtres humains, sont faillibles ; mais ils ont voté ce texte et je m'en réjouis.

J'ai cru discerner aussi quelques soupçons accusateurs sur la façon dont le Gouvernement venait de fixer les loyers. Or c'est dans le texte que vous avez voté que se trouvent les articles sur lesquels je me suis appuyé pour élargir certains accords, ceux concernant les loyers dans le secteur 3 et ceux concernant les travaux dans plusieurs secteurs. C'est là aussi que j'ai trouvé les articles qui font obligation aux pouvoirs publics de prendre des décrets lorsqu'un accord n'est intervenu. C'est ce que j'ai fait.

Je regrette un peu, je vous le dis franchement, qu'aucun de ceux qui ont critiqué la loi Quilliot, puisque c'est ainsi qu'on l'appelle, n'ait mentionné la mesure que j'ai annoncée mercredi dernier à l'Assemblée nationale sur les loyers sous-évalués, mesure qui permettra, me semble-t-il, de réduire un certain nombre de tensions que l'on a pu constater sur le marché locatif.

Tous les phénomènes de blocage du marché du logement qui sont évoqués ici et là — et les professionnels partagent ce point de vue — comportent un aspect psychologique évident. Je souhaite que la mesure à laquelle je viens de faire allusion aille dans le bon sens et permette, avec les dispositions financières concernant l'accèsion à la propriété dont j'ai parlé il y a un instant, de relancer le secteur privé. Certains d'entre vous, M. Collet notamment, ont évoqué l'importance du secteur privé. Je mesure cette importance. S'il y a baisse des mises en chantier dans l'ensemble, c'est bien en raison de la diminution d'activité du secteur privé et non de celle du secteur aidé pour lequel l'Etat fait un effort considérable. Créons donc les conditions pour que le secteur privé reparte. J'ai la conviction — et je souhaiterais que vous m'en donniez acte — que les mesures prises depuis une semaine vont effectivement dans ce sens.

J'en viens maintenant au logement social, d'une façon générale, et au problème des H. L. M., en particulier.

Plusieurs intervenants ont insisté à juste titre sur la situation difficile que connaissent actuellement les organismes d'H. L. M. Depuis 1975, les mesures de modération, puis de blocage des loyers, l'augmentation des impayés liée aux difficultés économiques, ou encore l'existence de logements vacants — autant de sujets que vous avez évoqués ce matin — pèsent sur la situation financière des organismes.

Face à cette situation, le Gouvernement n'est pas resté inactif : il a eu le souci de procurer aux organismes les moyens, pouvant aller jusqu'à une aide financière directe, d'exercer leurs responsabilités. A cet égard, le contrat-cadre signé le 31 mars 1982 entre mon ministère et l'union des fédérations d'organismes d'H. L. M. contient de nombreux engagements de l'Etat envers chacune des familles d'H. L. M. Je ne citerai comme exemple que la remise en ordre des loyers, l'aide apportée aux organismes en difficulté, l'extension des compétences de certains organismes, qui doit leur permettre d'intervenir dans d'autres secteurs que la construction — le foncier, les lotissements, le tourisme social — l'évolution des sociétés de crédit immobilier pour faciliter leurs interventions en tant que constructeurs, ou encore la relance des formules coopératives dans l'habitat.

Beaucoup de ces mesures sont déjà entrées en application et permettent de simplifier les procédures, d'alléger les tutelles et de rapprocher les organismes des collectivités locales. Citons, par exemple, la modification des conseils d'administration des offices, l'allègement de la procédure d'extension des compétences, la réforme du mécanisme d'agrément donné aux sociétés anonymes d'H. L. M. pour la réalisation d'opérations d'aménagement et — je l'ai déjà dit tout à l'heure — le développement de certaines activités d'économie sociale pour les coopératives.

Je voudrais maintenant insister plus particulièrement sur deux points. Tout d'abord, comme le prévoyait le contrat-cadre, une procédure destinée à rétablir la situation financière des offices d'H. L. M. les plus fragiles a été mise en place. Elle a abouti notamment à la constitution d'une commission où siègent, d'une part, les représentants des organismes et de la fédération des offices et, d'autre part, les membres des administrations concernées, le principe retenu par cette commission étant que l'aide financière exceptionnelle — prêts ou dotations en capital — accordée par l'Etat vienne accompagner les mesures de redressement prises par le conseil d'administration de l'office et les engagements des collectivités locales, qui sont les supports de ces organismes.

A l'heure actuelle, environ 70 organismes ont fait acte de candidature ; vingt-huit dossiers ont fait l'objet d'une décision définitive ; une vingtaine sont en cours d'examen et ont déjà

donné lieu à des réunions de travail. Voilà, je crois, une formule d'aide très concrète de la part de l'Etat. Ses engagements s'élèvent aujourd'hui à 88 millions de francs, au titre des dotations en capital, et à 65 millions de francs, au titre des prêts.

Le second point que je voudrais aborder à ce propos concerne l'accèsion à la propriété. Des organismes connaissent des difficultés pour commercialiser certains de leurs programmes et supportent, de ce fait, des frais financiers assez élevés. Les deux baisses du taux du P. A. P., qui sont intervenues cette année, et l'augmentation de la quotité, dont j'ai parlé tout à l'heure, devraient, me semble-t-il, permettre de résoudre une bonne partie de ces difficultés. J'ajoute — M. Laucournet sera, je pense, particulièrement intéressé par ma réponse puisqu'il m'a interrogé sur ce sujet lors de mon audition par la commission des affaires économiques — que la possibilité offerte aux promoteurs sociaux et privés de louer, sous certaines conditions, des programmes destinés à la vente, est désormais effective puisqu'un décret en date du 22 novembre dernier approuve la convention type qui fixe le cadre juridique dans lequel les logements sont loués.

Comment se présente la situation pour 1984 ? Les organismes d'H. L. M. vont tout d'abord bénéficier des aides dont j'ai parlé tout à l'heure : 70 000 P. L. A., 1 300 millions de francs de primes P. A. L. U. L. O. S., plus de 300 millions de francs au titre de la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux.

La procédure d'aide aux locataires connaissant des difficultés temporaires devrait se développer l'année prochaine. A l'heure présente, dix-neuf conventions ont été signées, sept projets sont en cours et des contacts réguliers, à l'échelon local, montrent tout l'intérêt porté à ce système par les différents partenaires.

Trois mesures m'apparaissent particulièrement importantes pour l'avenir.

Première mesure : le développement de la location-accession. C'est une formule nouvelle, bien adaptée, me semble-t-il, à la situation des jeunes ménages qui ne peuvent pas fournir un effort financier immédiatement. Grâce à cette formule, ils pourront choisir le moment où ils accéderont effectivement à la propriété.

J'indiquerai à Mme Midy, qui a évoqué cette question, que, dès le vote de la loi, je m'engage à encourager le lancement des premières opérations dont je crois avoir entendu dire par les professionnels qu'elles seraient très appréciées.

La deuxième mesure concerne les loyers pour 1984. Emporté par votre ardeur offensive, monsieur Bouquerel, vous avez semblé ignorer que les décisions du Gouvernement étaient publiques depuis la semaine dernière. Vous avez revendiqué, pour les H. L. M., une hausse des loyers de 12 p. 100. Or nous nous sommes fixé comme objectif, pour l'an prochain, un taux d'inflation de 5 p. 100. Qui le conteste ici ? Le contestez-vous ? Il me paraît, dans ces conditions, difficile de contester ces deux objectifs ! Je ne vous ai d'ailleurs pas entendu dire comment nous pourrions y satisfaire.

La question que l'on se pose — vous ne l'avez pas évoquée ce matin — c'est de savoir comment imposer aux locataires une hausse des loyers deux fois supérieure à celle de la hausse des prix. Vous avez parlé de la colère des locataires. Je me suis un peu perdu, je l'avoue, dans la logique de votre analyse. Je n'ai pas bien compris si la colère des locataires provenait du fait que la hausse des loyers était de 5 p. 100. J'aimerais connaître quels sont, selon vous, les motifs de leur colère.

A vrai dire, le Gouvernement, sans faire montre de démagogie, a voulu prendre dans ce domaine des décisions équilibrées, cohérentes avec l'ensemble des mesures prises en matière économique et sociale, dans l'objectif des 5 p. 100 d'inflation en 1984.

J'ai annoncé mercredi dernier que des hausses supplémentaires pourront être accordées en cas de loyers sous-évalués et aussi en cas de travaux d'amélioration. Des accords ont été signés, et ils seront étendus par décret par le Gouvernement. Les organismes d'H. L. M. pourront donc effectuer des travaux en en répercutant partiellement le montant sur le niveau des loyers.

Ces mesures devraient permettre, me semble-t-il, d'engager plus facilement des travaux d'amélioration, sans qu'il soit besoin de recourir aux primes P. A. L. U. L. O. S. Il s'agit là, à mon sens, d'un nouvel exemple d'une certaine efficacité dans l'emploi des aides de l'Etat.

Ma troisième remarque concerne la partie des propositions du rapport Bonin ayant trait à l'unification des aides et rédigées dans la ligne des orientations fixées par le rapport Badet. Sur ce point, je voudrais répondre à M. Laucournet. Le rapport d'Etat proposait d'établir une plus grande équité entre les locataires, tant en maîtrisant les dépenses publiques qu'en maintenant l'équilibre financier des bailleurs.

L'idée principale est que l'aide unique, remplaçant l'allocation de logement et l'A.P.L., est possible si on la combine avec une nouvelle politique des loyers établie en concertation avec les bailleurs et les locataires. Le Gouvernement a retenu ces propositions et a décidé de procéder à une expérimentation de leur mise en œuvre dans le parc social, expérimentation qui portera, vous le savez, sur 70 000 logements. Elle pourra commencer dès que les modalités de la négociation entre propriétaires et locataires seront fixées.

M. Beaupetit s'est inquiété de savoir si cette expérimentation sera précédée par une période de simulation. Je serai personnellement très attentif au bon déroulement de cette simulation. Il faut effectivement être très prudent en la matière. Le travail que nous sommes en train de faire et qui porte sur les rapports entre propriétaires et locataires, sera, pour les organismes qui accepteront cette expérimentation, la garantie que toutes les mesures nécessaires seront prises. Chaque organisme devra s'entendre avec ses locataires sur une hiérarchie de logements en fonction de leur qualité et de leur situation. Le loyer sera finalement directement lié aux services rendus, ce qui devrait gommer, espérons-le — c'est en tout cas l'objectif — les disparités actuelles.

Simultanément, une aide à la personne sera attribuée à tout locataire remplissant les conditions de ressources. Le taux d'effort sera situé entre 12 p. 100 et 18 p. 100 et ne devra en aucun cas être inférieur à 8 p. 100. A ce sujet, madame Midi, vous avez proposé d'aller plus loin dans l'expérimentation en envisageant de verser cette aide aux locataires qui le désirent et non plus selon la procédure du tiers payant. Il s'agit là d'une idée effectivement intéressante, mais je crois important de rappeler que cette aide doit être affectée à la dépense logement qu'elle est destinée à couvrir partiellement.

Il ne faudrait pas non plus compliquer par trop les conditions de l'expérimentation. Celle-ci est délicate, comme je viens de le dire, il y a un instant. Les relations entre bailleurs, locataires et caisses d'allocations familiales sont parfois difficiles et complexes et, proposer des options, comme vous le suggérez, risquerait d'alourdir encore plus la gestion quotidienne.

Je crois avoir répondu à l'essentiel des préoccupations de MM. Laucournet et Matraja qui sont intervenus sur ce point. Je voudrais en terminer sur cette question en rappelant que nous souhaitons introduire plus de justice sociale dans le parc H. L. M. et, en même temps, permettre une maîtrise plus grande de l'aide à la personne.

Plusieurs intervenants m'ont également interrogé sur le volume et les conditions de financement des prêts locatifs aidés, en particulier Mme Midy, M. Bœuf, M. Arthuis et M. Didier.

Je tiens à réaffirmer, de la façon la plus nette, que nous financerons 70 000 P. L. A. en 1984. La baisse du coût de la ressource qui sert à financer ces prêts nous permet en effet, avec les 9 400 millions de francs d'autorisations de programme inscrits au budget 1984, de mettre en œuvre un tel programme.

Vous me dites aussi qu'en 1983 le taux du P. L. A. n'a pas été réduit alors que celui de la ressource a diminué. Vous avez effectivement raison. Il convient cependant de ne pas oublier que, par le passé, toutes les hausses du coût de la ressource n'ont pas été intégralement répercutées sur le taux du P. L. A. C'est donc le budget qui avait prescrit d'augmenter le montant de la bonification pour ce type de prêts. Dans ces conditions, et surtout dans un contexte de rigueur, il n'était pas anormal de profiter de la baisse de l'inflation pour revenir vers un taux d'aide plus proche de celui que nous avons connu lors de la mise en place du prêt locatif aidé.

Il n'en reste pas moins que nous sommes tout à fait disposés à revoir le taux du P. L. A. en fonction des résultats de la politique de baisse de l'inflation entreprise par le Gouvernement laquelle, bien entendu, se répercutera sur le coût des ressources.

Enfin, mes services ont déjà étudié, avec toute l'attention qu'elle mérite, la proposition faite par le mouvement H. L. M. lors de son congrès de Lille, tendant à transformer en bonification la subvention accordée au P. L. A. Cette orientation permet d'alléger l'aide de l'Etat immédiatement consentie. Cependant, non seulement elle risque d'entraîner un surcroît ultérieur fort important mais encore elle se traduit par une augmentation du volume des ressources que la Caisse des dépôts doit mobiliser. Or, cet établissement est particulièrement sollicité et toute augmentation de la part logement risque de s'opérer au détriment des autres emplois.

Je ne pense pas que les élus que vous êtes souhaiteraient voir diminuer, dans des conditions par trop importantes, le volume des prêts à taux préférentiel accordés aux collectivités locales. Je n'écarte pas cette proposition qui doit être encore revue et probablement complétée, mais vous avouerez avec moi que sa mise en œuvre apparaît difficile dans la conjoncture financière actuelle.

Toujours sur le plan financier, je souhaiterais répondre à M. Beaupetit ainsi qu'à M. Collet qui se sont interrogés sur le concours que la Caisse des dépôts au budget du logement.

Effectivement, on peut se poser la question suivante : pourquoi avoir affecté les excédents du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne au budget de l'Etat et, plus précisément, aux crédits de paiement représentant les bonifications des financements antérieurement consentis ?

Ma réponse tiendra en trois points : premièrement, parce que l'Etat est, conventionnellement, par le biais du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, le garant des fonds déposés sur les livrets des caisses d'épargne — cet argent est donc l'argent de l'Etat et non celui des épargnants ; deuxièmement, parce que les excédents ont pour cause la hausse importante des taux d'intérêt de 1977 à 1982 — vous le savez fort bien — et, troisièmement, parce que c'est précisément cette hausse des taux d'intérêt qui est la cause de la forte majoration des crédits de paiement des prêts consentis entre 1977 et 1982.

Il était donc bien normal que l'accroissement spontané du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, à compter de 1983, vienne compenser, en raison de la baisse des taux, les fortes majorations des crédits de paiement dues à la hausse des taux de ces dernières années sur les services votés par les anciens prêts aidés.

Bien entendu, les modalités de mise en œuvre de cette décision seront de la responsabilité du ministre de l'économie et des finances qui prendra les textes d'application nécessaires.

Je voudrais maintenant apporter quelques précisions relatives à l'urbanisme et à la décentralisation, en essayant de répondre aux différents intervenants qui ont abordé ce sujet, notamment à M. Janetti, qui, dans son rapport, a bien montré que si la partie urbanisme de mon budget est avant tout caractérisée par la décentralisation des compétences, l'Etat continue, cependant, d'assurer d'importantes missions dans ce secteur.

Je suis particulièrement attentif au fait que les communes puissent disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme. Comme je l'ai dit ce matin, lors de ma première intervention, les crédits qui ont été consacrés, jusqu'à maintenant, aux études d'urbanisme, soit 47 millions de francs, risquent de se révéler insuffisants. J'espère pouvoir les augmenter sensiblement de façon à mieux répondre aux demandes des communes qui voudront se doter d'un plan d'occupation des sols.

Vous comprendrez néanmoins qu'il soit difficile d'évaluer avec précision la demande des communes qui ont, vous le savez, le choix entre la mise à leur disposition gratuite des services extérieurs de l'Etat et la compensation financière au titre de la dotation générale de décentralisation.

Je crois cependant, ainsi que le montre l'étude réalisée par l'association des maires de France que j'évoquais tout à l'heure, que de nombreuses petites communes recourront plutôt à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat qu'à un autre système.

S'agissant maintenant des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement — les C. A. U. E. — l'effort de l'Etat, je vous le confirme, sera maintenu en 1984. Les crédits affectés aux subventions versées à ces organismes et la rémunération des architectes consultants mis à leur disposition s'élèveront à 34 millions de francs, chiffre identique à celui de 1983. L'infléchissement dans le mode d'attribution des subventions versées sera cependant poursuivi de façon à aider avant tout les départements les plus défavorisés.

Nous essaierons aussi de développer des actions d'intérêt national que les C. A. U. E. pourraient mettre en œuvre à l'échelon départemental ou régional.

Quel sera l'avenir de ces organismes ? La réforme, actuellement à l'étude, de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ne devrait retenir, à mon sens, qu'un cadre général d'organisation pour permettre aux départements d'accepter les missions et le fonctionnement des C. A. U. E. selon le contexte local.

En matière de financement des agences d'urbanisme, je rappelle que les crédits mis en réserve en 1983 sont désormais disponibles et que, par ailleurs, les dotations initialement prévues pour 1984 ont été sensiblement majorées lors de l'examen de mon budget par l'Assemblée nationale.

Tout cela devrait favoriser la concertation que le Premier ministre m'a demandé d'engager avec la fédération nationale des agences d'urbanisme, concertation qui portera notamment sur le rôle futur et les nouvelles missions que peuvent accomplir les agences. Nous devons bien entendu tenir compte de la décentralisation et envisager, par conséquent, la possibilité de diversifier les sources de financement de ces agences.

Je voudrais aussi revenir quelques instants sur un sujet qui me paraît important pour l'avenir puisqu'il concerne l'aménagement de la ville.

Comme vous le savez, les transferts de compétences et de moyens financiers donnent désormais aux communes l'entière responsabilité de la définition et de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement urbain, tant pour l'amélioration des quartiers existants que pour le développement des zones nouvelles d'habitat.

Il apparaît, toutefois, que l'Etat ne peut pas se désintéresser d'un tel sujet qui concerne directement la majorité de la population. Il me semble que son souci de solidarité nationale le lui interdit, surtout lorsqu'il s'agit de remédier à la dégradation, parfois dramatique — plusieurs d'entre vous l'ont souligné — de certaines situations locales.

C'est pourquoi, je vous le confirme à nouveau, le Gouvernement étudie la possibilité de donner aux communes les moyens qui leur permettront d'agir lorsque la situation d'un quartier commencera à se dégrader ou lorsqu'elles voudraient réaliser les extensions urbaines qu'elles estiment particulièrement nécessaires. Ces moyens pourront prendre — certains en ont parlé à cette tribune — la forme d'une majoration urbaine de la D. G. E. Je crois que la réaffirmation de cette intention devrait répondre à certaines de vos préoccupations, monsieur le rapporteur, ainsi qu'à celles de M. Bœuf qui a évoqué cette question ce matin.

Enfin, je suis particulièrement désireux d'arriver à mieux coordonner les actions qui restent de la compétence de l'Etat, qu'il s'agisse de la résorption de l'habitat insalubre, des interventions de grande ampleur dans les villes, comme celles qui sont retenues par la commission Pesce, ou qu'il s'agisse de l'innovation.

Comme M. Janetti, qui l'a évoqué dans son rapport, je suis particulièrement sensible à ce problème. J'étudie en ce moment, en liaison étroite avec le Premier ministre, des formules d'interventions interministérielles qui devraient permettre d'accroître l'efficacité de l'Etat dans ce domaine. Il faut pouvoir agir au bon moment, avec beaucoup de souplesse, pour tenir compte de la situation propre à chaque ville ou chaque agglomération urbaine.

Permettez-moi aussi de dire quelques mots sur un sujet qui a été évoqué par les rapporteurs et qui tiendra une grande place dans mon action, je veux parler de l'architecture.

L'année 1984 sera certainement importante dans le domaine de l'architecture. Ce sera tout d'abord l'année de la mise en place de la réforme de l'enseignement de l'architecture. Le conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture a donné, le 22 novembre, un avis favorable au projet de décret que je lui soumettais.

La formation de base de tous les futurs diplômés conciliera un apprentissage sérieux des techniques modernes de construction, une culture architecturale plus solide et le développement d'une activité de projet. La mise en place de cycles d'études postérieurs au diplôme D. P. L. G. permettra aux architectes d'acquérir des connaissances spécialisées afin de les préparer à des métiers nouveaux.

L'augmentation de près de 12 p. 100 des crédits affectés aux unités pédagogiques d'architecture marque d'ailleurs la volonté d'accompagner cette réforme des moyens financiers nécessaires. La mise au point des textes relatifs au statut des enseignants et des écoles est en cours; ces textes compléteront l'aspect pédagogique de cette rénovation complète de l'enseignement.

C'est également en 1984 que seront définis les éléments législatifs des règles de l'ingénierie et modifiées certaines dispositions de la loi de 1977 dont tout le monde s'accorde aujourd'hui à penser qu'elles sont inadaptées à la situation nouvelle de l'architecture.

Dès mon arrivée au ministère de l'urbanisme et du logement, j'ai souhaité renouer, avec toutes les parties concernées, le dialogue fructueux qu'avait su entretenir mon prédécesseur. Soyez assurés que j'avancerai sans retard dans la voie tracée par M. Quilliot afin — et je reprends sa formule — de « rendre l'architecture plus souvent utile et nécessaire ».

Mais 1984 sera aussi l'année du démarrage effectif du plan de recherche et d'expérimentation sur les constructions publiques et les lieux de travail que constitue le troisième volet du plan « urbanisme et technologie de l'habitat ». Son élaboration marque la volonté de voir élargie à toute la production du cadre bâti la réflexion engagée depuis plus de dix ans par le plan « construction ».

C'est encore en 1984 que je compte définir les éléments d'une politique de l'emploi des architectes, marquée par la volonté de diversifier le métier qu'ils exercent. Le recrutement par les organismes d'H. L. M. de moniteurs d'opérations, prévu par le contrat-cadre qu'ils ont passé avec l'Etat, et la meilleure organisation des carrières des architectes communaux décidée l'an dernier en sont une véritable illustration.

Mais l'ensemble de ces actions n'atteindront leur pleine efficacité que si les rapports entre les Français, l'architecture et les architectes se modifient véritablement.

Il faut créer les conditions d'une demande plus grande en architecture. Des organismes, tels que les C. A. U. E. — conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement — que l'Etat continuera à soutenir en 1984, y contribueront efficacement.

Il faut aller plus loin pour que, dès l'école, dans les livres et les revues, à la télévision et dans les grands lieux d'exposition, l'architecture ait la place qui doit être la sienne, au service de notre ambition culturelle. Je compte m'y employer, avec tous les partenaires concernés.

Je vous dirai encore quelques mots sur un sujet qui a été relativement peu évoqué mais auquel j'accorde personnellement beaucoup d'importance : la modernisation du secteur du bâtiment et des travaux publics. En effet, cette modernisation n'est pas seulement un choix, elle constitue aussi une nécessité absolue.

Lors de ma récente visite au salon Batimat, j'ai pu annoncer plusieurs mesures que je voudrais vous rappeler.

Il s'agit tout d'abord de la mise en place de conventions programmes de fournitures, qui engageront les maîtres d'ouvrage à prescrire certains produits sélectionnés au préalable, afin de permettre aux industriels de consentir des investissements importants.

Il s'agit ensuite de l'accès aux crédits du fonds industriel de modernisation — le F. I. M. — non seulement des industriels, mais aussi des entreprises du bâtiment et des travaux publics proprement dites, pour l'équipement et le logiciel liés à la productivité.

Il s'agit enfin d'une forte augmentation des crédits budgétaires servant à aider les entreprises qui se modernisent et de la mise en place d'une procédure dite des « contrats de modernisation ».

Tout cela doit nous permettre de favoriser les exportations en matière de bâtiment et de travaux publics. L'un d'entre vous est intervenu sur ce sujet ce matin.

Je vous rappelle que, dans ce domaine, nous occupons actuellement le troisième rang mondial. Les résultats du deuxième trimestre de 1983 montrent d'ailleurs une augmentation des prises de commandes par rapport au trimestre précédent, augmentation qui permet de prévoir que, sur un marché mondial en récession, comme vous le savez, les entreprises françaises pourront maintenir leurs positions.

Je remarque en particulier que la signature de plusieurs contrats portant sur la construction de logements constitue l'amorce d'une activité régulière dans les pays demandeurs et donc une véritable promesse pour l'exportation.

Je compte développer cette politique. A cet effet, je me rendrai, la semaine prochaine, en Algérie et, le mois prochain, en Amérique latine. Au cours de ces voyages, je m'efforcerai d'aider les entreprises françaises à exporter vers ces pays.

Avant de terminer, je répondrai à M. Dagonia à propos de l'outre-mer. Monsieur le sénateur, vous n'ignorez pas que, depuis 1981, l'Etat fait un effort considérable pour le logement social outre-mer, puisque les dotations sont passées, dans les lois de finances initiales, de 340 millions de francs en 1981 à 420 millions de francs en 1982, puis à 458 millions de francs en 1983, pour atteindre, dans le présent projet de budget, 488 millions de francs.

De mon côté, j'attends avec impatience — comme vous, j'imagine — le rapport de M. Bertile, parlementaire en mission. Je m'en entretiendrai, dès qu'il me sera remis, c'est-à-dire dans les prochaines semaines, avec les préfets, les élus et les principaux opérateurs, avant de prendre la moindre décision en la matière. Nous aurons donc probablement l'occasion d'en parler de nouveau.

Telles sont, mesdames, messieurs le sénateurs, les réponses que je voulais apporter aux questions que vous avez bien voulu me poser ce matin. J'espère que vous y avez perçu ma volonté, comme celle du Gouvernement, de créer les conditions d'une véritable reprise dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Je prends acte, avec satisfaction, de votre approbation quasi unanime des mesures annoncées vendredi dernier lorsque M. Jacques Delors et moi-même avons rencontré les présidents des banques nationalisées.

J'espère que le présent budget, complété, d'une part, par les mesures concernant les loyers qui ont été annoncées mercredi dernier — je pense en particulier à celles touchant les loyers sous-évalués — et, d'autre part, par les six dispositions relatives au financement, sera susceptible de recréer cette confiance si nécessaire évoquée par plusieurs d'entre vous.

Cette confiance et les efforts de toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des propriétaires, des promoteurs, de l'administration, des professionnels, des élus, permettront, j'en suis certain, la reprise de l'industrie du bâtiment, pour le plus grand bien des Français et de l'économie de notre pays. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. Amédée Bouquerel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bouquerel.

M. Amédée Bouquerel. Monsieur le ministre, j'ai demandé de nouveau la parole simplement pour répondre à la demande d'explication que vous venez de m'adresser.

Selon vous, j'aurais revendiqué une majoration de 12 p. 100. Or, je n'ai rien revendiqué du tout. J'ai seulement fait remarquer que les offices, étant donné leur situation actuelle, compte tenu des charges qui pèsent sur leur budget et du montant de la hausse des loyers — que vous avez fixé à 5 p. 100 — devraient pouvoir compter sur des loyers qui soient augmentés d'environ 12 p. 100 afin de rétablir un équilibre.

Comme il y aura un déficit, malgré les mesures que vous allez décider, êtes-vous prêt — ce que je souhaite — à couvrir cette différence entre 5 et 12 p. 100 ?

Lorsque j'évoquais cette majoration des loyers, j'étais en bonne compagnie, car j'ai cité un extrait du rapport de M. Badet qui est le président de la fédération des offices. Or, selon M. Badet, « pour faire face à l'appauvrissement des organismes d'H.L.M. et éviter le délabrement des immeubles, il faudrait augmenter les loyers de 30 p. 100 ».

Je suis loin de réclamer un tel taux de majoration mais les aides que vous avez envisagées et que j'approuve car elles sont nécessaires, seront, en 1984, encore insuffisantes pour rétablir l'équilibre des budgets des offices.

On peut se demander pourquoi le ministère, après être entré en concertation avec d'autres organismes pour fixer le taux de la majoration des loyers, a accepté de passer de 8 p. 100, comme c'était son intention au début de la discussion, à 5 p. 100.

C'est tout ce que j'ai voulu dire ce matin, monsieur le ministre, et ce n'était pas du tout dans le sens que vous venez de donner à mon propos.

M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur Bouquerel, je ne sache pas que les organismes aient demandé des majorations aussi élevées lors des négociations intervenues entre propriétaires et locataires. Il existe plusieurs façons de faire ses comptes pour essayer de boucler un bilan. Je vous ai posé, voilà un instant, une question à laquelle vous n'avez pas encore répondu, mais je crois qu'il nous faut arrêter là notre échange de propos.

Comment peut-on trouver une cohérence entre l'objectif de de limiter l'inflation à 5 p. 100, objectif nécessaire au plan national, et de telles hausses des loyers ? Il y a là une incompatibilité totale.

De plus chacun, y compris les organismes d'H.L.M., bénéficiera à l'évidence de la diminution de l'inflation, de cette réduction de la hausse des prix. L'objectif fixé concerne l'ensemble des Français et des secteurs de l'économie. Telle est ma réponse. Mais telle est aussi ma question à laquelle vous n'avez pas répondu.

En outre, je crois avoir insisté assez longuement sur toutes les mesures que le Gouvernement a l'intention de prendre et sur toutes celles qu'il a déjà prises pour s'efforcer d'aider les organismes en difficulté. Je vous ai cité le nombre des contrats passés ; je vous ai donné des chiffres concernant les masses budgétaires en cause et je crois que la ligne choisie est la bonne. Je vous ai fait part de l'expérimentation, consécutive au rapport Badet, d'unification des aides et d'une remise en ordre des loyers.

Mais la solution que vous semblez proposer — même si vous ne la proposez pas directement — qui consisterait à augmenter massivement les loyers n'est pas la solution miracle. Tant qu'on n'aura pas mis de l'ordre dans les loyers — et vous n'avez pas manifesté d'hostilité à cette idée — toutes les solutions de ce type ne seront que des palliatifs.

Ce que nous voulons, c'est régler les problèmes de fond, et l'ensemble des dispositifs que je viens d'exposer, même s'ils laissent subsister des difficultés — j'en conviens tout à fait et j'aurai l'occasion de m'en expliquer devant les organismes d'H.L.M. dans quelques jours — sont les seuls susceptibles d'être retenus dans cette période où chacun, y compris les organismes d'H.L.M., doit faire des efforts en matière d'économies.

Tel était le sens de mon intervention. Je ne sais si nous tomberons d'accord à l'issue de ce bref échange, mais en tout état de cause, je souhaite que ma position, qui est celle du Gouvernement, ait été clairement comprise par le Sénat.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'urbanisme et du logement et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 337 865 030 F ».

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Après une épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, décide de ne pas adopter les crédits.)

M. le président. « Titre IV, plus 1 822 714 695 F ». — *(Non adopté.)*

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 424 646 000 F ». — *(Non adopté.)*

« Crédits de paiement, 93 223 000 F ». — *(Non adopté.)*

« Titre VI : autorisations de programme, 22 783 386 000 F ».

« Crédits de paiement, 2 279 929 000 F ».

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 22 :

Nombre des votants	315
Nombre des suffrages exprimés	315
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	158
Pour l'adoption	107
Contre	208

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titre VII : autorisations de programme, 6 200 000 francs ». — *(Non adopté.)*

« Crédits de paiement, 4 450 000 francs ». — *(Non adopté.)*

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de l'urbanisme et du logement.

Industrie et recherche.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de la recherche.

La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Mesdames, messieurs les sénateurs, la troisième révolution industrielle a commencé, dans beaucoup de domaines, sans l'Europe et, partant, sans la France.

Aujourd'hui, nous connaissons une triple série de difficultés : celles qui sont liées au vieillissement de notre appareil de production, celles qui sont liées à la crise économique internationale et celles qui sont liées à la troisième révolution industrielle.

Il ne s'agit pas, ici, de dresser un procès qui n'aurait pas de sens ou pas de portée pratique ; il s'agit d'établir très brièvement un inventaire de quelques-unes de nos faiblesses.

Le premier point noir, sur lequel, j'imagine, tout le monde est d'accord, c'est le sous-investissement.

Si l'on prend comme référence la période allant de 1973 à 1981, la formation brute de capital fixe dans l'industrie est passée de l'indice 115 à l'indice 98.

Deuxièmement, chacun sait que la dépense nationale de recherche, qui s'était élevée à 2,16 p. 100 du produit intérieur brut en 1967, était tombée, quatorze ans plus tard, à 1,87 p. 100.

Enfin, une troisième faiblesse, bien connue de vous tous, est notre déficit en matière de formation. Ce déficit est quantitatif, mais il est aussi qualitatif : je rappelle souvent que moins de 2 p. 100 des C.A.P. et moins de 4 p. 100 des B.T.S. correspondent aux professions de l'informatique et de l'électronique, alors que, dans la décennie 1980-1990, 500 000 emplois peuvent être créés dans ces secteurs.

J'ajoute à cette énumération une faiblesse dont on parle rarement, et qui est, néanmoins, préoccupante : une sorte de sous-commercialisation ; notre pays a, malheureusement, trop longtemps négligé la fonction commerciale, essentielle pourtant dans un monde ouvert.

Je ne voudrais pas pour autant — ce serait injuste — peindre tout en noir. Si nous avons nos faiblesses, nous avons aussi nos forces. Certaines de nos entreprises déclinent, d'autres naissent ou prospèrent, tant il est vrai que la crise accentue les contrastes beaucoup plus qu'elle ne lamine l'ensemble des situations.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ne nous trompons pas sur l'enjeu : notre indépendance, notre emploi, notre niveau de vie, notre culture, dépendront de la capacité de la France à corriger ces défaillances et à participer aux mutations scientifiques, technologiques et industrielles en cours.

C'est pourquoi il était très important de se fixer une direction.

En matière de recherche, la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982, qui sera certainement évoquée au cours de nos travaux, a donné à notre pays une base pour un élan indispensable dans ce domaine.

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, de présenter à l'Assemblée nationale, au nom du Gouvernement, les grandes lignes d'une stratégie de modernisation industrielle.

Le IX^e Plan a repris ces priorités ; il les traduit dans sept des douze programmes prioritaires d'exécution.

Nul ne s'étonnera donc, en tout cas dans cette enceinte, que les crédits budgétaires de l'industrie et de la recherche soient la priorité du budget pour 1984.

Près de 61 milliards de francs seront mis au service de cette ambition.

Mais l'argent, comme chacun le sait, même s'il est nécessaire, ne suffit pas à définir un projet.

Je préciserai tout d'abord que l'action entreprise s'inscrit dans la longue durée et qu'il nous faut donc de la persévérance. J'indiquerai ensuite que le projet qui vous est présenté cherche à être celui de l'avenir et qu'il faut donc mobiliser, rassembler et décloisonner. Je signalerai, enfin, que les enjeux sont considérables, que tout n'est pas possible et qu'il faut donc arrêter des choix et définir des priorités. Telles sont, brièvement résumées, les trois lignes de force que je souhaite suivre.

Je traiterai tout d'abord de la persévérance.

L'horizon de la politique industrielle, c'est le moyen terme : trois ans, cinq ans, dix ans. C'est un horizon relativement lointain par rapport au caractère pressant des problèmes qui nous assaillent et par rapport à l'impatience légitime des populations. Il nous faut néanmoins garder le cap.

Il n'aurait servi à rien de nationaliser des groupes industriels pour les abandonner ensuite. Ces groupes, vous le savez, étaient, pour la plupart, dans une situation financière fort difficile. Le choix — au-delà de tous les commentaires qui ont été entendus ici et là — se situait entre la nationalisation de ces groupes et, pour la plupart d'entre eux, leur liquidation.

L'Etat devenu actionnaire doit honorer pleinement son rôle.

Un effort qui, je crois, n'est pas contesté, est nécessaire afin de desserrer l'étau financier ; 10 900 millions de francs de dotations en capital sont inscrits au budget de l'industrie et de la recherche et 1 600 millions de francs au budget annexe des P.T.T. La répartition de ces enveloppes sera effectuée lorsque les travaux qui sont actuellement menés pour actualiser les contrats de plan seront achevés.

Cet effort exceptionnel n'est pas sans contrepartie. Déjà, les premiers résultats sont significatifs sur le plan des échanges extérieurs et de l'investissement : c'est ainsi que, en 1982, la balance des entreprises publiques industrielles qui relèvent de ma tutelle a laissé un excédent de 70 milliards de francs ; en 1983, les investissements sur le sol français des onze entreprises auxquelles je viens de faire allusion ont augmenté d'un peu plus de 20 p. 100.

Quoi qu'il en soit, tout devra être mis en œuvre pour que, à l'exception sans doute de la sidérurgie et de C.D.F.-Chimie — qui connaissent les graves problèmes que chacun sait — les groupes industriels nationalisés soient, au plus tard à la fin de 1985, en équilibre financier.

Par ailleurs, l'Etat doit poursuivre l'effort d'adaptation de l'appareil industriel : adaptation de nos industries de base — sidérurgie, papier, etc. — renforcement des industries de trans-

formation — textile, habillement, automobile — valorisation de ces deux grands atouts que sont nos gisements énergétiques et nos industries agro-alimentaires et développement des technologies et des secteurs nouveaux, que je ne vais pas énumérer. C'est donc un effort d'ensemble qu'il faut mener à bien.

C'est pourquoi les crédits affectés au développement industriel et aux restructurations sectorielles augmentent de plus de 25 p. 100 par rapport à 1983.

Les crédits de restructuration d'entreprises sont portés à 500 millions de francs. De plus — M. Auroux reviendra peut-être sur ce point — un crédit nouveau de 325 millions de francs est prévu au titre de la subvention aux Charbonnages de France pour favoriser la réindustrialisation des zones minières affectées par des fermetures de puits. Ce crédit devrait permettre d'encourager la création d'entreprises nouvelles et de financer, en accord avec les élus, le lancement d'actions de recherche et de formation.

L'Etat n'a pas pour vocation de se substituer aux entreprises et l'économie ne doit pas être entièrement nationalisée. Le secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, a un rôle essentiel à jouer, je tiens à le rappeler. Je dis bien « les petites et moyennes entreprises », car ce sont sans doute elles, en France, comme d'ailleurs bien souvent à l'étranger, qui sont le plus capables de créer les centaines de milliers d'emplois dont nous avons besoin.

L'horizon de l'industrie est lointain, mais il est néanmoins proche au regard des grands programmes scientifiques et technologiques, qui s'inscrivent dans la très longue durée.

La maîtrise des techniques de pointe dans les domaines de l'informatique, des télécommunications, de la micro-électronique, de l'espace, des biotechnologies, de l'énergie et des matériaux constituera, nous le savons tous, un enjeu majeur de la compétition internationale dans les vingt années à venir. L'impact de ces technologies nouvelles modifiera profondément les modes de production et entraînera une redistribution des cartes entre les pays du monde.

L'un des mérites de la loi d'orientation et de programmation est d'avoir fait de la recherche une priorité de la nation. S'agissant de l'effort national de recherche, le taux est déjà de 2,15 p. 100 du produit intérieur brut.

Le projet de budget pour 1984 constitue une étape significative du redressement.

Avec 15,5 p. 100 de progression en valeur et 8,3 p. 100 de croissance en volume, le budget civil de recherche et de développement est, incontestablement, une super-priorité. Notons que 37,5 milliards de francs irrigueront les grands programmes publics, soutiendront la recherche des entreprises et des institutions privées ; 710 emplois nouveaux seront créés.

Certes, mesdames, messieurs les sénateurs, les objectifs en volume de la loi d'orientation et de programmation seront, je le reconnais, très difficiles à atteindre. L'hypothèse de croissance du P.I.B. — 3,3 p. 100 — qui sous-tendait la loi est, il est vrai, hors d'atteinte.

Des sacrifices ont dû être faits, mais les principaux choix de la loi d'orientation et de programmation ont été respectés.

Sans la continuité, en effet, il ne peut y avoir de véritable politique scientifique. Nous avons tenu à ce que cette continuité s'exerce non seulement au niveau des grands équilibres, mais aussi en ce qui concerne les grandes options institutionnelles.

C'est pourquoi le nouveau régime d'établissement public à caractère scientifique et technologique sera, dans les prochaines semaines, conféré au Centre national de la recherche scientifique, à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, à l'Institut national de la recherche agronomique et à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

Je vous confirme que le nouveau statut des personnels de la recherche sera mis en place au 1^{er} janvier 1984.

Une procédure sera prochainement engagée au niveau des organismes concernés, afin de définir les adaptations qui s'avèreront nécessaires en fonction de leur spécificité.

Au total, la réforme du statut des personnels de recherche constituera, malgré les contraintes actuelles, une avancée très importante pour le développement de la recherche française.

J'en viens à la deuxième exigence : le décloisonnement.

Nos moyens sont limités : il faut donc mobiliser les énergies, dépasser certaines oppositions improductives. En un mot, il faut décloisonner.

Je sens, sans être naïf, les signes précurseurs d'un changement des mentalités et je souhaite en dessiner devant vous quelques éléments.

D'abord, j'ai le sentiment que, dans l'opinion publique, la recherche et l'industrie ne s'opposent plus. Chacun prend conscience que la recherche d'aujourd'hui est peut-être l'industrie de demain.

Un peu plus de 40 p. 100 du budget civil de recherche est consacré à des recherches à finalité industrielle. Pouvons-nous, en effet, parler de politique industrielle sans évoquer les grands programmes de développement technologique, les recherches finalisées dans les domaines de l'agro-alimentaire, de l'urbanisme et de l'habitat, ou le crédit d'impôt recherche ?

C'est vrai en ce qui concerne tant la France que l'Europe. A partir du mois de janvier prochain, la France assumera la présidence du conseil des ministres de la Communauté économique européenne. Elle entend contribuer à la création d'un espace scientifique, industriel et social européen, qui nous apparaît essentiel pour que l'Europe et la France tiennent leur rang.

La recherche publique et la recherche industrielle entrent dans une phase de coopération active.

La loi d'orientation et de programmation a offert une structure de coopération neuve, le G.I.P. — groupement d'intérêt public — entre organismes et entreprises.

Les mises au point réglementaires sont désormais achevées et de nombreux G.I.P. associant partenaires privés et publics sont en cours de création.

Les aides incitatives à la recherche industrielle seront développées dans un esprit nouveau.

Les concours du fonds de la recherche à la recherche industrielle devraient passer de 33 p. 100 à 50 p. 100 et les modalités d'attribution seront simplifiées.

Enfin, les barrières entre la recherche, l'industrie et la formation s'abaissent progressivement.

Les écoles des mines, qui dépendent de mon département et qui sont au confluent de ces trois domaines, verront leurs moyens fortement accrus.

Le nouveau statut de l'emploi scientifique donnera aux personnels de la recherche de réelles garanties de carrière et leur ouvrira simultanément la possibilité d'exercer leurs fonctions dans divers domaines — recherche, mais aussi formation et valorisation — et en divers lieux, y compris dans les entreprises où ils pourront participer à la valorisation de leurs recherches.

Enfin, le nombre des contrats industriels de formation par la recherche sera augmenté.

Dans cette mutation des mentalités et des pratiques, il me semble que certains particularismes entre les disciplines, autrefois étrangères, s'effacent. C'est la logique même des « programmes mobilisateurs » que de rassembler autour d'un objectif socio-économique d'intérêt national les différents acteurs, les différents types de recherche et les différentes disciplines. Certains de ceux qui ont démarré — je pense en particulier à celui qui concerne la biotechnologie — ont montré l'efficacité de cette approche. D'autres seront officialisés, mais montrent déjà l'avancée qu'ils permettent. Je pense en particulier aux programmes mobilisateurs concernant l'emploi, la technologie, les conditions de travail.

La troisième caractéristique est relative à la détermination. En effet, la conduite de cette politique, qui n'est pas facile, nécessitera une grande détermination.

Il s'agit, d'abord, de préparer l'avenir. Pour cela, les activités de recherche fondamentale verront leur développement préservé. L'ensemble des moyens concernés passeront de 7 366 millions de francs à 8 206 millions de francs, la croissance étant particulièrement marquée pour les autorisations de programme, qui augmentent de 12, 8 p. 100.

J'ai souhaité qu'une attention particulière soit portée aux sciences pour l'ingénieur, dont les crédits en autorisations de programme s'accroissent de 14,8 p. 100, aux grands équipements interdisciplinaires, à la chimie et aux sciences de la vie. Dans chacun de ces secteurs, l'augmentation est de 17 p. 100.

Dans une conjoncture pourtant difficile, nous avons tenu à vous proposer de maintenir un flux minimal de créations d'emplois : les 334 chercheurs et 266 ingénieurs techniciens administratifs supplémentaires qui seront recrutés en 1984 assureront notre entrée dans la science de l'an 2000.

Dans le domaine industriel, il faut également préparer l'avenir, tout en sachant combien sont parfois et même presque toujours douloureuses les conversions nécessaires.

Chacun de nous souhaite faire le maximum pour créer des emplois, mais il n'est pas d'emplois solides dans les domaines dont nous parlons sans une industrie forte. Aussi, dans nos discussions, ne devons-nous jamais perdre de vue que l'emploi reste l'objectif ultime et que, derrière le chômage, se cachent des drames humains.

Chacun sait pourtant qu'on ne luttera pas contre le chômage en gelant à l'identique la situation de chaque secteur et de chaque entreprise et — pour employer une formule que j'ai déjà souvent citée — que l'on ne combattra pas la croissance zéro par la productivité zéro.

Que l'on me comprenne bien, il ne s'agit pas, contrairement à ce que j'ai pu lire ici ou là, d'abandonner les industries traditionnelles pour ne retenir que les autres. Ce choix — je le dis devant le Sénat — serait suicidaire pour la France.

Les industries traditionnelles occupent des millions d'emplois et beaucoup d'industries dites traditionnelles sont des industries d'avenir, dès lors qu'elles renouvellent leurs produits, leurs technologies et leurs méthodes. Mais il faut pourtant moderniser l'outil de travail et introduire les technologies nouvelles.

Dans cet esprit, les crédits budgétaires affectés à la filière électronique augmenteront de 29 p. 100. Pour tenir compte des convergences nouvelles entre les télécommunications, l'informatique et la bureautique, les modes d'intervention de l'Etat seront réorganisés. Tous les crédits industriels de la filière seront désormais rattachés financièrement au budget annexe des P.T.T. et un comité permanent chargé de définir les options stratégiques dans ce domaine a été créé et placé sous ma présidence.

Parallèlement, de nouveaux instruments sont mis en place. Un fonds de soutien aux industries de programme est doté de 50 millions de francs par mon département, car il ne servirait à rien de développer le contenant si le contenu ne devait pas être encouragé. Ce fonds devra, par l'octroi de prêts, de garanties et de subventions, favoriser le développement des industries de production de programmes destinés à la communication audiovisuelle : création de logiciels, mise en œuvre de technologies du traitement et de la synthèse de l'image, etc.

Un crédit de 400 millions de francs est prévu au titre du fonds de garantie du fonds industriel de modernisation — F.I.M. — créé en juillet 1983. Doté pour 1983 et 1984 d'au moins 8 milliards de francs et placé auprès de l'Anvar, le F.I.M. consent, sur la base d'une procédure très rapide, des prêts participatifs aux entreprises ou des prêts aux organismes de crédit-bail pour des projets porteurs d'avenir. Plus généralement, vous le savez bien, messieurs, mesdames les sénateurs, c'est le financement vers l'industrie qui doit être encouragé.

S'il faut préparer l'avenir, il faut également développer l'esprit de responsabilité.

Dans le domaine de la recherche, l'année 1984 sera marquée par un allègement des contrôles *a priori* et par une responsabilité accrue des différents partenaires.

La technique des « dotations globalisées » permettra, désormais, aux responsables d'unités de choisir la meilleure affectation des fonds. Plus libres, ils devront être en même temps plus responsables des choix qu'ils feront.

Les directions générales devront identifier les moyens nécessaires à l'exercice des fonctions de formation ou de valorisation de la recherche et veiller à l'institution de procédures internes permettant leur exercice effectif.

Enfin, au plan de l'évaluation, des instructions précises ont été données pour que les critères de qualité soient les critères d'évaluation déterminants, sans quoi la recherche perdrait son dynamisme. Mais ces critères devront se diversifier compte tenu des nouvelles fonctions des chercheurs.

L'animation industrielle à l'échelon régional sera intensifiée. Une dotation de 150 millions de francs sera réservée au sein des crédits de politique industrielle pour financer les contrats de plan entre l'Etat et les régions. Les services extérieurs de mon département, désormais unifiés au sein des directions régionales de l'industrie et de la recherche, seront renforcés. Cinq nouvelles directions régionales sont créées et cinquante emplois seront transférés à partir de l'administration centrale. Ainsi, l'an prochain, dans toutes les régions de France, il y aura une direction régionale de l'industrie et de la recherche.

Parallèlement, chaque région sera dotée d'un comité régional de restructuration industrielle. En règle générale, à compter du 1^{er} janvier 1984, aucun dossier de P.M.I. ne devrait plus remonter à Paris.

Cette responsabilité accrue doit aussi pénétrer le monde du travail. On ne gagne les batailles industrielles qu'avec des entreprises performantes et un personnel motivé. Dans ce sens, il importe que les lois relatives à la démocratisation du secteur public et aux droits d'expression des salariés soient pleinement appliquées. Loin de constituer un frein au développement industriel elles peuvent être le levier d'une efficacité accrue des entreprises. Le statut des métiers de la recherche ouvre, quant à lui, un champ étendu aux responsabilités des chercheurs et des I.T.A.

Je suis, pour ma part, certain que ces hommes et ces femmes, auxquels je tiens à rendre hommage, sauront faire de ce statut un des pivots de notre politique scientifique, de même que les personnels de l'industrie sont à la base de la réussite de nos entreprises, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai voulu que mon propos soit bref afin qu'il puisse servir d'introduction à notre débat. Il s'agit, à travers ce budget, qui devra être complété bien sûr, de donner au pays les moyens d'aider à sa modernisation industrielle.

La France est et entend rester ouverte sur le monde. Il ne s'agit pas qu'elle s'isole, ce qui se traduirait par des conséquences très lourdes sur le niveau de vie. Elle ne peut pas être à l'abri des difficultés internationales que chacun connaît, mais elle doit se moderniser et se renforcer en ayant présente à l'esprit cette finalité ultime qu'est l'homme.

Aujourd'hui, il s'agit précisément de renforcer notre appareil de recherche, d'élaborer les développements technologiques de demain, de contribuer à une société de création telle que nous la souhaitons, en un mot, de préparer l'avenir. Je ne crois pas que cette préparation puisse s'accomplir sans effort ; je pense même qu'un immense effort est nécessaire : il ne sera accepté que s'il est équitablement réparti et si les Français ont le sentiment qu'il est utile. Or, l'une des principales utilités réside évidemment dans la recherche et l'industrie.

Je terminerai mon intervention par un souhait. En matière industrielle, comme dans beaucoup d'autres domaines, le passé, bien souvent, divise ; je souhaite que l'avenir puisse rassembler. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche (énergie). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en présentant le budget de l'industrie et de la recherche, M. Fabius vient d'indiquer clairement quels étaient les enjeux et les défis auxquels la France était confrontée en cette fin de siècle et à l'aube de la troisième révolution industrielle.

Le secteur énergétique ne peut être absent à ce rendez-vous et le budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous témoigne de notre volonté d'assurer à notre pays les ressources nécessaires non seulement pour accompagner le développement économique, mais aussi pour le stimuler. Cette politique est cohérente et je voudrais en rappeler ici les points forts.

Il s'agit, d'abord, d'une politique d'indépendance. En effet, l'indépendance politique, la capacité d'une action autonome de la France dans le monde ne peuvent être réalisées que si l'indépendance énergétique et économique l'est préalablement. C'est ainsi qu'un plan d'indépendance énergétique a été approuvé par l'Assemblée nationale, en octobre 1981, et que cet objectif de réduction de notre dépendance continue à structurer aujourd'hui l'ensemble du dispositif dont nous allons parler.

Il s'est traduit, en particulier, par l'importance que nous attachons à la maîtrise des consommations par rapport au développement des productions, et ce par une double diversification : énergétique pour rééquilibrer les parts des différentes énergies dans notre bilan et géographique pour assurer la sécurité de nos approvisionnements.

Cet objectif d'indépendance nous conduit également à valoriser au mieux nos ressources nationales. Ce plan de 1981 s'est traduit dans les budgets de 1982 et de 1983, ainsi que dans les lois de plan, notamment la deuxième qui a été votée la semaine dernière à l'Assemblée nationale ; elle sera prochainement soumise à vos délibérations et comprend un programme prioritaire d'exécution précisément intitulé : « Réduire l'indépendance énergétique de la France. » En outre, le projet de budget pour 1984 qui est aujourd'hui en discussion confirme ces grandes orientations.

L'impact du secteur énergétique sur l'ensemble de l'activité économique est important. En particulier, il est essentiel que l'énergie ne constitue jamais un obstacle à la croissance que nous continuons de rechercher. Par ailleurs, les atouts dont nous disposons à l'échelon national — ils tiennent moins, hélas ! aux ressources de notre sous-sol qu'à la qualité de nos techniques présentes et à venir ainsi qu'à la qualification de nos travailleurs — doivent pouvoir contribuer à notre croissance et à notre développement technologique.

C'est dans cet esprit que des décisions ont été prises par le conseil des ministres du 27 juillet dernier. Les orientations quantitatives ont été fondées sur la meilleure connaissance de nos besoins futurs que nous avons tirée de l'expérience passée.

Je tiens à rappeler ici combien le travail réalisé par le groupe « long terme énergie », dans des conditions exemplaires, a été utile dans la détermination de ces choix quantitatifs. Grâce à ces décisions, nous permettons à tous les opérateurs énergétiques d'atteindre les objectifs fixés. Le budget proposé pour 1984 s'inscrit dans ces orientations.

La politique énergétique s'appuie, par ailleurs, sur d'autres actions que celles qui sont strictement budgétaires et que nous examinons aujourd'hui. Ainsi existe-t-il un système cohérent d'aides financières et fiscales et la réglementation est-elle utilisée chaque fois que cela est nécessaire.

Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités locales ont vu leurs compétences s'étendre dans le domaine énergétique ; de plus, l'énergie constitue souvent un volet important des contrats de plan Etat-régions, qu'ils soient déjà signés ou en cours de négociation.

Enfin et surtout, il existe dans chaque grand secteur de l'énergie un ou plusieurs opérateurs énergétiques. Notre politique vise à leur donner, dans le cadre général que je viens de rappeler, une autonomie de gestion qui leur permette de fonctionner dans les meilleures conditions économiques et sociales possibles. Ce n'est qu'en confiant à ces outils industriels un avenir clair, ainsi que les moyens de le réaliser, que nous conforterons un secteur énergétique fort et entraînant.

L'avenir industriel, dans le secteur de l'énergie comme dans les autres, réside dans la possibilité d'investir. Je rappelle, à cet égard, les interventions importantes du F.D.E.S. — le fonds de développement économique et social — la progression dans la recherche dont M. Fabius vient de vous parler et, surtout, la mise en place des instruments de la commercialisation nationale et internationale sans lesquelles le meilleur outil ne peut être performant.

Ainsi, par les décisions prises le 27 juillet dernier, E.D.F., le C.E.A. et l'industrie nucléaire en général se sont-ils vus confirmer, à un rythme certes adapté, les commandes de centrales jusqu'en 1985. C'est un choix raisonnable et responsable, en termes aussi bien énergétiques qu'industriels.

Une politique nouvelle d'exportation et de pénétration de l'électricité dans l'industrie a été demandée à E.D.F. D'ores et déjà, cette perspective s'avère prometteuse et à brève échéance, compte tenu du prix compétitif de l'électricité nucléaire, notre pays pourrait devenir, en la matière, un espace industriel particulièrement attrayant en Europe. En faveur des entreprises, Electricité de France a déjà ouvert de nouvelles possibilités tarifaires et contractuelles ; elle se réserve des moyens financiers de l'ordre de un milliard de francs pour faciliter les investissements industriels et développer notre industrie d'équipements électriques.

Quant à nos exportations d'électricité, elles devraient atteindre douze térawatts-heure en 1983 et pourraient être de quinze à vingt térawatts-heure pour l'année 1984.

Il s'agit aussi d'une politique suivie en matière d'énergies renouvelables et de carburants de substitution, avec, d'une part, la parution de nouveaux textes réglementaires et, d'autre part, le lancement d'un certain nombre de pilotes ou de prototypes dans un nombre suffisant de secteurs où — le cas échéant — nous souhaitons disposer à temps d'énergies alternatives.

Par ailleurs, l'indépendance et la sécurité de nos approvisionnements ont été accrues grâce à une politique contractuelle de diversification.

Tel est le cas de Gaz de France à travers les nouveaux contrats signés avec l'Algérie et l'U.R.S.S., ainsi que grâce à la double sécurité des liaisons terrestres assurées par gazoducs et par deux terminaux méthaniers maritimes à vocation européenne. Tel est le cas également de la société Elf et de la Compagnie française des pétroles dont l'action et la présence internationales contribuent puissamment, parallèlement à nos approvisionnements, à la promotion de la technologie nationale, d'ailleurs très avancée, dans l'industrie parapétrolière dont on ne soulignera jamais assez qu'elle constitue le premier poste d'exportation de notre commerce extérieur.

Cette politique d'indépendance s'appuie sur le choix réaffirmé d'une politique de maîtrise de la consommation d'énergie et d'utilisation rationnelle de cette dernière. L'A.F.M.E. — l'agence française pour la maîtrise de l'énergie — sera, en 1984 comme en 1983, le maître d'œuvre de cette politique. Pour ce faire, elle sera dotée de moyens importants : 1 187 millions de francs, dont plus de 1 milliard de francs en interventions sur le terrain. En outre, au-delà des ressources budgétaires, il convient d'ajouter, pour la fin de l'année 1983 et pour l'année 1984, 2 milliards de francs provenant de la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux, dispositif heureux dont nous nous réjouissons qu'il fasse l'unanimité de la représentation nationale.

A cet égard, je vous rappellerai brièvement les résultats de la première tranche en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie : 2 milliards de francs ont provoqué l'engagement, en quelques mois, d'un montant global de travaux de près de 6,5 milliards de francs ; 120 000 tonnes d'équivalent pétrole environ ont été éco-

nomisées grâce aux actions directement menées par l'A. F. M. E. auprès des collectivités locales et des hôpitaux ; la création de nouveaux réseaux de chaleur a permis de substituer à du pétrole environ 310 000 tonnes d'équivalent pétrole venant du charbon, de la biomasse et de la récupération de la chaleur. L'effet sur l'emploi, qui constitue l'une de nos préoccupations communes, est évalué à 30 000 emplois maintenus ou créés.

Aussi le Gouvernement a-t-il confié à l'A. F. M. E. la mission de gérer ce second programme « énergie ». Ces deux milliards de francs seront destinés notamment au soutien des investissements de maîtrise de l'énergie dans les logements, 550 millions de francs ; les hôpitaux, 150 millions de francs ; les bâtiments des collectivités locales et le tertiaire non lucratif, 450 millions de francs ; les réseaux de chaleur, 150 millions de francs.

Toutefois, à la différence de la première tranche, ce second fonds de grands travaux comprendra — il s'agit, d'ailleurs, d'une nouveauté utile — une capacité de subvention de 500 millions de francs destinée à développer des investissements de maîtrise de l'énergie dans des entreprises industrielles.

Enfin, l'observatoire de l'énergie — sa mise en place définitive est prévue dans ce budget — voit sa dotation augmenter de plus de 60 p. 100 pour atteindre 3 562 000 francs, ce qui concrétise notre souci à la fois de transparence et de bonne information de tous les décideurs.

En un mot — tel était, d'ailleurs, l'objectif que s'était fixé le Gouvernement — notre taux d'indépendance énergétique se situera aux environs de 40 p. 100 à la fin de cette année et il devrait atteindre sans difficulté les 50 p. 100 prévus à l'horizon 1990. Je rappelle qu'en 1973 il n'était que de 25 p. 100. C'est un atout majeur de notre compétitivité industrielle comme de notre indépendance énergétique, en même temps que cela implique la meilleure valorisation possible de nos ressources, parmi lesquelles nous plaçons le charbon.

A cet égard, les perspectives ouvertes par le Président de la République, en avril dernier, dans le département du Nord, doivent être rappelées, car elles sont novatrices et porteuses d'un durable avenir. « L'aide à la production du charbon », déclarait-il à Lille, « au titre de la préférence nationale, correspondra, en 1983, puisqu'il faut des chiffres, à 60 000 francs pour chaque salarié des Charbonnages de France. Ce n'est, je le répète, que justice et j'en prends l'engagement : le montant de ces aides ne sera pas diminué. »

Cette préférence nationale a été fixée à 2,5 centimes la thermie en 1981 ; l'actualisation prévue pour 1984 prévoit 3,28 centimes la thermie. L'engagement est donc tenu aujourd'hui, comme il le sera d'ailleurs pendant la durée du Plan, conformément à ce qu'a décidé l'Assemblée nationale voilà quelques jours.

Certes, compte tenu des retards et des incertitudes accumulés dans le passé, cette solidarité nationale exemplaire, malgré son niveau et sa durée, ne pourra malheureusement régler tous les problèmes sans difficulté. Il faudra donc, dans une démarche collective et solidaire, allier le courage et la persévérance à la lucidité de choix responsables et démocratiquement élaborés grâce à la décentralisation.

Je cite à nouveau M. le Président de la République : « C'est pourquoi je propose que soit engagée avec les responsables élus régionaux, départementaux et locaux, l'élaboration d'un contrat couvrant le IX^e Plan, c'est-à-dire 1984-1988, entre l'Etat, les collectivités et, bien sûr, les Charbonnages de France. Soyons clairs. L'Etat ne pourra à la fois couvrir le déficit de l'extraction charbonnière dès lors qu'elle serait prolongée artificiellement et, dans le même temps, participer massivement à la renaissance industrielle du bassin minier. Chacun le comprend, les crédits ne pourront être utilisés deux fois. Un choix s'impose donc. »

Cette orientation, qui n'a pas été contestée, trouve aujourd'hui sa traduction budgétaire concrète pour 1984, avec la création d'une nouvelle ligne budgétaire dotée de 325 millions de francs et destinée à la réindustrialisation des secteurs concernés.

Au total, ce sont donc 6 825 millions de francs qui seront consacrés, cette année, dans le cadre de cette loi de finances, au secteur charbonnier.

Nous savons que la situation de Charbonnages de France est préoccupante, et le Gouvernement actuel, sans doute plus que d'autres dans le passé, est sensible aux interrogations et aux inquiétudes des mineurs, de leurs familles, de leurs organisations syndicales et des élus des communes, des départements et des régions concernés.

Nous avons le devoir et la volonté de prendre en compte la réalité sociale de ces hommes, de ces bassins, de ces vallées, de ces cités qui ont tant contribué, hier, à l'essor industriel de la France.

Mais nous avons aussi la responsabilité de préparer lucidement, avec eux, mais aussi avec vous, leur avenir. Il nous faut donc regarder les réalités en face : malgré une aide accrue de

l'Etat depuis 1981, le déficit moyen par tonne extraite a triplé en trois ans. En 1983, c'est plus de 900 millions de francs qui manqueront, après les subventions nationales, pour équilibrer le compte d'exploitation de nos houillères. Les recettes nettes de Charbonnages de France pour 1983 seront de l'ordre de 12 700 millions de francs pour un endettement qui atteindra près de 15 milliards de francs. Dans ces conditions, il nous appartient aux uns et aux autres, dans la lucidité et la responsabilité, de donner un avenir véritable et durable au monde du charbon.

La première orientation consiste à donner un avenir à Charbonnages de France, qui doit définir un projet d'entreprise à dimension nationale et internationale, fondé sur la valorisation de tous les sites français qui le justifient et sur une action internationale repensée, utile, par ailleurs, pour une industrie paracharbonnière de qualité que nous pouvons développer.

A cet égard, je voudrais indiquer, à la suite de M. le Premier ministre, que s'il appartient aux dirigeants de Charbonnages de France d'élaborer un certain nombre de variantes, quant à la stratégie de l'entreprise, intégrant correctement les aspects sociaux et les dimensions économiques nationales et régionales des problèmes, il appartiendra, ensuite, au conseil d'administration d'en débattre après une consultation appropriée des différentes houillères de bassin.

C'est sur la base de ces propositions et de celles des régions que seront alors prises avec discernement les décisions nécessaires au redressement et, par conséquent, à la continuité des Charbonnages.

J'ajoute que nous avons demandé à E. D. F. et à Charbonnages de France, dans un souci de solidarité légitime entre grandes entreprises nationales du même secteur, de se rapprocher pour dégager, sur des bases contractuelles, une coopération active, nouvelle et intelligente sur le plan des personnels et des productions.

La deuxième orientation consiste à donner un avenir aux régions minières, dans lesquelles toute fermeture de puits devra être compensée, grâce à une démarche concertée, par l'attribution de tous les moyens nécessaires à la reconstitution d'un véritable tissu industriel. A cet égard, cette mutation technologique dont parlait, tout à l'heure, M. le ministre de l'industrie et de la recherche, n'est-elle pas l'occasion nouvelle d'accueillir les premières réalisations de cette ère industrielle qui s'ouvre devant nous ? Nous proposons au monde de la mine de le faire avec lui et avec vous.

Le Gouvernement a conscience de faire son devoir en apportant massivement le concours de la solidarité nationale. Il y ajoute — ce qui est nouveau et a été confirmé par le vote de l'Assemblée nationale — l'engagement de la durée de cet effort pendant les cinq années du IX^e Plan. Jamais — je dis bien « jamais » — dans le passé, semblable contrat économique et social n'avait été passé avec le monde de la mine.

Mais cet avenir sera la résultante de trois volontés : celle de la nation, qui vous est proposée aujourd'hui ; celle des régions, qui devront faire connaître leur choix ; celle de Charbonnages de France, qui devra rationaliser avec discernement son activité.

En approuvant ce projet de budget, mesdames, messieurs les sénateurs, vous approuverez l'effort le plus considérable, le plus durable et le plus solidaire qui ait jamais été consenti en faveur de ces hommes, de ces femmes, de ces régions, auxquels des liens si forts unissent tant d'entre nous.

Vous approuverez concrètement que l'on accorde plus de 2 000 millions de francs d'investissement au titre du F.D.E.S. — fonds de développement économique et social — dont 100 millions de francs pour la préparation de la découverte de Carmaux et 263 millions de francs pour la rénovation de l'habitat. Vous approuverez également les crédits nécessaires à la mise en route de la centrale de Gardanne et 325 millions de francs pour la réindustrialisation des bassins miniers.

Pour que l'on en mesure le prix et le poids, cette contribution annuelle de 325 millions de francs est à rapprocher des 294 millions de francs au total que la Sofirem — société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières — avait engagés depuis 1967.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous demande de mesurer l'effort de solidarité qui est entrepris. Il est de nature à répondre aux inquiétudes et aux interrogations des femmes et des hommes du monde charbonnier. En un an, je le répète, nous engagerons plus de crédits en faveur de la réindustrialisation que la Sofirem n'en a engagé en seize ans !

Indépendance nationale, maîtrise de l'énergie, valorisation de nos atouts énergétiques, solidarité active avec nos régions charbonnières, auxquelles nous donnons véritablement les moyens d'un nouvel et durable avenir, telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes orientations de ces propositions bud-

gétaires de raison, d'action et de solidarité que nous vous demandons d'approuver. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est M. Chamant, rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (section commune et industrie). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai reçu mission, au nom de la commission des finances, de rapporter devant vous le budget de l'industrie, laissant le soin à mon collègue M. Croze de rapporter le budget de la recherche.

Le projet de budget du ministère de l'industrie pour 1984 présente plusieurs modifications de structure par rapport à l'année dernière et dans votre propos, monsieur le ministre, vous y avez fait allusion. Il apparaît, en effet, une section commune qui regroupe pour l'essentiel les moyens de fonctionnement de l'administration centrale et des services extérieurs de l'industrie. Par ailleurs, ce budget est marqué par le transfert du financement de la filière électronique au budget annexe des postes et télécommunications pour près de trois milliards de francs en crédits de paiement et 3,5 milliards de francs en autorisations de programme. Cette dernière mesure ne constitue pas seulement une présentation budgétaire différente. Elle traduit, en réalité, une forme de débudgétisation, car elle met à la charge de l'usager le financement des entreprises publiques de ce secteur.

Globalement, les crédits inscrits tant à la section commune qu'à la section industrie croissent de 15 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 11 p. 100 en autorisations de programme, soit une progression nettement plus élevée que la moyenne des budgets civils.

De surcroît, en deuxième délibération à l'Assemblée nationale — on l'a dit mais je me dois de le répéter — ces moyens budgétaires ont été renforcés de près de 11 milliards de francs en raison du transfert des dotations en capital en faveur des entreprises publiques précédemment inscrites au budget des charges communes. Vous disposez ainsi, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, du second budget civil de l'Etat.

La question immédiate qui vient à l'esprit et qui a longuement préoccupé notre commission est donc la suivante : qu'allez-vous faire de ces sommes considérables ?

L'examen des crédits fait apparaître une évolution contrastée des trois grandes actions que comporte votre budget : la politique des matières premières, la politique de l'énergie et la politique industrielle proprement dite.

S'agissant, en premier lieu, de la politique des matières premières, la commission des finances s'est inquiétée de la brutale réduction de ses moyens, en 1984, de 44 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de près de 10 p. 100 en autorisations de programme.

Si l'ensemble des actions en faveur des matières premières est affecté par cette rigueur budgétaire, qu'il s'agisse de l'inventaire des matières premières, des moyens du bureau de recherches géologiques et minières, du plan métaux ou des économies et du recyclage, la caisse française des matières premières, chargée de constituer et de gérer le stock national de sécurité, voit purement et simplement sa dotation budgétaire supprimée en 1984.

Encore dois-je préciser que les crédits initialement ouverts, en 1983, ont fait l'objet d'une annulation en cours d'année de près de la moitié de la dotation initiale.

Dans ces conditions, le second programme d'achat de la caisse, qui devait être de 1 800 millions de francs, n'a été, en définitive, que de 600 millions de francs et, en 1984, la caisse devra, selon les déclarations officielles, rééquilibrer la composition de son stock.

En clair, cela signifie que l'objectif d'une couverture de deux mois de nos approvisionnements en 1985 est, à ce jour, irrémédiablement compromis.

Dès lors, pensez-vous, monsieur le ministre, que les perspectives d'une reprise économique mondiale et les tensions politiques internationales, qui n'ont peut-être jamais été aussi vives depuis vingt ans, justifient qu'il soit ainsi porté atteinte à la politique de sécurité de nos approvisionnements entreprise depuis 1975 ?

Ma seconde observation portera sur l'enveloppe « énergie » du ministère.

La politique de l'énergie, qui vient de nous être très complètement exposée par M. le secrétaire d'Etat, est dominée par la révision à la baisse des perspectives de la commission nationale, telle qu'elle résulte des travaux du 9^e Plan.

Face à cette remise en cause du plan d'indépendance énergétique d'octobre 1981, les choix du Gouvernement, disons-le, ne sont pas sans ambiguïté.

Le programme nucléaire a été ralenti. Deux tranches de centrales seront engagées pour chacune des années 1983 et 1984. Mais, au-delà de 1984, l'incertitude domine. L'engagement d'une tranche en 1985 semble toutefois définitivement acquise.

A fortiori, les décisions d'engagement au-delà de 1985 ne sont pas connues ni même prévisibles, alors même que l'échéance du IX^e Plan se situe à l'horizon de 1988.

Sur ce point, la commission des finances ne peut que souligner une nouvelle fois les effets positifs d'un programme d'engagement de centrales conséquent et stable sur notre indépendance énergétique et notre balance commerciale.

Si les décisions récentes, dans l'immédiat, ne compromettent pas sans appel — je veux bien le reconnaître — la situation de l'industrie nucléaire compétitive dont la France s'est heureusement dotée, elles laissent toutefois mal augurer de l'avenir.

S'agissant de la politique charbonnière, je vous en donne acte, monsieur le secrétaire d'Etat, vous l'avez exposé sans fard. En vous écoutant, je me disais : le secrétaire d'Etat a-t-il raison, pour justifier la politique actuelle, d'invoquer le poids du passé ? Ne serait-il pas plus équitable d'invoquer les promesses extraordinairement irréalistes que le Gouvernement auquel vous appartenez a prodiguées dès 1981 ? C'était le temps de l'illusion lyrique. Voici que le piège que vous avez bien imprudemment ouvert s'est aujourd'hui refermé sur vous et que vous êtes contraint, de par les circonstances, d'aborder cet aspect de votre politique avec réalisme.

En réalité, vous n'avez le choix qu'entre le drame financier et le drame social. Le drame financier, depuis trois ans, a sa traduction budgétaire. En 1983, une dotation de 6,5 milliards de francs a été accordée à Charbonnages de France et vous indiquiez tout à l'heure que, pour l'exercice en cours, ses pertes ne seraient pas inférieures à 900 millions de francs.

Dans un grand journal du soir plutôt favorable au Gouvernement, je lisais récemment dans l'édition du 29 octobre : « Charbonnages de France, le déficit s'accroît : en dépit d'une subvention de 6 500 millions de francs, les pertes atteindront 1 800 millions de francs en 1983. » Je reconnais qu'il y a une divergence d'appréciation entre le chiffre que vous avez cité à cette tribune et celui qui est relaté dans le journal *Le Monde*. L'auteur de l'article concluait : « Qui osera annoncer les choix inéluctables ? »

Nous touchons là au drame social. Vous l'avez évoqué, monsieur le ministre, mais, me semble-t-il, il ne faut pas laisser croire un seul instant que la situation de Charbonnages de France pourrait être assainie sans envisager la suppression de plusieurs milliers d'emplois. Certes, vous avez évoqué à cet égard la solidarité nationale : elle ne fera pas défaut mais, encore une fois, vous êtes victime de vos illusions et, aujourd'hui, force vous est d'envisager la situation avec gravité, comme nous le faisons nous-mêmes.

Mais vous n'avez pas parlé des autres entreprises publiques du secteur de l'énergie. S'agissant d'Electricité de France et de Gaz de France, leur situation est, à bien des égards, presque aussi préoccupante. Chacun sait à quel point Electricité de France et Gaz de France sont endettés ; nous ne voyons rien, dans les perspectives qui s'offrent à court terme, de nature à remédier à une telle situation.

Pour satisfaire à la politique de l'indice, le Gouvernement a été amené à réduire, voire à différer les hausses de tarif nécessaires. Dans ces conditions, de quelle manière envisagez-vous, en 1984, non pas de réduire l'endettement de Gaz de France ou d'Electricité de France mais de réduire, dans toute la mesure du possible, les pertes très lourdes que ces deux entreprises vont connaître ?

Je conclurai mes observations sur la politique énergétique en évoquant les crédits de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie. Votre commission des finances constate qu'ils sont en régression pour la seconde année consécutive. Ils ont fait l'objet, en 1983, d'une annulation au titre de la régulation budgétaire de 80 p. 100 environ des dotations initialement ouvertes.

En réalité, l'essentiel des moyens de l'agence est débudgétisé et provient de l'affectation du produit de taxes parafiscales sur les produits pétroliers par le truchement notamment du fonds spécial de grands travaux.

Dans ces conditions, il convient de s'interroger sur le sort qui sera réservé en cours d'année aux dotations ouvertes en 1984 et sur le bien-fondé d'une telle présentation budgétaire.

Troisième grande action inscrite à votre ministère : la politique industrielle. Elle voit ses moyens budgétaires progresser fortement en 1984. En effet, à structure constante, ils enregistrent

un doublement en dépenses ordinaires et en crédits de paiement et augmentent de plus de 17 p. 100 en autorisations de programme.

Deux mesures nouvelles ont retenu l'attention de votre commission des finances.

Il s'agit tout d'abord de la création d'une école nationale d'exportation. Cette mesure, à la fois pragmatique et symbolique — et je vous cite, monsieur le ministre — reste extrêmement vague dans l'état de nos informations et il a semblé prématuré à votre commission de prévoir un crédit destiné à un projet qui reste encore à élaborer et dont, à l'heure actuelle, il vous est difficile voire impossible de mesurer le bien-fondé.

Il s'agit ensuite — c'est la seconde mesure nouvelle — de la création d'un fonds industriel de modernisation, qui sera alimenté par les comptes de développement industriel — Codevi. Placé auprès de l'agence pour la valorisation de la recherche, il permettra d'accorder des prêts participatifs aux entreprises industrielles qui modernisent leur procédé de fabrication ou qui développent des produits ou procédés nouveaux.

Ce fonds, qui devrait disposer de cinq milliards de francs en 1984, fait l'objet d'un crédit de 400 millions de francs inscrit au budget de l'industrie au titre de la garantie des prêts accordés.

Votre commission des finances s'interroge toutefois compte tenu de l'ampleur des moyens ainsi dégagés, sur la capacité de l'Anvar à instruire les dossiers et à assurer leur suivi dans des conditions satisfaisantes.

Quant aux crédits de politique industrielle proprement dits, ils s'élèvent, pour 1984, à 2 520 millions de francs en crédits de paiement et à 2 401 millions de francs en autorisations de programme.

Néanmoins, l'examen de la façon dont est ventilée cette somme permet de constater que les deux tiers de cette enveloppe sont consacrés à des actions de restructuration. Il s'agit, d'une part, des crédits de restructuration sectorielle destinés notamment au plan machine-outil, au plan papier, ainsi qu'à d'autres plans peut-être et, d'autre part, des crédits de restructuration d'entreprises qui contribuent au financement des actions engagées dans le cadre du comité interministériel de restructuration industrielle.

En revanche, les crédits de développement industriel qui servent, en 1984 notamment, à financer le programme productique, annoncé par un récent conseil des ministres, ne représentent que le tiers environ des crédits de politique industrielle.

Enfin, les crédits consacrés aux actions collectives en faveur de la petite et moyenne industrie demeurent modestes : 3 p. 100 environ de l'enveloppe totale. Il est vrai toutefois que ces entreprises ont accès aux autres catégories de crédits incitatifs. Il n'en est pas moins certain que l'accès des petites et moyennes industries aux aides publiques sera d'autant plus facilité que les procédures seront largement déconcentrées ; votre propos nous l'a laissé entendre, voilà un instant.

Globalement, deux observations peuvent être avancées par votre commission sur les crédits de politique industrielle.

Le poids des secteurs traditionnels en déclin semble prédominant, qu'il s'agisse des entreprises faisant l'objet des interventions du C.I.R.I. ou des plans sectoriels dont le coût s'alourdit du fait de la dégradation de la conjoncture.

En second lieu, dans l'ensemble des crédits de politique industrielle, les concours sont accordés massivement à un petit nombre d'entreprises qui font ainsi figure d'abonnés.

Répandant de façon très partielle, à notre regret, à une question que je vous avais posée, vos services, monsieur le ministre, indiquent que la part des dix entreprises ayant reçu en 1982 les aides les plus importantes s'est élevée à 44 p. 100 du montant total des crédits engagés.

Un tel phénomène peut être également observé, s'agissant du secteur public industriel, qui est l'un des leviers de votre politique.

En 1983, les onze groupes industriels placés sous la tutelle de votre ministère auront reçu de l'Etat 12 250 millions de francs en dotations en capital, dont 7 250 millions de francs au titre de la loi de finances initiale pour 1983.

Or, d'après les indications qui nous ont été communiquées, il apparaît que la majeure partie de ces dotations a bénéficié aux industries de base : 3 milliards de francs à la restructuration de la chimie et 5 800 millions de francs à la sidérurgie.

Le secteur de l'électronique n'en a reçu que moins d'un cinquième. Encore faut-il observer que cet effort s'est concentré massivement sur la C.I.L.-Honeywell Bull qui a reçu, à elle seule, 500 millions de francs, soit trois fois le montant des investissements réalisés en 1982. C'est dire l'ampleur du pari réalisé en faveur d'une société dont les difficultés, tant financières qu'industrielles, sont bien connues.

Cependant, cet effort considérable réalisé en 1983 ne suffira pas, dans bien des cas, à combler les pertes des groupes intéressés qui ont atteint plus de 18 milliards de francs en 1982.

Pour 1984, ce seront 12 500 millions de francs qui seront en définitive affectés au secteur public industriel : 1 600 millions de francs sont inscrits au budget des postes et télécommunications — je l'ai déjà indiqué au début de mon propos — et 10 900 millions de francs figurent, désormais, au budget de l'industrie, à la suite du vote intervenu en seconde délibération devant l'Assemblée nationale.

La question que votre commission des finances s'est posée, monsieur le ministre, s'agissant de ces dotations en capital, est la suivante : si leur répartition doit être, en 1984, ce qu'elle a été en 1983, il apparaîtra alors que c'est la sidérurgie qui recevra peut-être la part la plus importante. Ces jours derniers je lisais, toujours dans le même journal fort bien informé, que la sidérurgie française aurait besoin en 1984 d'un concours public évalué à la somme de 11 milliards de francs. Votre commission s'est interrogée sur les mesures que vous envisagez de prendre pour essayer de remédier, en partie au moins, à la situation que connaît actuellement ce secteur. Je me suis laissé dire qu'au début de cette année les directions du budget et du Trésor avaient demandé conjointement une révision du plan sidérurgique, faute de quoi il faudrait en fin d'année — nous y sommes — augmenter de 2 milliards de francs les crédits que vous avez déjà affectés à la sidérurgie au cours de cette année. Il n'apparaît pas, d'après les indications portées à notre connaissance, qu'il ait été procédé à la moindre révision du plan sidérurgique.

Par conséquent, la situation que nous connaissons va aller en s'aggravant en 1984 et, par la force des choses, vous serez donc obligé de doter richement, trop richement sans doute, la sidérurgie.

Vous avez tenu à l'Assemblée nationale, le 11 octobre dernier, des propos qui ne lèvent pas nos inquiétudes sur ce problème. Vous avez déclaré, en effet, que le Gouvernement ne souhaitait pas remettre en cause le choix qu'il avait fait, mais entendait adapter tous les investissements à la nécessité du progrès industriel, de la modernisation et de l'évolution des marchés. Reconnaissez qu'à travers ces propos il est difficile de déceler une orientation politique industrielle en ce qui concerne la sidérurgie.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que votre commission m'a chargé de présenter en ce qui concerne l'affectation des dotations en capital pour 1984.

J'ajouterai une dernière considération. Monsieur le ministre, bien que vos services nous aient envoyé un certain nombre de documents sur les contrats de plan passés entre l'Etat et les entreprises publiques du secteur concurrentiel, il nous est apparu, à leur lecture, que l'essentiel nous échappait. Vous avez invoqué — je le sais — le nécessaire secret de l'industrie et des affaires. Mais, monsieur le ministre, je vous pose la question suivante : à partir du moment où chaque contrat de plan est discuté au sein de chacune des entreprises publiques du secteur concurrentiel entre la direction, d'une part, et le personnel ou ses représentants, d'autre part, comment pouvez-vous admettre, à l'heure où l'essentiel de ces contrats est connu d'un nombre considérable de personnes, que seule la représentation nationale soit privée des renseignements qui sont en quelque sorte dans le domaine public ?

La commission des finances m'a chargé de vous dire qu'elle ne comprenait pas cette attitude et qu'elle s'élevait vivement contre l'ostracisme dont elle paraît frappée à cet égard.

Aussi, tout en vous donnant acte des moyens considérables qui sont mis à votre disposition par ce budget, la commission des finances exprime-t-elle la crainte que votre politique, tant à l'égard du secteur public que du secteur privé, ne conduise en fait à privilégier le maintien de l'emploi aux dépens de la création d'emplois nouveaux, la survie d'industries en déclin aux dépens du développement des activités porteuses d'avenir, le sauvetage à tout prix de telle ou telle entreprise au risque de compromettre la santé de l'ensemble d'un secteur.

L'environnement de l'industrie, qu'il s'agisse des charges des entreprises ou de l'évolution de leurs prix, importe au moins autant que les politiques décrétées par les pouvoirs publics. La reconduction de l'encadrement des prix industriels en 1984 constitue à cet égard un motif supplémentaire d'inquiétude.

Dans ces conditions et sous réserve des amendements que tout à l'heure elle vous présentera, la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits de la section commune et de la section industrie du projet de budget du

ministère de l'industrie et de la recherche pour 1984. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Croze, rapporteur spécial.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (recherche). Monsieur le ministre, à l'aube de la troisième révolution industrielle, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure au début de votre propos, la recherche est devenue aujourd'hui un enjeu capital. Il ne s'agit pas simplement d'avoir une avance technologique, mais de gérer une reconversion industrielle qui, selon les options retenues pourrait être positive ou irréversible.

La seule certitude est que le développement de la bureautique et de la robotique va supprimer des milliers d'emplois. Il faut donc en créer d'autres, non seulement pour réemployer ces chômeurs, mais également afin de produire de nouvelles richesses.

Dans cette conjoncture, votre commission des finances a bien noté l'effort consenti au budget de la recherche, qui, avec 34 milliards de francs cette année, progresse de 12,1 p. 100, contre une moyenne nationale de 6,5 p. 100. Il faut souligner son incidence, qui, par ses multiples retombées, façonne l'industrie du futur et donc notre mode de vie à venir. Dans dix ans seulement, les nouvelles technologies, telles que la technologie de l'information ou les biotechnologies, vont augmenter de façon considérable la productivité agricole, industrielle et tertiaire.

Ces gains de temps vont nous faire vivre une véritable mutation. Les banques de données ne seront que de simples meubles de bureau, les médicaments seront fabriqués dans l'espace et le laser remplacera la machine à coudre.

Ce bouleversement exige une reconversion rapide, donc beaucoup d'imagination et de compétences scientifiques.

Notre appareil de production, enlisé dans une crise structurelle, doit se moderniser vite ; sinon, dans dix ans, la France sera le pays de la sous-traitance.

Le Gouvernement en est d'ailleurs bien conscient — vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre — mais son memorandum du mois de septembre 1983 présenté au conseil des Communautés européennes avait déjà pour but de sensibiliser la Communauté sur cette menace qui pèse sur l'Europe, concernant en particulier la perte du marché de l'électronique.

En effet, l'industrie européenne des technologies de l'information ne détient que 10 p. 100 du marché mondial et 40 p. 100 seulement de son propre marché. Huit sur dix des ordinateurs personnels vendus au sein de la C. E. E. sont importés des Etats-Unis et neuf sur dix des magnétoscopes viennent du Japon. Pour la quasi-totalité des technologies de demain, les firmes européennes se trouvent distancées par les Etats-Unis et le Japon.

La recherche doit à tout prix, même avec une économie stagnante, rester la priorité fondamentale de notre politique industrielle.

Sans doute peut-on déplorer que les taux d'accroissement du budget de la recherche prévus dans la loi d'orientation et de programmation n'aient pas été tenus. Mais, dans une situation de restriction budgétaire, c'est moins le volume des aides consacrées à la recherche qui peut inquiéter que leur emploi.

Le grand élan consenti à la recherche semble malheureusement se ralentir cette année.

Les objectifs définis par la loi de programmation du 15 juillet 1982 ne seront pas atteints. D'une part, en matière de programmation financière, les annulations de crédits les ayant réduits en 1982 et 1983 d'environ 10 p. 100 font que l'augmentation annuelle prévue de 17,2 p. 100 pour la période 1982-1985 ne sera pas respectée.

D'autre part, en matière de personnel, la croissance moyenne annuelle de 4,5 p. 100 des effectifs n'est pas atteinte, puisqu'il n'est prévu, pour 1984, qu'une augmentation de 1,5 p. 100. Toutefois, ce décalage entre les objectifs indicatifs et leur réalisation est en ce cas un bien, tant qu'il n'y aura pas une meilleure répartition des créations d'emplois entre les divers organismes.

Il faudrait établir, pour les cinq années à venir, un plan recensant les besoins en personnel de chaque établissement, en fonction des priorités sectorielles définies par la politique industrielle.

C'est ainsi que le budget de la recherche prévoit, cette année, la création de 330 emplois de chercheurs et de 351 emplois de personnels techniques et administratifs, mais plus de la moitié de ces 681 nouveaux emplois intéressent le C. N. R. S., alors que

le Cnexo, le centre national pour l'exploitation des océans, et l'A. F. M. E., l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, par exemple, organismes qui constituent des secteurs à développer, ne bénéficient pratiquement d'aucun emploi nouveau.

Les crédits du budget pour 1984 sont moins explosifs que ceux de 1983. En effet, pour le budget civil de recherche, les dépenses ordinaires — 16 883 millions de francs — croissent de 11 p. 100, contre 19,7 p. 100 l'an dernier ; les autorisations de programme — 19 930 millions de francs — augmentent de 15,1 p. 100 contre 36,3 p. 100 l'an dernier ; enfin, les crédits de paiement sur dépenses en capital — 17 243 millions de francs — s'accroissent de 13,2 p. 100 contre 41,6 p. 100 l'an dernier.

Quant aux crédits inscrits à la section recherche du ministère de l'industrie, ils s'élèvent à 24 668 millions de francs, soit plus 9,8 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1983 contre 21,3 p. 100 l'an dernier.

Le montant des dépenses ordinaires — 14 834 millions de francs — progresse de 9,4 p. 100 contre 18,4 p. 100 l'an dernier, celui des autorisations de programme — 11 358 millions de francs — de 17,4 p. 100 contre 16,2 p. 100 l'an dernier, enfin, celui des crédits de paiement sur dépenses en capital — 9 834 millions de francs — de 13,7 p. 100 contre 26,3 p. 100 l'an dernier.

C'est pourquoi ce budget a inspiré à votre commission un certain nombre de réserves.

La première porte sur l'explosion des crédits réalisée sur les trois exercices 1982, 1983 et 1984, qui, en effet, ont progressé pour les dépenses ordinaires et les autorisations de programme de 87 p. 100 et pour les dépenses ordinaires plus les crédits de paiement sur dépenses en capital de 79,2 p. 100. Cette explosion commande quatre préoccupations.

La première porte sur la rentabilité des services de recherche. En effet, si les dépenses de fonctionnement progressent moins vite que les dépenses d'investissement, elles leur restent supérieures d'environ 34 p. 100.

La deuxième concerne l'efficacité réelle des sommes supplémentaires qui ont été affectées depuis 1981 aux actions de recherche et de développement. Le rapport de la Cour des comptes indique que le rendement de la recherche publique est faible, sinon dérisoire. Il révèle des faits alarmants concernant aussi bien la durée du travail que l'activité réelle des chercheurs, plus particulièrement au sein du C. N. R. S.

Interrogé par notre commission sur la gravité des faits que je viens d'énoncer, le ministère a fait une réponse qui a paru notoirement insuffisante aux membres de votre commission. C'est pourquoi elle vous proposera un amendement tendant à diminuer la dotation prévue pour la création des 351 emplois nouveaux dont j'ai fait état.

La troisième préoccupation porte sur le déploiement des effectifs, qui ne semblent pas être employés au maximum de leur capacité.

Enfin, la quatrième a trait aux moyens d'orientation effectifs de l'emploi des crédits, l'Etat ayant une influence directe sur 80 p. 100 de la dépense de recherche de notre pays.

En effet, la recherche est trop concentrée. Les quatre cinquièmes des crédits sont affectés à des organismes publics, alors qu'il faudrait aujourd'hui la privatiser pour obtenir une recherche diffuse et rapide, baignant dans le tissu industriel tout entier. Or, les trois quarts des crédits du budget civil de la recherche vont au C. N. R. S. et au C. E. A.

Les pays qui gagnent et qui gagneront de plus en plus sont ceux qui disposeront d'une force de recherche mobile, rapide, évolutive, branchée sur le marché. Cette nouvelle donne est très bien illustrée par l'explosion de la micro-informatique et la suprématie industrielle qu'ont acquise les Américains dans ce domaine. Il faut insister sur le fait que la percée des innovations nord-américaines telles que les logiciels et les biotechnologies est moins le fait d'une connaissance supérieure que celle d'une meilleure capacité à valoriser les connaissances. La plupart des experts estiment qu'il y avait en 1978, lorsque l'aventure micro-informatique a débuté, très peu d'écarts technologiques entre les Etats-Unis et la France en ce domaine. Si de jeunes créateurs ont existé dans notre pays, ils n'ont pas rencontré le même environnement favorable et ont perdu des années décisives en démarches et en recherche de financement.

Autre exemple concernant les cellules photovoltaïques : alors que nous nous acharnons sur la recherche fondamentale, les Japonais, eux, ont recherché les applications secondaires permettant d'utiliser dès aujourd'hui des cellules à faible rendement, comme les calelottes solaires, entre autres, et ont, de ce fait, toutes les chances de conquérir ce marché.

Cet exemple pris parmi d'autres nous convainc que la recherche aujourd'hui ne peut pas prospérer sans une constante imbrication avec les réalités du marché. L'éventail des possibilités technologiques est tellement ouvert qu'il est trop facile de se perdre en perdant du même coup l'argent public si l'on « cherche » sans but précis.

La recherche aujourd'hui doit être diffuse ; elle doit non seulement passer par les grandes entreprises, mais également par les petites, vous l'avez d'ailleurs vous-même signalé tout à l'heure, monsieur le ministre. Rappelons que depuis dix ans, les entreprises de moins de vingt salariés ont créé 550 000 emplois tandis que celles de plus de deux cents salariés en perdaient autant.

Il faut noter à ce propos la procédure nouvelle des exonérations fiscales accordées aux entreprises qui augmentent leur effort de recherche. Malheureusement, ces incitations interviennent dans un contexte où les entreprises sont peu tentées d'investir. Le coût de la recherche est essentiellement le coût des chercheurs. Or, celui-ci est sans cesse accru par diverses augmentations, celle des charges sociales notamment.

Pour que la recherche puisse germer et se diffuser, il lui faut un climat favorable. Or, un tel climat implique une réduction des dépenses de l'Etat, laquelle commence par la suppression des gaspillages les plus criants.

La deuxième grande réserve porte sur les contrôles des dépenses de la recherche. La recherche en France, contrairement au système dominant dans d'autres pays, fait plus l'objet de subventions institutionnelles — elles représentent environ 90 p. 100 des dotations allouées à de grands organismes de recherche et renouvelées chaque année — qu'à des incitations sur contrat, non nécessairement renouvelables.

Conscients de ce problème, les pouvoirs publics se sont orientés vers une forme originale de contrôle qui ne donne pas réellement satisfaction. Il s'agit, pour l'essentiel, d'un contrôle *a priori* de la conformité de l'emploi des crédits aux grands objectifs fixés par la loi d'orientation — tels que programme mobilisateur, programme de recherches finalisées et programme de développement technologique — et, ultérieurement, aux objectifs figurant dans les lois de planification, comme les programmes prioritaires d'exécution.

Ce mécanisme est associé, à l'échelon des organismes, à une très grande souplesse d'utilisation des fonds, puisque le contrôle financier y est devenu moins rigoureux. Mais ces procédures excluent toute sanction, notamment lorsqu'il s'agit de renouveler des crédits à des actions dont les résultats n'ont pas été satisfaisants.

Il manque à la gestion des crédits une composante essentielle, à savoir l'esprit critique qui permettrait d'évaluer les résultats concrets d'une action en vue de laquelle des sommes de plus en plus importantes sont dépensées chaque année.

En toutes périodes, la rigueur de l'affectation de l'argent public doit être de mise. Il n'est nul besoin d'insister pour convenir que, dans les temps de crise que nous connaissons, cette rigueur n'est pas séparable d'une orientation de la dépense publique vers une plus grande efficacité sociale, économique et surtout industrielle.

Il existe néanmoins quelques motifs de satisfaction : c'est ainsi qu'une plus grande attention est accordée à la recherche industrielle.

En effet, un effort de valorisation et de diffusion des progrès scientifiques est entrepris par les plus grands organismes de recherche. Cette mesure va remédier au peu de « communication » de l'information scientifique. Les recherches constituent trop souvent des domaines réservés, très confidentiels ; les passerelles entre disciplines et chercheurs des secteurs privé et public restent difficiles à établir.

De même, conformément aux souhaits émis par votre commission des finances depuis plusieurs années, des mesures sont prises ou développées en faveur de la recherche industrielle : il s'agit, d'une part, de l'institution pour 1983 d'un crédit d'impôt, dont les entreprises bénéficieront lors du règlement de l'impôt sur les sociétés en 1984 et, d'autre part, de la poursuite de l'action consistant à employer des doctorants dans les entreprises privées.

Votre commission se félicite de l'initiative du Gouvernement qui, lors d'une seconde délibération à l'Assemblée nationale, a proposé une majoration de treize millions de francs tendant à augmenter de cent unités le nombre des entreprises profitant de ces doctorants.

Comme votre commission l'avait souligné l'an dernier, les modalités d'attribution du nouveau crédit d'impôt sont trop restrictives et, pour partie, compensées par la suppression d'autres facilités fiscales.

De même, l'aide de l'Etat au secteur d'entreprises va essentiellement aux entreprises publiques. En 1981, 85 p. 100 des actions de recherche de ces entreprises publiques étaient financées par les fonds publics, alors que le pourcentage correspondant n'était que de 10 p. 100 pour les entreprises privées.

Il est à craindre que cette tendance, qui néglige la plus grande part du tissu industriel français ne se poursuive, en particulier à l'occasion de la conclusion des contrats de plan avec les sociétés nationales. D'autant que, comme le signale *Le Monde* du 10 septembre, les entreprises nationalisées n'ont pas joué leur rôle d'entraînement.

Je rappellerai que la majeure partie des fonds de la recherche va à ces entreprises nationalisées, dont les pertes sont comblées par des subventions budgétaires.

Enfin, la recherche orientée vers les filières lourdes reste lente et concentrée. Notre économie de crise a plus particulièrement besoin aujourd'hui d'une recherche diffuse et rapide dans des secteurs « à jonction transversale », très porteurs d'avenir, comme les logiciels en informatique ou les systèmes énergétiques décentralisés.

Pour employer le jargon des chercheurs, on dit que nous préférons le « pilotage par l'amont », c'est-à-dire partant de la science vers l'application, au « pilotage par l'aval » qui, au contraire, part de l'application ou du marché vers la science.

Sans renier cette stratégie de pilotage par l'amont, qui nous a valu, au cours des dernières décennies, des succès enviés dans les domaines de l'aéronautique, du nucléaire et des télécommunications, pour lesquels la France est en tête, il faudrait aujourd'hui faire une place plus importante au pilotage par l'aval, afin de disposer d'une force de recherche mobile, rapide, évolutive et branchée sur le marché. La troisième révolution industrielle doit se faire également avec l'explosion de petites technologies très diversifiées.

La recherche est un domaine vaste, passionnant, que votre budget, monsieur le ministre, essaie de cerner comme il le peut, et sur lequel il y aurait beaucoup de choses à dire : je pense en particulier à cette tâche immense qu'est la formation technologique — dont il est question dans le IX^e Plan — aux réformes statutaires en cours, au déficit de notre balance scientifique et au financement du capital risque, problèmes que nous avons d'ailleurs évoqués lors de votre audition devant notre commission.

Toutefois, avant de conclure, je voudrais développer deux préoccupations de votre commission. L'un des aspects peut-être les plus obscurs des crédits de recherche concerne le musée des sciences, des techniques et de l'industrie de La Villette.

Le « jaune » annexé à la loi de finances n'y consacre directement qu'une page et demie alors que les dotations des charges communes pour 1984 regroupent — au titre du budget civil de recherche — 1,7 milliard de francs d'autorisations de programme et 1,4 milliard de francs de crédits de paiement.

Cette discrétion nous inquiète. De 1980 à 1984, 3,65 milliards de francs d'autorisations de programme et 1,45 milliard de francs de crédits de paiement auront été sollicités pour le musée de La Villette.

A l'opposé, la presse se fait l'écho de certaines luttes de tendances dans l'équipe chargée de l'aménager et de certaines variations de la conception même de ce musée, et donc de retards dans sa réalisation.

Aussi, monsieur le ministre, notre commission des finances aimerait-elle vous poser un certain nombre de questions.

Tout d'abord, où en sommes-nous et quel est l'état d'avancement de la préparation du musée ? Quand le musée sera-t-il ouvert au public et le sera-t-il alors totalement ou partiellement ? Quel sera, en investissement, le coût final de l'opération ?

Enfin quel sera, à l'achèvement de l'opération, son coût de fonctionnement ? On a parlé de 650 millions de francs. Qui en assurera la charge ?

Vous comprendrez, j'en suis sûr, monsieur le ministre, les préoccupations de notre commission des finances qui a maintes fois constaté les dépassements de devis de grande ampleur auxquels ont donné lieu les grandes opérations d'aménagement culturel.

Il serait souhaitable que nous ne soyons pas contraints d'opérer un contrôle budgétaire sur cette opération pour la seule raison que nous n'avons pas d'informations substantielles sur elle.

Notre deuxième préoccupation concerne la mise en place du crédit d'impôt créé par la loi de finances de 1983.

Votre commission s'était alors félicitée du vote de cette mesure dont elle réclamait l'institution depuis de nombreuses années.

Elle avait cependant présenté certaines observations qui demeurent actuelles.

En particulier, la mesure était gagée par la suppression de l'article 39 *quinquies* A bis du code général des impôts, qui autorisait l'amortissement accéléré de certaines dépenses de recherche.

Or, quoique l'annexe portant sur les voies et moyens ne chiffrât pas l'économie résultant de cette suppression, certaines informations, recueillies par votre rapporteur d'alors, évaluaient celle-ci à 300 millions de francs, alors que l'estimation du coût de ce crédit d'impôt par les finances publiques n'était que de 400 millions de francs.

Ce coût a subi une curieuse augmentation. Il est estimé actuellement à 750 millions de francs et votre commission ne s'explique pas une telle augmentation.

Il serait éminemment souhaitable que les amendements, adoptés alors par le Sénat, mais repoussés par l'Assemblée nationale, puissent à nouveau être pris en considération, afin que cette aide revête une ampleur plus incitatrice.

En conclusion, et sous réserve que le Gouvernement accepte l'amendement qu'elle présente et s'engage à modifier les modalités d'attribution du crédit d'impôt créé par la loi de finances pour 1983, en fonction des amendements qu'elle avait alors présentés, et réponde d'une façon satisfaisante aux questions posées en particulier au sujet du musée de La Villette, votre commission des finances, consciente de l'importance de la recherche dans notre devenir et du travail remarquable accompli par la plupart de nos chercheurs, a décidé de soumettre à l'appréciation de notre Assemblée les crédits de la recherche pour 1984. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Gouteyron, rapporteur pour avis.

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique). Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai donc la charge du rapport sur le projet de budget qui vous intéresse au nom de la commission des affaires culturelles.

Je note d'abord, comme vient de le faire le rapporteur de la commission des finances, que le projet de loi de finances pour 1984 voit progresser les crédits de la recherche d'une manière significative, c'est vrai. Ces crédits augmentent, en effet, de 11,9 p. 100 si l'on ajoute les dépenses ordinaires et les crédits de paiement et de 15,5 p. 100 si l'on additionne les dépenses ordinaires et les autorisations de programme. C'est donc un effort qui n'est pas négligeable.

Et pourtant, messieurs les ministres, je dois vous dire que ce projet de budget est finalement décevant. Peut-être penserez-vous, peut-être même direz-vous qu'en employant ce qualificatif je cède à quelque passion partisane. En fait, je vous assure qu'il n'en est rien.

Votre commission des affaires culturelles, mes chers collègues, à l'habitude d'examiner les projets qui lui sont soumis avec objectivité ; elle juge sur pièces. Il nous est arrivé de dire non à nos amis et oui à nos adversaires. La preuve en est que l'année dernière la commission des affaires culturelles sur le même budget avait donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche. Cette année, notre attitude, je le dis tout de suite, sera différente.

En réalité, le projet qui nous est soumis marque un infléchissement de la politique suivie depuis deux ans. Ce projet, je reviendrai sur ce point — cela a d'ailleurs déjà été dit par le rapporteur de la commission des finances — s'écarte très largement des objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation. Il est clair qu'en matière de recherche, comme dans bien d'autres domaines, le Gouvernement n'est pas en mesure de tenir les engagements pris dans l'euphorie de l'année 1981, et pourtant, monsieur le ministre, vous admettez parfaitement que nous vous jugions d'abord par rapport aux objectifs que vous vous êtes vous-même fixés.

Je regrette donc cet état de fait. J'ai émis, avec la majorité du Sénat, des réserves sur tel ou tel aspect de la loi du 15 juillet 1982, mais j'adhérais, je dois le dire, à l'objectif principal fixé par cette loi, qui était de consacrer 2,5 p. 100 du produit intérieur brut à la recherche dès 1985.

Avec la majorité de cette assemblée, je pensais qu'il n'était pas possible de mener une politique de recherche ambitieuse lorsque les orientations adoptées en matière économique, financière et universitaire étouffent les capacités de notre pays. Je constate aujourd'hui, mais je le constate sans joie, que nous avions raison. Il est clair, en effet, que l'aggravation de la dette intérieure et extérieure, ainsi que l'alourdissement régulier des charges pesant sur les entreprises, limitent de plus en plus les possibilités de financement de la recherche publique et privée.

Par ailleurs, et je voudrais y insister, l'avenir de la recherche universitaire, dont l'importance n'est pas à souligner, se trouve gravement compromis par diverses initiatives du Gouvernement. Je mentionnerai, par exemple, l'augmentation de 70 p. 100 du service d'enseignement des professeurs qui, à l'évidence, risque de limiter leurs possibilités de se consacrer à des travaux de recherche.

Plus généralement encore, et plus profondément, le projet de loi sur l'enseignement supérieur, s'il était adopté, comme cela est aujourd'hui plus que probable, va entraîner une grave dégradation du potentiel scientifique des universités et des grandes écoles. Mon propos n'a rien de tendancieux. Je citerai une fois de plus, même si cela a été souvent fait dans cette assemblée. M. Laurent Schwartz, qui intitule l'un des chapitres de son dernier livre : « Menaces sur la recherche ». Il y a là, semble-t-il, quelque chose qui devrait donner à réfléchir au Gouvernement.

Je reviens au projet de budget proprement dit. Nous devons l'examiner — je l'ai dit tout à l'heure — par rapport à la loi d'orientation et de programmation qui, jusqu'en 1985, doit encadrer, soutenir notre effort de recherche. J'en rappellerai quelques points.

La loi du 15 juillet 1982 prévoit de porter, en 1985, à 2,5 p. 100 la part du produit intérieur brut consacrée aux dépenses de recherche et de développement technologique. Elle dispose que, jusqu'en 1985, les crédits inscrits au budget civil de recherche et de développement progresseront à un rythme moyen annuel de 17,8 p. 100 en volume et que les effectifs employés dans la recherche publique croîtront au rythme moyen annuel de 4,5 p. 100.

Par ailleurs, le rapport annexé à la loi du 15 juillet 1982 précise que pour atteindre l'objectif d'un pourcentage de 2,5 p. 100 du P.I.B. consacré à la recherche, une progression en volume de 8 p. 100 des dépenses de recherche des entreprises jusqu'en 1985 est nécessaire. Ce même rapport prévoit, pour cette période, une progression en volume de 13 p. 100 des dépenses de recherche fondamentale.

Or il est clair que le projet de budget pour 1984 ne permettra le respect d'aucun des objectifs qui viennent d'être rapidement énumérés.

Tout d'abord, la croissance en volume du budget civil de recherche et de développement sera de moitié inférieure à celle qui est prévue par la loi, compte tenu de l'érosion monétaire prévisible.

Par ailleurs, les dépenses de recherche des autres ministères — il faut le souligner — connaîtront une croissance moins forte que les crédits inscrits au budget civil de recherche et de développement. L'augmentation prévue est d'environ 10,7 p. 100 pour la recherche militaire, 8,6 p. 100 pour la recherche universitaire et 8,8 p. 100 pour la recherche financée par les P. T. T.

De même, les effectifs de la recherche publique progresseront de 1,2 p. 100, au lieu des 4,2 p. 100 prévus. Encore faut-il noter que sur les 710 emplois créés 110 sont affectés au musée des sciences et techniques de la Villette ; l'augmentation réelle des effectifs est en réalité à peine supérieure à 1 p. 100.

La recherche fondamentale, si l'on tient compte de l'ensemble de ses composantes, et notamment la recherche universitaire, verra ses dotations progresser en volume d'environ 4 p. 100, ce qui est fort éloigné des 13 p. 100 prévus par la loi.

Quant aux dépenses de recherche des entreprises, leur croissance en volume serait, selon le Gouvernement, supérieure à 3 p. 100 depuis 1982. Cette évaluation, qu'on peut pourtant juger optimiste, montre que l'objectif de croissance de 8 p. 100 affiché par la loi ne sera pas non plus réalisé.

Enfin, la part des activités de recherche dans le P.I.B. est estimée par le Gouvernement à 2,15 p. 100 en 1983 et à 2,20 p. 100 pour 1984. Ces estimations, là encore, sont à prendre avec prudence. Mais il est clair que le chiffre de 2,5 p. 100 du P.I.B. en 1985 sera probablement hors d'atteinte.

Ces points sont d'autant plus graves que la recherche n'a pas été épargnée par les aléas budgétaires depuis deux ans. La régulation intervenue en 1982 a entraîné l'annulation de 1,65 milliard de francs ; en 1983, la régulation a porté sur 1,85 milliard de francs. Comme tout indique qu'une nouvelle régulation n'est pas à exclure en 1984, l'écart entre les réalités budgétaires et les objectifs fixés par la loi risque donc encore de s'accroître. Les effets cumulés de l'érosion monétaire et des annulations de crédits feront que, selon toute vraisemblance, les dépenses de recherche ne connaîtront en 1984 qu'une assez faible progression en volume.

Vu le temps qui m'est imparti, je voudrais seulement relever deux autres aspects regrettables de ce projet de budget.

Tout d'abord — c'est une première remarque — j'observe que les crédits de recherche les plus directement utiles à la modernisation de l'industrie vont stagner en 1984.

Les moyens de l'Anvar ne progressent que de 1,1 p. 100 en autorisations de programme et de 1,5 p. 100 en crédits de paiement ; l'aide à l'innovation va donc diminuer en francs constants. En outre, les programmes de développement technologique voient leurs crédits stagner en francs constants puisque l'augmentation prévue est de 5,2 p. 100 si l'on additionne les dépenses ordinaires et les autorisations de programme.

Le tassement des moyens affectés à la recherche industrielle risque de renforcer les défauts traditionnels de la recherche française. Il contredit en tout cas les multiples déclarations du Gouvernement sur la priorité accordée à la rénovation de l'appareil productif.

Par ailleurs — c'est ma deuxième remarque — les orientations adoptées en matière de gestion des personnels de la recherche suscitent les inquiétudes de votre commission, du moins à partir de ce que nous en savons.

La titularisation de l'ensemble des personnels de recherche risque notamment de décourager, de freiner la nécessaire mobilité de ces personnels. En particulier, le fossé risque de s'accroître entre les universités et le C.N.R.S. J'ai fait référence au livre de M. Laurent Schwartz. Je voudrais maintenant en citer quelques lignes et les prendre à mon compte : « Le risque majeur — écrit-il — réside dans la coexistence, en France, d'un corps de chercheurs à vie — au C.N.R.S. — qui entretiendraient de moins en moins de contacts avec l'université, et d'un corps d'enseignants universitaires qui feraient de moins en moins de recherche. » Les nouveaux statuts, en supprimant les incitations aux départs de chercheurs vers les universités, vont aggraver ce risque, d'autant plus, hélas ! que la réforme des universités va sans doute dissuader les chercheurs de se diriger vers l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, pour accroître les activités du C.N.R.S. en matière de recherche appliquée, à l'heure actuelle notoirement insuffisantes, il serait nécessaire de favoriser la mobilité des chercheurs vers les entreprises et d'améliorer les contacts des laboratoires avec l'industrie, de manière à rapprocher la recherche publique des besoins de l'économie. Pour cela, il faudrait beaucoup de souplesse : l'adoption des règles de la fonction publique risque, au contraire, de provoquer des blocages supplémentaires.

En outre, le coût de la réforme des statuts ne sera pas négligeable, de l'ordre de 37,7 millions de francs dès 1984. Ces crédits auraient pu permettre la création de 160 emplois. Votre rapporteur ne peut s'empêcher de se demander si le recrutement de jeunes chercheurs ne serait pas plus utile, à l'heure actuelle, compte tenu de la dureté des temps, que la satisfaction de certaines revendications. Celles-ci, en l'occurrence, sont sans doute respectables et probablement légitimes, mais présentent-elles la même nécessité et le même caractère d'urgence qu'un effort régulier de création d'emplois ? La question mérite au moins d'être posée.

En conclusion, je suis obligé de constater, au nom de la commission des affaires culturelles, que malgré l'augmentation des crédits, le projet de budget de la recherche soulève de nombreuses réserves et suscite l'inquiétude. Non-respect de la loi d'orientation et de programmation, stagnation des moyens affectés à l'innovation et au développement technologique, politique des personnels discutable, tous ces points ont semblé suffisamment préoccupants à votre commission pour qu'elle demande au Sénat d'émettre un avis défavorable aux crédits qui lui sont soumis. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Valade, rapporteur pour avis.

M. Jacques Valade, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique). Monsieur le ministre, mon propos se limitera, à l'image de celui de M. Adrien Gouteyron, à l'aspect « recherche » du projet de budget que vous nous avez présenté et reflètera le sentiment de la commission des affaires économiques et du Plan.

Le Sénat a porté une attention toute particulière, en 1982, au projet de loi sur l'orientation et la programmation de la recherche qui lui était soumis par le Gouvernement. Une commission spéciale, que j'ai eu l'honneur de présider, a été mise en place et a étudié ce texte avec le plus grand soin. Elle a pu proposer à la Haute Assemblée et à votre prédécesseur, monsieur le ministre, ce que nous considérons comme de nécessaires améliorations. La loi a été votée sans qu'il en soit tenu compte ; de ce fait, nous sommes et serons d'autant plus attentifs à l'application du texte qui a été adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis de la commission des affaires économiques et du Plan, que je présente, a donc été dominé par la constante préoccupation de vérifier si les propositions budgétaires pour 1984 étaient en harmonie avec la loi d'orientation et, surtout, de programmation de la recherche.

En effet, ce texte fondait toute son argumentation sur une hypothèse de croissance du produit intérieur brut de 3,3 p. 100, dont 2,5 p. 100 devaient être consacrés à la recherche en 1985. A l'époque, nous en avions souligné le caractère irréaliste et nous avions dénoncé la valeur illusoire des espérances qu'elle pouvait susciter.

Quelle a été la croissance du P.I.B. ? Elle a été — cela vient d'être rappelé — de 1,6 p. 100 en 1982, au mieux elle sera nulle en 1983 et le Gouvernement prévoit une augmentation de 0,4 p. 100 pour 1984. Nous sommes, par conséquent, très loin des 3,3 p. 100 évoqués dans la loi de programmation. On peut, certes, faire appel à la conjoncture économique pour justifier la décroissance du P.I.B. et, de ce fait, l'impossibilité de réaliser l'effort prévu en faveur de la recherche scientifique et technique.

C'est là que réside l'incohérence et l'impossibilité d'adhésion aux propositions budgétaires.

Vous venez, monsieur le ministre, d'un ministère où la qualité de la prévision, assortie des supports scientifiques et techniques en hommes et en matériels de haut niveau, devrait mettre les politiques à l'abri de telles incertitudes ou de telles erreurs. Aucun événement soudain, brutal, d'ordre économique, imprévisible en 1982, ne justifie l'abandon de l'hypothèse initiale. Si elle n'est pas respectée, c'est qu'elle était fautive, comme la majorité sénatoriale l'avait fait observer.

Les résultats de la politique économique sont trop éloignés des ambitions affichées et retentissent sur la réalisation des objectifs de la loi et surtout sur la programmation correspondante. De ce fait, cette loi est encore davantage parfaitement critiquable.

Mon rapport présente l'analyse de la répartition des crédits destinés au budget civil de la recherche ; je ne la reprendrai donc pas dans le détail et m'attacherai seulement à quelques aspects particuliers.

Comme mes collègues qui m'ont précédé à cette tribune, je vous donne bien volontiers acte de la confirmation des orientations et des objectifs définis par la loi. Je vous donne également acte — je m'en réjouis d'ailleurs pour les différentes catégories de chercheurs — du fait que le taux de progression des crédits consacrés à la recherche est pratiquement le plus élevé de tous les crédits affectés aux différents ministères.

Malgré cet effort, nous sommes bien loin des promesses de votre prédécesseur ! La loi prévoyait une progression de 17,8 p. 100 en volume par an de 1982 à 1985 ; or le taux officiel de progression proposé pour 1984 est de 11,9 p. 100, soit seulement 65 p. 100 de l'effort envisagé en francs courants et, par conséquent, environ 50 p. 100 en francs constants.

Par ailleurs, le Sénat est préoccupé par le développement d'une pratique dangereuse tant pour la gestion des organismes que pour la signification même de l'acte budgétaire ; en effet, la régulation conjoncturelle décidée par le Gouvernement a réduit les crédits du budget de la recherche, par rapport aux dotations initiales, de 6,2 p. 100 en 1982 et de 5,5 p. 100 en 1983 ; quant aux grands organismes de recherche, ils ont subi une régulation de 8 à 12 p. 100.

Certes, vous avez fait un effort pour rétablir la situation de certains d'entre eux considérés comme prioritaires, mais cette pratique est condamnable et je souhaite, monsieur le ministre, que votre réponse à ce sujet soit plus nette que celle que vous avez faite lors de votre audition en commission. Y aura-t-il une réduction conjoncturelle en 1984 et, dans l'affirmative, de quelle intensité ?

A ce propos, le raisonnement précédent sur la variation d'hypothèses dans un temps très court, alors qu'aucun fait nouveau n'intervient, peut être repris. La sincérité du budget ne peut s'accompagner d'une hypothèque de régulation éventuelle qui interviendrait tellement rapidement qu'elle pourrait et devrait être incluse dans le projet de budget lui-même.

Pour ce qui concerne les personnels, là encore les prévisions sont loin d'être réalisées : la loi prescrit une augmentation annuelle de 4,5 p. 100 en moyenne ; or, en 1983, elle n'a été que de 2,4 p. 100 et, en 1984, on prévoit 710 emplois nouveaux, soit une progression de 1,1 p. 100. Ainsi, d'une part, les promesses ne sont pas tenues et, d'autre part, l'objectif global pour 1985 n'a aucune chance d'être atteint.

A propos des emplois nouveaux, 200 d'entre eux sont réservés à la régularisation de la situation des personnels dits « hors statut ».

A cet égard, monsieur le ministre, je voudrais souligner que, contrairement à une idée répandue, ce nombre risque de ne pas correspondre à l'exacte réalité. En effet, des « hors statut » de type particulier subsistent, dont personne ne veut prendre la situation en considération. Il s'agit, en général, de chercheurs ou de techniciens qui ont contribué à des recherches associant l'université et l'industrie. Le plus souvent, ils ont été rémunérés par le biais de contrats gérés par les universités. J'attire votre attention sur ce problème car je ne trouve, dans le projet de budget pour 1984, ni l'évocation du cas de ces personnels, ni leur prise en considération financière.

En dehors de cette carence en matière de création d'emplois, que le redéploiement ne pourra compenser, deux problèmes nous sont apparus particulièrement inquiétants.

Ma première remarque concerne le mauvais rapport qui existe entre le nombre de chercheurs et celui de techniciens. A cet égard, il existe en France un déséquilibre par rapport à d'autres pays hautement industrialisés et ce n'est pas le budget de 1984 qui améliorera notre position.

Ma deuxième remarque a trait à la dispersion des créations d'emploi vers des secteurs marginaux de la recherche et, tout particulièrement, vers le musée des sciences, des techniques et de l'industrie de La Villette. Personnellement, je ne suis pas opposé à la création et au développement de ce musée, bien au contraire, mais je souhaite que cela ne soit pas au détriment de la recherche active, même si ce musée doit concourir à la diffusion de la création et de l'invention française.

Enfin, ma dernière remarque est relative à la contribution des entreprises et des régions à l'effort de recherche.

En ce qui concerne les entreprises, on voit mal, malgré l'institution du crédit d'impôt, comment les taux prévus pourraient être respectés. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la nécessité, dans certains cas, de les atteindre. En effet, il ne suffit pas de souhaiter voir augmenter les dotations de recherche et de développement pour que leur utilisation soit productive.

Pour ce qui est des régions, nous nous trouvons dans une période expérimentale pendant laquelle les transferts de compétence ayant été précisés, chaque région s'interroge sur la politique qu'elle entend mener.

Il est apparemment prématuré de se prononcer sur ces deux aspects, bien que leur importance extrême pour la diffusion de la recherche, notamment à l'échelon régional, ne puisse être niée.

J'insiste enfin, monsieur le ministre, sur l'aspect humain de la politique de la recherche. Il est important de se pencher sur le statut des chercheurs. Je ne suis pas persuadé de la nécessité d'aller dans le sens d'une uniformisation des statuts mais j'ai noté l'effort qui sera accompli dans ce domaine. Nous jugerons, au vu des résultats obtenus et selon le degré de satisfaction exprimé par les personnels, de l'action du Gouvernement dans ce domaine.

Cependant, en dehors de ce problème de statut dont je ne néglige pas l'importance, la confiance et la considération dont jouissent nos chercheurs constituent un élément essentiel de leur efficacité. Un grand espoir avait pris naissance dans la communauté scientifique française, en particulier à l'occasion des assises régionales, puis nationales. Ces réunions avaient permis l'expression des différents acteurs de la recherche et leurs déceptions seraient d'autant plus vives que les aspirations, qui avaient été manifestées, ne seraient pas prises en compte. Les moyens, dans ce domaine également, ne soutiennent pas le discours et, de ce fait, lui font perdre toute crédibilité.

Monsieur le ministre, je me permettrai, avant de conclure, de reprendre une comparaison que je m'étais permis de faire lors de la discussion de la loi d'orientation et de programmation.

J'avais suggéré à M. Chevènement que, dans la volonté d'avoir une équipe de France de la recherche très performante, on pouvait la comparer à une équipe sportive et qu'en cette matière l'image du sauteur à la perche n'était pas mauvaise. J'avais craint — et j'en avais fait part à votre prédécesseur — que, tout en ayant construit un sautoir convenable et ayant mis la barre à une hauteur qui nous paraissait satisfaisante pour notre pays, nous ne fournissions pas aux chercheurs français une perche de qualité suffisante pour franchir cette barre. M. Chevènement m'avait reproché de lui « savonner la planche », en n'acceptant pas ce qu'il nous proposait dans la loi de programmation.

Compte tenu des propositions qui figurent dans le budget de 1984, je serais tenté de trouver la confirmation que non seulement la perche n'est pas de qualité suffisante, mais qu'elle est trop courte. Il reste donc une alternative : ou bien il faut rallonger la perche, ou bien il faut baisser la barre. Bien entendu, je ne suis pas partisan de cette seconde solution mais de la première même si, je le répète, on peut noter quelques éléments de croissance dans les crédits affectés à la recherche.

Monsieur le ministre, la commission des affaires économiques et du Plan, considérant que le projet de budget civil de la recherche ne respecte pas la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982 et qu'aucun événement ne justifie cette discordance, a émis un avis défavorable au projet de budget que vous nous présenterez. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le IX^e Plan a retenu la modernisation industrielle de la France comme la première priorité des cinq ans à venir et la réconciliation des Français avec leur industrie constitue la grande ambition du septennat, ainsi que vous l'avez rappelé vous-même, monsieur le ministre, lors de votre récent discours sur la politique industrielle.

Or, en dépit de ces déclarations d'intention qui ne peuvent que recueillir une approbation unanime, la situation de l'industrie ne cesse de se dégrader et les dossiers noirs, qui concernent la quasi-totalité des secteurs, dominent l'actualité de l'automne 1983.

C'est ainsi que les entreprises sont touchées de plein fouet par la récession, compte tenu de la gravité de leur situation financière : les faillites se multiplient, progressant de 27 p. 100 pour les huit premiers mois de 1983 dans l'industrie, contre 13,7 p. 100 pour le reste de l'économie. Elles ont entraîné, pour 1983, la perte d'environ 130 000 emplois industriels.

Cette dégradation de la situation de l'industrie met en évidence les faiblesses de la politique industrielle mise en œuvre par le Gouvernement.

En premier lieu, force est de reconnaître que l'extension du secteur public n'a pas produit l'effet d'entraînement attendu sur l'ensemble de l'industrie et que nationaliser ne signifie pas industrialiser. En effet, malgré les sommes considérables qui leur ont été accordées — 7 500 millions de francs de dotations au titre de la loi de finances pour 1983 et 20 milliards de francs de fonds propres décidés lors du conseil des ministres du 9 février 1983 — et les financements bancaires privilégiés dont elles peuvent disposer, les entreprises publiques subissent les mêmes difficultés que l'ensemble des entreprises industrielles.

La plupart d'entre elles sont déficitaires et l'emploi s'y détériore rapidement du fait des restructurations intervenues depuis deux ans. Dans certaines d'entre elles, le Gouvernement s'efforce de limiter les réductions d'effectifs, mais c'est alors au détriment de leur compétitivité, car elles se trouvent en situation de surcapacité. L'exemple de la sidérurgie est à cet égard significatif.

Enfin, les multiples opérations de restructuration se sont traduites, pour certains groupes, par des reports de décisions d'investissements importants pour l'avenir, ce qui les affaiblit par rapport à leurs concurrents internationaux. Tel est le cas de l'industrie chimique ou de l'industrie de l'électronique, impliquées dans ce gigantesque monopole industriel.

Si la situation n'est pas brillante pour le secteur public concurrentiel, elle l'est encore moins pour les entreprises privées, dont les résultats se sont encore dégradés en 1982.

En effet, la politique économique du Gouvernement s'effectue au détriment des entreprises, augmentant leurs charges, ce qui se traduit par une détérioration de leur capacité d'autofinancement — moins 25 p. 100 en deux ans — et compromet le retour à un réel dynamisme.

Le Gouvernement avait pourtant reconnu que l'augmentation des charges constitue un problème réel, puisque M. le Premier ministre avait décidé la constitution, en mars 1983, d'un groupe de travail paritaire administration-patronat en vue d'apprécier leur montant et leur évolution. Or, en dépit des conclusions de ce rapport publié en juin dernier, de la constitution d'une commission permanente de surveillance de l'évolution des charges des entreprises et de la volonté réaffirmée de M. le Président de la République de réduire les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises, les mesures de politique industrielle ne vont pas dans le sens d'un allègement.

C'est ainsi que le budget de l'industrie pour 1984, qui voit ses crédits doubler par rapport à 1983, s'accompagnera, dans le même temps, d'une nouvelle augmentation des charges. Loin de diminuer, en effet, le montant des prélèvements obligatoires passe de 44,6 p. 100 en 1983 à 45,3 p. 100 en 1984. En outre, alors que les dotations aux entreprises publiques s'élèveront à 12 850 millions de francs en 1984, les crédits de politique industrielle dont bénéficient en partie les entreprises privées ne représenteront que 2 400 millions de francs.

Quant aux procédures d'aides de l'Etat à l'industrie, déjà trop nombreuses, elles continuent à se multiplier malgré la volonté affirmée de les réduire pour les rendre plus efficaces : ont été ainsi créés en 1982 et 1983 le fonds de modernisation industrielle, les Codevi, les comités régionaux de restructuration, le comité de gestion des aides et de la prime d'aménagement du territoire.

Or, ces aides sont souvent très difficilement accessibles aux petites et moyennes entreprises qui sont les plus touchées par la crise. De même, il existe une gamme impressionnante de prêts bonifiés mais le délabrement de leurs comptes est tel qu'elles ne peuvent en profiter. C'est pourquoi il apparaît indispensable que le Gouvernement prenne les mesures exceptionnelles que la situation exige. Le redressement industriel de la France dépend de la bonne santé des entreprises, il ne se décrète pas. L'amélioration de la situation des entreprises passe par un allègement de leurs charges qui, en rétablissant leurs comptes, permettra la reprise de l'investissement.

C'est à cette seule condition, et votre commission insiste sur ce point, que les entreprises françaises pourront reconquérir le marché intérieur et qu'elles pourront bénéficier de la reprise de la consommation nationale, au détriment de la concurrence étrangère.

Enfin, les différents plans sectoriels lancés par le Gouvernement depuis deux ans, dans les domaines de la machine-outil, du cuir, du jouet, de l'ameublement, du papier-carton, ne constituent pas une réponse appropriée aux difficultés de l'industrie française et leur mise en œuvre s'est heurtée à de nombreux problèmes.

A cet égard, il est significatif que seul le plan textile ait donné de bons résultats ; en effet, il s'agit non pas d'un véritable « plan », mais essentiellement d'un allègement des charges. Il est regrettable que son application soit compromise par la décision de la Cour de justice de la Communauté européenne car il correspondait, mieux que d'autres actions sectorielles, aux besoins des entreprises.

La commission des affaires économiques insiste sur la nécessité pour le Gouvernement de se montrer ferme au sein des instances communautaires, afin de maintenir ce dispositif vital pour la profession.

En ce qui concerne les autres plans mis en œuvre depuis deux ans, il apparaît indispensable de les adapter aux difficultés des entreprises du secteur. C'est ainsi que le plan machine-outil s'avère insuffisant puisqu'il ne concerne qu'une minorité de constructeurs — 30 sur 175 — et que certaines mesures d'incitation ne sont pas réservées à l'achat de machines françaises, ce que déplore la commission des affaires économiques.

De même, le plan meuble de 1981 est dépassé, compte tenu de l'effondrement du marché intérieur. Il conviendrait donc de prendre des mesures de sauvegarde de ce secteur qui ne cesse de creuser le déficit de la filière bois dont il constitue le premier poste : 4,6 milliards de francs sur un total de 14 milliards de francs.

En outre, les plans de modernisation d'Usinor et de Sacilor, qui reposaient sur l'hypothèse ambitieuse d'une production d'acier de 22 millions de tonnes, en 1983, doivent être réétudiés puisque cette production n'a atteint que 17 millions de tonnes. La poursuite des investissements prévus l'an dernier condamnerait les installations à fonctionner en deçà de 50 p. 100 !

La commission des affaires économiques estime donc indispensable de revoir ces plans en prenant en compte les problèmes de commercialisation ignorés jusqu'à présent. Elle suggère qu'une structure de ventes communes à Usinor et Sacilor soit mise en place afin d'éviter une concurrence inutile. Elle souhaiterait également connaître les conséquences des plans industriels en matière d'emploi.

Enfin, la commission des affaires économiques souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant l'industrie automobile dont la mutation est inévitable et devra se traduire par d'importantes réductions d'emplois pour que la compétitivité des constructeurs français soit sauvegardée. Elle aimerait avoir des précisions sur la politique qui sera menée pour préserver l'avenir de cette industrie vitale pour notre économie.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que la commission des affaires économiques et du Plan tenait à formuler sur le budget de l'industrie.

Elle considère que le succès de la politique industrielle dépend de sa capacité à rétablir la compétitivité des entreprises. Or celle-ci est loin d'être assurée par le projet de loi de finances qui n'a guère d'effets favorables sur les comptes d'exploitation et favorise le secteur nationalisé sans créer les conditions d'une reprise de l'investissement productif.

C'est pourquoi la commission des affaires économiques propose de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les crédits de l'industrie inscrits au budget pour 1984. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte, rapporteur pour avis.

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (énergie). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, s'il est un domaine où l'on doit bien constater que le monde entier change profondément, c'est bien celui de la consommation d'énergie.

Les prévisions actuelles marquent un retrait de l'ordre de 7 milliards de tonnes d'équivalent pétrole par rapport à 1977.

Tous les pays sont touchés. L'Europe voit sa consommation se réduire de 7 p. 100 en trois ans. La France n'échappe pas aux effets de ce bouleversement. En 1982, la baisse globale de notre consommation énergétique aura été de 2,5 p. 100 par rapport à 1981, avec certes des évolutions contrastées : diminution de 6,5 p. 100 pour le pétrole, de 4,9 p. 100 pour le gaz et une augmentation, au contraire, de 3,2 p. 100 pour le charbon et de 4 p. 100 pour le nucléaire.

Les chiffres connus les plus récents, de novembre 1982 à octobre 1983, permettent d'estimer à 4,1 p. 100 la nouvelle baisse de consommation avec une chute cette fois très sensible pour le charbon — plus 17 p. 100 — importante pour le pétrole — près de 9 p. 100 — tandis que la consommation de gaz s'accroît légèrement et celle de l'électricité nucléaire très fortement, plus de 25 p. 100 en douze mois et plus de 30 p. 100 pour les dix premiers mois de 1983.

Quelles conclusions le Gouvernement tire-t-il de cette évolution ? Je vais les examiner produit par produit, comme l'a fait la commission des affaires économiques.

Les achats de pétrole brut à l'étranger diminueront de 16 p. 100 cette année par rapport à 1982. Nos achats sont en même temps marqués par une baisse sensible, 40 p. 100, des fournitures en provenance de l'Arabie Saoudite et, en revanche, par une progression assez forte des achats au Royaume-Uni.

La réduction de la consommation affecte gravement la situation du raffinage français qui, déjà en 1982, a dû réduire sa production à 118 millions de tonnes, alors qu'elle avait atteint un maximum de 141 millions. En outre, la demande intérieure se portant surtout sur des produits légers, il se trouve que le raffinage français doit développer sa capacité de craquage, ce qui suppose des investissements très lourds.

Troisième élément de perturbation : la politique des prix. Une formule de fixation des prix qui tenait compte, entre autres paramètres, du prix d'achat de pétrole brut, redonnait espoir à notre raffinage. Malheureusement, après six mois seulement de fonctionnement de cette formule, le Gouvernement décidait de retenir une valeur de référence fictive pour le dollar de 7,70 francs, puis de 7,90 francs et, me dit-on, aujourd'hui, de 8 francs. Mais, aujourd'hui aussi, le dollar est, hélas ! à 8,30 francs, en sorte que, si l'on a pu relever la valeur fictive, l'écart reste le même. Il faut savoir que ce n'est pas un simple jeu fictif, celui-là !

Alors que le raffinage français avait équilibré sa gestion au cours du premier semestre de 1983, il va faire environ de 5 à 6 milliards de francs de déficit au cours du second semestre de cette année, et cela malgré un déstockage important, inquiétant, dangereux, comme l'a dit M. Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances.

Or, il faut savoir que le pétrole restera — qu'on le veuille ou non — une source d'énergie indispensable, même si, en dix ans, sa part dans le bilan énergétique de nos besoins a baissé de 70 p. 100 à 46 p. 100 en 1983 ; c'est déjà une bonne chose, mais c'est néanmoins le fluide le plus facile à transporter et à utiliser.

La commission des affaires économiques ne pouvait pas ne pas marquer son inquiétude quant à l'avenir extrêmement inquiétant du raffinage français qui, lui aussi, ferme un certain nombre de ses implantations.

Le deuxième produit important dans notre approvisionnement est le gaz naturel.

La consommation de gaz s'est développée d'une manière considérable en vingt ans. Elle est passée de 3 millions de tonnes d'équivalent pétrole à 24 millions de tonnes. Or, nos ressources de Lacq s'épuisent et il a fallu recourir à des approvisionnements lointains.

La part de la France et du Benelux, qui était de 88 p. 100 en 1974, n'est plus que de 46 p. 100 aujourd'hui. L'Algérie est désormais notre premier fournisseur, devant les Pays-Bas et l'Union soviétique.

Il n'est pas inutile de souligner que ces approvisionnements ne sont pas sans présenter des risques politiques, voire géographiques, en raison de leur transport. La commission des affaires économiques souhaite donc qu'une diversification moins contrai-

gnante soit recherchée. Il semblerait d'ailleurs, d'après des informations très récentes, que le Gouvernement soit inquiet des conséquences financières de nos contrats gaziers avec l'Union soviétique et avec l'Algérie.

Alors que les précédents contrats passés avec l'U.R.S.S. devraient être réduits de 4 milliards à 3 milliards de mètres cubes, on parle de ramener le contrat suivant de 8 milliards à 7 milliards de mètres cubes.

Enfin, point non négligeable, le surcroît du gaz algérien. Pour des raisons diverses — certaines sont politiques, d'autres économiques — la France surpaye à l'Algérie le gaz que cette dernière lui fournit. Jusqu'à présent, l'écart était inscrit dans une ligne budgétaire. Or, cette mention ne figure plus dans le projet de loi de finances pour 1984.

Qui va payer la différence ? Est-ce Gaz de France ? Est-ce le Gouvernement, grâce à un artifice budgétaire que l'on ne peut pas lire ? Si c'est Gaz de France, que va devenir cette grande entreprise nationalisée, dont le déficit était l'an dernier de 2,5 milliards de francs et dont l'endettement atteint 22 milliards de francs ? Ou sont-ce les consommateurs, qui sont aussi les contribuables ?

Le troisième produit énergétique est le charbon. Il s'agit du problème le plus délicat car l'on voudrait être sûr de n'employer aucun mot blessant pour les professions concernées et tout particulièrement pour les mineurs.

Charbonnages de France sont confrontés à trois problèmes principaux. Tout d'abord, c'est l'existence de rendements faibles et décroissants, avec 3 485 kilos par mineur et par jour, et seulement 2 000 kilos ou un peu plus dans le Nord-Pas-de-Calais.

Ensuite, les prix de revient sont excessifs. En effet, pour tous les bassins, les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente. Le déficit à la tonne atteint 328 francs dans le Nord-Pas-de-Calais, 213 francs dans le Centre-Midi et 113 francs en Lorraine. Dans certains puits des Cévennes et de la Loire, les pertes atteignent respectivement 2 696 francs et 2 398 francs. En 1982, la perte par emploi a été supérieure à 355 000 francs par an dans les Cévennes et à 252 000 francs dans le bassin de l'Aumance.

Enfin, les effectifs sont inadaptés. De grandes diversités existent, en effet, entre les bassins : dans le Nord-Pas-de-Calais, 18 000 salariés produisent un peu plus de 3 millions de tonnes ; en Lorraine, 20 500 salariés produisent 10 millions de tonnes. Face à cette situation, le Gouvernement propose une aide à Charbonnages de France qui se situe au même niveau que l'an dernier, à savoir 6,5 milliards de francs, étant entendu que cette somme inclut 3 390 millions de francs au titre de l'aide économique.

On a également beaucoup parlé de la création d'un crédit de 325 millions de francs pour la reconversion des régions minières.

Ainsi, le déficit de Charbonnages de France, déjà très lourd, va-t-il encore s'accroître. De ce fait, nous arrivons, pour le charbon français, à l'heure de la vérité. Tout à l'heure M. le secrétaire d'Etat a dit qu'il fallait regarder les réalités en face. C'est en effet ce qu'il faut faire.

On mesure à quel point — je vais apporter des précisions qui me manquaient lorsque nous vous avons entendu en commission, monsieur le secrétaire d'Etat — le Gouvernement — le Gouvernement et personne d'autre — a été imprudent en 1981 en laissant croire que l'on allait développer l'exploitation du charbon français.

C'est M. Mauroy, Premier ministre, qui, le 27 octobre 1981, déclarait à l'Assemblée nationale : « Nous allons réactiver l'industrie minière et charbonnière française qui était entrée dans une logique de récession. Il ne s'agit surtout pas de réduire les productions mais de les augmenter. Nous nous orientons vers un objectif de production de 30 millions de tonnes. »

Tout le monde savait — tous les spécialistes, tous les techniciens — que c'était matériellement impossible. Il est même impossible de tenir la ligne des 20 millions de tonnes. Nous en sommes aujourd'hui à une production de 18 millions de tonnes et nous nous dirigeons vers 11 millions de tonnes.

Si nous en croyons ce que l'on appelle aujourd'hui des « fuites », il semble que l'on se prépare à prendre des décisions très lourdes, à savoir la suppression de 8 000 emplois dès 1984. On l'a démenti hier et ce matin, mais l'on sait ce que valent les démentis en la matière. On a simplement dit que les décisions seraient connues au mois de janvier prochain. Il semble bien en tout cas que tel est le plan que le conseil d'administration de Charbonnages de France est en train de préparer.

M. Christian Poncelet. C'est un scandale !

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. D'où le changement brutal de politique dont d'ailleurs M. Valbon, président de Charbonnages de France, qui a donné sa démission, a fait état en un long communiqué d'où j'extrais cette phrase : « ... la réduction de l'aide à la production nationale qui va conduire au déclin, à la fermeture de puits qui auraient pu et dû poursuivre leur activité, à la diminution des emplois de mineurs et à l'aggravation de la situation des bassins. Oui, ce n'est plus la politique qui avait été envisagée en 1981 ».

Il y a là un problème sur lequel nous ne voulons pas insister. Il est grave d'avoir menti, d'avoir laissé croire que les choses étaient possibles alors qu'elles ne l'étaient pas.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant une réalité que le Gouvernement veut aborder avec lucidité et courage. Il eût mieux valu, en 1981, ne pas accroître par des embauchages mal calculés le nombre de personnes que nous allons devoir licencier aujourd'hui !

Reste un problème économique. En effet, l'ère du charbon n'est pas terminée ; des bassins peuvent, en France, continuer à être exploités — peu nombreux, c'est vrai ! — des exploitations à découvert doivent se poursuivre. Mais, surtout, le charbon constitue dans le monde les réserves considérables, les plus importantes, et l'on sait que le charbon que nous importons arrive dans nos ports à un prix de revient équivalent à 50 p. 100 du coût du charbon extrait en France.

Votre commission pense qu'il faut permettre à Charbonnages de France — comme peuvent le faire les pétroliers — d'exploiter des gisements dans le monde et, du même coup, de mettre en valeur la très bonne technologie minière que possède la France et de sauver d'une catastrophe l'industrie minière française, qui, actuellement, ne représente plus que un pour cent du chiffre d'affaires mondial. Nous avons des techniciens — à tous les niveaux et tout près des mineurs eux-mêmes — qui peuvent, dans le monde, être utilisés si nous savons prendre ce virage à temps. Dur problème, qui n'est pas sans espérance.

Il est vrai que des reconversions doivent avoir lieu. Les 325 millions de francs seront bien utiles. Comment seront-ils employés ? On me dit que 200 millions de francs iraient dans la seule région Nord-Pas-de-Calais. Comment cela se passera-t-il dans les autres bassins ? Comment l'appel insistant fait aux régions se traduira-t-il ? Il faut qu'il y ait convergence des efforts et pas de déplacement des responsabilités. Que je sache, l'énergie est un domaine de responsabilité de l'Etat.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Très bien.

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. Si les régions peuvent intervenir pour des aspects sociaux de formation et de reclassement de personnels, pourquoi pas ? Mais il n'est pas de leur responsabilité — ni de leur dimension ! — de trouver des solutions de nature économique.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. Je dirai un mot sur l'électricité.

La production d'électricité en France est désormais marquée par l'importance du secteur nucléaire, dont la production représentera cette année 130 milliards de kilowatts/heure sur une production globale d'électricité de 280 milliards de kilowatts/heure.

La consommation d'électricité, notamment dans les ménages, et non pas dans l'industrie, continue à se développer d'une manière considérable. C'est là un secteur intéressant de l'héritage. En effet, si nous avons pris cette place dans l'électro-nucléaire, c'est parce que, depuis longtemps, avec constance, en permanence, grâce à trois Présidents de la République et à tous les Premiers ministres qui se sont succédés, nous avons mis en place un équipement de centrales électronucléaires de première importance.

J'ai entendu dire tout à l'heure qu'avoir établi un plan de fabrication de centrales nucléaires jusqu'en 1985 était une bonne mesure sur le plan industriel. Je regrette : cette mesure est extrêmement préoccupante lorsque l'on sait que la durée de préparation de ces équipements se situe entre six et huit ans ; par conséquent, ne plus avoir de perspective au-delà de 1985, c'est grave, et votre commission souligne les inquiétudes qui peuvent exister à ce sujet.

Dans le trop bref examen que j'ai pu faire des principaux secteurs énergétiques, j'ai souligné les hésitations, les incohérences et même les contradictions — s'agissant du charbon — de la politique énergétique qui a été suivie en France, ce qui explique que votre commission des affaires économiques, pour la première fois, vous propose de rejeter ce budget.

Au terme de cet exposé, vous me permettrez de saluer la compétence et le dévouement de M. Pierre Le Marois, qui, dans le domaine de l'énergie comme en beaucoup d'autres, a été pour les commissaires et les rapporteurs un collaborateur particulièrement précieux. Je tiens à lui adresser nos sentiments de gratitude au moment où il assiste à la discussion de son dernier budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt-huit minutes ;

Groupe socialiste : quarante-deux minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : vingt-six minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : quarante-huit minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : vingt-deux minutes ;

Groupe communiste : vingt-cinq minutes.

La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget pour 1984 du ministère de l'industrie est mis en discussion au moment où la réalité des faits démontre le caractère illusoire et dangereux de l'idéologie qui a inspiré certaines des grandes réformes qui, dans un passé récent, ont affecté le secteur industriel.

Cette discussion survient aussi à l'heure où, comme vous l'avez affirmé à juste titre, monsieur le ministre, le 11 octobre dernier, les difficultés industrielles sont lourdes, plus lourdes que beaucoup ne l'avaient prévu.

Ces difficultés, qui ne sont pas toutes propres à la France, sont illustrées par la stagnation de la production industrielle, par le recul de l'investissement, par des pertes avouées en 1982 de 16,8 milliards de francs pour les seules entreprises industrielles nationalisées et la sollicitation croissante du contribuable par le secteur nationalisé en 1983 et 1984, par les révisions déchirantes auxquelles donnent lieu les objectifs ambiteux de la politique charbonnière et énergétique.

Il appartient donc au budget pour 1984 d'essayer de réduire ces difficultés et de rectifier certaines orientations irréalistes qui ont marqué les exercices précédents. Le peut-il, tant en ce qui concerne les grandes masses que les actions envisagées ?

Vous avez raison, monsieur le ministre, à propos des grandes masses, d'affirmer que la présentation de votre budget n'est pas complète et ne permet pas d'embrasser d'un seul regard votre politique industrielle. L'ampleur des déficits des entreprises industrielles publiques et donc les dotations budgétaires correspondantes devraient y figurer. Si tel était le cas, on pourrait constater que 80 p. 100 du budget industriel y sont consacrés, situation que le Sénat laissait prévoir lors du débat sur les nationalisations.

Or, j'adhère tout à fait à la position que vous avez exprimée en définissant la stratégie industrielle de la France, position selon laquelle il n'est pas question que le budget de l'Etat serve de « voiture-balai » aux entreprises nationales. J'ajouterai que le corollaire naturel de cette position doit être le refus d'admettre l'intervention des collectivités territoriales dans les entreprises en difficulté, sous forme de subventions ou de garanties d'emprunts. Ni l'Etat, ni les collectivités territoriales ne doivent se substituer aux entreprises et aux entrepreneurs. Leur mission est de contribuer à créer des conditions et un environnement favorables à la création et au développement des entreprises et non pas d'intervenir dans la gestion des entreprises.

Je me bornerai, concernant les grandes masses de crédits à l'industrie, à relever quelques indications majeures. J'approuve, dans l'ensemble, les prises de position présentées par nos excellents rapporteurs.

Il apparaît très nettement que, avec 6,8 milliards de francs, Charbonnages de France obèrent le budget de l'industrie et captent ainsi l'essentiel des crédits consacrés à la politique énergétique. Ce revirement pèse lourd, tant en raison des illusions suscitées qu'en raison de l'impossibilité d'affecter ces montants aux sources énergétiques de l'avenir.

Je suis cependant tout à fait conscient de la difficulté qu'il y a à ménager aujourd'hui les transitions qui s'imposent et de la nécessité de ne pas oublier l'aspect humain douloureux lié à l'évolution des charbonnages.

Si je me reporte aux crédits de politique industrielle, je constate, là aussi, un certain nombre de dures réalités.

Les industries de l'avenir — informatique et électronique — sont reportées à la charge de l'usager du téléphone, et cela parce que les difficultés des choix en ce qui concerne l'industrie traditionnelle pèsent d'un poids croissant sur les crédits. Je n'en veux pour preuve que les 1,6 milliard de francs consacrés aux « restructurations » de la machine-outil, du papier et du textile. Elles sont probablement inévitables ; je pense, par exemple, au secteur de la pâte à papier qui concerne aussi bien la Normandie que l'Alsace — avec la cellulose de Strasbourg — et les régions frontalières ne doivent pas être oubliées. Encore faut-il que l'injection des crédits publics dans ces secteurs se fasse selon des critères indiscutables et qu'on ne cherche pas, dans l'avenir, à utiliser ces crédits pour financer, par exemple, des indemnités de licenciement ; cela ne serait pas conforme à leur vocation.

Il ne reste plus, dès lors, malgré l'augmentation importante des crédits de politique industrielle, que 715 millions de francs pour les opérations que vous qualifiez de « développement » ; ce montant est insuffisant pour donner une impulsion décisive.

Permettez-moi, dans un second temps, de relever quelques actions que vous avez personnellement engagées, mais qui n'apparaissent que de façon timide dans votre budget.

Tout d'abord, je me plais ici à saluer l'initiative intéressante que constitue la création du fonds industriel de modernisation : mettre les besoins de financement de l'industrie en prise directe sur l'épargne populaire ne peut que recueillir notre assentiment. J'attire néanmoins votre attention sur deux dangers majeurs qui, si l'on n'y prend garde, risquent de transformer une idée bonne en résultat désastreux.

D'une part, l'orientation de l'épargne vers l'industrie ne doit pas s'effectuer au détriment des autres parties prenantes actuelles, et tout particulièrement le logement et les collectivités territoriales. Si tel devait être le cas, nous aboutirions rapidement à une situation de la construction et des équipements publics extrêmement grave.

Le deuxième danger réside dans la tentation de combler avec le produit des Codevi les déficits des entreprises publiques. Il s'agirait là d'une véritable perversion de la mesure prise, à des fins peu admissibles de « débudgétisation ».

Vous plaidez par ailleurs la réduction des charges des entreprises en faveur de la relance des investissements. Là aussi, vous rencontrerez notre approbation. Je me permettrai néanmoins de regretter que l'annonce du programme que vous qualifiez de « productique » n'ait pas comporté, comme vous l'aviez laissé entendre à plusieurs reprises, des réductions de charges du type de celles qui ont été mises en œuvre dans le textile. Il m'apparaît, à cet égard, fondamental que, pour que reprenne l'investissement du secteur privé, des P.M.I., qui constituent la trame fondamentale du tissu industriel de notre pays, ces réductions de charges soient effectuées dans les meilleurs délais, dans l'intérêt de notre compétitivité et donc de l'emploi.

Je terminerai mon intervention en rappelant que le budget de l'Etat est un instrument important de la politique industrielle, mais que celle-ci dépend probablement, d'abord et avant tout, des hommes, à tous les niveaux, qui y travaillent ensemble et qui la font.

Il faut, dès lors, en particulier dans le secteur relevant de l'Etat, que les responsables et les cadres soient « remotivés », que le rôle de la hiérarchie soit reconnu et non mis en cause par des hiérarchies parallèles et que la compétence soit le seul critère de sélection admis.

Il faut aussi et surtout que le secteur privé, qui a été l'artisan essentiel de la France industrielle, puisse s'épanouir, s'adapter, être libéré des contraintes de toute nature — je pense aux prix — et être placé sur un pied d'égalité avec le secteur nationalisé du point de vue des conditions de compétitivité.

Tout cela est indispensable pour que la France puisse réussir avec l'Europe, dans une période ô combien difficile, sa mutation industrielle. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1984 du ministère de l'industrie et de la recherche a été élaboré autour de deux axes prioritaires : le développement scientifique et technologique et la modernisation industrielle.

Ces deux priorités expriment la volonté du Gouvernement et la vôtre, je crois, en particulier, monsieur le ministre, de ne pas sacrifier l'avenir au présent. Une telle démarche recueille notre approbation.

Force m'est cependant de constater qu'il y a loin des intentions à l'acte et que, si les intentions sont louables, la politique réellement conduite par le pouvoir depuis mai et juin 1981 est profondément différente des intentions exprimées avant, pendant et depuis les élections de 1981.

La relance par la consommation n'a-t-elle pas eu pour effet d'hypothéquer très lourdement l'avenir économique de la France et de surcharger à l'extrême les entreprises ? En agissant de la sorte, complètement à contre-courant des politiques mises en place par nos principaux partenaires et qui commencent d'ailleurs à porter leurs fruits, le Gouvernement a fortement accentué les effets négatifs de la crise dans notre pays — crise contestée hier, mais reconnue aujourd'hui — tant au niveau des entreprises qu'au niveau de l'économie dans son ensemble.

La situation économique de la France s'est très largement dégradée au cours des trente derniers mois. Les Français doivent aujourd'hui payer les erreurs commises hier par les responsables en place. Face à l'éffritement de leur pouvoir d'achat, les Français, contrairement aux engagements qui avaient été pris à leur égard, sont conduits à freiner leurs dépenses. Ce ralentissement de la demande intérieure ne manquera pas de se répercuter au stade de la production.

De fait, la production industrielle est en légère baisse, selon les derniers résultats connus de l'I.N.S.E.E., organisme officiel. Fort heureusement pour nous, l'amélioration très sensible de la situation économique chez nos principaux partenaires, pour les raisons que j'ai laissé sous-entendre voilà un instant, peut redonner de la vigueur à nos exportations et permettre à la production industrielle de se maintenir.

Cela sera, toutefois, insuffisant pour stabiliser le chômage, qui s'élevait, à la fin du mois d'octobre dernier, à 2 164 000 demandeurs d'emploi en données corrigées des variations saisonnières, ce qui représente une augmentation de 3,7 p. 100 par rapport au mois précédent. Cette détérioration de l'emploi est extrêmement préoccupante, voire angoissante. Elle illustre les difficultés de nos entreprises.

Les faillites n'ont jamais été si nombreuses. Elles augmentent de 9,4 p. 100 pour les dix premiers mois de l'année par rapport à la période correspondante de 1982. Cette évolution risque d'être encore amplifiée par le fait que, désormais, ce sont les sociétés les plus importantes qui sont touchées. Or, chacun sait que celles-ci font travailler en sous-traitance ou en emplois induits des milliers de salariés, qui, eux-mêmes risquent d'être menacés à leur tour.

Quant aux créations d'entreprises industrielles, elles sont peu nombreuses. En tout état de cause, elles sont bien moins nombreuses que dans les autres pays. Elles augmentent de 1,5 p. 100 par an contre 4 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 6 p. 100 aux Etats-Unis, chiffres puisés, bien sûr, aux sources officielles.

C'est pourquoi il convient de souligner que l'apparente stabilité des statistiques de l'emploi résulte, en réalité, de la politique gouvernementale qui vise à sortir les chômeurs des statistiques plutôt qu'à créer des emplois.

Conjugué à l'accroissement du chômage, l'échec des objectifs du Gouvernement dans sa lutte contre l'inflation risque de remettre en cause le fragile équilibre social actuel, et ce malgré la grande et bienveillante compréhension des responsables « syndicalo-politiques ».

Pour les dix premiers mois de l'année, la hausse des prix de détail a été de 8,5 p. 100. Les prévisions qui avaient été annoncées au moment de l'examen du budget de 1983 et qui avaient été fixées à 8 p. 100 sont donc déjà dépassées. Tout laisse d'ailleurs à penser que l'on ne sera pas loin d'un taux de 10 p. 100 à la fin de l'année. Cette hausse demeure très supérieure à celle de nos grands concurrents qui, en moyenne, ne dépasse pas 3 p. 100. Compte tenu du contrôle des prix qui s'exerce chez nous, c'est un échec sévère et c'est même un pari perdu !

Enfin, selon les dernières informations qui nous viennent de l'I.N.S.E.E., l'investissement dans l'industrie devrait baisser de 3 à 4 p. 100 en volume en 1983 par rapport à 1982. Comment s'étonner de cette baisse, si l'on sait que les taux d'intérêt français restent les plus élevés des grands pays industriels, hormis l'Italie, avec un taux moyen offert aux entreprises oscillant autour de 14 p. 100 selon les crédits ?

A un environnement fortement dégradé correspond tout naturellement une vulnérabilité accrue des entreprises !

Il convient néanmoins de noter que, depuis quelques temps, le ton a changé. Comme je l'ai expliqué lors de la discussion générale du budget, on a viré de bord. Je pense, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas totalement étranger à ce virage. Il est question maintenant d'aider les entreprises à exporter

et de ne plus « décourager le travail », selon l'expression même de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. S'il emploie cette expression, c'est donc qu'on avait découragé les entreprises auparavant !

Mais les belles paroles ne guérissent pas le mal qui a été fait à l'appareil productif français au cours de ces dernières années. Les entreprises sont de plus en plus contrôlées par l'appareil étatique. La liberté des prix, pourtant formellement promise, et dont vous vous êtes notamment déclaré partisan, monsieur le ministre, n'est malheureusement pas pour demain.

Cela est d'autant plus grave que les entreprises françaises se sont fortement endettées. De 1980 à 1982, le ratio mesurant la part de l'endettement couverte par l'actif net est passé de 67,6 p. 100 à 71,3 p. 100. Or, cet accroissement de l'endettement particulièrement important provoque une détérioration de la structure des bilans et fait entrer les entreprises dans un cercle vicieux, dans une spirale infernale. Les fonds propres diminuent, condamnant les sociétés à s'endetter davantage et à supporter des frais financiers de plus en plus lourds. C'est, bien sûr, l'affaiblissement de l'appareil productif.

Monsieur le ministre, la révolution industrielle est en marche et il ne s'agit pas que notre pays soit en retard d'un investissement. Cependant, l'industrie traditionnelle, qui revêt une importance souvent plus grande pour les régions où elle est prioritairement installée que pour l'Etat, ne saurait être ignorée.

A cet égard, après ces considérations générales, je souhaiterais m'attarder davantage sur la situation de l'industrie de l'ameublement pour deux raisons : d'une part, parce qu'elle constitue un exemple contret des difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontées les entreprises et, d'autre part, parce que de très nombreuses entreprises du meuble sont regroupées dans mon département, les Vosges.

Le secteur du meuble en France occupe 85 000 salariés, répartis dans environ 1 000 entreprises. Dans les Vosges, plus particulièrement dans la région de Liffol-le-Grand, le meuble concerne 60 entreprises employant 4 000 salariés pour les meubles de style et 2 500 pour le reste du mobilier. Ces soixante entreprises réalisent un chiffre d'affaires global de 500 millions de francs pour une masse salariale distribuée de 300 millions de francs, soit environ 60 p. 100 de salaires et de charges. C'est dire si l'accroissement des charges sociales a été durement ressenti par cette profession.

L'année 1983 a ainsi été abordée dans une situation de trésorerie déjà difficile, aggravée par un marché qui s'est rétréci tout au long de l'année et par la hausse de la taxe professionnelle, qui aurait augmenté, en moyenne, de 20 p. 100 en cette fin d'année 1983. Cela ne nous surprend pas lorsque nous constatons le désengagement financier de l'Etat dans différents domaines. Confrontées à des difficultés de trésorerie, les collectivités locales sont, bien sûr, contraintes de recourir à l'impôt. C'est ce que j'ai appelé la « décentralisation de l'impopularité de l'impôt ».

Le plan de rigueur a encore accentué cette tendance. La réduction des achats des ménages frappe, en effet, de plein fouet l'industrie du meuble. Le marché s'est effondré : moins 15 p. 100 en 1983 par rapport à 1982, et moins 25 p. 100 par rapport à 1979.

Les défaillances d'entreprises, dont le nombre a augmenté de 25 p. 100 en un an, atteignent maintenant les plus grands du meuble : une entreprise sur quatre a recours au chômage partiel et une entreprise sur trois a réduit ses effectifs.

Cette situation prévisible avait d'ailleurs été annoncée par les professionnels. Au plan structurel, les mesures prises avec le « plan meuble », lancé au mois de décembre 1981, devraient commencer à porter leurs fruits en 1984, à condition que, d'ici là, les entreprises aient résisté aux conséquences du plan de rigueur.

En juillet dernier, des propositions qui étaient le résultat d'une large et fructueuse concertation entre tous les élus du département des Vosges et les professionnels, ont été faites aux pouvoirs publics. Permettez-moi de les rappeler brièvement. Elles correspondaient au souci des élus et des responsables du département d'apporter leur contribution à l'effort d'imagination indispensable pour répondre aux préoccupations des professionnels du bois. Elles sont de quatre ordres.

Premièrement, mise en place dans les Vosges, à l'exemple de ce qui avait été fait pour les entreprises textiles à l'échelon national, de contrats du type « emploi-investissement » qui permettraient un allègement momentané des charges sociales. Nous avons constaté, voilà un instant, que le niveau de celles-ci — plus de 60 p. 100 — était particulièrement élevé pour cette profession.

Deuxièmement, comme cela a été fait dans le cadre du « Plan Vosges », pour remédier à la crise du textile, ouverture pour les entreprises du meuble d'une ligne particulière de crédits qui leur permettrait de bénéficier de prêts à long terme ou de prêts participatifs à des taux avantageux.

Troisièmement, définition de quotas ou de normes techniques afin d'éviter — comme c'est le cas pour l'accord multifibres dans l'industrie textile — un envahissement du marché intérieur par les produits importés grâce à une concurrence déloyale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du Marché commun. Je pourrais vous citer des exemples à ce sujet.

Quatrièmement, apport d'un concours financier des pouvoirs publics destiné à compléter et à renforcer l'action menée par la région Lorraine et par le département des Vosges, qui met, par exemple, en place pour 1984 un crédit de 200 000 francs pour l'organisation d'un salon des arts de la table en vue de sensibiliser les acheteurs à la qualité des produits français, plus particulièrement vosgiens et lorrains.

Par lettre du 9 novembre dernier, vous vouliez bien me faire savoir, monsieur le ministre, que ces différentes propositions faisaient l'objet d'une étude approfondie dans un cadre inter-ministériel. Pouvez-vous, un mois plus tard, me dire où en est cet examen, monsieur le ministre ?

La situation est d'une extrême gravité et non pas seulement, hélas, passagère. Des milliers d'emplois sont effectivement menacés et un pan entier de l'économie vosgienne risque, à brève échéance, de s'écrouler d'un coup suivant un processus semblable à celui que nous avons connu déjà dans le département, lors de l'effondrement du groupement Boussac, à la suite de la crise textile, effondrement qui a donné le jour à ce que nous avons appelé le « Plan Vosges ».

Avant de quitter cette tribune, je souhaiterais vous sensibiliser aux problèmes de l'industrie textile.

Les importations créent toujours un certain nombre de difficultés à cette industrie. La France a, en effet, signé des accords bilatéraux encourageants, mais un grave conflit subsiste avec les pays du bassin méditerranéen.

Nous éprouvons de vives inquiétudes concernant les négociations en cours, qui laissent dépasser les plafonds globaux d'importation pour certains produits sensibles, notamment le fil de coton. C'est le cas, en particulier, avec l'Egypte. Des négociations sont en cours, mais, d'après les renseignements que nous avons recueillis, les prétentions égyptiennes sont véritablement très, très élevées ! C'est le cas également de la Turquie — écoutez bien ce que je vais indiquer, monsieur le ministre, car cela nous préoccupe au moment précis où l'on essaie de conforter l'Europe — un commissaire de la Communauté ayant refusé de suivre l'avis des Etats membres et de la commission sur la nécessité de prévoir une limitation à la libre circulation des filés turcs.

Enfin, nous sommes également très inquiets au sujet des négociations qui sont actuellement en cours avec la Chine : nous redoutons le manque de détermination des négociateurs. Il est fondamental, à cet égard, que le Gouvernement français réaffirme la nécessité de disposer d'un contingent de gaze à pansement incluant à la fois le tissu et les compresses, de telle sorte que ce qui subsiste en France d'activité dans ce domaine, notamment dans le département des Vosges, soit préservé. D'ailleurs, nous avons des informations selon lesquelles de nombreux hôpitaux s'approvisionneraient déjà en pansement d'origine chinoise.

Je m'en voudrais, ayant abordé la situation du textile, de ne pas parler de Montefibre. Cette multinationale a cessé ses activités à Saint-Nabord, dans les Vosges, depuis le mois de mai dernier, mettant ainsi au chômage près de six cents personnes.

Inutile de vous dire, monsieur le ministre, la déception des cadres, agents de maîtrise et ouvriers, auxquels on avait promis, en 1981, que leur emploi serait garanti, et que la gauche arrivant au pouvoir envisagerait la nationalisation de cette unité italienne installée en France, en demandant son rachat par C.D.F.-Chimie ou à Rhône-Poulenc.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre de l'industrie, lors de la campagne législative, est venu tenir ce langage à Cornimont, dans les Vosges. Inutile de vous dire que cette promesse non tenue provoque une terrible déception chez tous ceux qui l'ont entendue — ils sont nombreux ! — et lui accordé crédits. Qu'envisagez-vous de faire en ce qui concerne Montefibre et ses activités ? Quelle solution industrielle proposez-vous ? L'appel des salariés aux pouvoirs publics — faut-il le rappeler ? — est resté sans réponse jusqu'à ce jour.

Monsieur le ministre, les Vosgiens sont gens courageux, et croyez qu'ils sont prêts, ainsi que vous le préconisez, à « retrousser leurs manches ». D'ailleurs, devant la gravité de la crise économique et sociale à laquelle est confronté notre département,

les élus des Vosges que nous sommes préparons une série de propositions tendant à obtenir du Gouvernement un « plan Vosges bis ». Je sais bien que le premier fut critiqué, lors de son instauration, par les élus de l'opposition de l'époque. Cependant, un « plan Vosges bis » ressemblant au premier nous apporterait déjà une grande satisfaction ; j'ajoute qu'à présent les élus de la majorité réclament un tel plan, comme quoi ce qui a pu être dit hier est oublié aujourd'hui !

Mais encore faut-il, pour que nous « retrouvions nos manches », monsieur le ministre, qu'on nous y engage par des mesures appropriées. Ne décevez pas les Vosgiens et sachez répondre à leur attente ; il y va de la survie de secteurs importants de l'industrie vosgienne et de la sauvegarde de milliers d'emplois dans une région qui a déjà payé un lourd tribut à la crise économique.

Je ne doute pas que vous aurez à cœur de tout faire pour ces différents secteurs industriels des Vosges dont je vous ai parlé, entre autres ceux du textile et du meuble ; je pourrais y ajouter le bâtiment, mais il ne relève pas de votre tutelle...

Agissez pour que l'industrie du meuble surmonte rapidement ses difficultés ; à l'avance, je vous en remercie, monsieur le ministre. Il y va, bien sûr, de l'avenir de milliers et de milliers de salariés qui attendent désespérément qu'on veuille bien répondre aux propositions qui ont été faites pour maintenir leur emploi. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard.

Mme Danielle Bidard. La recherche fut, dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, l'une des toutes premières priorités qui furent retenues. L'année 1982 fut marquée par la tenue des assises régionales de la recherche et de la technologie, puis du colloque national, enfin, par l'adoption de la loi d'orientation et de programmation.

La mise en œuvre de cette loi commençait avec la création du conseil supérieur de la recherche et de la technologie, la mise en place de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et le vote en première lecture — nous espérons que son adoption sera bientôt définitive — du projet de loi portant réforme de l'enseignement supérieur dans lequel la recherche est constamment présente. Bien de ceux qui ironisèrent sur cette volonté de placer la recherche au cœur de notre développement économique et de nos formations de haut niveau sont quelque peu déçus, puisque les orientations du IX^e Plan et le projet de budget pour 1984 confirment ces choix.

Malgré la conjoncture peu favorable — une croissance quasi nulle, un budget de l'Etat en augmentation de 6,3 p. 100 — la recherche demeure au premier rang des priorités nationales puisque son budget progresse de 15,48 p. 100 en valeur et de 8,3 p. 100 en volume. Ces taux sont nettement supérieurs à ceux de la moyenne de l'Etat. Cela dit, étant inférieurs à ceux qui furent enregistrés en 1982 et 1983, ils ne permettront probablement pas d'atteindre l'objectif fixé dans la loi et qui est de 2,5 p. 100 du P.I.B. pour une croissance de 3 p. 100 en 1985.

Partis d'un taux de 1,8 p. 100 en 1981, nous serons cependant à 2,15 p. 100 en 1984. L'effort entamé depuis deux ans pour combler notre retard et placer notre pays au troisième rang des puissances scientifiques se poursuit. L'examen des crédits permet de constater l'effort consenti en faveur de la création d'emplois. Le taux de progression annuelle prévu par la loi était de 4,5 p. 100. Les effectifs augmenteront, en 1984, de 1,2 p. 100, ce qui est nettement inférieur aux objectifs fixés. Pourtant, dans ce contexte défavorable, la priorité donnée à la recherche se confirme, les créations nettes d'emplois représentant 31 p. 100 des 2 250 créations d'emplois prévues par la loi de finances pour l'ensemble des administrations.

Depuis 1981, la progression des effectifs de chercheurs est de 11,9 p. 100 et celle des I.T.A. de 9,9 p. 100, ce qui représente un rythme annuel moyen de croissance des effectifs totaux de 3,4 p. 100. Il faut rappeler que de 1975 à 1980, on atteignait difficilement les 2 p. 100. Cela dit, il faut éviter les brusques variations et respecter une progression satisfaisante. En 1984, le nombre des chercheurs augmentera de 1,9 p. 100 et celui des I.T.A. de 0,6 p. 100. Cette situation, nous semble-t-il, ne devrait pas être reconduite sous peine d'engendrer des difficultés sérieuses à moyen et à long terme.

Il nous paraît essentiel, en effet, de maintenir au plus près possible le cap des moyens programmés en 1982. C'est parce que nous tenons compte des difficultés traversées par notre pays que nous voulons accorder une place essentielle au progrès scientifique et technique dans l'effort de redressement qui est indispensable pour sortir de la crise. Il est très réaliste de considérer la recherche scientifique et technique comme un investissement national indispensable. Sa dimension culturelle est généralement bien acceptée dans notre pays.

Il nous faut donc continuer dans ce sens et maîtriser tous les fondements des disciplines scientifiques avec, pour chacune d'elles, la constitution d'équipes assez fortes pour être reconnues dans une coopération scientifique internationale sans exclusive ; il convient aussi de valoriser, en France, toutes les retombées possibles.

Il nous faut mettre l'accent sur la dimension économique et sociale qui est trop souvent sous-estimée. La science devrait s'inscrire plus nettement dans la vie, et plus particulièrement dans l'entreprise. Je précise que ce souhait d'harmoniser l'effort de recherche avec les besoins du développement social, économique et culturel n'a rien à voir avec le pilotage par l'aval proposé sous le septennat précédent.

Il s'agissait alors de ne maintenir que quelques fronts de recherche dans le cadre d'une division du travail dominée par les Etats-Unis et de subordonner les orientations de recherche aux choix dictés par la seule rentabilité financière. Nous sommes toujours opposés à ce pilotage-là, mais il nous faut réagir encore plus nettement pour combler la faille qui existe entre la recherche et la production.

L'irrigation progressive des technologies dans l'industrie ainsi que leur maîtrise rendent cruciale la question de la formation par la recherche. Science et recherche doivent investir la formation. Aujourd'hui, seuls 3 p. 100 des ingénieurs impliqués par des actions de recherche industrielle ont le grade de docteur. Si nous souhaitons voir la science pénétrer plus intimement la recherche industrielle, nous pensons que cela ne doit pas se faire à sens unique ; il faut que les formations supérieures, notamment à l'université, soient pénétrées des problématiques industrielles.

Depuis deux ans, les actions d'incitation ont produit des effets positifs, mais il nous semble nécessaire de bien contrôler les crédits qui vont aux entreprises et de veiller à ce qu'ils servent à l'accroissement de leur compétitivité ainsi qu'à la reconquête de notre marché intérieur.

Je souhaiterais évoquer, pour terminer, le problème des personnels de la recherche. Ils sont les acteurs de cette dernière ; durant des années, ils ont été culpabilisés, méprisés et spoliés dans leur carrière.

Le Gouvernement de la gauche s'est engagé dans une tout autre voie.

M. Adolphe Chauvin. Ah !

Mme Danielle Bidard. Mais oui, monsieur Chauvin !

Des négociations se sont déroulées pour aboutir à des propositions de titularisation. Aujourd'hui, cependant, un malaise grandit : les personnels craignent un statut général qui ne tiendrait pas suffisamment compte des observations qu'ils présentent. Le 25 novembre 1983, répondant à l'appel de leurs organisations syndicales, ils ont participé à une marche nationale.

Monsieur le ministre, je me permets d'attirer votre attention sur ce point. Nous n'atteindrons les objectifs qui sont les nôtres qu'en dynamisant les forces indispensables à leur réussite. Ces forces existent ; elles peuvent se mobiliser et donner le meilleur d'elles-mêmes. De lourds handicaps, résultats de la politique précédente, existent. Il nous faut progressivement les résorber et régler au mieux le contentieux ; c'est un fait incontournable. Nous espérons que la poursuite des négociations permettra un accord qui sera reconnu constructif par tous les intéressés.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, le budget de la recherche comporte des priorités positives. C'est pour soutenir ces orientations que le groupe communiste le votera. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je viens aujourd'hui devant vous pour lancer non plus seulement un cri d'alarme, comme je le fais régulièrement depuis le début de ma vie parlementaire, en 1962, mais aussi un cri d'indignation, car la crise bat son plein en Lorraine.

Certes, elle ne date pas d'aujourd'hui. Depuis 1963, notre région a déjà été durement touchée : dans la sidérurgie, 10 000 emplois ont été perdus entre 1974 et 1981 et, dans les mines de fer, l'effectif est passé de 22 000 personnes, en 1948, à 8 000 en 1966. Il en reste, actuellement, un peu plus de 1 000.

Mais, aujourd'hui, la situation devient véritablement dramatique : le taux de chômage en Meurthe-et-Moselle est de 10,25 p. 100, soit 28 979 demandeurs d'emploi ; entre janvier 1982 et avril 1983, dans le seul secteur de la sidérurgie et des mines de fer, on a supprimé 2 500 emplois.

A Lunéville, dans une zone essentiellement agricole et donc extrêmement sensible à tous les emplois industriels supprimés, le taux de chômage est de 12,35 p. 100. En 1981, les « Faien-

ceries de Lunéville » ont fermé leurs portes, privant la région d'une industrie traditionnelle de prestige. Plus près de nous, Trailor a licencié 147 personnes à la fin de septembre 1983 ; l'entreprise textile, les « Manufactures de Lunéville », a fermé le 26 août 1983 ; le bilan est de 281 licenciements, essentiellement des emplois féminins. Le 29 novembre 1983, l'entreprise de vêtements pour enfants Ramm a déposé son bilan. Elle employait 160 personnes ; il semble qu'il y ait peu de chances pour que cette entreprise puisse repartir. De plus, l'entreprise Paradis, imprimerie pourtant prospère, a dû également déposer son bilan. Enfin, les entreprises Roch, fabriquant des instruments de précision et Fischer — entreprise de chaudronnerie — vont se voir dans l'obligation de se séparer d'une partie de leur personnel.

A Longwy, région désertée par ses jeunes et ses ouvriers spécialisés, le chômage est en hausse, avec un recensement qui accuse une baisse de 9,81 p. 100. Les fermetures continuent : fin août, le four électrique des « Laminiers de Villerupt » a cessé ses activités ; fin décembre, la tôlerie de Mont-Saint-Martin fermera ses portes et, début 1984, le train à fil de Rehon passera de quatre à deux équipes. On parle d'ailleurs de le supprimer pour le transférer à Denain. J'évoquerai plus longuement ce problème dans la suite de mon intervention.

En bref, la restructuration de la sidérurgie a coûté à Longwy 695 emplois, et je ne parle pas du chômage partiel, ni de l'industrie de sous-traitance électronique, qui, récemment installée dans la région, a déjà fermé quatre de ses entreprises, supprimant ainsi 177 emplois supplémentaires.

A Neuves-Maisons, l'annonce de la fermeture d'un haut fourneau a été faite le 29 octobre 1983. Cette fermeture entraînerait la suppression de 370 emplois, en 1984, et équivaldrait, à terme, à la fermeture totale de l'usine.

Tout le monde connaît le drame de Pompey ; je ne m'y étendrai donc pas. Il semble, cependant, qu'un effort soit fait pour relancer de nouvelles industries dans cette région.

A Baccarat, même la cristallerie, qui fonctionne encore bien, connaît une baisse de ses exportations.

A Pont-à-Mousson, où le taux de chômage est déjà de près de 10 p. 100, on prévoit, entre juillet 1984 et 1985, la suppression d'environ 600 emplois — 1 000 pour l'ensemble du groupe — car la branche « canalisation », qui réalise, à elle seule, 75 à 80 p. 100 du chiffre d'affaires total du groupe, subit une baisse de 25 p. 100.

J'en viens, enfin, au bassin de Briey, où le taux de chômage est de 13 p. 100, soit le plus élevé de tous les arrondissements de la Meurthe-et-Moselle. En 1967, la sidérurgie y employait 8 250 personnes. Ses effectifs sont passés de 2 520 emplois, en 1980, à 1 315, en 1983, en raison de la fermeture totale de l'usine Sacilor d'Homécourt, et du ralentissement de l'activité de l'usine Sacilor de Jœuf, dont le train à fil subira un chômage partiel à la fin de 1983.

Quant aux mines de fer, les chiffres parleront d'eux-mêmes : en 1962, dix-huit puits en activité employaient 7 380 personnes ; en 1983, il en reste cinq, employant 480 mineurs. Sur ces cinq puits, les puits de Jarny et de Piennes fermeraient à la fin de l'année.

Il faut encore citer la Solpa, entreprise alimentaire, qui employait 800 personnes en 1975 et a déposé son bilan en 1980.

Vous pouvez constater, au terme de cette longue énumération, monsieur le ministre, ainsi que je le disais au début de cette intervention, que le département de Meurthe-et-Moselle connaît bien une aggravation de ses problèmes. Cependant, nous assistons à une politique qui conduit au désastre.

Le Gouvernement refuse d'intervenir dans la lutte d'influence fratricide qui oppose Usinor à Sacilor. J'avais évoqué ce point dans une question orale, mais vous n'étiez pas là, monsieur le ministre ; Mme le ministre chargée de la condition féminine vous avait remplacé. Le 11 octobre 1983, vous avez déclaré : « L'Etat doit laisser Sacilor et Usinor décider seuls. » Si cette lutte s'accroît, comme elle semble devoir le faire, elle ne conduira qu'à un seul résultat : la destruction du potentiel industriel lorrain, car les emplois du secteur nationalisé représentent 41 p. 100 des emplois lorrains.

La concertation avec les parties prenantes — chefs d'entreprise, salariés et élus locaux — qui permettrait une étude technique sérieuse des problèmes de la région, ne semble guère s'améliorer depuis 1981.

Les mineurs des mines de fer disent : « Dans les mines, c'est pire qu'avant. » Et ce n'est pas moi qui le répète, mais Mme Gœuriot, député communiste de Jœuf. Cet état de fait conduit à des prises de décisions démagogiques, incohérentes et dangereuses, car elles sapent l'espoir d'objectifs à long terme qui sauveraient notre région. Un exemple parmi d'autres : le plan charbon.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur Hubert Martin, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Hubert Martin. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur Martin, s'agissant de la coordination entre Usinor et Sacilor, vous m'avez prêté une formule que je n'ai pas bien retenue. Comme je préfère ne pas être cité de façon inexacte, peut-être aurez-vous l'obligeance de répéter.

M. Hubert Martin. « L'Etat doit laisser Sacilor et Usinor décider seuls. »

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Qui aurait dit cela et quand ?

M. Hubert Martin. Vous, le 11 octobre 1983.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Si c'est le 11 octobre 1983, il s'agissait du débat sur la stratégie industrielle de la France qui s'est tenu à l'Assemblée nationale. J'ai là la citation exacte. J'ai demandé aux deux groupes Usinor et Sacilor, non pas de fusionner — ce qui créerait des problèmes multiples, dont ce secteur n'a vraiment pas besoin — mais de mieux se coordonner chaque fois que possible, notamment en matière de recherche. « Ces deux entreprises orienteront par priorité leur dynamisme commercial vers la conquête de nouveaux marchés. » Voilà exactement ce que j'ai dit ; ce n'est évidemment pas la même chose que ce que vous aviez cru entendre.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Hubert Martin.

M. Hubert Martin. J'ai peut-être résumé un peu rapidement vos propos, monsieur le ministre, mais, en tout cas, je puis vous certifier que, dans la région, tout le monde, à quelque niveau que ce soit — parmi les syndicats, la C.G.T., la C.F.D.T. ou la C.G.C. — reconnaît qu'il existe une lutte entre Usinor et Sacilor et que c'est très mauvais pour l'avenir de la profession sidérurgique.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Mais pas à partir de mes propos. Je vous remercie beaucoup.

M. Hubert Martin. S'agissant du plan charbon à long terme — j'y reviens — le Gouvernement avait prévu une production de 30 millions de tonnes pour 1983 et le plan acier avait été établi en fonction de ce chiffre. Or, nous en sommes à une production de 18 millions de tonnes pour l'année. On a également promis : « Pas de fermeture de mines avant 1985 ». Or, il y en a eu !

Nous avons l'impression que les solutions « politiques » passent avant les solutions techniques. On nous berce de promesses, on dit à chacun ce qu'il veut entendre, par peur sans doute de déplaire.

Mais nous ne demandons pas la charité, nous demandons que des solutions viables soient trouvées dans la concertation. Nous sommes des responsables et nous savons que le monde industriel traverse une crise grave. Nous sommes prêts à faire face à une véritable reconversion de notre région, avec tous les sacrifices que cela implique. Mais il faut que ces sacrifices soient utiles, et non pas le résultat d'une politique que je juge incohérente et démagogique. J'irais même jusqu'à dire hypocrite et partielle, et je le prouve.

Il semble, en effet, que la décision de supprimer le train à feuillard de Rehon — et là, peut-être retrouvons-nous la lutte entre Usinor et Sacilor — ne soit qu'une façon de sauver le site de Denain, condamné par le plan initial de Sacilor, en 1982, au détriment de Longwy, pour lequel on ne parle même plus de la création de la coulée continue pour ronds à tube.

Or, le transfert à Denain serait — je dis bien « serait » — la répétition, dans le Nord, d'une erreur déjà commise en Lorraine : en effet, le train à fil de Longwy est alimenté par l'aciérie de Neuves-Maisons, distante de 120 kilomètres. A Denain, l'opération se décomposerait, d'après mes renseignements, en quatre phases, et je ne demande pas mieux que d'être démenti : coulée continue de 100 tonnes transférée d'Isbergues à Dunkerque, soit 60 kilomètres, train à large bande transféré de Dunkerque à Denain pour la refonte, puis à Mardick pour le décapage, enfin, livré aux laminaires à froid de Mardick, Montataire ou Biache.

Cela prouve l'inadaptation du site à ce type de fabrication et ne peut suffire à justifier un choix économique à court terme qui sauverait pour peu de temps une région, alors qu'on

en aurait tué une autre. De plus, Métalescaut, en décidant de construire une nouvelle aciérie près de Valenciennes, condamne ainsi l'usine de Thionville.

En clair, le groupe du Nord poursuit une politique de désengagement de la Lorraine, où l'on assiste également au gel quasi complet du programme de 1800 millions de francs à Longwy.

Je le répète, seule une étude technique sérieuse avec les parties concernées permettrait de déterminer les possibilités exactes de chaque région et l'élaboration de plans à long terme.

Et que l'on ne me réponde pas que je reproche à la majorité de n'avoir pas su effacer, en deux ans, les erreurs des vingt dernières années, car, en son sein même, les revendications sont les mêmes : le 11 octobre 1983, à l'Assemblée nationale, lors du débat de politique industrielle, Mme Goeuriot, que j'ai déjà citée, réclamait au ministre de l'industrie et de la recherche « la création de tables rondes bassin par bassin ». Quant à M. Drouin, député socialiste de la Moselle, il demandait « la création d'une mission d'étude pour examiner le problème avec les groupes sidérurgiques et miniers et les élus locaux, ainsi que le gel des décisions de licenciements prévues par Usinor et Sacilor en attendant les résultats de cette mission ». Mme Goeuriot précisait même que les plans d'Usinor et de Sacilor n'étaient pas adaptés à la région.

Je note d'ailleurs, au passage, qu'alors que les députés de l'opposition formulaient, eux aussi, des propositions concrètes et des questions précises, il leur a été répondu que leurs interventions n'étaient pas très fondées. Je crois même, monsieur le ministre, que vous n'avez pas répondu, à l'Assemblée nationale, aux questions des parlementaires de l'actuelle opposition.

Or, par exemple, M. Masson, député de la Moselle, proposait « un partage géographique pour Usinor et Sacilor, des plans avec objectifs à long terme », comme M. Drouin, qui réclamait un plan fonte et un plan mine ; il demandait au Gouvernement quelles étaient ses intentions concernant la coulée continue de Longwy, le train à froid de Sollac et le train universel et à fil de Gandrange.

Je tiens à rappeler ici, que si le gouvernement précédent a fait des erreurs, il avait, lui, la « politesse » de répondre aux intervenants de l'opposition, attitude qui semble en passe de disparaître. J'espère qu'il n'en sera pas de même aujourd'hui.

M. Mitterrand a déclaré, en octobre 1981 : « Il faudra que des emplois nouveaux précèdent d'éventuelles diminutions d'effectifs, pour que la région preserve ses équilibres déjà si gravement menacés ». Or, il n'en est rien. Je n'accuse pas le Gouvernement de ne rien faire ; il est vrai que des mesures ont été prises pour notre région, mais elles sont insuffisantes et j'accuse surtout le Gouvernement de « conseiller » des orientations au lieu de les déterminer. En effet, le concret tarde.

S'agissant du bassin de Briey, ville dont je suis le maire, j'estime que c'est un vrai scandale. Rien n'est prévu, en dehors de la réouverture de la Solpa avec un effectif de quatre-vingt personnes. Aucune industrie ne vient s'installer dans notre bassin qui se vide inexorablement. Rien, je le répète, n'a été fait pour notre bassin depuis l'ouverture de l'usine Sovab à Batilly, que nous devons d'ailleurs à vos prédécesseurs.

Pourtant, les Lorrains donnent aussi la preuve de leur compétitivité, si on leur en donne les moyens, ainsi que de leur espoir dans leur région qui présente bien des atouts.

Metalor, à Maxéville, sauvée de justesse l'année dernière, a créé depuis son rachat 106 emplois en trouvant de nouveaux débouchés aux U. S. A., prouvant ainsi que sa fermeture, qui aurait entraîné la suppression de 198 emplois, était prématurée.

A Longwy, on a construit un hôtel.

L'association technique de la sidérurgie a remis des récompenses le 18 novembre 1983 à huit groupes de progrès, dont quatre étaient lorrains et avaient présenté des projets permettant de réduire les coûts de production tout en améliorant la sécurité. L'un d'entre eux a d'ailleurs débouché sur le dépôt d'un brevet.

Pour conclure, monsieur le ministre, je vous poserai quelques questions : allez-vous enfin intervenir pour supprimer la rivalité qui existe entre Sacilor et Usinor ? Que comptez-vous faire pour tenir les promesses de M. le Président de la République, qui étaient de créer autant d'emplois que l'on en supprimerait, afin que notre région ne devienne pas une région de préretraités ? Avez-vous l'intention, comme je l'avais obtenu en 1963, de constituer des tables rondes, bassin par bassin, ainsi que le demandent tous les parlementaires de Lorraine ?

J'espère que ma qualité de membre de l'opposition ne vous empêchera pas de me répondre, car j'ai conscience aujourd'hui d'être le porte-parole de tout le département de Meurthe-et-Moselle. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et du R. P. R.)

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, alors que nous entrons dans l'ère postindustrielle, les politiques économiques des pays industrialisés sont étroitement liées aux politiques scientifiques et technologiques.

Aussi, votre budget pour 1984 nous intéresse-t-il particulièrement, monsieur le ministre, non pas qu'il contienne, loin s'en faut, la totalité de l'instrument dont le Gouvernement se dotera l'an prochain pour renforcer notre industrie et notre recherche, mais il traduit bien vos intentions au travers des crédits et de leur répartition.

Je ne reviendrai pas, au nom des radicaux de gauche, sur le constat de la relative faiblesse industrielle de notre pays. J'ai été frappé par les paroles de mon ami, M. Hubert Martin, à ce sujet. Mais cette faiblesse, on la porte depuis vingt, trente, voire quarante ans !

M. Hubert Martin. Pas autant que cela. Dans ma région, c'était l'Eldorado jusqu'en 1962 !

M. Jean Béranger. Cela fait donc vingt ans, je ne m'étais pas trompé de beaucoup !

Les données statistiques sont maintenant clairement établies — vous les avez d'ailleurs rappelées tout à l'heure, monsieur le ministre.

Je ne reviendrai pas sur la description détaillée de votre budget, car cela a été excellemment fait par nos rapporteurs et par vous-même. Je m'efforcerai simplement de dégager les questions qui me paraissent essentielles pour l'avenir.

Quel est l'enjeu ? Vous l'avez défini vous-même, voilà quelques heures, monsieur le ministre, maintenir notre pays à une place dans le monde à la hauteur de ses capacités — celles-ci sont grandes, nous le savons — sans esquiver pour autant l'âpre guerre économique en cédant à la tentation d'un repli sur soi-même, en se dotant au contraire de moyens pour l'affronter. Cet objectif que nous partageons passe obligatoirement par une relance industrielle et scientifique menée avec discernement.

Quelle en est la condition préalable ? Opérer des changements profonds dans le rapport tel qu'il a évolué depuis 1970 entre salaire, productivité et bénéfices. Un seul chemin nous semble y conduire : celui de la négociation entre les partenaires, ce fameux consensus porteur de croissance économique.

Enfin, quel est le cadre de notre redressement ?

L'Europe est sans nul doute l'échelle la plus dynamique, compte tenu de la somme considérable de ses potentiels — notamment en matière de recherche, hélas ! trop parcellisée — largement équivalents, sinon supérieurs aux capacités des grandes puissances économiques actuelles.

Votre réponse à cet enjeu se trouve, pour 1984, en ce qui vous concerne, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, dans la répartition que vous ferez des 38 milliards de francs dont vous disposerez, auxquels s'ajoutent 13 milliards de francs de dotations en capital, destinés aux 14 sociétés industrielles dont vous avez la tutelle.

A propos de la tutelle, les radicaux de gauche apprécient la façon dont vous la concevez. Vos discours laissent clairement entendre que vous êtes conscient de la limite des vertus du « tout Etat » gestionnaire des entreprises industrielles. C'est heureux, à mon sens, car nous pensons que l'autonomie de gestion, la confiance aux chefs d'entreprise tant nationales que privées, est un élément indispensable du processus économique.

Nous voulons croire que vos actes confirmeront à chaque occasion la conception que vous nous décrivez et que, conformément à la volonté du Président de la République, vous défendrez fermement ce principe, en dehors même des instances gouvernementales, en prônant l'initiative tous azimuts.

M. Gaston Thorn a écrit dans sa préface à l'ouvrage très intéressant intitulé *La crise en Europe*, dans un langage sans doute un peu excessif, mais, à mon sens, réaliste : « La seule issue qui s'offre aux pays européens pour sortir de la crise, c'est la recherche effrénée de la valeur ajoutée, la course à l'innovation et aux performances de productivité ».

Votre budget traduit clairement cet impératif pour l'industrie sous le chapitre : « Politique industrielle et innovation », pour lequel les dépenses ordinaires et les crédits de paiement augmentent de 109 p. 100 en 1984 et les autorisations de programmes de 17,5 p. 100.

Ces crédits comprennent, d'une part, l'institution d'un fonds de soutien aux industries de programme pour 50 millions de francs — une décision logique compte tenu du développement des industries de vidéo-communication — et, d'autre part, le renforcement du fonds de modernisation industrielle qui disposera, en 1984, de 400 millions de francs supplémentaires.

Nous souhaitons que ces crédits soient orientés vers les petites et moyennes industries par le biais des organes régionaux qui connaissent, mieux que l'administration centrale, la réalité du tissu économique et social. La micro-initiative des petites et moyennes entreprises est un atout majeur dans la stratégie du redressement.

C'est enfin, la création — cela m'a frappé — d'une école nationale d'exportation, initiative heureuse qui ne peut que renforcer la formation des décideurs de l'industrie. Où cette école nationale sera-t-elle implantée, monsieur le ministre, et à qui s'adressera-t-elle ? Nous souhaiterions mieux connaître le contenu de ce projet pour l'apprécier à sa juste valeur.

Vous renforcerez, enfin, nos industries de pointe : télécommunication, télématique, monétique, matériels professionnels civils et militaires, logiciel. Vous vous attachez à combler les lacunes des industries de composants et des câbles parce qu'elles sont destinées à se développer à l'échelle mondiale.

Ces orientations nous paraissent bonnes. Une politique efficace est avant tout une politique apte à saisir les conjonctures propices. Or, la conjoncture est actuellement quasi miraculeuse dans le domaine des composants électroniques avec une insuffisance de production aux Etats-Unis, un dollar de plus en plus cher, en même temps qu'une amélioration du prix des puces — ceux qui font de l'informatique me comprennent. Ces facteurs devraient favoriser les fabricants européens et français pour exporter outre-Atlantique. Manifestement une place est à prendre puisque le marché japonais connaît une relative pénurie des circuits intégrés et que Thomson a vu ses commandes faire un bond de 90 p. 100. Aussi les dotations pour 1984 seront-elles déterminées pour le bon déroulement du plan « circuits intégrés », d'autant que nous savons que Thomson-composants aura besoin d'un financement d'un milliard de francs.

Monsieur le ministre, serez-vous en mesure de répondre à cet impératif précis ou, plus exactement, donnerez-vous la priorité à ce secteur dans l'enveloppe globale des dotations affectées aux entreprises nationales ?

Cette remarque m'amène à vous demander quelle sera la répartition de ces dotations. La réponse à cette question est d'importance, car elle indiquera quelles sont vos intentions à l'égard des secteurs industriels en difficulté : l'énergie, la machine-outil, la filière papier-bois principalement, mais aussi l'automobile et le textile.

Vous avez déjà indiqué que les dotations accordées aux Charbonnages de France resteront stables en 1984 — elles représenteront quelque 6 milliards de francs — ce qui implique une révision en baisse des productions. Alors que 30 millions de tonnes étaient prévues initialement, l'objectif de 18 millions de tonnes semble — et je le dis clairement — plus raisonnable, compte tenu du coût de notre production, de la mauvaise qualité des produits et de la difficulté extrême de l'extraction dans certaines mines.

Cette révision, qui est difficile, ne sera acceptable pour le pays, pour les mineurs en particulier, que si la reconversion des bassins houillers devient une priorité absolue et si des crédits suffisants sont affectés à la recherche dans ce domaine. En effet, l'énergie fournie à base de charbon est toujours utile pour que nous conservions notre indépendance nationale ; en complément de l'énergie nucléaire, la transformation du charbon importé offre un avenir sérieux aux Charbonnages de France.

Nous avons besoin d'être rassuré sur votre volonté d'orienter les efforts vers cette recherche, d'autant que les crédits semblent insuffisants pour 1984.

Qu'en sera-t-il de la sidérurgie ?

Nous savons que Usinor et Sacilor ne pourront boucler l'année — on en a parlé voilà quelques minutes — sans une injection de 2 milliards de francs à 5 milliards de francs supplémentaires. Vous aurez là, monsieur le ministre, deux dossiers très difficiles à gérer, deux domaines industriels où le potentiel humain ne fait pas défaut, mais où les marchés se sont gravement dégradés.

Il vous faudra déployer toute la nuance — on l'a senti tout à l'heure au cours de précédentes interventions — tout le courage et, je crois, toute la franchise du langage nécessaires afin d'entamer la reconversion et la mutation indispensables à l'intérêt de notre économie.

A propos de ce que les médias ont appelé « les tentes à oxygène » de l'industrie, nous pensons, nous, radicaux de gauche, qu'il y a une autre voie que celle du délestage sauvage des effectifs en surnombre dans les branches en difficulté, ou le maintien du *statu quo* qui, à terme, handicape considérablement — il faut le dire — l'avenir. Vous semblez chercher cette voie difficile et courageuse ; mais trop tarder encore serait trop risqué.

Si l'on sait trouver les moyens de transformer le chômage inutile en chômage utile, car mieux vaut un travailleur en formation ou en reconversion — quelles que soient les critiques de l'opposition nationale à ce sujet — qu'un emploi inutile ou trop coûteux pour une production obsolète, notre pays sera en position favorable pour se moderniser. En effet, à long terme, nous savons que nous aurons besoin de forces productives supplémentaires pour répondre au renversement démographique, auquel je crois.

L'effort qui sera déployé vers l'industrie ne peut être dissocié de celui que vous engagerez pour la recherche. Encore que les 710 créations de postes de chercheurs et d'ingénieurs, prévues en 1984, ne permettront pas à la France de rattraper son retard par rapport à ses concurrents économiques.

De plus, la répartition entre la recherche fondamentale et les recherches finalisées accuse cette année un mouvement inverse à celui du Japon, des U.S.A. et de l'Allemagne fédérale.

Par exemple, dans le secteur de la chimie, les Etats-Unis emploient 17 000 chercheurs universitaires pour la recherche fondamentale et 52 000 pour la recherche dans l'industrie, soit un rapport de 1 à 3 ; au Japon, la proportion est de 7 000 pour 44 000, en R.F.A. de 5 500 pour 13 000.

La France déploie, quant à elle, un effort quasi équivalent pour la recherche fondamentale, avec 5 500 chercheurs universitaires, mais pour la recherche dans l'industrie, seulement 5 200 ingénieurs. Cette balance est peut-être la raison de notre retard dans l'application de nos recherches. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre, et avez-vous l'intention d'orienter les crédits dans le sens d'une recherche plus tournée vers une finalité industrielle ?

Tous les moyens prévus, tant pour l'industrie que pour la recherche et le développement, ne trouveront, quels que soient leur insuffisance ou leurs défauts, une pleine efficacité que dans une synergie active et dans un climat de confiance entre tous les partenaires de la production : l'Etat, les chefs d'entreprise, les salariés.

La négociation est à rechercher à tous les niveaux du processus de production ; c'est ce que le Gouvernement a tenté d'inscrire dans la loi. Mais le consensus ne pourra être obtenu que si chaque partenaire « joue » son rôle en pleine responsabilité. Je ne me réfère pas au modèle du consensus à la japonaise, qui tient sans doute plus aux mentalités qu'à une recette miracle, mais au consensus du type de ce qui se pratique depuis plus de vingt ans en Allemagne de l'Ouest où les syndicats ont plus souvent choisi la productivité plutôt que la hausse des salaires à certaines périodes, ce qui ne suffirait pas, bien évidemment, à éviter les difficultés, car les causes exogènes existent et les nations n'ont, individuellement, aucun pouvoir sur celles-là.

Le consensus dans l'entreprise — et votre secrétaire d'Etat le sait bien — est pourtant un facteur de croissance, de productivité et de progrès. C'est ce dont l'industrie française a besoin pour affronter la mutation industrielle engagée ; nous devons la doter de tous les atouts.

Le consensus suppose, en plus de lois appropriées, que les tensions s'apaisent. Moins de charges pour les entreprises, c'est plus de liberté d'action, plus de responsabilité pour les salariés, plus de plaisir à travailler, moins d'interventions de l'Etat à terme, plus de dynamisme économique.

M. Christian Poncelet. C'est très bien, cela !

M. Jean Béranger. C'est pour cela que j'appartiens au groupe des radicaux de gauche, monsieur Poncelet. Ce n'est pas sans raison que je suis à gauche.

L'instauration d'un climat de confiance est primordiale. Seul un langage clair de la part de nos gouvernants, soutenu par des actions qui correspondent à ce langage, permettra d'atteindre notre objectif commun ; la relance industrielle de la France.

Vous vous êtes engagé nettement sur cette voie, monsieur le ministre, et nous en sommes conscients. Mais les coûts très élevés des investissements en matière de technologies nouvelles nécessitent impérativement d'ouvrir leurs débouchés vers un marché plus large que notre marché national.

C'est pourquoi la dimension européenne, tant au niveau de leur conception que de leur écoulement est la seule entité réaliste pour renforcer notre secteur industriel. Or, de ce point de vue, force est de constater que la politique de la Communauté européenne à cet égard n'a pas encore donné — ce n'est pas peu dire — entière satisfaction. L'espace industriel européen n'existe pratiquement pas, à deux exceptions près, d'une part, l'Airbus, d'autre part, la fusée Ariane.

La France n'est, certes pas, seule en cause, mais nous ne percevons pas suffisamment son rôle moteur dans ce sens. Vingt-cinq ans après la signature du traité de Rome, il y a une union douanière, mais pas de marché commun européen pour les commandes publiques ; aucun nouveau groupe transnational n'a été constitué.

Nous savons que les obstacles juridiques sont innombrables, les normes disparates et souvent contradictoires. Les règles de la concurrence devraient être fixées au niveau européen, mais l'espace commercial reste morcelé. Je ne citerai que deux exemples flagrants : le premier concerne le procédé couleur de télévision pour lequel l'Allemagne fédérale a choisi le P.A.L. et la France le S.E.C.A.M., ce qui entraîne un cloisonnement sur les marchés nationaux. Le deuxième exemple est le choix du T.G.V. pour la France et celui du système de trains monorails à suspension électromagnétique de la R.F.A. On peut imaginer que si l'Europe continue sur cette voie — c'est le cas de le dire ! — les trains de l'an 2000 devront s'arrêter aux frontières nationales !

Quelle est la pertinence de notre Communauté au vu de ces exemples ?

Dans le domaine de la recherche, le potentiel de la C.E.E. est deux fois plus élevé que celui du Japon et à peu près équivalent à celui des U.S.A. Qu'en est-il, monsieur le ministre, du projet « Esprit » conçu par les douze principaux groupes européens en électronique ? Qu'attendons-nous pour « ramener » dans le même sens ? J'ai apprécié, voilà quelques jours, dans cette enceinte, « l'envolée » européenne de notre ministre de l'économie et des finances, lors de la discussion générale du budget. Il avait d'ailleurs été applaudi pratiquement par tout le Sénat. Nous pensons avec lui que le temps est venu de passer à la vitesse supérieure pour créer un espace européen dans tous les domaines et plus précisément dans celui de l'industrie, clé de la mutation.

Nous savons que votre volonté est grande en ce domaine aussi. C'est la raison pour laquelle les radicaux de gauche soutiendront votre budget. Encore faut-il admettre que notre tâche n'est pas purement économique et que notre action doit s'enrichir de la compréhension des nouveaux modes de vie. Vous avez d'ailleurs dit, monsieur le ministre, dans votre discours introductif que vous sentiez un changement de mentalité et de pratique, en Europe et en France aussi. J'ai la même intuition que la vôtre. Puisse notre optimisme commun modéré être confirmé par les faits pour préparer l'avenir ! (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de la recherche.

La parole est à M. Noé.

M. Pierre Noé. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la présentation de votre budget, j'ai entendu nos rapporteurs, et je succède à cette tribune à mes collègues dans la première série des interventions au nom des groupes de notre assemblée.

Dernier intervenant de cette série, je voudrais revenir sur quelques propos entendus cet après-midi et m'adresser tout d'abord à mes collègues de la majorité du Sénat. Ensuite, monsieur le ministre, je reprendrai l'analyse de votre budget et vous poserai quelques questions.

Mes chers collègues, vous serez tous d'accord pour reconnaître que c'est en grande partie des capacités de son industrie et de sa recherche que dépendra la place de la France dans le monde de demain.

J'affirme, quant à moi, que recherche et industrie sont, en effet, au cœur de la bataille engagée par le Gouvernement pour le développement économique du pays et pour l'emploi. Si l'on ne peut concevoir de développement économique durable sans investissement social, il ne saurait y avoir non plus, c'est évident, de progrès social réel sans une bonne santé économique.

Une politique volontariste a été engagée depuis 1981. Il apparaît en effet indispensable, si l'on veut progresser, de se fixer des objectifs clairs, ambitieux, certes, mais réalisables.

Vous avez insisté sur le fait qu'en matière de recherche le pays s'est doté, avec la loi du 15 juillet 1982, d'un outil juridique fixant à la France les buts à atteindre d'ici à 1985. Je ne reprendrai pas le contenu de cette loi, de nombreux orateurs y ayant déjà fait allusion.

Je suis bien d'accord pour reconnaître qu'il s'agit là d'un pari difficile mais dont les termes et l'enjeu doivent pouvoir mobiliser toutes les énergies. Nous y reviendrons d'ailleurs. La politique industrielle a fait, quant à elle, l'objet d'un ample

débat, à l'automne, devant l'Assemblée nationale où vous avez, monsieur le ministre, largement exposé quels devaient être la stratégie industrielle de la France, les moyens et les conditions de sa réussite.

Enfin, et en toute cohérence, le IX^e Plan fait une place de choix à l'industrie et à la recherche puisqu'elles constituent respectivement la première et la troisième priorité des douze programmes d'exécution retenus pour les cinq années à venir.

L'affirmation de grands desseins est nécessaire, certes, mais elle ne saurait être suffisante si elle n'était accompagnée des moyens de les réaliser. Pendant toute la durée du Plan intérimaire — il faut le rappeler — des actions ont été menées sur les structures industrielles afin d'entreprendre le développement et la modernisation de nos activités productives, en particulier dans le domaine de la sidérurgie et de la chimie.

Par ailleurs, j'aurais aimé entendre, cet après-midi, affirmer qu'une politique active en faveur des petites et moyennes industries a été engagée, visant en particulier à augmenter le nombre de créations d'entreprises — les moyens financiers de l'agence pour la création d'entreprises ont été considérablement accrus : 16 millions de francs en 1982, 37 millions de francs en 1983 — et à faciliter la recherche et l'innovation, s'ajoutant à des concours budgétaires directs accrus ; un crédit d'impôts de 25 p. 100 du montant de l'accroissement de l'effort de recherche a été institué.

Un effort très important a porté, dès 1982, sur les technologies qui conditionnent et préparent l'avenir : électronique, biotechnologie, aéronautique.

La part du budget pour 1984 affectée à l'industrie devrait permettre de poursuivre la voie choisie, en particulier de persévérer dans l'effort de modernisation. Les restructurations sectorielles bénéficieront, en effet, de 1,8 milliard de francs, en progression de 25 p. 100 par rapport à 1983, principalement pour la machine-outil, le papier et la productique. Les crédits de restructuration d'entreprises passeront, quant à eux, à 500 millions de francs. Globalement, les crédits de politique industrielle auront ainsi été multipliés par quinze en trois ans.

Je n'ai pas entendu qu'en matière de recherche-développement les années 1970 à 1980 ont été marquées par une insuffisance notoire de moyens due au désengagement de l'Etat non compensé par l'effort des entreprises. Mais nous revenons aussi sur ce point.

La loi d'orientation de juillet 1982, qui a marqué une rupture très nette et la volonté du Gouvernement de faire de la recherche une priorité nationale a reçu une traduction budgétaire — personne ne peut le nier — tout à fait positive : plus 15,1 p. 100 en 1982 et plus 16,5 p. 100 en 1983 en lois de finances initiales ; plus 7,7 p. 100 en 1982 et plus 17,6 p. 100 en 1983 après régulation budgétaire. La loi de finances rectificative de 1981 et les lois de finances initiales de 1982 et 1983 ont conduit à la création de 4 812 postes budgétaires.

Le budget pour 1984 progresse, dans le cadre de la politique de rigueur, d'une manière tout à fait privilégiée puisque, avec 37 milliards de francs environ, il enregistre une augmentation globale de 15,5 p. 100 en valeur par rapport à 1983, soit 8,3 p. 100 en volume.

Les fonds réservés à la recherche fondamentale progressent, pour leur part, de 12,8 p. 100, ceux des programmes mobilisateurs respectivement de 32 p. 100 pour l'électronique et les biotechnologies, de 41 p. 100 pour l'emploi et les conditions de travail, et de 18 p. 100 pour la coopération.

Globalement, le budget pour 1984 ne permettra pas, il est vrai, de réaliser les objectifs annuels fixés par la loi d'orientation et de programmation que je rappelais tout à l'heure.

Pourtant, malgré les régulations budgétaires, la dépense nationale « recherche et développement », qui était de 1,83 p. 100 du P. I. B. en 1980, a atteint 2,06 p. 100 en 1982, et 2,14 p. 100 en 1983. Ce chiffre, quoique légèrement inférieur à l'objectif du Plan intérimaire — 2,2 p. 100 — ne devrait pas remettre en cause l'objectif fixé dans la loi de 2,5 p. 100 à l'horizon 1985.

Pour en terminer avec les chiffres, mais, vous savez, mes chers collègues, que les chiffres sont importants, j'évoquerai simplement, dans le cadre de l'exécution du IX^e Plan, les dispositions budgétaires pour 1984 dont bénéficient en particulier les trois programmes prioritaires d'exécution que sont l'industrie, la recherche et l'éducation.

Ces trois postes recueillent, en effet, un peu plus de la moitié des quelque 60 milliards de francs inscrits au budget.

Mais gardons-nous d'un excès d'optimisme à la veille d'une année-charnière sur les fronts de l'inflation, du commerce extérieur et de l'emploi.

Certes, l'industrie, sa modernisation, son développement sont au centre de nos préoccupations, mais mener une stratégie industrielle offensive sans croissance, ou avec une croissance

même faible, implique dans un monde en crise, en mutation technologique, où les échanges internationaux jouent un rôle primordial, que notre situation économique soit assainie avant d'espérer repartir de l'avant.

A cet égard, certains indices nous apparaissent encourageants. Je n'ai pas le temps d'en faire l'inventaire. Je noterai cependant que relance de l'investissement et dynamisme de nos échanges commerciaux ne riment pas obligatoirement avec amélioration de l'emploi. Ainsi, le rythme des pertes d'emplois pourrait être de 86 000 par an, selon l'I. N. S. E. E., pour les cinq prochaines années — près de 500 000 au total — ce qui constituerait malgré tout une amélioration relative si on la compare aux 108 000 postes perdus chaque année entre 1979 et 1982. Mais il faut être objectif : cette diminution ne compensera pas, selon moi, la baisse des effectifs du bâtiment ou de l'agro-alimentaire, par exemple.

Faut-il alors se résigner à un déclin progressif qui serait inéluctable ? Ou comme vous, mes chers collègues de la majorité sénatoriale, n'avoir qu'une conclusion unique : vote défavorable ?

Nous affirmons que non et que le Gouvernement doit inlassablement poursuivre la politique de vérité et d'effort qu'exige la préparation de l'avenir.

Revenons un peu en arrière, au risque de vous déplaire, certes, et posons la question : d'où partons-nous, en effet ?

Je constaterai d'abord que la politique passée a aggravé les insuffisances de notre industrie essentiellement sous quatre aspects.

L'investissement : en effet, celui-ci, en 1981, était inférieur en volume à son niveau de 1974 et l'indice de formation brute de capital fixe est tombé de 115 en 1973 à 98 en 1981.

La formation professionnelle : c'est d'elle que dépendra, pour une large part, notre capacité d'adaptation et de maîtrise des technologies du futur. J'indiquerai simplement, en partant d'un seul exemple, le déficit que nous connaissons, en 1980, en ingénieurs électroniciens et le faible rôle joué par le système éducatif dans la formation à ces nouvelles disciplines.

La recherche : comme je l'ai évoqué précédemment, la période 1974-1980 s'est, en effet, située sous le signe de la stagnation due à une poursuite de la politique menée les cinq années précédentes malgré l'objectif affiché par le conseil restreint de 1975 de porter un coût d'arrêt au déclin de l'effort de recherche.

La commercialisation enfin : c'est le traditionnel point faible de notre économie.

Résultat : de 1974 à 1981, nous avons perdu 680 000 emplois industriels.

En matière de pénétration industrielle étrangère, nous avons constaté une très forte augmentation. Ainsi, entre 1970 et 1979, le taux de pénétration est passé de 32,9 p. 100 à 54,2 p. 100 pour les biens d'équipement ménager, de 10,8 p. 100 à 21,7 p. 100 pour les biens de consommation courante et, pour les autres secteurs industriels, l'accroissement a été de l'ordre de cinq points.

J'observerai, en outre, en ce qui concerne le financement des entreprises, que le rapport entre l'épargne et la valeur ajoutée des entreprises est passé de 16,8 p. 100 en 1970 à 9 p. 100 en 1982.

Je reprendrai, enfin, sans allonger la liste des carences du passé, relevées en partie par la commission du bilan, quelques propos du commissaire général au Plan, M. Hubert Prévot, parus dans un article du *Monde* du 29 novembre 1983 que vous avez sans doute tous lu : « Il nous faut réagir après plusieurs années d'immobilisme... Les années qui ont suivi 1973 n'ont pas été des années très courageuses... Bien au contraire, on a réduit la place de la recherche, on a négligé la formation aux techniques nouvelles, on a aussi accru de 1 p. 100 chaque année le poids des prélèvements obligatoires en les concentrant sur les entreprises qui ont alors freiné ou négligé leur modernisation. »

C'est cela l'héritage, mes chers collègues ; car enfin, il faut bien encore parler de l'héritage ! La situation qui nous a été « léguée » n'était à l'évidence pas favorable, et ce n'est pas en deux ans, ni sans doute en trois ou quatre ans, que nous pourrions corriger les erreurs ou les insuffisances du passé dans un monde en bouleversement économique et technologique.

Nous n'éviterons pas, il faut aussi le reconnaître, les coûts sociaux de la crise et les reconversions nécessaires.

Il faut donc que nous nous attaquions avec courage aux problèmes structurels qui demeurent et que nous construisions les bases nouvelles d'une croissance au service de l'emploi. C'est une tâche de longue haleine.

Mes chers collègues de la majorité sénatoriale, je voulais vous répondre sur un certain nombre de points. Selon moi, vos propos auraient gagné en crédibilité s'ils avaient été assortis des remarques que je viens de formuler.

Je veux bien reconnaître un tort au Gouvernement : celui de n'avoir pas su donner la publicité qui convenait à l'héritage du passé ainsi qu'au poids et au handicap que comportaient pour la nation vos années passées au pouvoir.

Je voudrais maintenant développer quelques exemples. En effet, la modernisation des industries traditionnelles de base et le développement des technologies d'avenir constituent la condition nécessaire et impérieuse d'un renouveau industriel de notre pays.

Nombre de nos industries de base — construction navale, sidérurgie, pétrochimie, engrais, pâte à papier, pour n'en citer que quelques-unes — souffrent, c'est indéniable, d'un appareil de production vieilli, mal adapté aux exigences actuelles. Ne pas réagir, c'est vouer de manière irrémédiable des secteurs entiers à un déclin très proche. Pour nous, cela n'est pas acceptable. Comment admettre, en effet, que l'on puisse renoncer à ce qui constitue l'ossature même d'une économie industrielle moderne ?

Le Gouvernement a consenti un effort considérable, que chacun reconnaît, en faveur de la sidérurgie. Un plan de restructuration destiné à rationaliser et à moderniser cette industrie a été mis sur pied en 1982 ; il doit couvrir une période de cinq années.

D'autres actions sectorielles ont été entreprises ; elles doivent être poursuivies. Elles concernent très directement les industries de transformation dont on doit chercher à accroître la compétitivité.

Le cuir, le meuble, le jouet, le textile sont des industries traditionnelles qui ont été particulièrement affectées par la conjoncture économique et ont enregistré une perte de vitesse notable.

En ce qui concerne l'industrie textile et l'habillement, le Gouvernement a réagi en instaurant un plan de grande ampleur destiné à enrayer la progression spectaculaire des pertes d'emplois — près de 300 000 en dix ans — et le flot des importations. Cette politique d'allègement des charges sociales en faveur des entreprises qui investissent a rapidement porté ses fruits puisque, au terme de la première année d'application de ce plan, 3 000 contrats ont été signés ; une diminution très sensible des licenciements et une augmentation de l'investissement de 25 p. 100 dans les entreprises signataires ont été enregistrés.

Pourtant, la conclusion de tels plans ne va pas sans poser quelques difficultés, notamment vis-à-vis de nos partenaires de l'Europe communautaire ; nous pouvons nous demander si tout plan industriel ou tout plan de restructuration ne devrait pas être précédé et accompagné de la concertation communautaire qui semble s'imposer. Mais je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous nous répondiez tout à l'heure sur ce point.

J'ai évoqué l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de condamner des branches industrielles sous prétexte de la vétusté ou de l'inadaptation de leurs structures. Je tiens à souligner maintenant toute l'importance que revêt pour les industries manufacturières l'introduction et le développement de la robotique.

Si la France peut se targuer d'une position très honorable dans le domaine des automates programmables avec un taux de couverture de ses besoins de 96 p. 100, force est de constater que l'offre nationale ne couvre que très faiblement les besoins français : 53 p. 100 de la demande pour les robots, 30 p. 100 pour les ordinateurs à usage industriel et 13 p. 100 pour les outils de conception assistée par ordinateur.

Cette demande est pourtant loin d'être considérable, selon une récente enquête de l'O. C. D. E. Même si la comparaison faite par cet organisme entre la France, les Etats-Unis et le Japon ne peut être retenue telle quelle puisqu'elle utilise deux comptabilités différentes, de telles études doivent néanmoins éclairer le propos lorsque nous affirmons le caractère indispensable du plan productique que vous avez présenté le 5 octobre dernier, monsieur le ministre, et dont l'exécution doit se prolonger sur trois ans.

Il vise un double objet : d'une part, favoriser la modernisation des industries manufacturières en les incitant fortement à se doter de moyens de production automatisés — ces incitations seront notamment de nature fiscale et financière — et, d'autre part, développer l'offre de tels matériels en encourageant leur fabrication.

Les industries de la productique verront, en effet, leur croissance encouragée par la passation de contrats de développement. Nous souhaiterions connaître sur ce point, monsieur le ministre, les modalités que vous envisagez.

Parallèlement à nos efforts de modernisation, on ne saurait négliger, car c'est l'avenir qui est en jeu, le formidable atout que représentent les technologies nouvelles.

Tout doit être mis en œuvre pour maintenir les fortes positions détenues par les entreprises françaises dans les secteurs de pointe que sont les télécommunications, l'électro-nucléaire, l'aérospatiale, les matériels de transport, et pour favoriser l'exportation.

Mais la situation n'est pas aussi favorable dans tous les secteurs ; d'autres sont encore à conquérir malgré les mesures déjà prises. Je pense, en particulier, aux biotechnologies et à l'électronique. Nous notons avec satisfaction la poursuite du programme en faveur des biotechnologies et l'inscription, au IX^e Plan, de crédits incitatifs à leur développement.

Cette politique ambitieuse devrait conduire la France à gagner, derrière les Etats-Unis et le Japon, et malgré la concurrence très vive de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne, le peloton de tête.

En ce qui concerne l'électronique, le chemin à parcourir est beaucoup plus grand encore si l'on songe que la France ne contrôle que 4 p. 100 de la production mondiale mais que son marché profite pour plus de 50 p. 100 aux intérêts étrangers.

Faute d'argent et, si j'ose dire, de « matière grise », la France serait irrémédiablement reléguée parmi les pays de second rang.

Le Gouvernement a bien compris tout l'intérêt que revêt la mise en place d'un programme d'incitation à l'utilisation de la micro-électronique dans l'ensemble du tissu industriel français : d'une part, les produits traditionnels de type électromécanique qui n'évolueront pas deviendront rapidement obsolètes et, d'autre part, le marché potentiel pour l'industrie des composants est considérable.

A l'issue du conseil des ministres du 27 septembre, en grande partie consacré à l'électronique, vous avez, monsieur le ministre, fait une communication sur le bilan et les perspectives de l'action menée en faveur de la filière électronique et présenté ce qu'il est convenu d'appeler le programme P.U.C.E. — produits utilisant les composants électroniques — qui vise à promouvoir l'intégration de composants et plus particulièrement des circuits intégrés de fabrication française dans les produits industriels.

Je rappellerai d'un mot que ce programme permettra aux P.M.E. de moins de 2 000 personnes de bénéficier d'un soutien financier pour utiliser davantage de composants électroniques dans leurs produits. Trente millions de francs seront affectés en 1984 à ces actions. Mais le problème des P.M.E. sera plus longuement développé par mon collègue, M. Laucournet.

Signalons, en outre, que les financements du F.I.M. — fonds industriel de modernisation — qui aura à sa disposition, en 1984, 5 milliards de francs pour l'attribution de prêts à taux réduits de 9,75 p. 100, seront accordés en priorité à des actions portant sur des équipements de haute technologie, la bureautique, la monétique et l'installation de micro-ordinateurs.

Le F.I.M. participera également au financement de l'implantation de 20 000 nouveaux micro-ordinateurs dans les lycées. Il ne s'agit là que d'une facette de la vaste politique de formation des hommes considérée à juste titre, depuis l'adoption d'un « plan de rattrapage » en juillet 1982, comme une priorité nationale.

L'augmentation des capacités de formation dans le secteur de la filière électronique est déjà très sensible : de 3 300 en 1981, le nombre d'ingénieurs formés est passé à 5 400 en 1983, celui des techniciens supérieurs de 2 400 à 3 100. L'objectif d'ici à 1986 est d'arriver à un accroissement du flux annuel des diplômés de 3 000 ingénieurs et de 1 500 techniciens supérieurs.

Les conditions nous semblent donc réunies, tant en moyens financiers qu'en moyens « humains », pour afficher l'ambition et, nous l'espérons, pour la réaliser, de faire de la France le troisième grand mondial de l'électronique.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, évoquer certains problèmes qui me préoccupent particulièrement et qui concernent les entreprises nationales industrielles dont je tiens à rappeler l'importance du rôle dans le développement de notre appareil de production. Leurs investissements, qui connaîtront une croissance appréciable en 1983, l'excédent réalisé sur le commerce extérieur, l'importance de leurs emplois en font les éléments essentiels de notre stratégie industrielle.

Ne peut-on pas juger les sommes prélevées sur le budget de l'Etat trop modestes pour faire de ce secteur le moteur de l'investissement productif en France, lorsque l'on sait que plus de la moitié des dotations en capital des entreprises nationalisées servira en 1984 à financer les pertes de secteurs vieillissants ou traditionnels non modernisés ?

Pourrions-nous avoir quelques précisions sur le retour, que vous avez annoncé, monsieur le ministre, vers l'équilibre financier de ces entreprises, alors que pèsent encore d'importants retards accumulés dans le passé en matière d'investissement ?

J'évoquais tout à l'heure le plan acier dont la nécessité s'imposait, mais, compte tenu de la nouvelle dégradation prévisible des résultats de la sidérurgie, ne doit-on pas envisager, dès maintenant, la réforme de ce plan dans des circonstances où la production n'atteindrait pas les 24 millions de tonnes escomptés, mais plutôt 17 millions en 1983 et probablement 16 en 1984 ?

Pour poursuivre, je tiens à réaffirmer l'importance qu'il y a à définir « une voie médiane entre l'excès d'autonomie et la tutelle rigide » des entreprises nationales industrielles.

Vos propos récents, monsieur le ministre, sur l'autonomie de gestion me paraissent fort judicieux car être capable de faire face rapidement aux nouvelles données économiques est un atout indispensable pour rester compétitif.

Avant de conclure, je voudrais, monsieur le ministre, vous faire part de tout l'intérêt que nous attachons à la promotion de la coopération européenne dans le domaine de l'industrie et de la recherche.

Ce n'est pas en additionnant des éléments hétérogènes et en démontrant ainsi que l'industrie européenne est la seconde du monde que cette industrie se placera à ce niveau. Je crois qu'il y a là aussi bien du travail à faire.

Le mémorandum présenté par le Gouvernement français au Conseil des Communautés européennes détermine une voie originale qui s'imposait. Je ne citerai, en la matière, que des domaines où il convient d'amplifier nos efforts en matière de coopération : les biotechnologies, l'informatique, la robotique ou l'industrie spatiale.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste apprécie votre action et votre rigueur. Vous avez récemment indiqué, devant le Club de la presse d'Europe 1, que vous « refusiez systématiquement de sacrifier l'avenir au présent ». Vous avez également parlé d'une « politique de vérité, d'effort et de préparation de l'avenir » qu'il convenait de mener.

Cela est très important à l'approche de cette année charnière que constituera indiscutablement 1984 pour notre économie.

Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, le groupe socialiste vous apportera son soutien. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Rausch.

M. Jean-Marie Rausch. Monsieur le ministre, vous êtes pour moi un sujet de perplexité. Depuis votre désignation au ministère de l'Industrie, je constate — et je ne suis pas le seul — un infléchissement du discours officiel sur l'industrie. Un ton nouveau, que je qualifierai sans malice de plus libéral, enveloppe les propos du quatrième responsable socialiste de ce département. A la présomption intellectuelle et au volontarisme de vos prédécesseurs, vous vous efforcez de substituer une image faite de pragmatisme et de prudence. Bref, le style a changé, et c'est tant mieux.

Mais, en arrivant au ministère de l'Industrie, vous avez trouvé la matière et l'esprit du socialisme : la matière, c'est-à-dire le secteur public gigantesque issu des lois de nationalisation ; l'esprit, c'est-à-dire la croyance dans les vertus de l'économie administrée au centre et en haut par une technocratie irresponsable, mais imbue de sa prétendue omniscience.

Autant le changement de style crève les yeux, autant la continuité politique est éclatante.

Vous avez heureusement renoncé aux procès d'intention et à la censure que vos prédécesseurs exerçaient à l'encontre des entreprises privées, mais jamais la politique industrielle de la France n'a autant traduit la volonté de l'administration de prendre en main l'appareil de production.

A la question de savoir si votre arrivée aux affaires industrielles représente une véritable bifurcation politique ou n'est qu'une autre manifestation du changement dans le changement, je suis contraint de répondre, au bénéfice de l'inventaire qui va suivre, que vous perséverez dans les travers et les erreurs de vos prédécesseurs, travers et erreurs qui ont été si justement dénoncés dans cette assemblée.

Procédons à l'inventaire, si vous le voulez bien.

J'observe d'abord, comme chacun, la persistance des allégations inexactes sur l'héritage — nous en avons encore entendues à l'instant même ! A l'Assemblée nationale, à l'occasion du débat de politique industrielle du 11 octobre dernier, vous avez soutenu que les nationalisations de 1982 avaient sauvé de la faillite les groupes industriels concernés. Depuis, vous avez réitéré vos déclarations dans un entretien accordé au magazine *L'Expansion* : seule, dites-vous, la C.G.E. allait bien.

Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler longuement, comme l'a fait un de mes collègues de l'Assemblée nationale, les propos imprudents du député oppositionnel que vous avez été. En 1979, vous trouviez que les profits des grands groupes étaient bien excessifs ; leur progression était, à vos yeux, le résultat d'une politique de classe, dont l'objectif consistait à appauvrir les

ménages pour enrichir les entreprises. Aujourd'hui, chaque citoyen raisonnable a compris que l'appauvrissement des entreprises précipite l'appauvrissement général de la nation. Vos propos de 1979 sont devenus insoutenables devant l'opinion éclairée.

M. Christian Poncelet. L'opinion ne s'en souvient plus !

M. Jean-Marie Rausch. Vous avez donc inversé vos conclusions pour charger encore un peu plus la « barque » de l'héritage.

Le Président de la République en personne profite des circonstances pour incriminer l'absence de soutien des anciens actionnaires privés au développement de ces entreprises avant leur nationalisation. Il confond évidemment, sans nous étonner, la mission des actionnaires avec le rôle d'une banque — je reviendrai ultérieurement sur ce point.

Autre domaine où vous prêtez main-forte à l'inquisition socialiste et communiste : celui des investissements. Selon vos dires, la tendance de l'investissement jusqu'en 1981 vouait la France à une rétrogradation industrielle. Examinons donc les chiffres.

Entre 1970 et 1981, la formation brute du capital fixe privé est passée, en France, de l'indice 105 à l'indice 135 environ. Cette évolution est bien meilleure que celle de la R.F.A. — 105 à 115 — très supérieure, évidemment, à celle de la Grande-Bretagne et à peine inférieure à celle des Etats-Unis et du Japon. Notre effort d'investissement privé était donc supérieur à la moyenne des grands pays industriels concurrents malgré les difficultés traditionnelles de financement de nos entreprises. Il était en tout cas supérieur à celui de la gestion socialiste, puisque, depuis trois ans, l'investissement recule sans arrêt — sur ce point aussi, il faudra revenir.

Cessez donc, monsieur le ministre, une fois pour toutes ce discours insupportable sur l'héritage, qui affaiblit votre crédibilité de responsable. En persévérant dans cette voie, pour complaire à la fraction la plus attardée de votre majorité, vous mettriez en jeu la confiance qui doit entourer l'action de votre ministère. (*M. Michel Darras rit.*)

C'est dans l'appréciation de la véritable situation des entreprises que votre attitude est la plus troublante. D'un côté, vous semblez reconnaître la gravité de l'affaiblissement des entreprises en conséquence de la crise ; vous insistez sur la nécessité de redonner du tonus à des organismes de production anémiés. Mais, d'un autre côté, vous refusez d'admettre les répercussions de votre gestion sur les comptes des entreprises. Pourtant, c'est bien en 1982-1983 que le taux d'épargne des sociétés et le taux d'autofinancement des investissements productifs ont connu leur niveau historique le plus bas.

Alors que dans trois grands pays industriels au moins — Etats-Unis, R.F.A., Japon — la situation financière des entreprises s'est consolidée, elle a connu, en France, une dégradation supplémentaire. Si l'on excepte la période du premier choc pétrolier, notre économie avait toujours été en mesure de renouveler ses équipements sur ses ressources propres. Seuls les investissements nets nécessitaient un recours à l'emprunt. Ce n'est plus le cas : l'épargne brute des sociétés ne permet plus de couvrir ce que les comptables nationaux appellent la consommation de capital fixe, c'est-à-dire les frais de remplacement des équipements existants. Dans un article récent, un expert énonçait brutalement que « les investissements de survie risquent de ne plus être assurés ».

Toujours dans le même ordre d'idées, savez-vous, monsieur le ministre, que l'industrie allemande a, au cours du premier semestre de 1983, autofinancé ses investissements à 100 p. 100 ? Chez nous, ce taux, qui était encore de près de 80 p. 100 en 1979, oscille, depuis un an, autour de 50 p. 100. Encore les agrégats rendent-ils mal compte du véritable état de santé de l'industrie constaté sur le terrain.

Au cours des huit premiers mois de 1983, les défaillances d'entreprises industrielles se sont accrues de 24 p. 100 par rapport à 1982. Malgré les crédits de survie injectés à la demande du Gouvernement par les banques et le C.I.R.I. — comité interministériel de restructuration industrielle — des entreprises moyennes toujours plus nombreuses déposent leur bilan. Les élus locaux ici présents savent à quoi s'en tenir sur les perspectives immédiates de l'industrie française par les échos qu'ils reçoivent de toutes parts, qu'ils émanent d'industriels ou de salariés.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics a payé le plus lourd tribut à votre gestion. Perdant par dizaines de milliers ses emplois, son effondrement, si j'ose dire, s'accomplit dans l'indifférence hautaine des pouvoirs publics. Ceux-ci ont, en effet, une doctrine : on a trop investi dans la pierre et pas assez dans les usines. De même que M. Mitterrand amalgame la banque et l'actionnariat, il semble que vous confondiez la consommation et l'investissement.

Le déclin de la construction a été le premier symptôme du recul de la consommation, qui s'élargit aujourd'hui à l'ensemble des biens durables. La récession de la demande de logements tire mécaniquement vers le bas celle de l'ameublement et de l'équipement ménager. Seule l'automobile a profité un moment de la chute de la construction, mais ce n'est plus le cas désormais.

Ainsi un secteur qui formait avec l'agriculture le socle de l'économie locale et régionale est-il en voie d'anéantissement progressif.

J'ajouterai que les difficultés que connaissent actuellement les collectivités locales pour bâtir leurs budgets pour 1984 se traduiront par une importante baisse des investissements, ce qui accentuera d'autant la dégradation des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Chacun a compris que l'impératif du redressement est catégorique, que l'urgence thérapeutique est immédiate. Chacun doit savoir que le Gouvernement est mal armé, matériellement et intellectuellement, pour faire face aux exigences.

J'en reviens, en effet, à la question du secteur public. Nous avons vécu en 1982 un événement historique : la France a fait le choix d'un système d'économie « mixte ». Aux nationalisations anciennes de certaines grandes activités monopolistiques ou semi-monopolistiques, s'est ajouté l'étatisation de la banque et des groupes industriels majeurs engagés dans la compétition mondiale. Seules l'Italie et, surtout, la Grande-Bretagne avaient opéré un choix identique, avec les résultats glorieux que l'on sait ! Même la Suède sociale-démocrate s'était gardée de nationaliser, sachant bien qu'on ne peut financer la redistribution des revenus que par une production croissante délivrée par une industrie dynamique, mobile, combative, c'est-à-dire par une industrie privée.

La redistribution est une chose, l'économie mixte en est une autre. Il est vrai que nous possédons maintenant les deux !

Des arguments importants avaient été opposés par le Sénat pour conjurer la nationalisation. Nos rapporteurs ont prévenu le Gouvernement de bien des risques, insistant lourdement sur les charges financières imposées à l'Etat dans une période de grave tension budgétaire et sur l'obligation de maintenir les effectifs, quel que soit le niveau de la demande.

Nos rapporteurs avaient raison. Outre le poids des indemnités, le budget comporte les fameuses dotations en capital — plus de 12 milliards de francs — inscrites dans votre chapitre industriel. Ainsi pouvez-vous annoncer que votre budget est celui qui progresse le plus, et, ajoutez-vous, il prépare l'avenir. Qu'il me soit permis d'en douter.

Même si on laisse de côté les gouffres abyssaux de la S.N.C.F. et d'E.D.F., il s'avère que les besoins de financement du secteur public industriel sont hors de proportion avec l'exigence du soutien au développement.

Si l'on ajoute aux dotations en capital de votre budget les bonifications d'intérêt du budget des charges communes et les aides à l'exportation, les concours de l'Etat au secteur public industriel doivent avoisiner les 20 milliards de francs. Nous voici bien au-delà de la contribution raisonnable que l'on peut exiger d'un actionnaire ! Vis-à-vis du secteur public industriel, l'Etat joue le rôle du banquier chef de file d'une entreprise en difficulté !

J'ouvre là une parenthèse : j'ai lu avec stupéfaction dans l'entretien que vous avez accordé à *L'Expansion* que, pour vous, le vrai problème n'était pas dans la masse des dotations, mais dans leur répartition. Qu'attendez-vous donc pour donner au Parlement cette répartition ? Qu'attendez-vous pour livrer le contenu des contrats de plan passés avec les entreprises, puisque vous dites encore : « La règle du jeu pour les entreprises publiques est claire : elle est concrétisée par des contrats de plan » ?

A cet instant, me revient en mémoire l'argument avancé par l'excellent professeur Sauvy pour justifier, dans certains cas, la nationalisation : à ses yeux, celle-ci pouvait favoriser la transparence économique et financière des grandes entreprises. Hélas, l'excellent professeur sait aujourd'hui qu'il avait tort. Les voies du secteur public industriel sont impénétrables !

Autre risque qui s'est malheureusement vérifié : image de marque publique oblige, le secteur public ne licencie pas. Résultat, les sureffectifs se généralisent : 4 000 chez Renault Véhicules industriels, 5 000 à l'usine Renault de Flins, 5 000 dans la téléphonie transférée par Thomson à la C.G.E., et il y en a d'autres. Aucune décision stratégique n'intervient dès lors que les emplois sont en jeu. A l'heure de la « troisième révolution industrielle », selon vos propos, une pareille situation handicape la compétitivité de nos entreprises sur les marchés intérieurs et extérieurs. Dès lors, comment pouvez-vous annoncer le rétablissement de l'équilibre financier pour 1985 ?

Encore quelques mots sur ce sujet. Nos rapporteurs de 1982 ont péché par omission : aux risques d'implication financière et de sureffectifs s'ajoutent d'autres éléments apparus à la lumière de l'expérience.

Le dédoublement des niveaux de décision dans les grands groupes, entre une haute hiérarchie qui négocie avec les pouvoirs publics et une hiérarchie de terrain aux prises avec les difficultés quotidiennes, est une source de paralysie et de contradiction. Récemment, tel grand patron japonais, de passage à Paris, proclamait que la première qualité d'une grande entreprise dans la compétition internationale résidait dans sa capacité à changer de stratégie dans les délais les plus brefs. Sans doute ne visait-il pas les groupes nationalisés français placés en double commande et subordonnés aux anticipations rigides et volontaristes des contrats de plan !

Il est un autre aspect négatif des nationalisations, qui prend un relief accru mois après mois : c'est l'incapacité de désinvestir des productions déficitaires en déclin pour se positionner sur les marchés d'avenir.

M. Roger Priouret, bien connu pour ses sympathies socialistes, exprimait, il y a quelques semaines, sa préoccupation de voir la grande industrie française s'enraciner dans le conservatisme et le déficit au lieu de couper les branches mortes de la production. Renvoyons cet aimable journaliste aux articles circonstanciés où il justifiait les nationalisations ! Le conservatisme et la rigidité qu'il dénonce n'ont-ils pas de meilleur bouclier que la tutelle administrative ?

L'industrie publique repose sur le refus des choix essentiels. Au moment où je parle, l'investissement poursuit son essor au Japon et reprend son élan aux Etats-Unis. Tout cela s'accompagne pourtant d'un désinvestissement net dans les industries traditionnelles. Le bulletin économique de Paribas, où je puise ces indications, en déduit que les effets de la reprise de l'investissement sont positifs sur la qualité de la croissance. Quand pourrions-nous, à notre tour, orienter librement nos efforts vers les productions d'avenir pour obtenir une croissance de qualité, c'est-à-dire une croissance durable ?

Je m'étonne enfin, sur le même registre, de la déclaration faite par vous, monsieur le ministre, au Club de la presse du 20 novembre à propos de l'efficacité des 6 000 emplois créés dans le secteur public industriel en 1982, emplois qualifiés par vous d'« emplois productifs ».

N'ayant aperçu, jusqu'à présent, que les seuls accroissements de déficit qui ont accompagné ces créations, pouvez-vous m'indiquer le montant de la production et des recettes supplémentaires que ces embauches ont pu procurer ?

Monsieur le ministre, en conclusion, je voudrais assortir mon exposé critique de propositions d'orientation. Ainsi serez-vous moins porté à en rejeter la substance, sous prétexte qu'elles sont le contrepoint d'une absence de programme.

Pour l'avenir immédiat, je propose quatre actions urgentes : libération des prix de l'industrie et des services qui lui sont liés et, sur ce point, j'ai votre accord impuissant ; réduction modeste mais significative des charges de toutes les entreprises financées par la réduction des dépenses publiques et non par la dérive monétaire, ce qui est difficile, mais possible ; liberté de détermination de leurs effectifs par les entreprises en fonction de la demande ; refus de l'acharnement thérapeutique qui handicape les organismes productifs en bonne santé.

Pour le futur, trois grands efforts sont à réaliser.

En premier lieu, il faut mettre en place un mécanisme de désendettement des entreprises. Tant que les sociétés jugent leurs dettes excessives, elles refusent d'investir. Il faut trouver une parade à ce facteur de blocage de l'investissement.

En deuxième lieu, on doit inventer un nouveau produit financier pour les sociétés non cotées. Nos petites et moyennes entreprises sont handicapées, depuis toujours, par l'absence d'un produit comparable aux obligations, assujetties au prélèvement libératoire de 25 p. 100, qui leur permettrait d'élargir leurs ressources sans avoir à ouvrir dangereusement leur capital ni à subir l'imposition à 50 p. 100. Vous avez reconnu devant la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale que ces entreprises, petites et moyennes, étaient les seuls réservoirs d'emplois : reconnaissiez aussi avec moi que votre budget donne la priorité au soutien des « Léviathan » industriels qui ont perdu la capacité d'embaucher.

En dernier lieu, une refonte du système d'enseignement secondaire et supérieur — je ne parle évidemment pas des réformes Legrand et Savary — centrerait le lycée et l'université sur les disciplines techniques et scientifiques orientées vers l'industrie et l'économie, et mettrait fin à la coupure entre l'enseignement général et l'enseignement technique, dont la seule justification est de protéger les enseignements les plus traditionnels. Cette coupure nous a empêchés de former les

techniciens nécessaires; elle a placé les enseignants et leurs élèves à l'écart de la vie économique; par là, elle a peut-être mené au socialisme à la française. Il faut y mettre fin.

L'avenir immédiat est sombre; le futur n'est pas rose. Peut-être ces deux horizons s'éclairciront-ils si nous savons puiser dans l'échec du socialisme les ressources nouvelles d'intelligence, de volonté et d'action dont nous avons tant besoin.

Un dernier mot, monsieur le ministre, pour permettre au président du conseil régional de Lorraine et au sénateur de la Moselle que je suis de vous exprimer le désarroi et l'angoisse de notre région à l'annonce de votre plan charbon.

François Mitterrand, candidat à la présidence de la République, déclarait le 6 avril 1981, en plein bassin houiller lorrain, à Freyming-Merlebach: « La production nationale de charbon doit être aussi élevée que possible. Un objectif de 30 millions de tonnes par an est réalisable, mais pourquoi pas davantage: 45 millions, voire 50 millions de tonnes? »

Le Président de la République, lors de son premier voyage officiel en province, déclarait, le 13 octobre 1981, devant l'établissement public régional à Metz: « Le charbon en Lorraine, heureusement, nous apporte davantage de satisfactions et d'espoirs tangibles dans le cadre du programme énergétique développé récemment par le Gouvernement; vous avez pu noter que des subventions publiques sur la base de la thermie étaient décidées en faveur du charbon national. Ce qui devrait permettre d'accroître la production de charbon lorrain et de recourir davantage à la production d'électricité des centrales lorraines.

Aujourd'hui, alors que votre majorité a fait campagne, en Lorraine, en faisant ces promesses et en attaquant violemment le plan Giraud, vous faites pis, car rien n'est plus grave que de créer dans un dessein électoral de faux espoirs et, ensuite, de livrer ses électeurs à la désespérance.

Et si l'on ne cherchait pas à élever le débat un peu plus que ne le fait la majorité actuelle, on pourrait déjà parler de « l'héritage de l'héritage ».

Le bassin lorrain est le bassin charbonnier le plus rentable de France. Est-ce au nom d'une nouvelle forme de solidarité régionale que vous le sacrifiez afin d'en maintenir d'autres en voulant le noyer dans un rendement moyen?

Dans cette région où la sidérurgie représente également une activité industrielle importante et dont nous ne connaissons pas le destin que vous lui assignez aujourd'hui, nous voyons disparaître les unes après les autres nos grandes industries de base « sans que des emplois nouveaux précèdent d'éventuelles diminutions d'effectifs », selon la promesse du Président de la République.

Tel est le résultat d'une politique industrielle que je viens de dénoncer. Vous n'en êtes peut-être pas le seul responsable, mais il serait grand temps que vous preniez d'autres mesures et d'autres décisions!

Voilà ce que je tenais à vous dire, monsieur le ministre! (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Dumont.

M. Raymond Dumont. Monsieur le président, mes chers collègues, le temps limité qui m'est imparti me conduit à traiter un unique sujet, l'énergie, choisi en raison de son importance et de son actualité.

L'an dernier, la « facture énergétique » de la France s'était élevée à 177 milliards de francs. Il semble qu'en dépit d'une nouvelle diminution de la consommation elle restera cette année, à peu de choses près, du même ordre de grandeur et ce en raison de la hausse du cours du dollar. C'est dire que les efforts pour réduire le déficit ne sauraient être ralentis.

Dès lors, doivent être poursuivies et même amplifiées les actions destinées non seulement à économiser l'énergie, mais aussi à continuer la modification de la structure de la consommation en augmentant la part des énergies les moins onéreuses et, surtout, en faisant appel au maximum aux ressources nationales.

Depuis une décennie, l'utilisation du pétrole a reculé de 32 millions de tonnes, passant de 117 millions à 85 millions de tonnes. Il s'agit là d'une évolution intéressante, encore qu'on ne puisse pas ne pas être préoccupé par la part grandissante des produits raffinés dans nos importations alors que notre industrie du raffinage ferme des installations et réduit ses effectifs en invoquant une surcapacité de l'appareil productif.

Concernant l'avenir, certains auteurs considèrent qu'une consommation de 60 millions de tonnes constituera un palier au-dessous duquel il sera difficile de descendre en raison des besoins spécifiques de secteurs tels que les transports et la pétrochimie. Sans nier toute valeur à ce raisonnement, nous considérons qu'il n'existe pas de butoir infranchissable. C'est

ainsi que la carbochimie pourrait être substituée, pour certaines productions, à la pétrochimie; elle permettrait, de plus, une meilleure valorisation, réduisant le handicap qui grève les produits de nos charbonnages.

Depuis dix ans, la consommation française de gaz naturel s'est accrue de plus de moitié alors que s'épuisent nos gisements, à commencer par celui de Lacq. Un effort de prospection est mené en vue de découvrir de nouvelles ressources dans notre sous-sol.

Lors du débat sur le budget de la recherche et de l'industrie pour 1983, M. Hervé avait bien voulu, en réponse à une question que je lui avais posée, faire le point des travaux de prospection entrepris dans le Nord de la France. Depuis un an, une campagne de recherche par la méthode sismique a été poursuivie, notamment à Epinoy, près de Cambrai. Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir me faire connaître les premières conclusions qui ont été tirées de ces expérimentations.

J'écouterai votre réponse avec d'autant plus d'intérêt que des informations contradictoires circulent à ce sujet: selon les uns, les recherches n'auraient pas mis en évidence la présence d'hydrocarbures; selon les autres, elles auraient, au contraire, conforté un espoir raisonnable de découvrir des réserves de gaz naturel à une profondeur d'environ 3 000 mètres. De même, est-il fait état de la présence probable d'une importante poche de gaz située sous le Boulonnais. Cette information a-t-elle quelque fondement?

Le développement de la consommation de gaz souligne l'intérêt de la production de gaz de substitution. La gazéification du charbon peut constituer, dans l'avenir, une source d'approvisionnement.

S'agissant de la gazéification *in situ*, l'expérience en cours à Pont-à-Vendin, dans le Pas-de-Calais, a permis de réaliser de nouveaux progrès dans la maîtrise de cette technologie nouvelle. Elle devrait être menée à son terme en 1984 et connaître, je crois, des prolongements ultérieurs dans la région de Decize. Pouvez-vous me donner l'assurance, monsieur le ministre, que le recul, léger il est vrai, de l'aide de l'Etat au groupement d'études qui met en œuvre ce programme n'en compromettra pas le déroulement?

Concernant le troisième contrat passé avec l'Union soviétique, et portant sur la fourniture de 8 milliards de mètres cubes, certains ont qualifié de léonine une clause prévoyant l'obligation, pour la partie française, d'acheter les quantités prévues, même si elle n'en avait pas ou si elle n'en avait plus l'usage.

Avec un certain nombre de mes collègues membres du groupe de l'énergie du Sénat, nous nous sommes efforcés de faire le point, objectivement, en dehors de tout préjugé idéologique ou politique. Des informations que nous avons pu recueillir, il m'apparaît que, si ce contrat contient effectivement l'obligation de « prendre et/ou payer », celle-ci est de règle pour tous les contrats de ce type; mieux, l'accord en question prévoit une souplesse de l'ordre de 20 p. 100, ce qui n'est pas le cas d'autres contrats, tels ceux qui ont été conclus avec les Pays-Bas ou la Norvège, par exemple. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, me faire part de vos appréciations à ce sujet?

Le groupe communiste est satisfait de la sage décision prise par le conseil des ministres, le 27 juillet dernier, relative à la poursuite du programme électronucléaire, à savoir la mise en chantier de deux tranches en 1983, de deux tranches en 1984 et d'une tranche et peut-être deux, si besoin en était, en 1985.

Intervenant à cette même tribune le 11 décembre 1982, j'avais déclaré: « Le problème décisif est de favoriser la pénétration de l'électricité dans l'industrie. » Dans ces conditions, vous ne serez pas surpris si j'affirme notre accord sans réserve avec l'orientation imprimée à l'action d'Electricité de France pour avancer vers ce but.

Il nous semble que cette action doit aller de pair avec un développement de la production française des matériels d'utilisation d'électricité dans l'industrie, faute de quoi cette orientation juste risquerait de se traduire par un alourdissement de nos importations. La mise en œuvre d'une politique incitative nous paraît souhaitable; elle pourrait être menée par Electricité de France ainsi que par de grandes entreprises du secteur national telle la compagnie générale d'électricité.

Concernant l'utilisation industrielle de l'électricité, l'élu du Pas-de-Calais que je suis se félicite de l'annonce, toute récente, de l'implantation, sur le site de Mazingarbe, d'un pilote d'électrolyse de l'eau. Notre chimie lourde, en particulier celle des engrais, pourrait trouver dans ce procédé, et à condition, bien entendu, qu'il passe du stade expérimental au stade industriel, une source de matière première qui lui permette de lutter à armes égales avec la concurrence très agressive des producteurs néerlandais, lesquels bénéficient, de la part de leur Gouvernement, d'aides discriminatoires bien peu conformes à l'esprit et à la lettre des accords communautaires.

Avec l'électricité nucléaire abondante, la France dispose d'un atout important qu'elle doit jouer à fond en faveur de son industrie. Si j'avais le goût des formules, je dirais : « L'électricité nucléaire, c'est le pétrole de la France ».

Encore convient-il de veiller à ce qu'une dérive des prix ne gomme pas l'avantage qui fait qu'à l'heure actuelle le kilowattheure nucléaire coûte 50 p. 100 de moins que celui qui est produit à partir du fuel et 20 p. 100 de moins que celui qui est produit à partir du charbon.

Cette dernière considération me fournit la transition avec la dernière partie de mon intervention consacrée, précisément, au charbon.

La consommation de charbon en France durant la présente année est marquée de mouvements contradictoires. C'est ainsi qu'E.D.F. a réduit sa consommation de 10 p. 100, que le marché du charbon à coke s'est réduit de 27 p. 100, que les ventes aux cimenteries — elles sont grosses consommatrices — baissent fortement en raison du marasme que connaît cette branche, mais également par suite de l'utilisation du « coke de pétrole ». En revanche, grâce à l'action de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et à une politique commerciale plus dynamique des charbonnages, des passages au charbon significatifs sont enregistrés dans le secteur résidentiel — c'est le cas du chauffage urbain de Versailles — et dans l'industrie — c'est le cas de l'importante usine textile Courtaulds, située à Calais.

Si, pour le moment, l'ampleur du mouvement de repli dépasse largement celui de la pénétration, le moyen terme pourrait modifier le rapport si l'on tient compte du fait que, pour un industriel, le charbon est, à pouvoir calorifique égal, deux fois moins cher que le fuel.

Comment se situe, dans ce contexte, la production charbonnière nationale ?

Les résultats connus des neuf premiers mois de 1983 font ressortir, non une baisse, mais une légère hausse de l'extraction : plus 2 p. 100 par rapport à 1982, et ce malgré une diminution de 3,7 p. 100 du nombre des mineurs de fond. Le rendement moyen n'a pas reculé non plus, puisqu'il s'est amélioré de 3,6 p. 100.

Il faut être conscient du fait que ces progrès demeurent fragiles. Dans une activité où les hommes jouent un rôle déterminant, l'annonce, que je qualifierai de « provocatrice », de mesures de réduction massive des effectifs pourrait très bien aboutir à un découragement des ouvriers, des agents de maîtrise et des ingénieurs qui ne manqueraient pas de se traduire par une chute des résultats.

Il est exact qu'en dépit de l'effort réalisé cette année par la corporation minière, les résultats financiers de Charbonnages de France, après aide de l'Etat, laisseront un déficit qui sera de l'ordre de 900 millions de francs dû, pour une large part, à une mauvaise valorisation des charbons dans un marché déprimé. Cette somme doit d'ailleurs être mise en regard des 1 730 millions de francs de frais financiers que supportera, cette année, l'entreprise.

La campagne contre Charbonnages de France atteint une virulence inégalée. A ce sujet, qu'on me permette de dénoncer la tromperie qui consiste à répandre dans l'opinion publique l'idée selon laquelle la fermeture des bassins se solderait par l'économie des 6 500 millions de francs figurant au projet de loi de finances pour 1984 au titre de la subvention aux houillères nationales. Ce chiffre doit d'ailleurs être rapproché des 12 milliards de francs dépensés, en 1982, pour acheter du charbon à l'étranger.

On ne répètera jamais assez que sur ces 6 500 millions de francs de la subvention, 3 075 millions de francs servent à couvrir les charges non liées à l'exploitation. Plus : le prix de revient du charbon, tel qu'il est calculé par les houillères du bassin, inclut des charges qui ne disparaîtraient pas en cas d'arrêt de l'activité. C'est ce qui ressort de l'exposé présenté par le responsable financier des houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais devant la commission régionale d'analyse des ressources charbonnières.

Ces houillères sont les premières visées par les critiques, qui en demandent la liquidation. Céder à cette pression constituerait une grave erreur.

Il est inexact de prétendre qu'il n'existe plus de réserves dans ce bassin. Les estimations les plus pessimistes évaluent à plus de quinze millions de tonnes les réserves exploitables dans les puits actuellement en activité ; les plus optimistes avancent des quantités nettement plus considérables.

L'adoption de technologies et de matériels d'extraction différents est-elle susceptible de modifier de manière favorable les coûts de production ? La question reste posée. Il faut savoir que l'une des toutes premières puissances charbonnières, l'Union

soviétique, exploite, dans le bassin du Donetz, des veines minces dont l'ouverture est comparable à celles du Nord-Pas-de-Calais. Toute décision prématurée risquerait d'entraîner des gaspillages de ressources. Il faut éviter de renouveler les erreurs du passé : au siège n° 9 de l'Escarpelle, les experts ont évalué à 200 000 tonnes les panneaux qui auraient pu être exploités à des coûts acceptables dans les étages arrêtés et qui ne sont plus maintenant accessibles.

Quant aux ressources situées dans les étages profonds, leur existence est prouvée, même si leur volume est mal connu. Il en va de même des ressources probables situées hors périmètres d'exploitation.

S'agissant des ressources profondes, il convient de préserver la possibilité de les exploiter, à l'avenir, par la mise en œuvre de technologies entièrement nouvelles, telle la gazéification en profondeur dont j'ai déjà parlé.

Enfin et surtout, il y a les hommes ingénieurs, agents de maîtrise, mineurs — avec leur expérience et leur savoir-faire. Il y a nos entreprises de fabrication de matériel minier et de matériel performant d'utilisation des charbons. Il serait lamentable de réduire à néant les efforts méritoires accomplis, avec l'aide des deniers publics bien souvent, pour regrouper, développer, dynamiser ces productions qui peuvent trouver d'importants marchés à l'exportation dans des pays comme l'Inde ou la Chine, pour ne citer que deux exemples.

A ce sujet, le président de Sytramines, organisation professionnelle regroupant les producteurs de matériels pour les mines et carrières, est formel lorsqu'il déclare que « ... le développement de nos exportations ne pourra se poursuivre que si la production minière nationale ne diminue plus, mais au contraire, progresse ou au minimum se stabilise ; nos mines constituent, en effet, non seulement des vitrines irremplaçables, mais également des champs d'expérimentation pour le développement des nouveaux produits ».

La région Nord-Pas-de-Calais a l'ambition et les moyens de confirmer sa vocation de plate-forme de production de technologies et de matériels d'extraction et d'utilisation des charbons ; la liquidation de ses houillères ruinerait ses espérances.

Enfin, il faut impérativement considérer les problèmes sociaux. Comme le rappelait le Président de la République, le 26 avril dernier, à Lens, il ne faut pas seulement prendre en compte le coût financier, mais aussi le coût social. Je n'en citerai qu'un aspect qui touche de près les élus locaux : la récession minière laisse nos cités exsangues de population jeune, avec des équipements collectifs — écoles par exemple — qui sont sous-utilisés alors même qu'ils ne sont pas amortis, tandis que les charges reposent sur une population réduite, aux revenus médiocres. Tout cela se traduit par un gaspillage financier et économique que nul homme responsable ne peut ignorer.

C'est pourquoi le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, réuni les 25 et 26 novembre, a adopté une résolution qui demande que l'extraction de la houille soit poursuivie dans la région au-delà du 9^e Plan. Cela concerne notamment les sièges de Oignies, d'Arenberg et de l'Escarpelle. Dans ce dernier puits, les travaux nécessaires à la mise en exploitation de l'étage — 620 doivent, de l'avis des experts, être impérativement entrepris avant le milieu de l'année 1984, ce qui assurera 1 100 emplois — ce n'est pas rien — pendant dix années.

Quant aux autres puits, le conseil régional a demandé une période probatoire pour évaluer les conséquences de l'éventuelle mise en œuvre de nouvelles technologies et de nouveaux matériels d'exploitation. En toute hypothèse, si des fermetures s'avéraient impossibles à éviter, il conviendrait que des emplois, en nombre au moins équivalent, soient préalablement créés.

Or, de ce point de vue, les travailleurs et la population du Nord-Pas-de-Calais ont vécu une expérience bien décevante. La politique dite de « reconversion », menée avant 1981, n'a pas — il s'en faut de beaucoup — créé un nombre d'emplois correspondant au nombre de postes de travail supprimés dans les houillères, sans parler des activités induites.

Nombre d'entreprises implantées n'ont eu qu'une vie éphémère. Ce qui ne s'est pas réalisé, alors que notre pays connaissait une période de croissance économique forte, comment le mener à bien dans une période de stagnation ou de faible croissance ?

Certes, pour la première fois, des crédits ont été promis par le Président de la République et la promesse est tenue ; ces crédits figurent au budget dont nous discutons et s'élèvent à 325 millions de francs dont 200 millions de francs affectés au Nord-Pas-de-Calais.

Mais nous savons bien que si les crédits sont une condition nécessaire de la réindustrialisation, ils ne constituent pas une condition suffisante. La « reconversion » ne sera crédible aux yeux de la population que si elle s'appuie sur des projets concrets, précis et d'ampleur suffisante.

Je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, que l'annonce de la suppression dans les Charbonnages de 8 000 emplois dont 4 000 dans le Nord-Pas-de-Calais a suscité une profonde émotion dans le bassin. Les fédérations communistes des deux départements déclarent : « Nous ne laisserons pas faire ».

J'ai vu et entendu, samedi soir, sur F.R. 3 Nord-Picardie, le président socialiste du conseil régional ; son opinion n'est guère différente. Quant aux syndicats, ils sont unanimes dans le refus.

Nous avons entendu le Premier ministre rappeler que le conseil d'administration de Charbonnages de France se réunirait le 16 décembre, que le Gouvernement ne trancherait qu'en janvier prochain et qu'en conséquence, toute annonce était prématurée. Cette déclaration confirme, d'ailleurs, une mise au point publiée par la direction de Charbonnages de France.

Je voudrais vous demander, monsieur le ministre — ce sera ma conclusion — plus, vous adjurer de n'avaliser aucune décision qui aboutirait à la liquidation des houillères du Nord-Pas-de-Calais, et donc à la suppression massive et brutale d'emplois. Les mineurs, qui ont tant donné au pays, méritent mieux que cela. Il y va également de l'intérêt de la nation tout entière. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais limiter mon propos, ce soir, à des considérations relevant du budget de l'énergie.

La conférence mondiale de l'énergie qui vient de se tenir à New Delhi, en septembre dernier, a permis à quelques-uns d'entre nous de faire le point de la situation et des perspectives énergétiques au niveau de la planète.

Il me paraît utile de rappeler d'un mot ces données, car notre situation dépendra de plus en plus étroitement de ce contexte général.

Or, que constatons-nous ? Un ralentissement sensible de la demande qui, passée de 1,7 milliard de tonnes équivalent pétrole en 1950, à 7 milliards de tonnes équivalent pétrole en 1982, ne devrait pas excéder 10,5 milliards de tonnes équivalent pétrole en l'an 2000, marquant ainsi une nette brisure de la courbe fortement ascendante enregistrée au cours des trois décennies précédentes.

Autre rupture avec le passé : un net reclassement des produits et des techniques de production. Le pétrole, qui couvrirait plus de 50 p. 100 des besoins, en 1972, et avait ainsi détrôné le charbon — 61 p. 100, en 1950 — verra sa part se réduire de 43 p. 100 aujourd'hui à 32 p. 100 à la fin du siècle, tout en continuant à se maintenir provisoirement au premier rang, devant le charbon — 30 p. 100 — et le gaz — 21 p. 100.

La principale progression attendue est, en définitive, celle du nucléaire qui, marginal en 1972, doit tripler sa part de 1983 à l'an 2000 — 9 p. 100 contre 3 p. 100 — en passant en valeur absolue de 210 millions de tonnes équivalent pétrole aujourd'hui à près d'un milliard.

Enfin, troisième modification, plus importante encore, la consommation des pays industrialisés ne devrait pas suivre l'accroissement général et, de ce fait, la part des pays riches va décroître progressivement jusqu'à ne plus représenter que 60 p. 100 à 65 p. 100 du total en l'an 2000 au lieu de 85 p. 100 aujourd'hui.

Va-t-on, en conséquence, vers un certain rééquilibrage des ressources entre le Nord et le Sud ?

Il en est bien ainsi quantitativement, mais l'explosion démographique du tiers monde contrastant avec la stagnation des vieilles nations, risque fort de creuser encore le fossé existant entre les ressources individuelles des habitants selon qu'ils appartiennent aux pays les plus ou les moins favorisés, une nette différence devant par ailleurs être faite entre pays en voie de développement détenteurs de ressources d'énergie et nations démunies en voie d'appauvrissement.

Dans ce contexte contrasté, la France est parvenue depuis la Libération, par une politique avisée, à maintenir une position relativement enviable, en dépit de sa pauvreté en ressources naturelles.

S'il est, en effet, un héritage dont l'ancienne majorité ne peut rougir, ce sont bien ses choix énergétiques qui l'ont conduite à compenser, en premier lieu, le manque de pétrole national par le maintien d'une puissante activité de raffinage généralement exportatrice — résultat obtenu, d'une part, par la création et le développement de deux groupes nationaux et, d'autre part, par le lien obligatoire à établir entre raffinage, stockage et com-

mercialisation —, à développer, en deuxième lieu, la consommation de gaz par la négociation de contrats attractifs avec ses partenaires européens et la mise en place d'un réseau de distribution de plus de 22 000 kilomètres, à lancer, enfin, un programme audacieux de centrales nucléaires permettant aujourd'hui à notre pays d'être indépendant à 85 p. 100 pour sa production d'électricité, compte tenu des importations de combustible et des charges financières d'emprunts lancés à l'étranger.

C'est en effet aujourd'hui essentiellement à cette part croissante du nucléaire que la France doit d'avoir porté son degré d'autonomie de 25 p. 100 à 35 p. 100 et d'avoir réduit sa facture énergétique qui, toutes choses égales, d'ailleurs, serait, sans le nucléaire, supérieure de 30 milliards de francs au chiffre actuel.

Ces observations générales étant faites, l'examen de l'actuelle loi de finances appelle quatre observations principales concernant la suppression de la compensation budgétaire au surcoût du gaz algérien, le refus par le Gouvernement de prendre en compte le prix de revient réel des produits raffinés en France, les difficultés rencontrées dans le secteur du charbon et le coup de frein au programme nucléaire.

Concernant le premier point, le gaz, je suis de l'avis de notre collègue M. Dumont sur le contrat de gaz russe que le groupe de l'énergie, en effet, a pu étudier. En revanche, la décision du Gouvernement de ne plus couvrir sur ses crédits budgétaires le surcoût, de l'ordre de 15 p. 100, du gaz acheté à l'Algérie, a surpris tous les experts d'autant plus que l'Etat avait pris, sur ce point, un engagement formel lors de la signature du contrat passé avec l'Algérie en février 1982.

Ce surcoût a certes diminué grâce à la réduction des prix du brut, mais il reste évalué à 14 000 millions de francs, somme que Gaz de France, déjà dans une situation financière difficile, ne peut accepter de prendre à sa charge sans être autorisé à relever ses tarifs de 3 p. 100 environ — en plus des 5 p. 100 indispensables pour 1984 — avec le risque considérable que nos autres fournisseurs exigent une révision en hausse de leurs contrats.

Nous aimerions donc que le Gouvernement nous indique qui prendra réellement en charge cette dépense.

S'agissant du pétrole, les raffineurs qui s'étaient réjouis — il faut le dire — de voir le Gouvernement appliquer au prix taxé des produits raffinés une formule tenant compte des coûts du marché, généralement libellés en dollars, ont eu la surprise de voir le Gouvernement bloquer le cours de référence de la devise américaine à 7,70 puis à 7,90, puis récemment à 8 francs, soit très en dessous encore du niveau moyen atteint au cours de la seconde partie de l'année 1983. Le dollar pétrolier joue au « lièvre et à la tortue » avec le dollar réel. De ce fait, les difficultés financières du raffinage se sont de nouveau aggravées ; Total-C.F.R. estime perdre pour cette unique raison 250 millions de francs par mois. Cette situation conduit les sociétés à fermer, les unes après les autres, leurs installations. Elf a, pour sa part, réduit le tonnage traité de 25 millions de tonnes à 18 millions de tonnes. Je représente un département où les raffineries de pétrole fermées seront bientôt plus nombreuses que celles qui sont en service. Fait plus grave dans l'immédiat, cela les conduit à importer des produits raffinés. C'est ainsi que le déficit de nos échanges, dans ce domaine, pourrait être de dix millions de tonnes en 1983.

Notons au passage que la Communauté européenne a condamné le système français des prix pétroliers.

La politique charbonnière est aujourd'hui — nous en sommes conscients — le souci premier du Gouvernement, qui supporte le poids des engagements pris dans l'euphorie de 1981, contre l'avis de tous les experts objectifs, de porter la production nationale aux environs de trente millions de tonnes. Il a fallu, en effet, en revenant, au vu des conclusions du rapport Jospin à un objectif voisin de celui qui était envisagé avant 1981, soit de quinze à dix-huit millions de tonnes, chiffres qui supposent la fermeture à terme de beaucoup de puits du Nord-Pas-de-Calais et du Centre-Midi, encore n'est-on pas sûr de pouvoir financer et écouler cette production.

Mieux encore, les importations sont, en principe, réduites — d'après le projet de loi de Plan — au niveau de l'extraction nationale. Cette formule condamne, si elle est appliquée, l'utilisation du charbon en France.

S'agissant enfin du programme nucléaire, le Gouvernement a, certes, quelque peu rectifié ses objectifs initiaux en maintenant le rythme des commandes de tranches à deux en 1984 et peut-être une ou deux en 1985. Mais, outre que cela représente une réduction de moitié de notre effort antérieur, nous ne savons rien de l'après-1985.

Que deviendra alors le remarquable appareil industriel développé depuis dix ans et les 200 000 à 300 000 personnes qu'il fait vivre ? Comment couvrirons-nous, au cours de la prochaine décennie, nos besoins en électricité qui continuent et continueront

sans doute à croître comme ils le font aujourd'hui dans une ambiance pourtant fort déprimée : plus de 5 p. 100 en 1983 hors la consommation d'Eurodif ?

Je me réjouis d'ailleurs que les demandes réitérées du Sénat, en particulier de sa commission des affaires économiques et du Plan, aient enfin été suivies d'effet : le Gouvernement a autorisé Electricité de France à développer la pénétration de l'électricité, à promouvoir le chauffage électrique et à relancer la publicité pour la consommation de l'électricité française.

En effet, la relance économique reviendra bien un jour et il nous faudra alors beaucoup d'énergie. Songeons qu'il faut quelque dix ans avant qu'une centrale soit en état de produire. Dans ces conditions, si les mesures nécessaires n'étaient pas prises à temps, ne faudrait-il pas alors recourir aux produits importés pour alimenter nos centrales ? En attendant, nous pourrions développer nos exportations d'électricité.

D'importateur en 1979, notre pays est devenu exportateur pour 12 milliards de kilowattheures en 1983. Ce résultat peut être amélioré, nous pourrions peut-être exporter 40 milliards, voire 50 milliards de kilowattheures. Une telle hypothèse peut rassurer tous ceux qui s'interrogent sur l'importance du programme électronucléaire. Cela prouve également que le prix du kilowattheure français est un des plus bas, si ce n'est le plus bas, d'Europe. Il n'y aurait pas d'exportation sans cela.

En outre, la France est le sixième pays d'Europe, s'agissant de la consommation d'électricité par tête d'habitant. On voit le chemin qu'il reste à faire ; nous ne sommes pas encore des maniaques du tout électrique.

A ce sujet, je souhaiterais connaître la position du Gouvernement vis-à-vis du surrégénérateur, outil fondamental du développement énergétique de la fin de ce siècle et secteur d'avenir pour la technologie française. Notre pays, au prix d'un effort acharné ces vingt dernières années, a pris dix ans d'avance sur les Américains en ce domaine. Il faut la maintenir et négocier avec la commission européenne — elle est toute prête à nous aider et elle attend nos propositions pour repartir de l'avant. De grâce, sauvons cette technologie de pointe pendant qu'il est encore temps !

Tels sont les problèmes qui nous paraissent se poser aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, dans ce domaine si préoccupant de l'énergie. Certes, si les solutions que le Gouvernement apporte sont meilleures que celles de 1981, les décisions actuelles ne nous donnent pas encore satisfaction pour les raisons que je viens de préciser. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Laucournet.

M. Robert Laucournet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le développement de notre industrie doit être au cœur de notre stratégie. C'est autour de lui, en effet, que doit s'organiser le renouveau de notre économie, qui privilégiera investissement, promotion des hommes, recherche, innovation et instinct retrouvé de la compétition internationale.

Bien entendu, le secteur public industriel et bancaire doit avoir un rôle moteur dans la transformation et l'adaptation de notre appareil productif aux nouvelles données du contexte économique et technologique de nos sociétés en mutation.

Mais s'il nous faut, en effet, renforcer la capacité des grands groupes nationaux à affronter la concurrence internationale sur les marchés interne et externe pour nous permettre de trouver la voie du renouveau économique de notre pays, il faut aussi avoir clairement à l'esprit que notre puissance se mesurera essentiellement à notre capacité de développement d'un vaste tissu industriel de petites et moyennes entreprises et à l'émergence de jeunes entreprises créatrices d'emplois.

Dans ma brève intervention, je m'attacherai spécialement à évoquer ce qu'il est convenu de nommer « la carte des petites et moyennes entreprises » dans notre renouveau économique, pour développer nos capacités productives dans le cadre d'un aménagement harmonieux et équilibré du territoire : l'industrie et l'aménagement, l'industrie sur le terrain, en quelque sorte.

Il est certain que les emplois dans un avenir proche ne se multiplieront plus, ou peu, dans les grands groupes industriels, et que c'est, au contraire, dans des unités de taille plus réduite, qui ont, il est vrai, été laissées trop longtemps pour compte, que nous trouverons la vitalité nécessaire pour assurer à nos régions, dans un environnement difficile et incertain, la capacité de développer leurs forces, de limiter leurs faiblesses et de définir des politiques industrielles spécifiques susceptibles de participer à notre redressement.

Si les grandes entreprises publiques doivent assumer un rôle éminent, il est, à mon sens, évident qu'il n'est pas, pour autant, possible de négliger les petites et moyennes entreprises,

dont le tissu représente près de 97 p. 100 du nombre total des entreprises industrielles, 44 p. 100 des emplois industriels et quelque 20 p. 100 des exportations industrielles françaises.

Les petites et moyennes entreprises assument donc un rôle essentiel en faveur de l'emploi, de l'innovation, parce que la plupart des initiatives se développent sur des produits ou des processus nouveaux, de l'exportation — en effet, la part des P.M.E. dans le commerce extérieur représente 25 p. 100 environ du total des exportations. Elles jouent également un rôle en faveur de l'aménagement du territoire dans la mesure où ces entreprises s'adaptent parfaitement aux besoins qui s'expriment dans nos régions.

Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, comme un rapporteur l'a fait cet après-midi, me plaindre de la mise en place d'organismes destinés à relancer le maximum d'actions en matière industrielle. Je tiens à vous féliciter de l'intensification de l'effort financier de l'Etat en faveur de l'animation industrielle au niveau régional pour stimuler les contrats de plan Etat-région, ainsi que l'allègement de la procédure du C.I.R.I. — comité interministériel des restructuration industrielle — et de la création des Corri — comités régionaux de restructuration industrielle — à l'échelon de chaque région, afin de susciter les initiatives et de traiter les problèmes industriels au niveau le plus adapté aux besoins locaux.

En ce qui concerne les Codefi — comités départementaux de financement des entreprises — nous souhaiterions que les élus locaux soient mieux associés à la mise en œuvre, sur le terrain, de la politique d'aide aux entreprises en difficulté.

D'autres importantes mesures ont été prises dont le groupe socialiste se félicite : la création des centres uniques de formalités des entreprises qui existent maintenant dans la majorité des départements ; les mesures d'exonération d'impôts locaux — votées en juillet 1983 — et d'impôts sur les sociétés, proposées dans le présent projet de loi de finances, en faveur des entreprises nouvelles ; le développement des prêts participatifs simplifiés pour les entreprises employant moins de vingt-cinq personnes et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à dix millions de francs ; enfin, la création de mécanismes de garantie mis en œuvre par la société française pour l'assurance des capitaux à risque. Voilà tout un dispositif financier qui se met au service des petites et des moyennes entreprises.

Il faut ajouter à cela la mise en place d'un mécanisme original en matière de collecte de l'épargne : les Codevi, créés par la loi du 8 juillet 1983 pour favoriser le développement de l'épargne et sa mobilisation au service de l'industrie.

Avant de conclure, je dirai quelques mots de notre politique des brevets dont il n'a pas été beaucoup question au cours de la journée.

La baisse constante depuis une dizaine d'années des dépôts de brevets d'invention d'origine nationale suscite, pour nous, beaucoup d'inquiétudes. En 1982, le pourcentage de brevets français déposés en France s'élevait à 22 p. 100 seulement contre 31 p. 100 en 1971. A titre de comparaison, rappelons que le taux de dépôts de brevets nationaux a atteint 33 p. 100 en 1982 en Grande-Bretagne, 45 p. 100 en R.F.A. et 87 p. 100 au Japon.

Pour que la politique de développement de la recherche et d'incitation au dépôt de brevet réussisse pleinement, les seuls moyens financiers, certes nécessaires, ne seront pas suffisants.

Le succès de ces actions implique un changement profond des mentalités et une meilleure formation des hommes. Si, sur le premier point, l'Etat ne peut pas grand-chose, il a engagé en faveur de la formation — c'est un des programmes du IX^e Plan — une vaste action.

Pour conclure, j'indiquerai qu'il reste de nombreux efforts à accomplir pour moderniser et développer notre industrie en partant des réalités de notre temps.

Les petites et moyennes entreprises ont un rôle éminent à jouer pour nous permettre de relever les défis qui se présentent à nous. Ce budget y contribue. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste lui apportera son soutien. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. de La Verpillière.

M. Guy de La Verpillière. Je veux évoquer un problème qui, dans le champ très vaste de vos attributions, monsieur le ministre, est peut-être marginal.

Je l'évoque d'autant plus volontiers que je suis sûr de ne pas pouvoir être taxé de faire preuve d'esprit partisan comme il sied, dit-on, à quelqu'un qui siège de ce côté de l'hémicycle. Je l'évoque volontiers parce que j'ai déjà présenté ces observations, monsieur le ministre, en 1977 à M. Monory qui est votre lointain prédécesseur, puis à M. Giraud, à M. Barre et, enfin, à partir de 1981, à M. Rocard au moment où il était chargé du Plan.

Vous connaissez l'adage latin : *vox clamantis in deserto* ! Bien que tous aient reconnu que mes remarques étaient parfaitement justifiées, je suis à nouveau devant vous pour évoquer ce problème. Je n'ai pas eu de succès, mais reconnaissez tout de même que je fais preuve de beaucoup de persévérance.

Mon propos se rapporte à la tarification de l'énergie électrique appliquée en France par E.D.F. Je ne veux pas parler de la basse ou moyenne tension dont le prix est à peu près équivalent sur l'ensemble du territoire national puisqu'il ne tient pas compte du coût réel du courant électrique quand il est livré à certaines distances ou même dans des régions éloignées des centres de production. Je ne critique absolument pas E.D.F. : rendant un service public, il est normal qu'elle fasse une péréquation sur tout le territoire national.

Je veux donc parler uniquement du courant haute et très haute tension. E.D.F. a partagé la France en vingt-cinq zones dans lesquelles elle pratique des prix différents, dont l'écart maximum est de 14 p. 100 pour la prime fixe et de 7 p. 100 pour les prix du kilowattheure. Monsieur le ministre, c'est considérable !

Je vais vous donner un exemple. Cet exemple, très significatif, m'a été offert par une société qui, entre autres, a trois usines dans trois départements différents. L'un d'entre eux est la Seine-Maritime. Vous comprendrez que je l'aie choisi.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. C'est un bon choix !

M. Guy de La Verpillière. Le deuxième département est le département de l'Ain, dont je suis le représentant,...

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. C'est un bon choix également !

M. Guy de La Verpillière. ... et le troisième est le département des Bouches-du-Rhône qui est au dernier échelon dans l'échelle des tarifs E.D.F. Je peux même vous donner le nom de cette société qui m'a fourni les renseignements : c'était anciennement Ato-Chimie ; elle s'appelle maintenant Ato-Chloé.

Cette usine, pour une même puissance installée, paie dans votre département, monsieur le ministre, une prime fixe supérieure de 1 257 000 francs, parce qu'elle est installée à Gonfreville au lieu d'être installée à Marseille. Donc, elle paie 1 257 000 francs de plus pour la prime fixe qu'elle acquitte annuellement selon le nombre de kilowattheures souscrits. Quant au prix du kilowattheure, il est supérieur de 7 p. 100 dans votre département, monsieur le ministre.

Vous, en Seine-Maritime, vous avez d'autres atouts, mais malheureusement dans le département de l'Ain, nous ne sommes que très peu mieux traités. Pratiquement nous ne sommes pas mieux lotis que la Seine-Maritime.

Pourtant le département de l'Ain produit 12 p. 100 de l'énergie électrique française, tant par ses centrales nucléaires, les centrales du Bugey — que par les barrages de la compagnie nationale du Rhône ; qui ne connaît Génissiat, Seyssel et tous les barrages actuellement en construction sur le haut Rhône ?

Nul n'ignore non plus qu'à Creys-Malville, le surrégénérateur dont parlait le précédent orateur, va ajouter dans quelques mois les 1 200 mégawatts de sa production, ce qui contribuera à renforcer le potentiel du département de l'Ain, même si Creys-Malville est situé de l'autre côté du Rhône, dans l'Isère. Mais nous sommes vraiment limitrophes.

Je suis persuadé qu'E.D.F., monsieur le ministre, préférerait vendre son courant à proximité des centres de distribution et ne pas le transporter à grands frais dans des régions éloignées. Chacun connaît, en effet, les pertes en charge du transport par câble !

Je ne parle pas — je ne veux pas prolonger mon propos, monsieur le président — de l'atteinte au paysage que représentent les couloirs de lignes électriques, qui, au départ des centrales du Bugey — je vous le signale en passant — ont une largeur de 600 mètres.

Alors, pourquoi défavoriser une zone de production ? La réponse est connue — cela fait sept ans que l'on me la donne dans cette Assemblée, ainsi que dans l'autre ! — c'est l'aménagement du territoire, c'est la concurrence du fuel.

Ces arguments me paraissent totalement dépassés, surtout en ce qui concerne la concurrence du fuel.

Je ne veux pas m'étendre, je vous l'ai dit ; aussi ne ferai-je qu'évoquer la « prime » qui devrait exister en faveur des régions qui ont accepté ou qui acceptent l'installation de centrales nucléaires sur leur territoire par rapport à celles qui les refusent.

Je dirai simplement que le département de l'Ain, si on le compare à celui des Bouches-du-Rhône, a un handicap, celui de la « continentalité ». En effet, il ne bénéficie pas d'une façade maritime. Pourquoi alors le pénaliser avec le prix du courant ?

Nous ne demandons pas une faveur spéciale ; nous demandons le même traitement que celui des Bouches-du-Rhône. Ce serait conforme à la vérité des prix, à laquelle, si je vous ai bien entendu l'autre jour sur une radio, vous êtes favorable, monsieur le ministre. Vous avez en cela raison. Sans parler de vérité du prix, ce serait en tout cas conforme au bon sens.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous vous penchiez sur ce problème avec le même intérêt que celui qu'ont manifesté tous vos prédécesseurs, et que vous puissiez rapidement y trouver une solution concrète. Je rappelle à M. le secrétaire d'Etat qui est à vos côtés, que le département de la Loire est soumis au même tarif que le département de l'Ain. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à Mlle Rapuzzi.

Mlle Irma Rapuzzi. Monsieur le ministre, au début de ce débat comme dans la déclaration que vous avez faite à l'Assemblée nationale au nom du Gouvernement, vous avez défini et rappelé les objectifs de la politique industrielle de la France. M. le secrétaire d'Etat nous a ensuite apporté quelques précisions complémentaires.

Nous approuvons cette politique qui donne la priorité fondamentale au développement de l'industrie française et qui vise à lui permettre de participer à la troisième révolution industrielle, comme nous approuvons les mesures que vous proposez en faveur des industries traditionnelles, qui représentent des millions d'emplois et qui sont un facteur irremplaçable d'équilibre démographique et social. Ces dernières doivent donc être, elles aussi, protégées et modernisées, afin de devenir les industries de demain.

Elue d'un département et d'une région qui mènent un combat particulièrement difficile pour la sauvegarde de l'emploi et la défense de l'activité économique, j'ai noté avec satisfaction l'annonce des dispositions arrêtées par le Gouvernement pour donner un avenir aux régions minières par la reconstitution d'un véritable tissu industriel.

Ce faisant, monsieur le ministre et monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez, à juste titre, rappelé que les mesures envisagées sont l'application des engagements de M. le Président de la République lors de son voyage dans la région du Nord-Pas-de-Calais, mesures de justice, mesures de solidarité nationale, que nous approuvons sans réserve.

A cet égard, je voudrais vous rendre attentifs à la situation des houillères du bassin de Provence dont l'extraction de 1 500 000 tonnes par an représente 8 p. 100 de la production nationale.

Modeste par la taille, le bassin de Provence, dont les premières installations remontent au début du XIX^e siècle, a apporté pendant la guerre et dans la période de reconstruction qui a suivi une contribution appréciable à l'économie de notre région.

Son effectif de 7 000 personnes en 1946 a été ramené à 2 200 agents, et, grâce à la mise en place d'une mécanisation poussée, le rendement au fond est passé de 900 kilos à 7 tonnes par jour. C'est donc là un bassin devenu l'un des plus modernes d'Europe et, fait non négligeable, le siège de Provence a pu équilibrer son compte d'exploitation dans la dernière décennie.

Pour l'avenir, les recherches effectuées ayant démontré l'existence de réserves exploitables à hauteur de 50 millions de tonnes, des investissements importants ont été décidés en 1980. Il s'agit de la construction d'un groupe producteur d'électricité de 600 mégawatts, assurant l'avenir du bassin de Provence au-delà de l'an 2000.

Et pourtant, malgré ces éléments favorables, des menaces sont apparues récemment quant à l'écoulement de la production. Celle-ci était jusqu'ici assurée depuis une vingtaine d'années, pour plus de 85 p. 100, par la centrale thermique de Gardanne. Ce sont d'ailleurs les impératifs d'E.D.F. qui ont conduit au choix de la puissance de 600 mégawatts pour le cinquième groupe de la centrale, lequel entrera en service à la fin de 1984.

Aujourd'hui, ces perspectives favorables sont remises en cause. Avant même que le cinquième groupe soit en service, E.D.F. a réduit ses appels à la centrale de plus de 30 p. 100 par rapport aux prévisions faites pour l'année en cours. Il est par ailleurs question de ramener à 3 500 heures, soit 30 p. 100 de réduction, l'appel au cinquième groupe en 1985, première année complète de mise en service. Enfin, il est également envisagé d'accroître la réduction des appels qui seraient limités à 2 000 heures dès 1990, ce qui correspondrait à l'écoulement de seulement 40 p. 100 de la production annuelle au lieu des 85 p. 100 qui étaient jusqu'ici assurés.

Face à cette situation qui conduirait à faire supporter par le charbon tout le poids de la révision des programmes énergétiques, les dirigeants et les travailleurs du bassin minier, en accord avec les responsables des collectivités locales — région,

département et communes — ont clairement affirmé leur souci d'assurer l'avenir du bassin de Provence.

Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de n'écarter aucune solution. Nous avons déjà prouvé que nous sommes prêts à consentir les efforts demandés puisque nous avons accepté de couvrir pour un tiers, soit 25 millions de francs, le financement des travaux destinés à résoudre le problème de la désulfuration.

Cela nous donne, pensons-nous, le droit de vous demander d'accepter de faire bénéficier notre bassin du bénéfice des mesures destinées à la réindustrialisation des régions minières, inscrites pour 325 millions de francs dans la loi de finances pour 1984. Nous avons, pour cela, élaboré un plan énergétique régional qui propose : d'accélérer le développement des technologies les mieux adaptées à l'utilisation directe du charbon ; de promouvoir ses utilisations directes en chaudières ; de participer à l'effort d'expérimentation des solutions susceptibles d'assurer l'écoulement à plus long terme, en particulier la gazéification souterraine qui permettrait soit d'utiliser le gaz fabriqué pour produire de l'électricité, soit de l'utiliser comme matière première pour la fabrication de l'ammoniaque et du méthanol, produits pour lesquels nous sommes actuellement tributaires de l'étranger, soit de produire du gaz de synthèse substituable ou mélangeable au gaz naturel. Mais ces perspectives, liées à des techniques nouvelles, nécessitent la mise en route d'un minimum d'investissements dès 1984, de l'ordre de 3 millions de francs. Cet effort serait susceptible de redonner à la population minière de notre bassin la sérénité qu'elle a perdue, sans mettre en cause, bien entendu, la politique énergétique nationale et la nécessité de rentabiliser le parc des centrales nucléaires.

Nous demandons que soit donnée la priorité au charbon national dans les centrales thermiques classiques et surtout que l'on permette au bassin de Provence, qui a fait la preuve, au cours des vingt dernières années, de sa formidable capacité d'adaptation aux techniques de productivité, d'engager dès à présent les actions nécessaires pour satisfaire aux exigences de la modernisation qui en feront un facteur de stabilité, de paix sociale et de progrès. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à cette heure tardive, je serai bref. M. Auroux répondra à ceux d'entre vous qui ont évoqué les questions touchant l'énergie.

Je voudrais auparavant, quelles que soient les opinions émises par les uns et par les autres, remercier les rapporteurs et tous les intervenants de l'attention qu'ils ont consacrée à ce budget. Cela permet de faire progresser la compréhension du sujet.

M. Chamant a soulevé plusieurs questions. Je répondrai aux principales d'entre elles.

En ce qui concerne les matières premières, l'effort public ne s'apprécie plus seulement en termes budgétaires. Les opérateurs publics ont désormais un rôle essentiel au regard des objectifs nationaux, qu'il s'agisse à proprement parler d'entreprises nationales, comme P. U. K. ou les mines de potasse d'Alsace, ou d'entreprises rattachées par des liens appropriés au secteur public, comme Imétal ou la société Le Nickel. Ces opérateurs, dont certains ont reçu en 1982 et 1983 d'importantes dotations en capital, ont notamment pour mission de contribuer à la sécurité des approvisionnements en matières premières du pays et de maintenir et développer en France les activités permettant une valorisation optimale de ces matières premières. Dans ce contexte, la loi de finances pour 1984 permet de maintenir ou de développer trois actions : la recherche et le développement, la prospection, les économies de matières premières.

S'agissant de la politique de stockage, le volume global du stock national a atteint un niveau satisfaisant. Il a donc été décidé de ne pas reconduire en 1984 la dotation budgétaire à la caisse française des matières premières. Bien entendu, le stock doit continuer d'être géré de façon que sa composition soit optimale au regard des risques d'approvisionnement.

Enfin, l'observatoire des matières premières voit sa dotation fixée à 4,25 millions de francs et la contribution française au régime d'aide aux échanges intercommunautaires de charbon à coke passe de 15 millions à 30 millions de francs.

Je comprends le point de vue qui consiste à dire que cela n'est pas suffisant, mais le problème est toujours le même : dès lors que l'on souhaiterait faire un effort supplémentaire, — après tout, pourquoi pas ? — il faudrait trouver en regard les ressources supplémentaires. Je n'ai pas suivi dans le détail, comme je le faisais dans le passé, pour des raisons évidentes, la discussion des recettes, mais je ne suis pas sûr que le Sénat ait voté des recettes supplémentaires ; je pense même que c'est le contraire.

M. Chamant et plusieurs orateurs ont parlé de l'école nationale d'exportation. Si j'ai bien compris le propos de M. le rapporteur, il existe entre nous une divergence. D'où vient ce projet d'école d'exportation ? De la considération suivante : si, aujourd'hui, l'une de nos priorités essentielles est de redresser le commerce extérieur, de développer la fonction commerciale, il faut donner à cette fonction, en particulier à la fonction « exportation », dans notre système de formation, une place qu'elle n'a pas aujourd'hui. Il existe toute une série d'excellentes écoles. On peut discuter des modalités précises que prendra celle-ci. Nous en discutons d'ailleurs avec Mme Cresson. Comme nous sommes pressés d'aboutir à une solution dans ce projet essentiel, nous avons prévu, dès 1984, ce qui est je crois de bonne administration, un crédit qui, sauf erreur de ma part, est de l'ordre de 3 millions de francs, soit une somme relativement modeste, à charge pour les administrations concernées, essentiellement le commerce extérieur et l'industrie et la recherche, de préciser, dans les semaines qui viennent, en liaison avec les professions, les détails de cette proposition.

La protestation peut porter sur deux plans, et d'abord sur les détails. On peut nous dire : votre projet n'est pas suffisamment précis ; précisez-le et on verra l'année prochaine. Ce reproche n'est pas très recevable. En effet, il est de bonne méthode d'inscrire un crédit pour pouvoir « démarrer » rapidement, même si le peaufinage n'est pas encore au point.

Mais la contestation peut être plus large et porter sur le principe même. Là, je ne serais pas d'accord car une institution qui tiendrait compte de ce qui existe mais donnerait une force supplémentaire en s'adressant aux étudiants ou à des personnes déjà installées dans la production pour montrer que développer la fonction commerciale est vraiment une priorité nationale répondrait aux nécessités de l'heure et, du même coup, reprendrait une tradition française qui consiste à créer de grandes écoles, avec des modalités différentes en fonction des priorités de chaque époque. C'est ainsi que, sous la Convention, on a créé de grandes écoles d'ingénieurs et d'autres écoles encore qui sont très prestigieuses. A la Libération, comme il fallait reconstituer un système administratif, on a créé l'Ecole nationale d'administration. Aujourd'hui, selon des formes très différentes, parce qu'il ne s'agit pas du même contenu, s'il est vrai que l'exportation est une priorité absolue — je pense que personne ne le conteste dans cette enceinte — la création d'une école d'exportation, dont les modalités devront être précisées, est, me semble-t-il, justifiée.

M. Chamant m'a interrogé sur l'Anvar. Cette agence fonctionne à la satisfaction de nombreux utilisateurs. Elle dispose d'un bon réseau régionalisé. Nous avons mis en place le F. I. M. et je pense qu'il fonctionnera dans de bonnes conditions.

Bien évidemment, l'Anvar ne doit ni manquer de moyens ni se transformer en une espèce de monstre qu'elle n'a pas vocation à être, pas plus d'ailleurs qu'aucune autre administration. L'Anvar est une bonne formule, assez souple et bien appréciée des entreprises qui ont l'habitude de travailler avec elle.

M. Chamant et d'autres sénateurs ont parlé des crédits de politique industrielle. A ce propos, vous avez dit, monsieur Chamant, que les crédits de restructuration l'emportent sur les crédits proprement nouveaux. Prenez l'exemple de la productivité. Il s'agit là d'un très vaste problème qui nécessite une grande honnêteté.

A une exception près, la discussion n'a pas été idéologique. Cette exception vise M. Rausch dont l'intervention — mais peut-être ai-je mal compris — se plaçait sur un plan très idéologique. Les autres interventions ont été assez pragmatiques. D'un point de vue pragmatique, si nous souhaitons tous encourager les techniques modernes, les secteurs du futur, lequel d'entre nous, à la place où je me trouve, accepterait de supprimer les crédits pour la restructuration ? C'est comme cela que le problème se pose.

M. Poncelet a dit très justement que le meuble, dans son département et dans beaucoup d'autres, posait un problème considérable. On a abordé aussi le secteur de la machine-outil. Tous ces secteurs, très importants pour notre pays, ne peuvent être soutenus qu'au titre de la restructuration. La question qui se pose, mesdames, messieurs les sénateurs, n'est pas celle du tout ou rien — ce ne serait pas raisonnable — c'est une question de proportion. Je suis tout à fait d'accord pour considérer qu'il faut encourager au maximum les technologies nouvelles, et même à l'intérieur de secteurs traditionnels qui ont un avenir à travers la diffusion de ces techniques. Je ne pense pas que l'on puisse raisonnablement dire — ce n'était probablement pas l'intention de M. Chamant — que l'on fait trop pour la restructuration. Si la restructuration ne dispose pas d'une certaine masse de financement, toutes les lettres que je reçois de vous, et elles sont très nombreuses, auront comme réponse : « C'est très intéressant, mais il n'y a aucun

crédit pour soutenir ce type d'industrie. » Donc, n'allons pas jusqu'au schématisme. C'est une affaire de proportion, nous ne pouvons pas faire du tout ou rien. Un problème différent se pose avec les entreprises publiques. M. Chamant a exprimé des craintes à propos de la sidérurgie. Il a dit : pour les entreprises nationales, l'Etat doit jouer son rôle d'actionnaire, mais ne va-t-on pas tout absorber avec la sidérurgie ?

Mon approche n'est pas celle-là. La sidérurgie est un grand secteur qui connaît des difficultés et qui a des besoins. Il faut bien les honorer et il ne faut pas que ce soit à fonds perdus. Mais il n'est pas possible que les dotations prévues pour les entreprises nationales soient absorbées intégralement, ou même aux trois quarts, par la sidérurgie ; sinon, l'objection qui m'a été faite tout à l'heure trouverait tout son sens. Il ne sert à rien de nationaliser les entreprises, je pense à Thomson ou à d'autres, si l'Etat ne joue pas son rôle d'actionnaire. Il faut donc que la proportion reste raisonnable. Mais comme il y a des besoins considérables, il est difficile de trouver un équilibre.

M. Chamant a évoqué en dernier lieu les contrats de plan. Il s'est demandé, se faisant l'interprète de sa commission, et probablement au-delà, si les parlementaires ne sont pas l'objet d'une espèce d'ostracisme — c'est le terme que vous avez employé, monsieur le rapporteur — parce que les contrats de plan sont du domaine public, alors que les parlementaires ne les ont pas.

D'abord, de quels documents disposez-vous ? Sauf erreur de ma part, vous disposez de synthèses ou de résumés des contrats de plan. Qui dispose des contrats de plan intégraux ? Exclusivement les membres des conseils d'administration et la réponse que je vous ai faite, qui peut vous décevoir, est la même que celle que j'ai donnée aux élus régionaux, par exemple, qui voudraient, eux aussi, avoir les contrats de plan dans leur détail. Ce n'est pas, bien évidemment, que j'aie la moindre méfiance ou réticence à l'égard de qui que ce soit, — ce serait tout à fait contraire à mon idée — mais parce que, dans le monde industriel au sein duquel nous vivons, autant le Parlement doit pouvoir disposer d'éléments généraux sur ce qui constitue la stratégie des groupes, autant il me paraîtrait de mauvaise méthode, compte tenu de ce que sont ces groupes dans la compétition, que les détails les plus infimes soient lancés dans le débat public, ce qui serait le cas. Telle n'est pas ma conception des choses.

Je ne voudrais pas, bien sûr, que mes propos soient perçus comme désagréables, mais ce serait mettre aux groupes des semelles de plomb dont ils n'arriveraient pas à se débarrasser !

M. Croze est intervenu sur la recherche et il a fait un certain nombre d'observations et de remarques dont je le remercie. J'en retiendrai deux. Il a tout d'abord évoqué la question du pilotage par l'amont et du pilotage par l'aval. C'est un vieux débat.

Il faut se garder, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, des excès. Nous avons besoin d'une recherche fondamentale — la France traditionnellement y excelle — qui ne soit pas trop guidée par tel ou tel souci d'application, faute de quoi on passerait à côté d'un certain nombre de choses.

Mais, en même temps, il faut que les chercheurs trouvent. Par conséquent, un lien plus étroit que par le passé doit exister entre la recherche, les entreprises et l'industrie. C'est ce qui, heureusement, se développe actuellement, vous l'avez reconnu vous-même. Auparavant, il y avait toute une série de préventions. C'est un mérite des assises, des colloques et de la nouvelle loi de programmation de faire cesser ces préventions. Telle ou telle correction de trajectoire est peut-être nécessaire, mais, du point de vue du climat, de l'état d'esprit et de la pratique, la situation s'est améliorée.

Vous avez posé la question de la Villette. Je vais vous donner à ce sujet quelques éléments d'information.

Le projet a été lancé en 1979 pour combler un vide sur lequel, je pense, personne ne reviendra.

Le programme a donc été commencé et une équipe mise en place. Un certain nombre d'orientations devaient être précisées et, le cas échéant, certaines réorientations dessinées.

Vous le savez peut-être, le Gouvernement vient de me confier, en tant que ministre de l'industrie et de la recherche, la tutelle du musée à la tête duquel a été nommé un chercheur bien connu, M. Lévy. Lorsque je l'ai rencontré, je lui ai dit, comme M. Delouvrier l'avait fait avant moi, que nous étions très attentifs aux coûts aussi bien d'investissement que de fonctionnement, et j'ai insisté sur la nécessité de se tenir à l'intérieur d'une certaine enveloppe.

Nous avons, en effet, l'habitude de ce genre de projets et je vois M. Bonnefous hocher la tête car il connaît cette question depuis longtemps. Or l'investissement est toujours cher mais, finalement, ce n'est pas ce qui coûte le plus cher. Nous nous en apercevons dans nos communes et dans nos départements.

La Villette est certes un grand programme, mais il faut éviter, dès le stade du projet, que le fonctionnement ne coûte trop cher car cela absorberait une grande partie de nos crédits, y compris au plan régional.

J'ai étudié très attentivement le dossier et j'ai demandé que les choses soient précisées, j'allais dire « bouloignées ». Nous pourrions en avoir une vision très précise dès le début de l'année.

Selon les dates qui ont été d'ores et déjà prévues, une exposition nationale sur les technologies, les recherches et l'industrie doit avoir lieu vers l'automne 1985 ; le bâtiment définitif abritant le musée sera installé en 1986, et il faudrait que le programme soit à même de fonctionner dans son intégralité en 1988. Telles sont les échéances. Cela semble lointain mais c'est très proche !

En tout cas, nous serons très attentifs aux aspects financiers parce que, dans cette affaire comme dans les autres, ils sont fort importants.

Alors que ses deux prédécesseurs s'en sont plutôt remis à la sagesse du Sénat pour le vote sur ce projet de budget, M. Gouteyron a émis, en tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, un avis défavorable sur le budget de la recherche. Il l'a fait, si j'ai bien compris, au nom du respect de la loi d'orientation.

Je salue son souhait de voir respecter la loi d'orientation et de programmation. Cependant, je ne pense pas qu'il y ait infléchissement de la politique suivie : lorsque l'on examine les grandes priorités, on constate qu'il s'agit exactement des choix de la loi d'orientation et de programmation.

Mais, sauf à vouloir augmenter massivement le budget — et, dans ce cas, il faut voter les recettes — la part de crédits à l'intérieur de l'enveloppe qui m'était impartie, qui était plutôt meilleure que celle attribuée à mes collègues, est néanmoins insuffisante par rapport à ce que nous aurions tous souhaité. Donc il n'y a pas de contradiction. Simplement je plaide pour le réalisme qui nous interdisait d'aller plus loin.

Quant à la régulation, elle a eu lieu en 1983. Elle pose toujours de redoutables problèmes, même si, très heureusement, elle a cette année moins touché la recherche que les autres ministères.

Je sais qu'un budget dépend des circonstances économiques, que rares sont ceux qui peuvent prévoir celles-ci avec certitude et que, même si l'on peut émettre toute une série de souhaits, il serait excessif d'avoir des certitudes à 100 p. 100. J'espère néanmoins que ce budget s'exécutera au plus près de ce qui aura été prévu.

M. Valade a également émis un avis négatif, et d'abord à cause de la régulation. Il a estimé qu'il y avait une déception des personnels. Je ne vois pas la situation comme lui. Il est certain que l'orientation a créé une grande espérance, ce qui est positif ; en même temps, il faut assurer la gestion avec l'enveloppe dont nous disposons. A cet égard, le statut des personnels, quelles que soient les contraintes qu'il impose, doit être bien accueilli et chacun doit être sensible au fait que la recherche est remise au premier plan des préoccupations de la nation.

M. Valade a fait la suggestion suivante : si l'on n'arrive pas à passer la barre, il faut rallonger la perche. La perche, il me la tend et je la saisis !

M. Poncelet, qui est expert en ces matières, sait ce que cela veut dire. Si quelqu'un veut déposer un amendement pour « allonger la perche », il est acceptable et nous pourrions en discuter.

M. Christian Poncelet, Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Bien volontiers !

M. le président. La parole est à M. Poncelet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, les problèmes que vous soulevez proviennent de la régulation budgétaire qui crée, c'est certain, des difficultés aux ministères concernés.

Cette procédure n'est pourtant pas nouvelle, j'ai eu moi-même l'occasion de l'appliquer mais, à l'époque, un éminent membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale avait déposé une proposition de loi pour corriger les inconvénients d'une telle procédure et demander que cette régulation, avant d'être appliquée, soit soumise à l'appréciation du Parlement. Cet éminent parlementaire, devenu ministre, pourrait reprendre ce projet et le faire appliquer. Cela nous permettrait à nous, aujourd'hui, de conseiller au Gouvernement de ne pas toucher à la régulation de la recherche et de faire plutôt porter son effort sur tel ou tel secteur. C'est ainsi que l'on mettrait en conformité les intentions et les actes.

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre !

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur Poncelet, vous me donnerez le nom de ce parlementaire, que je pressens... (*Sourires.*)

Comme nous avons siégé dans le même fauteuil, si je puis dire, en des temps différents, nous savons comment le problème se pose. En tout cas, quand j'étais ministre du budget, je n'ai pas su faire autrement; peut-être était-ce dû à un manque de compétence...

Par exemple, le budget pour 1984 sera définitivement voté en décembre 1983 mais sa préparation aura commencé en décembre 1982 et son exécution s'achèvera en décembre 1984. Ainsi, deux ans se seront écoulés entre le début de la procédure et la fin de l'exécution. Pour ne pas prendre les dates extrêmes, dans la plupart des cas un an ou un an et demi se sera passé entre l'une et l'autre. Il s'ensuivra, c'est évident, des décalages.

Or aucun ministre des finances ne peut rester les bras croisés devant ces décalages.

Nous avons mis au point un système encore en vigueur, selon lequel le ministre des finances ou du budget, suivant la configuration gouvernementale, et le Premier ministre se réunissent tous les deux mois en général pour faire le point sur l'exécution du budget. Chaque fois que l'on observe un dérapage dans un sens ou dans un autre, une correction de projection est apportée, faute de quoi le dérapage serait encore plus important à la fin de l'exercice budgétaire. Voilà comment s'explique la régulation.

Comment peut-on concilier cette nécessité avec l'autorisation parlementaire de lever l'impôt et le contrôle de la dépense? Le Gouvernement ne peut venir tous les mois devant le Parlement mais il doit dans le même temps ajuster la réalité budgétaire à la réalité économique.

On peut sans doute trouver un moyen terme entre la proposition sûrement excellente formulée par un parlementaire de l'opposition de l'époque, proposition à laquelle vous souscrivez maintenant, et ces contraintes qui sont celles de tout responsable gouvernemental.

Je prends votre question très au sérieux parce qu'elle soulève l'un des problèmes majeurs que nous avons à résoudre.

M. Collomb a soulevé de nombreux problèmes: la dégradation de l'industrie par rapport aux ambitions, le textile, les machines-outils, l'automobile, la sidérurgie. Je ne peux pas répondre à toutes ces questions, mais seulement à quelques-unes qui ont été abordées aussi par d'autres intervenants.

Pour le textile, vous connaissez le plan que nous avons adopté et qui constitue une sorte de paradoxe. C'est un des plans qui ont été les plus efficaces, cela est reconnu d'une façon générale, par le système qu'il a mis en place; en même temps, c'est celui qui a été condamné.

On ne peut pas faire fi de la Commission de Bruxelles. En effet, nous appartenons au Marché commun et, lorsque j'entends dire qu'il faut procéder à telle ou telle fermeture, qu'il faut autoriser les machines-outils seulement lorsqu'elles viennent de France, etc., ceux qui tiennent de tels propos devraient savoir que cela n'est pas possible et n'a pas de sens compte tenu de la réglementation européenne. Sinon, nous risquerions d'être condamnés en toute occasion.

Des discussions ont lieu, j'espère que nous arriverons à un accord avec la Commission. Cela dit, au-delà des détails, le principe du plan tel qu'il a été retenu, c'est-à-dire avec des allègements proportionnés à des investissements, à des modernisations, est un bon principe puisque nous avons inversé la tendance sur les réductions d'emploi et sur les investissements.

Peut-on généraliser ce système? D'une part, cela coûte cher et, d'autre part, il faut que ce soit compatible avec les réglementations européennes.

Mais, lorsque l'on fera le bilan, on s'apercevra que c'est un des plans qui ont été les plus efficaces.

M. Collomb m'a interrogé sur la situation de la machine-outil et a souhaité que l'on réserve les achats aux machines françaises. C'est très difficile. Il est, certes, souhaitable d'encourager la production nationale mais il faut aussi respecter les dispositions européennes.

Il a ensuite évoqué, ainsi que d'autres orateurs — je pense notamment à M. Poncelet — la question du meuble. Je voudrais dire à ce sujet que nous connaissons une baisse conjoncturelle du marché de l'ordre de 10 p. 100 sur un an; c'est considérable, même si nos exportations ont augmenté, avec une amélioration de trois points du taux de couverture, ce qui a permis à certaines entreprises de s'en sortir.

Toutefois, la contraction du marché pose des problèmes supplémentaires.

Je voudrais profiter de l'occasion pour saluer le comité de valorisation et d'innovation de l'ameublement, qui a joué un rôle très utile, et souligner le succès du Salon des artistes décorateurs, qui se tient actuellement au Grand Palais et auquel participent en grand nombre les créateurs français.

La fédération professionnelle — l'Unifa — a souhaité me rencontrer — je le voulais également. M. Souchon, secrétaire d'Etat auprès de M. Rocard, suit de près ces problèmes. Toute une série de propositions sont actuellement étudiées. Mais je ne cache pas les difficultés de ce secteur, qui sont sérieuses et certaines.

Quant à l'automobile, sa situation est bien connue: d'un côté, Peugeot — P. S. A., de l'autre, Renault. Ces deux entreprises connaissent des difficultés communes, mais aussi des difficultés spécifiques.

Je ne souhaite pas entrer dans le détail. Je vous dirai simplement à quel point ce secteur est pour le pays une industrie essentielle, qu'il ne saurait être question de négliger.

M. Hoeffel a bien voulu reconnaître que le F.I.M. avait joué un rôle utile. Il m'a demandé un certain nombre de précisions sur la productique. Puis il a abordé le problème des entreprises nationales.

Je traiterai des entreprises nationales en répondant à M. Rausch.

A propos de la productique, je voudrais dire à M. Hoeffel qu'un plan a été arrêté par le conseil des ministres, plan qui porte sur les divers aspects de la productique: l'offre, la demande, la recherche et la formation.

Comme M. Hoeffel, je pense que c'est un aspect déterminant. Il suffit pour s'en convaincre de constater que nos amis allemands ont eux-mêmes adopté un plan qui porte sur une somme respectable en deutschemark.

Certaines dispositions de notre plan sont déjà arrêtées, d'autres non, notamment la question des charges, abordée par M. Hoeffel, et la question de savoir comment on pourrait concilier le développement de la productique avec la réduction de la durée du travail ou bien d'autres formules qui sont en cours de discussion avec mon collègue M. Bérégovoy. L'objectif est que, début 1984, nous puissions appliquer ce plan, ce qui implique des décisions rapides.

M. Poncelet a d'abord fait un exposé de politique générale. Puis il a traité de la situation des Vosges, qui n'est pas facile. Il m'a notamment interrogé sur la situation, qu'il connaît aussi bien que moi, de Montefibre. Il sait dans quelles conditions Montefibre a été abandonné; la situation est actuellement très préoccupante et même, à certains égards, très grave. Nous sommes disposés à envisager toutes dispositions utiles pour chacune des régions de France, et notamment pour les Vosges. Cependant, il faut — et M. Poncelet en sera d'accord — respecter la législation. Il faut aussi que les mesures qui sont susceptibles d'être prises soient conciliables avec nos équilibres. Mais nous sommes tout à fait ouverts à la discussion.

Mme Bidard a bien voulu apporter le soutien du groupe communiste, et je l'en remercie.

Elle a souligné que le budget était positif, malgré les difficultés de la conjoncture. Elle a noté un certain nombre d'insuffisances — des variations en accordéon surtout — en matière d'emploi. A ce propos, je ferai volontiers mienne sa remarque. J'aurais souhaité que nous puissions avoir un « lissage » plus important, car la recherche a besoin d'un nombre d'emplois homogène d'année en année.

Elle a insisté — et je la rejoins tout à fait sur ce point — sur la nécessaire liaison entre recherche et industrie. C'est un des points très importants.

S'agissant du statut des personnels de recherche, je lui dirai que des négociations ont eu lieu; il y a eu, je crois, douze ou treize réunions qui ont permis d'examiner à fond cette question. Un projet a été soumis au conseil supérieur de la fonction publique. Nous nous acheminons vers une position définitive sur ce projet, qui, je l'espère, pourra entrer en application au 1^{er} janvier 1984. Il donne — vous connaissez certainement son contenu, madame Bidard — des avancées importantes aux personnels, même si, compte tenu, d'une part, des règles générales de la fonction publique et de l'effet de « contagion » sur d'autres corps et, d'autre part, des contraintes financières, tout ce qui avait été envisagé n'a pas été possible. Mais les avancées sont, je le répète, considérables, et cette réforme sera certainement la plus importante que la fonction publique ait connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

M. Martin est intervenu à propos de la Lorraine. Je lui ai répondu sur les luttes d'influence.

Je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait une coordination, dans les domaines où cela est possible; plus exactement, je suis d'accord pour qu'on évite la guerre, puisque tel était sa préoccupation. Une action dans ce sens a été entreprise en ce qui concerne la recherche et pourra être, je l'espère, développée dans d'autres secteurs.

En même temps, je ne souhaite pas du tout la fusion des entreprises, dans la conjoncture actuelle; ces entreprises ont déjà des problèmes graves, il ne serait pas opportun de les alourdir encore.

A propos de la sidérurgie en général, je dirai aux sénateurs qui sont intervenus que MM. Bérégovoy et Ralite et moi-même avons fait parvenir aujourd'hui même à M. Rosenwald, ancien premier président de la Cour des comptes, la lettre suivante, que je vous lis parce qu'elle vous intéresse tous.

« Monsieur le premier président, la convention générale de protection sociale de la sidérurgie arrive à expiration le 31 décembre prochain. Ce dispositif avait été conçu par les partenaires sociaux alors que les difficultés étaient perçues comme devant progressivement s'atténuer.

« La poursuite et l'approfondissement de la crise mondiale dans ce secteur conduisent à maintenir un dispositif spécifique pour assurer une protection sociale efficace aux personnels de la sidérurgie.

« Le système à mettre en place ne doit pas pour autant être un simple prolongement de l'actuel C.G.P.S. En effet, les mesures d'âge ne permettent plus, à elles seules, de faire face aux problèmes sociaux posés; elles doivent donc être adaptées et intégrées dans un dispositif plus vaste.

« Dans ces conditions, vous avez bien voulu accepter d'engager une réflexion générale sur la protection sociale, avec l'objectif d'assurer à chacun des salariés de la sidérurgie dont l'emploi est menacé une solution humainement et socialement acceptable.

« Vous pouvez notamment explorer les voies suivantes : effort particulier de formation qui permettrait aux salariés d'adapter et d'élever leur qualification en vue d'un reclassement dans d'autres secteurs; dispositions exceptionnelles en faveur des créations d'emplois dans les bassins les plus touchés; aides à la mobilité du personnel, tant à l'intérieur des groupes sidérurgiques qu'à l'extérieur; adaptation des mesures d'âge figurant dans la convention actuelle.

« Votre réflexion devra être cohérente avec des perspectives industrielles et financières réalistes, définies en liaison avec les responsables des entreprises concernées. Vous y associerez les partenaires sociaux.

« Vous disposerez d'un entier appui des administrations intéressées et d'une collaboration des deux groupes sidérurgiques.

« Le Gouvernement vous remercie d'avoir accepté cette mission et, vu l'urgence, souhaite pouvoir disposer de vos conclusions dans un délai de trois semaines. »

Cette information, importante, que je vous livre apporte, sur bien des points, des précisions. La personnalité même de M. Rosenwald, que l'on connaît bien, la procédure choisie, les contacts qu'elle permettra devraient faire avancer les choses dans un domaine où, chacun le sait, cela est nécessaire.

M. Béranger a bien voulu apporter le soutien du groupe des radicaux de gauche. Je l'en remercie vivement. Il a approuvé la conception et la pratique de l'autonomie de gestion. Il a, en ce qui le concerne, trouvé excellent le projet d'école nationale de l'exportation. Il a demandé où elle serait installée, à qui elle serait ouverte. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure à M. Chamant, ce sont là des précisions qui devront être apportées au cours de l'année 1984.

Il a demandé si la société Thomson serait dotée.

Sur la question des dotations aux entreprises nationales — et je répons là peut-être à un amendement qui sera présenté tout à l'heure, s'il est maintenu — je pense qu'il ne serait pas de bonne méthode de préciser cas par cas les dotations avant que les contrats de plan aient été actualisés; ils ne le seront pas avant la fin de l'année, et c'est la raison pour laquelle il vous est demandé un vote sur un ensemble. Mais il va de soi qu'il faut que les dotations aient un caractère dynamique.

M. Béranger a insisté — et je le rejoins bien volontiers — sur la nécessité d'une recherche à finalité industrielle. Il a souligné l'évolution des mentalités.

Je dois lui dire, à propos du programme « Esprit », que la France considère qu'il s'agit là d'un programme important, positif et qu'elle y apportera tout son appui.

M. Noé a bien voulu apporter le soutien de son groupe, ce dont je le remercie. Il a répondu — m'évitant ainsi de le faire — à l'opposition, avec des arguments tout à fait percutants.

Il a pris acte du fait que le Gouvernement souhaitait s'attacher, avec courage, aux problèmes existants, relevé l'importance de la concertation au niveau de la C.E.E., la nécessité du plan de productique, dont j'ai développé les modalités, évoqué le programme « Puce », le rôle des entreprises nationales et la promotion de la coopération européenne. Et il a repris, pour terminer, une formule que j'ai utilisée récemment, qui n'a peut-être pas toujours été saisie ou plutôt qui a parfois été déviée; j'ai dit, reprenant d'ailleurs une formule de Pierre Mendès France, que nous refusons de sacrifier l'avenir au présent, ce qui est, je crois, tout à fait normal. Mais il ne faudrait pas en inférer, à l'inverse, que nous acceptons de sacrifier le présent à l'avenir, ce qui n'aurait pas de sens!

Il faut tenir compte à la fois de la dimension du futur et du fait que les hommes et les femmes de France vivent aujourd'hui. Je pense que nous ne remplirions pas notre tâche si nous cédions à des facilités qui nous seraient reprochées demain.

M. Rausch a fait une intervention personnalisée en ce qui me concerne, mais peu importe! Son propos — qu'il ne voit pas là une remarque désobligeante de ma part — m'a paru marqué d'une idéologie extrême. Monsieur Rausch, j'ai ressenti votre intervention comme quelque peu caricaturale.

Vous avez tout d'abord traité du thème de l'héritage. C'est un thème que l'on a beaucoup utilisé! On peut peut-être dire que l'héritage n'existe pas dans tel ou tel domaine. Mais s'il est un domaine — et personne ici ne pourra me démontrer le contraire! — où, par la nature des choses, nous fonctionnons en termes d'héritage, c'est bien l'industrie! Ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui a une portée à cinq ou dix ans, c'est-à-dire que les gens qui seront alors au pouvoir hériteront de ce qui est fait actuellement en matière industrielle.

Le temps de l'industrie, c'est la formation des hommes, le choix des produits, les investissements. Si vous agissez dans votre commune ou si vous avez été à la tête d'une entreprise, vous savez bien qu'une politique met cinq ou dix ans à porter ses fruits. La situation industrielle d'aujourd'hui est donc incontestablement — personne ne peut être d'un autre avis — l'héritage — non pas au sens polémique, mais au sens pratique — des décisions qui ont été prises ou qui ne l'ont pas été il y a dix ans.

M. Rausch a parlé du secteur public. Celui-ci a, c'est vrai, une certaine taille; mais, à vous entendre, on a l'impression qu'il n'y a, en France, que le secteur public et qu'il n'y a plus de secteur privé. En réalité, ce dernier reste majoritaire. Le secteur public est maintenant délimité, et il n'est pas proposé de l'étendre.

Est-ce une technocratie toute-puissante qui le dirige? Je ne dis pas que, dans tel ou tel cas, il ne peut pas y avoir de dérapage. Mais c'est un peu la pratique de la nationalisation telle qu'elle était conçue précédemment que vous décrivez.

Moi, j'ai dit très clairement qu'il y avait des contrats passés avec les entreprises nationales — on se met d'accord sur les grands objectifs — mais que, pour le suivi des problèmes, pour l'action au jour le jour, c'était l'autonomie de gestion.

D'ailleurs, il est paradoxal, en apparence, que ce soit ce Gouvernement de gauche qui ait introduit la notion d'autonomie de gestion, alors que d'autres gouvernements qui, théoriquement, auraient dû être inspirés par une idéologie libérale confondaient nationalisation et étatisation.

Vous êtes tout à fait excusable — si je puis dire — dans la mesure où votre conception des nationalisations est précisément celle d'une personne qui pense que toute nationalisation équivaut à une étatisation. Si tel était le cas, ce serait nécessairement un échec. Comme nous estimons qu'il peut y avoir — ce sera l'expérience qui le démontrera — à la fois contrat de plan et autonomie de gestion, c'est-à-dire des entreprises nationales qui soient en même temps dynamiques, je ne peux pas vous suivre dans votre raisonnement.

Il en est de même — mais, à mon avis, il s'agit simplement d'une erreur de fait, ou alors, nous ne nous référons pas aux mêmes dates — lorsque vous dites que l'investissement n'a pas reculé au cours des dix années précédentes. C'est la première fois que j'entends une telle affirmation! Pour la justifier, il faudrait prendre une année de référence extraordinaire!

Tout le monde, aussi bien à gauche, à droite qu'au centre, reconnaît et déplore le recul de l'investissement en France au cours des dix dernières années. C'est un fait avéré!

Ce qui me gêne donc dans votre déclaration, qui était générale — même si elle comportait des aspects précis — c'est que vous vous trouvez pris dans une contradiction. Vous dites que les entreprises nationales sont trop nombreuses et, en même temps, vous ne souhaitez pas qu'on leur attribue des dotations leur permettant de fonctionner. C'est une position très difficile à soutenir, car les entreprises nationales existent.

Nous, nous sommes cohérents avec nous-mêmes. Si vous décidez de refuser toute dotation aux entreprises nationales, il est sûr qu'elles seront en faillite, y compris, d'ailleurs, celles qui sont implantées chez vous, dans les secteurs sidérurgique et charbonnier. Ce n'est certainement pas ce que vous souhaitez. J'essaie de démontrer votre raisonnement et je me trouve devant un cul-de-sac! C'est pourquoi je me permets de dire que votre attitude est un peu excessive.

Sur la question des aides également, l'on peut avoir toutes les positions que l'on veut: on peut dire qu'il ne faut verser aucune aide, ou, au contraire, que, chaque fois qu'un problème se pose, il convient d'apporter des aides. Personnellement, j'adopterai plutôt une position mixte.

En effet, si chaque fois qu'un problème se pose, l'Etat — pour reprendre l'expression que j'ai employée — fait la « voiture-

balai », cela ne marchera pas. A l'inverse, décider de n'octroyer en aucun cas des aides est contraire à ce que vous me demandez onze mois sur douze, et ne répond pas aux besoins ! Je crois qu'il ne faut pas avoir une vision extrême.

Il est des cas où un certain soutien public est nécessaire ; on ne peut pas se l'interdire. D'ailleurs, aucun pays n'agit ainsi, y compris les Etats-Unis d'Amérique qui passent pour être le temple du libéralisme. Pourquoi sont-ils tellement en tête, s'agissant des programmes spatiaux ? Parce que c'est la défense militaire qui soutient ces programmes.

Je ne crois donc pas qu'il faille, par une espèce d'idéologie extrême, s'interdire de faire ce que font d'autres pays très libéraux ; nous en serions les premières victimes.

Il me reste à répondre à M. Laucournet, après quoi M. Auroux donnera quelques indications sur l'énergie.

Je le remercie d'avoir parlé des P.M.I. qui sont, effectivement essentielles, et d'avoir rappelé les mesures positives qui ont été prises même s'il reste encore beaucoup à faire ; je pense néanmoins que nous avançons.

Cela dit, je souhaiterais que l'on aille plus loin et je suis en train de réfléchir à la simplification des conditions de création d'entreprise. En effet, si l'on considère la façon dont cela se passe dans d'autres pays et le parcours du combattant qu'il faut accomplir chez nous, on arrive à la conclusion qu'une simplification est nécessaire. Je sais que cela pose des problèmes juridiques — il est toujours compliqué de simplifier — mais si nous y réussissons, nous aurons fait du bon travail.

Par ailleurs, monsieur Laucournet, vous savez qu'au mois d'août j'ai demandé au conseil des ministres d'adopter une vingtaine de mesures, tant fiscales que juridiques ou financières, concernant les brevets : je pense qu'à terme elles auront des conséquences positives. C'est une affaire qui demande du temps. Il n'existe effectivement aucune raison pour que la France, qui a des chercheurs de grande qualité, soit en retard dans ce domaine. C'est une situation que nous pouvons redresser, ce qui sera positif à la fois pour notre industrie et notre balance des paiements.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les précisions que je voulais vous donner. En tout cas, je remercie chacun de sa contribution à ce débat que j'ai trouvé, personnellement, très fructueux et intéressant. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à remercier les rapporteurs et les orateurs qui se sont intéressés à ce vaste problème de l'énergie. Ayant répondu par avance à un certain nombre de vos questions dans mon exposé liminaire, je me contenterai de fournir quelques précisions sur certains problèmes.

M. Chamant, dans son propos, a semblé considérer que nous remettons en cause le plan d'indépendance énergétique. En fait, depuis deux ans, nous avons simplement procédé — c'était bien légitime — à des ajustements quantitatifs qui ne remettent pas en cause nos orientations fondamentales. C'est ainsi que, notamment pour les entreprises du secteur énergétique comme pour les entreprises industrielles, notre objectif est de restaurer l'équilibre des comptes d'exploitation dans les meilleurs délais possibles et, si faire se peut, dès 1984, notamment pour l'électricité de France.

MM. Lucotte, Pintat, Dumont et quelques autres ont fait allusion au problème du raffinage. Il est vrai que nous voulons procéder à l'adaptation nécessaire, sur le plan tant quantitatif que qualitatif, de notre industrie nationale du raffinage.

A cet égard, je voudrais indiquer que c'est la majorité gouvernementale actuelle qui a institué la formule dont nous avons dû, certes, suspendre l'application pendant l'année 1983, afin que ce secteur participe lui aussi à la lutte contre l'inflation, mais qui, progressivement, étape par étape, sera de nouveau mise en œuvre parce qu'elle est utile et nouvelle.

En ce qui concerne les contrats gaziers, l'on a évoqué le surcoût du gaz algérien. Je voudrais que cet aspect de la question soit apprécié en tenant compte du souci qui est le nôtre d'assurer la diversification et la sécurité de nos approvisionnements gaziers qui constituent un élément positif de notre balance énergétique.

En outre, il ne faut pas oublier les effets bénéfiques d'un tel contrat sur notre commerce extérieur et nos échanges, notamment industriels.

S'agissant du contrat soviétique, je préciserai à M. Dumont que ce n'est pas le premier que Gaz de France passe avec l'U.R.S.S. Une telle attitude est tout à fait normale, compte tenu de l'importance majeure des ressources sûres et reconnues en gaz soviétique. Par ailleurs, ce dernier contrat, gazier, qui a été

conclu au début de 1982, comporte un certain nombre de clauses fort intéressantes, tant en ce qui concerne la souplesse d'exécution que les modalités de paiement.

Ce sujet n'a pas été évoqué par M. Dumont seul. En effet, M. Rausch en a parlé, de même que M. Béranger qui a indiqué que notre vision était plus raisonnable que certains voulaient bien le dire. Et je note, parfois avec un certain intérêt, que c'est la majorité d'autrefois qui sombre maintenant dans le maximalisme. A mon avis, il faut se garder d'une vision qui ne soit pas fondée sur les réalités. Nous avons l'ambition d'être réalistes, notamment en matière d'énergie.

S'agissant du charbon, je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit, à savoir que nous voulons assurer un avenir à l'entreprise Charbonnages de France ainsi qu'aux régions minières et que nous prenons en compte les problèmes humains. En effet, nous offrons aux hommes des perspectives de carrière soit dans le secteur charbonnier proprement dit, soit dans des secteurs voisins — je pense à la gazéification sur laquelle je reviendrai dans un moment — soit encore dans l'industrie paracharbonnière ou minière dans laquelle nous disposons d'atouts que nous ne voulons pas négliger.

Il est donc vrai que nous prenons en compte les problèmes sociaux qui se posent dans un certain nombre de ces régions pour lesquelles la vraie réponse sera la reconstitution d'un tissu industriel de nature à préserver l'avenir.

Je voudrais rappeler quelques chiffres parce que tous n'ont peut-être pas été suffisamment développés. Nous consacrons 6,5 milliards de francs au charbon. Il est vrai, monsieur Dumont, qu'il y a des charges non liées, mais, ainsi que je l'ai indiqué à l'Assemblée nationale — je le confirme ici — nous pourrions, dans un prochain budget, essayer d'examiner si, au lieu des deux lignes budgétaires que nous avons inscrites cette année, c'est-à-dire la subvention à laquelle s'ajoutent les 325 millions de francs destinés à la reconstitution d'un tissu industriel, nous ne pourrions pas en prévoir trois : les charges non liées, l'aide à la production et l'aide à la reconstitution d'un tissu industriel. Le Gouvernement n'est pas hostile à cette démarche qui est de nature à répondre à vos préoccupations.

A ces 6 825 millions de francs il convient d'ajouter près de 2,5 milliards de francs de droits de tirage sur le fonds de développement économique et social, ce qui est le signe tout à fait clair et tangible que nous avons le souci de continuer à investir dans le secteur charbonnier.

Dès lors, je me réjouis de constater que les régions Nord-Pas-de-Calais et Provence-Côte-d'Azur font des propositions constructives concernant la valorisation de cette ressource charbonnière nationale. Monsieur Rausch, j'ai ressenti une certaine déception en n'enregistrant que votre silence à propos des initiatives qui pourraient être celles du conseil régional que vous avez l'honneur de présider. En matière charbonnière, je n'ai pas entendu dans votre bouche des propos tendant à prouver que cette priorité était aussi la vôtre.

M. Jean-Marie Rausch. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Rausch, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Marie Rausch. Monsieur le secrétaire d'Etat, il me semble que vous êtes très mal informé ! En effet, la région lorraine doit signer demain, à treize heures, un accord avec les houillères du bassin de Lorraine portant sur une aide d'un million de francs dans l'immédiat, destinée aussi bien à la commercialisation — par l'aide directe aux industriels pour transformer les chaudières à fuel en chaudières à charbon — qu'à la recherche.

Cet accord, me semble-t-il, devrait être connu de vos services, puisque la signature entre le président des houillères et moi-même doit intervenir demain.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Je connaissais cet élément, mais la somme que vous indiquez ne correspond sans doute pas à la priorité que vous affirmez.

Je répète que, pour ma part, j'ai été surpris que, lors de votre intervention à la tribune, vous n'en ayez pas fait état.

M. Christian Poncelet. Me permettez-vous de vous interrompre à mon tour, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Bien sûr !

M. le président. La parole est à M. Poncelet, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Poncelet. Monsieur le secrétaire d'Etat, en ma qualité de président de la commission des finances de la région lorraine, je tiens à rappeler que les charbonnages relèvent de l'autorité de l'Etat ; l'article 5 de la loi de décentralisation précise bien que le soutien industriel et la défense de l'emploi relèvent de sa compétence exclusive.

Certes, les régions peuvent intervenir. Si nous n'avons pas fait un effort plus important, c'est précisément parce que nous ne pouvions pas le faire, le Gouvernement ne respectant pas la loi dans le cadre de la décentralisation.

Je m'explique. Depuis le 1^{er} juin 1983, la région est responsable de par la loi, dans le cadre des transferts de compétences, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Pour mener à bien cette action, nous recevons comme ressources nouvelles le produit de la carte grise et la moitié des droits de mutation, étant entendu qu'il ne s'agit que des mutations touchant les bâtiments industriels et non les habitations principales, ce qui enlève, bien sûr, une grande partie du produit.

Nous avons donc fait nos calculs et nous nous sommes aperçus que la différence entre dépenses et recettes était de 8 millions de francs au détriment de la région. Nous attendions que l'Etat comble cette différence par une partie de la dotation globale de décentralisation. Hélas ! au titre de l'exercice 1983, car il s'agit bien de cela, aucun crédit n'est inscrit à ce titre. Par conséquent, nous ne recevons aucun crédit en compensation.

Dès lors, quel est le choix de la région : soit réduire les prestations en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, soit augmenter l'imposition. Ce dilemme vous explique que nous ne pouvons pas aller plus loin dans l'effort qu'il faudrait faire en faveur de Charbonnages de France, étant entendu que votre responsabilité est aussi engagée.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Je ne méconnais pas les difficultés des régions, monsieur Poncelet. Je fais simplement la comparaison des efforts des unes et des autres à l'égard des priorités qu'elles ont choisies. Je n'en dis pas davantage.

J'en viens à une question précise que m'a posée M. Dumont. Le forage d'Epinoy, dans la région Nord-Pas-de-Calais, a donné lieu à un certain nombre de spéculations. En fait, le forage, qui s'est terminé au mois de juillet dernier, a montré la grande complexité tectonique de cette zone. Il a cependant confirmé l'intérêt du thème de recherche retenu, à savoir le gaz dans des horizons charbonniers sous le chevauchement de la faille de Midi. Les dépenses engagées à ce jour s'élèvent à quelque cent millions de francs et les travaux sur ce permis vont être poursuivis. Le permis de recherche devrait être renouvelé prochainement et les travaux s'orienteront vers un approfondissement de la sismique qui pourrait déboucher sur un nouveau forage.

Cela répond également à votre question sur la gazéification *in situ* puisque le second programme doit s'achever en 1984. Cette phase étant terminée, nous allons pouvoir engager une nouvelle tranche compte tenu des conclusions favorables du comité directeur du groupement d'études pour la gazéification souterraine, qui s'est réuni récemment et qui a approuvé son budget prévisionnel pour 1984.

A propos de cette gazéification *in situ*, je tiens à ajouter que la décision a été prise de mettre un pilote de surface à Mazingarbe, ce qui créera une centaine d'emplois et engagera quelque 500 millions de francs. Cela méritait d'être signalé.

M. Pintat a évoqué les problèmes de politique générale. Je n'y reviens pas. S'agissant du programme nucléaire, il m'a interrogé sur notre position à l'égard du surrégénérateur. Il s'agit là d'un enjeu tout à fait considérable sur le plan technologique, économique et énergétique. C'est un projet collectif que nous souhaitons prolonger sur la base d'une coopération industrielle, notamment européenne. Six Etats européens sont intéressés : la France, bien sûr, la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie. L'accord a été réalisé. Un protocole sera signé au mois de décembre, à Paris, pour aller de l'avant. Nous envisageons d'étudier pendant un an le fonctionnement de ce prototype, qui est déjà très avancé, pour voir le développement qu'il sera possible de lui donner sur le plan européen.

Monsieur de La Verpillière votre département produit 12 p. 100 de l'électricité de France, mais l'Ain, vous le savez, est le plus grand département de ce pays.

Cela dit, vous avez posé une vraie question. C'est la raison pour laquelle, le 27 juillet dernier, le conseil des ministres a demandé à E.D.F. non seulement de développer — c'était le souhait d'un certain nombre de sénateurs — la pénétration de l'électricité dans l'industrie et au bénéfice de celle-ci, ainsi que l'exportation, mais aussi de mettre en place de nouvelles structures tarifaires.

Actuellement E.D.F. est en train de travailler dans ces deux perspectives, c'est-à-dire le développement de l'exportation — sans que soit pénalisée, bien évidemment, notre propre production industrielle — et en direction de l'industrie, en ayant le souci d'une péréquation nationale. Nous attendons ses propositions qui pourraient être fondées sur des contrats à long terme.

Néanmoins, je voudrais rappeler — chacun en est bien d'accord — que ceux qui bénéficient de la proximité de centrales nucléaires ont des retombées immédiates en matière de tarif qu'il convient de ne pas passer sous silence.

Mlle Rapuzzi, enfin, a évoqué le problème des houillères de Provence. Il s'agit d'un pôle charbonnier que nous souhaitons développer au même titre que la Lorraine. Nous avons demandé à E.D.F. de se rapprocher de Charbonnages de France pour que des accords contractuels permettent de valoriser, dans l'intérêt mutuel de ces deux entreprises, les gisements qu'il peut être particulièrement utile de développer, et parmi ceux-ci figurent les gisements de Provence.

J'enregistre, d'ailleurs, que votre région, madame Rapuzzi, a investi 25 millions de francs — je prends cet exemple pour le comparer à d'autres chiffres qui ont été avancés — pour permettre la désulfurisation des fameuses cheminées de Gardanne. Cet élément devrait peser sur les décisions d'E.D.F.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques précisions complémentaires que je tenais à vous apporter. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'Industrie et de la recherche et figurant aux états B et C, ainsi que l'article 109.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 1 302 648 637 F ».

La parole est à M. Arthuis.

M. Jean Arthuis. Monsieur le président, au terme de ces échanges très riches, je voudrais rendre hommage au ministre, aux rapporteurs et aux intervenants pour l'ensemble des précisions qui ont été apportées.

Tout d'abord, j'observe que la priorité est donnée incontestablement, dans ce budget, à l'industrie et à la recherche. Je me réjouis également de ce que M. le ministre ait bien voulu reconnaître et souligner le rôle fondamental des petites et moyennes entreprises en matière de développement économique, de soutien de l'emploi et de progrès social.

Ces petites et moyennes entreprises connaissent aujourd'hui des situations souvent très difficiles. Je prendrai comme exemple le département rural que j'ai l'honneur de représenter au Sénat et qui, jusqu'à présent, avait été relativement épargné par la crise économique.

Dans le courant du mois de novembre, 1 p. 100 de la population salariée a été frappée par des mesures de licenciements, dans des secteurs très divers : la confection, la construction, l'extraction, l'électronique, la chaussure, l'équipement ménager. Il faut donc parvenir à redonner la santé à ces petites et moyennes entreprises.

A ce titre, je souhaite, monsieur le ministre, vous poser trois questions qui, certes, ne concernent pas directement les mesures budgétaires, mais qui conditionnent incontestablement la réussite de votre politique.

En premier lieu, le succès des entreprises, dans une période aussi fluctuante que celle que nous vivons, dépend de leur aptitude à s'adapter aux conditions du marché, en tenant compte d'une conjoncture difficile. Les coûts des approvisionnements sont affectés par le renchérissement de la plupart des monnaies étrangères. Faute de pouvoir en répercuter les conséquences dans les prix de vente, l'entreprise qui les subit voit ses marges et sa rentabilité s'amenuiser et bientôt disparaître. Le blocage des prix industriels est unanimement dénoncé. Vous-même, monsieur le ministre, semblez disposé à accepter le retour à une certaine liberté des prix. Puisqu'il s'agit d'un principe à propos duquel se dégage un large accord, il me paraît important que vous puissiez préciser sous quels modalités et délais il pourrait entrer en application. Je veux vous rendre attentif aux conséquences dramatiques que pourrait entraîner la prolongation du système actuel de blocage.

En deuxième lieu, nous pouvons sans doute convenir de la nécessité impérieuse pour les entreprises de reconstituer leurs fonds propres. Cet objectif ne peut être atteint sans profits réels. Pour y parvenir, il importe d'établir une pause des prélèvements obligatoires fiscaux et parafiscaux. La référence à cette logique a conduit la majorité du Sénat à modifier par amendements certaines des dispositions contenues dans

la première partie du projet de loi de finances pour 1984. En outre, à maintes reprises, la taxe professionnelle a été dénoncée comme un impôt pervers. M. le Président de la République a lui-même annoncé sa prochaine révision. Elle est en effet urgente.

Globalement, près de 60 milliards de francs sont ainsi prélevés annuellement auprès des entreprises, dans une très large proportion au détriment de celles qui ont investi et créé des emplois. Le problème posé n'est pas simple, puisqu'il s'agit d'alléger les charges des entreprises, tout en maintenant les ressources des collectivités locales destinataires du produit collecté. Nous aimerions avoir connaissance de l'avancement des études conduites à ce sujet.

Enfin, sans reprendre le débat sur l'opportunité des nationalisations, dont le poids, cependant, pèse incontestablement sur votre budget, je m'interroge sur les conséquences des restructurations en cours. Les récents accords intervenus entre Thomson et la Compagnie générale d'électricité, dont nous pouvons parfois comprendre la logique à l'échelon national, suscitent, à l'échelon régional, les plus vives inquiétudes. C'est ainsi qu'en Mayenne — vous me pardonnerez de faire référence à mon département — siège d'une usine importante de Thomson-C.S.F. téléphone, l'activité actuelle — la téléphonie — semble appelée à disparaître d'ici à 1987. Plus de mille personnes sont directement visées; elles font sans doute partie des 5 000 emplois qui, si l'on en croit les rumeurs récentes, doivent disparaître dans l'industrie du téléphone.

Il est clair que nous ne pouvons nous résigner à une telle issue. Toute véritable politique industrielle est indissociable de la politique d'aménagement du territoire. Une information officielle sur ces problèmes et leur solution est attendue — dois-je le préciser? — avec une réelle angoisse dans les régions concernées.

Telles sont, monsieur le ministre, les trois questions que je souhaitais vous poser. La réussite de vos objectifs industriels ne dépend que très partiellement de votre budget; elle est davantage fonction de la politique économique et fiscale du Gouvernement.

M. le président. Par amendement n° 198, M. Croze, au nom de la commission des finances, propose de réduire les crédits figurant au titre III de 74 938 733 francs.

La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la mesure nouvelle 04-11-01 porte ouverture de 81 751 346 francs aux fins de création de 374 emplois au centre national de la recherche scientifique, soit 218 586 francs par emploi en année pleine.

Après avoir pris connaissance des faits très graves relevés par la Cour des comptes dans son rapport de 1983 sur la durée du travail des laboratoires de cet organisme et le taux d'activité réel de certains des chercheurs qui y sont employés, la commission des finances souhaite exprimer sa préoccupation.

C'est pourquoi elle vous propose un amendement tendant non pas à supprimer la création de ces emplois, mais à la différer à la fin de 1984, en diminuant les onze douzièmes de la dotation concernée.

Ce délai a pour but de permettre aux instances d'évaluation du ministère de mener une enquête plus approfondie sur les faits rapportés par la Cour des comptes et, le cas échéant, d'en tirer les enseignements quant au nombre de chercheurs et de techniciens réellement nécessaires à l'activité de cet organisme.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Je voudrais, tout d'abord, répondre brièvement à M. Arthuis qui a eu la gentillesse de m'interroger sur la liberté des prix industriels.

Vous savez que le régime qui a été retenu est proche de celui de 1983 et que, dans une déclaration tout à fait récente au journal *Le Nouvel Economiste*, je crois, le ministre des finances a indiqué que si les objectifs étaient respectés, il envisageait lui-même une libération des prix à une date que je n'ai pas retenue, mais qui figure dans l'article en question. M. Delors étant responsable de ce secteur, c'est donc là la position du Gouvernement.

Vous avez raison de souligner que tout un travail a été accompli sur l'évolution des charges en 1982-1983 et dans les années antérieures. C'est un travail très instructif — je ne sais pas si vous en avez eu connaissance — qui nuance un peu les idées toutes faites que l'on peut lire ici et là et qui montre en gros que l'augmentation des charges est constante depuis un certain nombre d'années, mais sa progression moindre.

Evidemment, la comparaison avec les autres pays diffère selon que l'on additionne les charges, les impôts et les salaires, ou selon que l'on additionne uniquement, comme on le fait souvent, les impôts et les charges sociales.

Pour l'avenir, nous devons veiller à ne pas accroître les charges des entreprises et même, si possible, à chercher à les réduire.

L'allègement des subventions comme des charges est l'un des objectifs assignés à une nouvelle commission qui comprend des représentants du C.N.P.F. et de l'administration. Elle a commencé ses travaux voilà quelques semaines et devrait présenter des propositions au Gouvernement au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

Enfin, dernier point, monsieur Arthuis, vous m'interrogez sur les conséquences, dans votre département, d'un projet de rapprochement Thomson-C.G.E. Parmi les conditions préalables que j'ai fixées à cet accord figurent une condition sur l'emploi, une sur le commerce extérieur et une sur la concertation avec les partenaires sociaux. Cette concertation doit avoir lieu, et c'est dans ce cadre que les décisions devront être prises. Je ne reviens pas à cette heure sur le bien-fondé de ce projet : c'est un acte stratégique majeur.

S'agissant de l'amendement n° 198, je demanderai à M. Croze de bien vouloir le retirer.

M. Croze fait allusion aux observations de la Cour des comptes, qui résultent d'une analyse minutieuse des travaux des sections du comité national.

L'examen des cas concernés, par le ministère, révèle qu'ils ont été sanctionnés, soit par des licenciements, soit par des démissions, ou bien qu'ils relevaient de situations administratives aujourd'hui normalisées ou encore de situations personnelles délicates — un chercheur est malheureusement décédé depuis. Voilà les conclusions tirées par le Gouvernement de cet examen fort utile effectué par la Cour des comptes.

Si l'amendement n'était pas retiré, le Gouvernement émettrait un avis défavorable. En effet, il tend à jeter une suspicion sur l'ensemble du C.N.R.S., suspicion qui n'est pas fondée. C'est ainsi que sera interprété cet amendement.

Nous savons tous, ici, que l'immense majorité des chercheurs font leur travail dans des conditions tout à fait remarquables. Si certains cas relevés par la Cour des comptes paraissent abusifs, ils doivent être sanctionnés, car ils sont inadmissibles. Je ne souhaite pas cependant qu'à cette occasion se crée un quelconque amalgame; ce n'est certainement pas l'objectif recherché par les auteurs de l'amendement mais c'est ainsi que l'opinion publique l'interpréterait.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je vous remercie des informations que vous avez bien voulu nous donner sur l'amélioration, que vous venez de nous indiquer, du taux d'activité des chercheurs du centre national de la recherche scientifique, mais je souhaite que vous compreniez notre inquiétude; je suis persuadé que l'ensemble des chercheurs du C.N.R.S. comprendront que ce n'est pas eux qui sont visés, mais certains cas particuliers.

La commission des finances du Sénat s'en est remise à la sagesse de la Haute Assemblée sur votre budget parce qu'elle était extrêmement perplexe sur l'utilisation des sommes très importantes qui y figurent au titre de la recherche.

Dans mon rapport écrit, j'ai fait figurer intégralement les observations que la Cour des comptes a émises dans son rapport de 1983 sur l'activité de certains chercheurs de cet organisme. Si vous le désirez, je peux vous donner connaissance également des observations de la même instance présentées dans le rapport de 1979 sur l'activité des mêmes chercheurs du même organisme. Depuis cette date, le mal s'est aggravé puisque de quatre ou cinq cas — ce n'est donc pas l'ensemble des chercheurs — signalés par la Cour, on passe à une vingtaine de cas, sans parler de l'application trop laxiste de la réduction hebdomadaire de travail au Centre national de la recherche scientifique.

Certes, le ministère — vous même, monsieur le ministre, venez de le dire — signale dans sa réponse que quatre des chercheurs visés par la Cour ont été sanctionnés et que le contrôle des activités réelles va être renforcé. Nous nous en réjouissons, mais compte tenu de la gravité des faits signalés par la Cour, cela nous paraît quelque peu insuffisant, votre commission ne pouvant se contenter d'intentions.

Je le répète, l'amendement que nous présentons a pour objet, non pas de faire obstacle à l'application de la loi d'orientation et de programmation de la recherche, mais simplement de permettre au ministère de diligenter une enquête sur le taux d'activité des chercheurs des organismes et d'inscrire, le cas échéant, dans la loi de finances rectificative les compléments de crédits en mesures nouvelles que vous jugeriez utiles de proposer au Parlement sur ce point.

En effet, quelle que soit la qualité des membres de la Cour des comptes, il a souvent été souligné dans notre commission des finances — en tant qu'ancien ministre du budget, vous

vous en souvenez certainement — que les moyens en hommes dont disposait cette haute juridiction ne lui permettaient pas d'avoir une vue statistiquement exhaustive des errements qu'elle se bornait à constater sur un certain nombre d'échantillons. Aussi, la réponse du centre national de la recherche scientifique, qui met en évidence que le nombre de cas signalés par la Cour est faible au regard des effectifs du centre, ne doit-elle pas être prise au pied de la lettre. C'est à votre ministère qu'il appartient de faire les enquêtes et les vérifications d'ensemble qui s'imposent.

Telle est la philosophie de l'aménagement que nous proposons au Sénat.

M. Jacques-Valade. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Valade.

M. Jacques Valade. Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'argumentation de notre rapporteur spécial, M. Croze, s'agissant des anomalies constatées dans le fonctionnement du C.N.R.S. Je suis, moi-même, membre de la communauté scientifique française et j'ai toujours sous ma responsabilité des chercheurs et des techniciens du C.N.R.S.

Je ne peux pas m'associer à cet amendement. En effet, dans toute société, il est évident qu'il existe des individus qui souscrivent plus ou moins bien à leur devoir. Ce n'est pas parce qu'un corps de chercheurs compte quelques personnes de ce type qu'il faut jeter l'opprobre sur l'ensemble du corps. Il appartient aux responsables, locaux ou nationaux, et aux chercheurs concernés de prendre les mesures qui s'imposent. Sanctionner l'ensemble des chercheurs du C.N.R.S. par une diminution de leurs crédits alors que nous demandons toujours qu'ils soient augmentés, me paraît être une mauvaise mesure prise à l'égard du C.N.R.S. Par conséquent, je ne voterai pas cet amendement.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial. Je voudrais simplement signaler à notre collègue M. Valade qu'il s'agit non pas d'une suppression de crédits mais d'une diminution concernant un poste relatif à des créations d'emplois. Ce que demande la commission des finances, ce n'est pas la suppression, mais simplement un report de cette mesure, afin de permettre au ministère de mener avec diligence une enquête et, en fonction du résultat de celle-ci, il pourra présenter, dans une loi de finances rectificative, les crédits nécessaires à la création de ces emplois.

M. Michel Darras. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Darras, pour explication de vote.

M. Michel Darras. Je suis vraiment peu convaincu par ce qui vient d'être dit par le rapporteur spécial. En effet, on nous demande, au titre des mesures nouvelles, de créer 374 emplois. Or, la proposition du rapporteur qui consiste à dire : nous ne supprimons pas des crédits, nous réduisons simplement de onze douzièmes les 374 emplois nouveaux, d'une part, met en doute le fait qu'à la suite des observations de la Cour des comptes, le ministère ne se livrerait pas à une enquête approfondie — ce que, personnellement, je ne puis croire — et d'autre part, nous demandons de faire porter sur les 374 nouveaux emplois, c'est-à-dire sur des personnes qui, au moins avec l'enthousiasme attaché à leur prise de fonction ne tomberont pas dans les erreurs passées, surtout qu'elles ont été publiquement dénoncées, l'ostracisme qui doit frapper des personnes actuellement en fonction. Nous sommes en plein illogisme et, bien entendu, pour ce qui nous concerne, nous voterons contre l'amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 198, repoussé par le Gouvernement.

(Après une épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.)

M. Charles Beaupetit. Il n'y a que la gauche qui a voté contre !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre IV, plus 555 869 653 F. »

Par amendement n° 171, M. Chamant, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces crédits de 800 000 F.

La parole est à M. Chamant, rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Cet amendement vise à supprimer les crédits inscrits au chapitre 43-03 nouveau en faveur de l'école nationale d'exportation dont la création a été annoncée par le conseil des ministres du 29 avril 1983.

Monsieur le ministre de l'industrie, tout à l'heure, vous vous êtes attardé sur ce problème que j'avais, d'ailleurs, traité dans mon rapport oral à la tribune du Sénat. C'est, en réalité, un débat de fond qui oppose le Gouvernement à la commission des finances, même si beaucoup de nos collègues dans une première approche s'étaient interrogés, non pas sur le principe même de la création de cet établissement, mais sur les conditions dans lesquelles elle était susceptible d'intervenir.

Au fur et à mesure de la discussion, il est apparu très nettement que le principe même de la création de l'école était contesté. Pourquoi ? Je dois vous en donner les raisons et en informer le Sénat.

Actuellement, la formation générale des cadres du secteur public ou du secteur privé est dispensée par des instituts tout à fait prestigieux que, d'ailleurs, vous avez quelque raison particulière de connaître, monsieur le ministre. En outre, le nombre des établissements et d'écoles de commerce qui se sont implantés sur l'ensemble de notre territoire avec une diversification géographique très marquée, suffit, aux yeux de la majorité de la commission des finances, pour penser qu'il n'est pas nécessaire de créer une telle école nationale d'exportation.

Au demeurant, aussi bien dans le personnel de nos ambassades que dans la représentation des entreprises françaises à l'étranger, il y a suffisamment d'hommes et de femmes parfaitement aptes à défendre les intérêts de l'économie française.

C'est pour toutes ces raisons que la majorité de la commission des finances a voté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Le Gouvernement souhaite fermement que cet amendement soit repoussé et je voudrais là faire une petite déclaration de principe.

Si j'ai bien compris, l'on vient de repousser des crédits qui finalement réduisent à néant l'effort en matière de recherche, je crois. La recherche est pourtant une priorité de la nation. Tout le monde constate que ce Gouvernement a fait plus pour la recherche qu'aucun de ses prédécesseurs et voilà que l'on repousse ces crédits.

Je suis désolé de dire que, au-delà de toutes les critiques de détail que l'on peut formuler, qui sont toujours évidemment les bienvenues, on ne peut expliquer cette attitude, et je suis peiné de le dire, que par un *a priori* systématiquement hostile à tout ce qui est proposé par le Gouvernement, et cela tombe d'autant plus mal lorsqu'il s'agit de la recherche, qui, d'une part, est incontestablement une priorité reconnue par tout le monde, et, d'autre part, est la priorité numéro un du Gouvernement.

Alors, si on veut dire : dès lors que le Gouvernement propose une chose, par définition et par idéologie, c'est mauvais, cet exemple est bien le meilleur.

Le deuxième exemple — et tel n'est pas du tout l'esprit de M. Chamant qui est un homme pondéré, je le sais — est cette affaire d'école d'exportation. L'école d'exportation est une excellente idée, qui a été proposée par M. Gattaz il y a de cela quelque temps. Il se trouve que la nécessité d'exportation est un des sujets sur lesquels il peut y avoir consensus, comme l'on dit, entre toutes les formations, parti socialiste, parti communiste, M.R.G. et formations de droite, car c'est un sujet qui n'est absolument pas conflictuel du point de vue politique. Il s'agit de dire que les cadres ainsi que les gens qui sont sur le terrain sans être cadres ne sont pas assez formés au commerce, qu'il existe d'excellentes écoles de commerce qui doivent continuer de fonctionner, mais qu'il faut intégrer tout cela dans un ensemble plus vaste et plus fort afin d'accorder une priorité pratique et symbolique au commerce.

Ne pas vouloir réaliser une telle école — j'en reviens alors à ma première remarque — signifie que, dès lors que quelque chose est proposé par le Gouvernement, la réponse doit être négative. On comprend à ce moment-là que les discussions deviennent intéressantes d'un point de vue académique, mais qu'elles ne mènent pratiquement à rien ! Le résultat est le développement, petit à petit, d'un sentiment extrêmement mauvais dans le pays.

Pour ma part, je n'ai pas l'impression, à la fois par ma façon de présenter les choses et par le fond de mes propositions, d'exclure qui que ce soit de la possibilité de rejoindre ces projets ; mais alors, sont exclus ceux qui *a priori* veulent être exclus !

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 171.

M. Christian Poncelet. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, il y a un instant, M. le ministre s'est interrogé, et je comprends ses raisons, sur la position que pouvaient prendre certains sénateurs en s'opposant au budget. Il ne comprenait pas que nous ayons refusé les crédits pour la recherche, si j'ai bien compris son raisonnement. Il s'agit d'un vote *a priori*, dit-il.

Cela m'amène à lui dire que nous avons d'excellents exemples en la matière : pour pouvoir comprendre notre vote, je l'invite à relire les comptes rendus des débats de l'Assemblée nationale avant 1981. Il verra alors que, pendant vingt-trois ans d'opposition, ses amis et des plus éminents, n'ont jamais voté aucun budget, même ceux de la défense, pas plus que les dispositions de la Constitution. Par conséquent, nous ne saurions, à cet égard, recevoir de leçons.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Je constate que M. Poncelet est résolument tourné vers l'avenir. (*Sourires sur les travées socialistes.*) Qu'il s'apprête à un long stage dans l'opposition, où il aura l'occasion de méditer le bien-fondé de telle ou telle position !

Mais je constate surtout que, quelles que soient les rérérences que l'on prend, alors que la politique menée est considérée par la communauté internationale comme étant incontestablement positive, que la communauté nationale réagit de même, que cette politique n'est absolument pas partisane — au sens « parti politique » du mot — qu'elle est, dans les chiffres, la priorité numéro un de la nation, que la communauté des chercheurs, qui sont les premiers intéressés, monsieur Poncelet, estime que l'effort qui est réalisé est le plus important accompli depuis des dizaines d'années, et qu'à l'issue d'un débat, on dit non parce que c'est non, parce que nous sommes blancs et que vous êtes noirs, cela veut dire que l'on ne veut pas jouer le jeu.

J'estime que, selon la conception que j'ai des institutions — je ne sais pas si c'est celle d'hier, d'aujourd'hui ou de demain — c'est la meilleure méthode pour s'exclure du jeu.

M. Michel Darras. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Darras.

M. Michel Darras. Monsieur le président, je tiens à rectifier un point. En fait, lorsqu'on veut être contre quelque chose, une raison suffit, pourvu qu'elle soit bonne. En articuler d'abord une qui n'est pas bonne — et qui est même, si j'ai bien compris, un peu contraire à la Constitution — ne rend pas bonne la seconde que l'on articule ensuite, surtout quand on l'articule en s'appuyant sur une contre-vérité car je tiens à répondre à M. Poncelet...

M. le président. Vous avez demandé la parole pour expliquer votre vote, monsieur Darras. Je ne peux pas laisser un débat s'instaurer car plus personne ne peut vous répondre.

M. Michel Darras. Je ne peux laisser dire que le parti socialiste, un socialiste, des socialistes et le socialiste qui est ici et qui parle en ce moment, n'ont pas voté la Constitution de 1958, car elle a été soumise au référendum populaire et, personnellement, comme celui qui était à l'époque député-maire d'Arras, je l'ai votée. Et j'entends qu'on la respecte.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 171, repoussé par le Gouvernement.

(Après une épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte l'amendement.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV, ainsi modifiés. (*Ces crédits sont adoptés.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme : 11 022 298 000 F. »

« Crédits de paiement : 10 950 707 000 F. »

Par amendement n° 173, M. Chamant, au nom de la commission des finances, propose de réduire les autorisations de programme de 2 500 000 000 francs et les crédits de paiement de 2 500 000 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet de réduire, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, de 2 500 millions de francs les dotations en capital en faveur du secteur public industriel.

Dans mon exposé oral, monsieur le ministre, je vous ai fait part de l'inquiétude de la commission des finances en ce qui concerne les dotations en capital du secteur public industriel, et ce pour deux raisons.

La première est que, instruits par ce que nous savons de la répartition de ces dotations au titre de l'année 1983, nous craignons que 1984 ne voie se renouveler ce qui, en cette matière, a été décidé au cours de la présente année. Mais aussi et surtout — et c'est la seconde raison — étant tenus dans l'ignorance de ce que sont vraiment les contrats de plan, nous voyons mal de quelle manière ces dotations pourront s'articuler.

Tout à l'heure, dans votre réponse, monsieur le ministre, vous nous avez indiqué qu'il était normal que les contrats de plan soient entourés d'une certaine discrétion et qu'en réalité ils étaient discutés simplement au sein des directions des différentes entreprises publiques.

Or, j'ai sous les yeux le projet de loi qui définit les moyens d'exécution du 9^e Plan de développement économique, social et culturel. Je lis à la page 153 de ce document : « L'élaboration du contrat de plan doit être l'occasion d'une concertation véritable au sein de l'entreprise. Il doit être transmis pour information aux institutions représentatives du personnel et être soumis à l'avis du conseil d'administration ou de surveillance. »

Votre commission des finances n'a absolument rien à redire contre les affirmations contenues dans ce document, mais je répète ce que j'ai dit tout à l'heure du haut de cette tribune : dès lors que les contrats de plan sont en quelque sorte livrés au domaine public et qu'en tout cas ils font l'objet d'un très large échange de vues, ce que nous trouvons tout à fait normal, comment priver de la connaissance desdits contrats la représentation nationale ?

Je vous assure, monsieur le ministre, sans esprit de polémique, que les membres de la commission des finances, dans leur très grande majorité, ont été choqués de cette manière d'apprécier et de voir.

C'est pourquoi cet amendement a été rédigé et a recueilli l'approbation de la majorité de la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. L'avis du Gouvernement est défavorable. Le phrase qu'a lue M. Chamant concerne les plans d'entreprise et non les contrats de plan, ce qui n'est pas la même chose. Mais je suis sans illusion sur le résultat, compte tenu de la façon dont les choses ont commencé. Sans avoir à demander d'explication sur les votes qui sont intervenus, je ne peux pas ne pas m'interroger sur la signification du rejet des crédits de fonctionnement pour la recherche et l'adoption des crédits du titre IV. Je ne vois pas très bien comment je peux faire fonctionner une administration de cette manière.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 173, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 172, M. Chamant, au nom de la commission des finances, propose de réduire les mêmes autorisations de programme de 3 000 000 de francs et les mêmes crédits de paiement de 1 500 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Cet amendement ayant le même objet que l'amendement n° 171, les observations que j'ai présentées valent pour les deux.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement. Je voudrais rendre le Sénat attentif au fait que lorsqu'on en viendra au vote d'ensemble, il ne faudra pas voter des crédits « déformés ».

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 172, repoussé par le Gouvernement.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V, modifiés.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas ces crédits.)

M. le président. « Titre VI : Autorisations de programme : 14 874 343 000 francs. » — (*Non adopté.*)

« Crédits de paiement : 9 141 120 000 francs. » — (*Non adopté.*)

Article 109.

M. le président. « Art. 109. — Le barème des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975) est fixé conformément au tableau suivant :

	REDEVANCES				UNITÉ servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	
1. Réacteurs nucléaires de production d'énergie :					Mégawatt de puissance thermique installée.
— pour le premier réacteur d'un type donné ;	2 985 000 F	4 956 000 F + 4 160 F par unité.	5 180 000 F + 5 200 F par unité.	1 300 F par unité ; minimum : 1 061 000 F	
— pour le premier réacteur installé sur un nouveau site, mais semblable à un réacteur déjà analysé ;	2 985 000 F	2 590 400 F + 2 080 F par unité.	3 464 500 F + 3 470 F par unité.	1 300 F par unité ; minimum : 1 061 000 F	
— pour chaque réacteur semblable à un réacteur déjà installé sur le même site.	2 985 000 F	863 500 F + 690 F par unité.	2 590 400 F + 2 600 F par unité.	1 300 F par unité ; minimum : 1 061 000 F	
2. Autres réacteurs nucléaires :					
— puissance supérieure à 10 mégawatts ;	218 500 F	623 000 F	426 000 F	1 061 000 F	
— puissance comprise entre 10 kilowatts et 10 mégawatts ;	43 700 F	122 500 F	85 000 F	527 600 F	
— puissance inférieure à 10 kilowatts.	43 700 F	122 500 F	85 000 F	208 000 F	
3. Usines de séparation des isotopes des combustibles nucléaires.	2 985 000 F	2 540 000 F + 254 000 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2 540 000 F + 395 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	677 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 534 000 F	Million d'unités de travail de séparation.
4. Usines de traitement de combustibles nucléaires irradiés et usines de fabrication de combustibles nucléaires :					Tonne d'uranium ou de plutonium de capacité annuelle de traitement ou de fabrication (la capacité visée pour les usines de traitement est la somme des capacités maximales annuelles de traitement de chaque unité de tête prise séparément et exprimée en tonnes d'uranium ou de plutonium contenu avant irradiation dans les éléments combustibles à traiter).
— substances contenant du plutonium ;	2 985 000 F	2 537 000 F + 3 900 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2 537 000 F + 5 180 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	13 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 2 605 000 F	
— substances ne contenant pas de plutonium.	1 002 000 F	842 000 F + 1 270 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	842 000 F + 1 270 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	4 365 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 860 000 F	
5. Usines de conversion en hexafluorure d'uranium et autres usines de préparation et de transformation des substances radioactives, ateliers pilotes industriels.	1 002 000 F	1 002 000 F	1 386 000 F	1 628 500 F	
6. Installations de traitement d'effluents et de déchets radioactifs :					Mètre cube d'effluents radioactifs liquides à traiter.
— substances contenant du plutonium ;	357 000 F + 8,6 F par unité.	357 000 F + 8,6 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	16,1 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 794 000 F	32,6 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 1 628 500 F	

	REDEVANCES				UNITÉ servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	
— substances ne contenant pas de plutonium.	115 000 F + 2,9 F par unité.	115 000 F + 2,9 F par unité de capacité annuelle dont la création est auto- risée par le décret.	5,4 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 266 500 F	10,9 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 521 000 F	
7. Installations destinées au stockage ou au dépôt de substances radio- actives (combustibles nucléaires neufs ou irradiés, déchets ou autres substances radioactives) :				Pour chaque année au cours de laquelle n'est prévue dans l'installation aucune opération de mise en stoc- rage de substan- ces radioactives ou de reprise de ces substances, les taux indiqués ci-après sont divisés par 6.	Mètre cube de stoc- rage de substances radioactives condi- tionnées, à l'exclu- sion des structures de l'installation.
— installations destinées au stockage de déchets de faible et moyenne activité ;	128 000 F	64 000 F + 0,30 F par unité dont la création est auto- risée.	64 000 F + 0,70 F par unité dont l'uti- lisation est autori- sée.	5,9 F par unité dont l'uti- lisation est autori- sée ; minimum : 293 000 F	
— installations destinées au stockage de substances contenant des déchets de haute activité ou des émetteurs alpha en quantité notable.	762 000 F	378 500 F + 1,70 F par unité dont la création est auto- risée.	378 500 F + 4,2 F par unité dont l'uti- lisation est autori- sée.	36 F par unité dont l'uti- lisation est autori- sée ; minimum : 1 759 000 F	
8. Accélérateurs de particules et ins- tallations destinées à l'irradiation ou à des utilisations de substances radioactives autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6 (laboratoires notamment).	51 800 F	51 800 F	103 000 F	195 000 F	

— (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de l'industrie et de la recherche.

— 5 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation a présenté une candidature pour un organisme extraparlémentaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu à l'article 9 du règlement.

En conséquence, cette candidature est ratifiée et je proclame M. Michel Manet membre de la commission centrale de classement des débits de tabac pour l'année 1984.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 6 décembre 1983, à onze heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 61 et 62 (1983-1984). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Départements et territoires d'outre-mer :

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 8) ;

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 64, tome XXII) ;

M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 64, tome XXIII) ;

M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 67, tome III) ;

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 67, tome IV).

M. Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

Intérieur et décentralisation et article 110 :

M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial (administration centrale et sécurité, rapport n° 62, annexe n° 18) ;

M. René Monory, rapporteur spécial (administration territoriale, collectivités locales et décentralisation, rapport n° 62, annexe n° 19) ;

M. Pierre Salvi, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 67, tome I) ;

M. Paul Girod, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (protection civile, avis n° 67, tome V).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1984.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 10 novembre 1983, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1984, est fixé au mercredi 7 décembre 1983, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1984.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgé-

taires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1984 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 6 décembre 1983, à une heure quarante.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Organisme extraparlémentaire

Dans sa séance du 5 décembre 1983, le Sénat a décidé de renouveler le mandat de M. Michel Manet au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac, pour l'année 1984 (décret n° 78-631 du 2 juin 1978).

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 5 décembre 1983.

SCRUTIN (N° 22)

Sur les crédits du ministère de l'urbanisme et du logement inscrits au titre VI de l'état C de l'article 42 du projet de loi de finances pour 1984.

Nombre de votants	315
Suffrages exprimés	315
Majorité absolue des suffrages exprimés	158

Pour	107
Contre	208

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
François Abadie.
Guy Allouche.
François Autain.
Germain Authié.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Jean-Pierre Bayle.
Mme Marie-Claude Beaudéau.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Marcel Bony.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
André Delelis.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.

Jacques Durand (Tarn).
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jules Faigt.
Maurice Faure (Lot).
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
André Jouany.
Philippe Labeyrie.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
Bastien Leccia.
France Lèchenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Jean-Pierre Masseret.
Pierre Matraja.

André Méric.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Daniel Percheron.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein.
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Paul Souffrin.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Paul Aiduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Edouard Bonnefous.
Christian Bonnet.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Jean Boyer (Isère).
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Pierre Brantus.
Raymond Brun.
Guy Cabanel.
Louis Caiveau.
Michel Caldaquès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Auguste Cazalet.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jean-Paul Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Charles-Henri de Cossé-Brissac.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Marcel Daunay.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
Jacques Delong.
Charles Descours.
Jacques Descours Desacres.
André Diligent.
Franz Dubosq.
Michel Durafour.

Yves Durand (Vendée).
Henri Elby.
Edgar Faure (Doubs).
Jean Faure (Isère).
Charles Ferrant.
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Jean Francou.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod.
Henri Goetschy.
Yves Goussebaire-Dupin.
Adrien Gouteyron.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Claude Huriet.
Roger Husson.
Pierre Jeambrun.
Charles Jolibois.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de la Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
Jean-François Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune (Finistère).
Max Lejeune (Somme).
Bernard Lemarié.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard (Finistère).
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Guy Malé.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Paul Masson.
Serge Mathieu.

Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier (Rhône).
Louis Mercier (Loire).
Pierre Merli.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Jacques Mossion.
Arthur Moulin.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Dominique Pado.
Francis Palméro.
Sosefo Makapé Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Claude Prouvoyeur.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Michel Rufin.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Michel Souplet.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Dick Ukeiwé.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
André-Georges Voisin.
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.